

#### Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

### Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + Laat de eigendomsverklaring staan Het "watermerk" van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + Houd u aan de wet Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

# Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via http://books.google.com



# A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

### À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com





Bruxelles. — Impr. J. JANSSENS, 25, rue des Armuriers.

# HISTOIRE

DU

# Royaume des Pays-Bas

ET DE LA

# RÉVOLUTION BELGE DE 1830

AVEC TREIZE REPRODUCTIONS D'APRÈS LE CABINET DES ESTAMPES

DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES

PAR

## FRANS VAN KALKEN

Agrégé à l'Université libre Professeur à l'École normale d'instituteurs de la ville de Bruxelles



BRUXELLES

J. LEBÈGUE & C'., LIBRAIRES-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46

# INTRODUCTION

Parmi les sujets de notre histoire les mieux fournis au point de vue bibliographique se place, au premier rang, la révolution de 1830. Si, jusqu'à présent, peu d'auteurs étrangers se sont préoccupés d'augmenter sa littérature (1), les Belges et les Hollandais, par contre, ont été, dès le premier moment, séduits par l'épisode le plus important de nos annales contemporaines. Déjà en 1833, le diplomate luxembourgeois J.-B. NOTHOMB publiait un Essai historique et politique sur la révolution belge, signalant les principaux griefs articulés contre le gouvernement hollandais et décrivant surtout les négociations diplomatiques qui précédèrent la reconnaissance de la Belgique comme État indépendant par les puissances (2). Deux ans plus tard, le conseiller d'État baron DE KEVERBERG, originaire de l'ex-principauté épiscopale de Liége, ripostait à l'Essai de Nothomb par une défense

<sup>(1)</sup> A. STERN, auteur d'un ouvrage intitulé: Geschichte Europas, von 1830 bis 1848, a consacré dans le tome IV (1905) deux chapitres (II et V), très personnels et très documentés, au royaume des Pays-Bas et à la révolution belge. Le chapitre écrit par A. Waddington sur α l'Insurrection belge et le royaume de Belgique », dans le tome X de l'Histoire générale de l'Europe de Lavisse et Rambaud, ne dépasse pas les limites d'un intéressant résumé.

<sup>(2)</sup> Quatrième édition en 2 vol., parue à Bruxelles en 1876.

méthodique du régime batave, intitulée: Du royaume des Pays-Bas et de sa crise actuelle (I). La même année CH. WHITE, un Apglais résidant en Belgique à l'époque de la révolution, en analysait pittoresquement les phases, mais en s'excusant de ne pouvoir tout dévoiler, les événements étant trop récents et des liens d'amitié le rattachant aux hommes politiques qu' y étaient mêlés (2). En 1839 enfin, DE GERLACHE faisait éditer son Histoire du royaume des Pays-Bas depuis 1814 jusqu'en 1830, travail extrêmement important, dans lequel les auteurs de livres subséquents ont largement puisé (3).

Ces œuvres d'ensemble sont des plaidoyers en faveur de l'une ou de l'autre des causes en présence. Leurs auteurs, ayant généralement joué un rôle politique important, défendent leurs actes contre la critique, passent sous silence certains faits, insistent sur d'autres qu'ils désirent mettre en lumière. Chez eux, la partialité est encore atténuée par la sérénité relative des jugements et par la modération du style, mais cette partialité s'accentue à l'extrême dans les panégyriques que prononcent sur eux-mêmes d'autres acteurs de la révolution, violemment attaqués, blâmés pour leur faiblesse ou leur intransigeance, parfois soupçonnés ou accusés de trahison, tels don Juan van Halen (4), le comte de Bylandt (5), Kessels (6),

<sup>(1)</sup> La Haye, 1835, en 2 vol. Voir la « Défense » de Nothomb dans la 4º édition de son *Essai*, t. Ier, pp. 395 et suiv.

<sup>(2)</sup> CH. WHITE, The Belgian revolution (Londres, 1835, 2 vol.). Trad. par Miss Mary Corr, La Révolution belge de 1830 (1836).

<sup>(3)</sup> Voir Œuvres complètes, t. Ier à III.

<sup>(4)</sup> VAN HALEN, Les Quatre Journées (Bruxelles, 1831).

<sup>(5)</sup> W. Grave VAN BYLANDT, Verhaal van het oproer te Brussel (La Haye, 1831).

<sup>(6)</sup> KRESELS, Précis des opérations militaires durant les quatre journées de Septembre (Bruxolles, 1831).

et les auteurs de Mémoires, tels DE POTTER (I), DE MÉRODE-WESTERLOO (2) ou VAN DER MEERE (3). En somme, tous les ouvrages publiés dans la première décade qui suivit la rupture entre le Nord et le Midi, ainsi que les Mémoires et les Souvenirs (4) doivent être utilisés avec la plus grande circonspection (5).

Il en est de même, bien que leur caractère soit déjà quelque peu transformé, pour les histoires de la révolution éditées vers le milieu du XIXe siècle. Leurs auteurs, tant Belges que Hollandais, pêchent par excès de patriotisme. Ils se cantonnent dans leurs positions et reproduisent avec parti pris les arguments favorables à leur thèse, développés par leurs devanciers. L'infatigable Théodore Juste, dont l'attention se dispersa sur beaucoup trop d'objets

<sup>(1)</sup> L. DE POTTER, Souvenirs personnels (Bruxelles, 1839, 2 vol.; 2º édit. en 1840). L'auteur se défend vivement contre les attaques dont il a été l'objet de la part de ses collègues du Gouvernement provisoire. Montre les petits côtés des luttes politiques du temps. Le tome II est plein de notes et de lettres, ainsi que de plans utopiques et de projets bizarres dus à l'esprit imaginatif de ce pamphlétaire brillant, mais de caractère ambitieux et difficile.

<sup>(2)</sup> Comte H. DE MÉRODE-WESTERLOO, Souvenirs. Cet ouvrage, dû à la plume du frère des deux de Mérode qui participèrent à la révolution, est très curieux. Il montre les aspects de la vie privée au début du xixe siècle, décrivant surtout les réjouissances, bals et fêtes. (Publié à Paris et à Bruxelles, en 1864.)

<sup>(3)</sup> Général comte A.-L. van der Meere, Mémoires (Bruxelles, 1880). L'auteur, condamné sévèrement pour participation à des complots orangistes, défend son attitude.

<sup>(4)</sup> On peut encore signaler parmi les Souvenirs les plus intéressants ceux de : J. Lebrau, Souvenirs personnels et correspondance diplomatique (Bruxelles, 1883), de Pletincex (Bruxelles, 1857) et, parmi les Mémoires, ceux du comte Goblet d'Alviella (2 vol., Bruxelles, 1864-1865).

<sup>(5)</sup> Nous ne parlons même pas ici de véritables pamphlets, tels que la Geschichte der Niederlanden und der belgischen Revolution (2 vol., Leipzig, 1832) d'UNGEWITTER, les Études sur la révolution belge (mai 1834) de FROMENT, les Dix Jours de campagne ou la Hollande en 1831 (1 vol., Amsterdam, 1832) de DURAND, etc.

pour qu'il ait pu les approfondir, reste le prototype des auteurs de ce genre de productions, écrites en un style froid et un peu ampoulé. Le Soulèvement de la Hollande en 1813 et la fondation du royaume des Pays-Bas (Bruxelles, 1870), La Révolution belge de 1830 (Bruxelles, 1872, 2 vol.), Le Congrès national de Belgique (Bruxelles, 1880, 2 vol.), les vingt-deux biographies d'hommes remarquables, successivement publiées de 1865 à 1880, sous le titre : Les Fondateurs de la monarchie belge sont autant de travaux sérieux, rehaussés par des documents reproduits in extenso, mais on doit se mettre en garde contre leurs tendances manifestement trop belgophiles. De même, le zèle orangiste déployé par le professeur Bosscha dans sa biographie de Guillaume II (1), réduit au minimum la créance que l'on peut avoir en ses assertions. Parmi les écrivains qui se distinguent par leur originalité, signalons, en Belgique, le procureur général honoraire CHARLES-VICTOR DE BAVAY, auteur d'une Histoire de la révolution de 1830 (Bruxelles, 1873) qui l'engagea dans de violentes polémiques avec Juste, irrité de voir son domaine livré à d'autres explorations et ses théories fortement controversées (2). Certes, l'ouvrage de de Bavay est rempli d'opinions discutables, il présente des lacunes, contient des attaques passionnées et des points de vue tendancieux, mais la documentation en est judicieusement établie et les aperçus en sont parfois d'une frappante exactitude. En Hollande, l'historien protestant I. DE BOSCH-

<sup>(1)</sup> Bosscha, Het leven van Willem II (3º édit., Amsterdam, 1865).

<sup>(2)</sup> Juste accusa notamment de Bavay de ne pas s'être suffisamment documenté, d'être vaniteux et d'avoir voulu « précipiter du Capitole » nos « patriotes ». Dans une réponse fort vive, de Bavay se posa en historien ayant le premier décrit complètement la révolution et blâma les indulgences de son adversaire pour les faiblesses des chess du mouvement.

KEMPER publia en 1868 et en 1873, deux volumes remarquables par leur modération et par la richesse de leurs sources : rapports secrets, souvenirs personnels et récits d'hommes politiques contemporains (1). NUYENS, auteur catholique, se signale également par l'autorité et le calme de ses jugements (2).

De nos jours, tout a bien changé de face. Les auteurs contemporains sont moins soucieux de développer une thèse favorite que de décrire les événements avec exactitude. De plus, tant d'années se sont écoulées depuis la séparation des deux peuples que, de part et d'autre, toute trace d'animosité a disparu pour faire place, de chaque côté de la frontière, à un courant de sympathie croissante. En 1905, M. VICTOR FRIS, professeur à l'athénée de Gand, publiait, en flamand, trois études des plus intéressantes sur la révolution, études écrites avec une grande impartialité (3). Dans les Pays-Bas, M. Th. Colenbrander écrivait, la même année, à l'occasion du soixantequinzième anniversaire de l'indépendance de la Belgique, un volume captivant, dans lequel il analyse

<sup>(1)</sup> Jhr. Mr J. DE BOSCH-KEMPER, De staatkundige geschiedenis van Nederland tot 1830 (Amsterdam, 1868); Geschiedenis van Nederland na 1830, t. Im (Amsterdam, 1873).

<sup>(2)</sup> Dr W. J. F. NUYENS, Geschiedenis van het Nederlandsche volk, van 1815 tot op onze dagen, t. Ier et II (1883-1884).

<sup>(3)</sup> Publication intitulée Vlaamsch-België sedert 1830 (Edit. du V. de Hoon-Fonds), t. Ier (Gand, 1905), pp. 82 et suiv. : V. Fris, I. De regeering van koning Willem I, pp. 145 et suiv.; II. De Belgische omwenteling, pp. 188 et suiv.; III. De stichting van het koninkrijk België. Excellente table bibliographique. Ces trois études ont également paru en un volume sous le nom de 'T Jaar 30: Een volksboek, in-80 (Ad. Hoste, Gand). Plus orangiste et surtout plus gallophobe est M. Josson dans ses Onthullingen over de Belgische omwenteling van 1830 (Anvers, 1903). L'auteur tend exclusivement à prouver que la révolution fut l'œuvre d'un parti d'annexion à la France. Il semble dédaigner les règles essentielles de la critique historique; néanmoins, son livre, fruit d'études considérables et rempli de citations, mérite d'être signalé.

les causes profondes du soulèvement de 1830. Plus synthétique que chronologique, cette œuvre est insuffisante quant au plan; elle commence par une série de considérations curieuses sur la culture intellectuelle et la vie sociale des Belges et des Hollandais, au xve siècle, pour se terminer par une succession sèche de rapports d'ambassadeurs et d'agents secrets français. Dans son ensemble, elle réalise cependant un grand progrès, car elle étudie avec clairvoyance la psychologie sociale de la révolution (1). En 1907 enfin, le professeur à l'Université de Leiden, P.-J. Blok, a publié le tome septième de son Histoire du peuple néerlandais, ouvrage de tout premier ordre. Dans ce nouveau volume, pourvu d'un répertoire bibliographique dûment documenté, sont décrits le régime hollandais et la rupture (2). Pas plus que Colenbrander, Blok n'épargne Guillaume Ier ni ses concitoyens, et ses arguments témoignent d'un esprit clair, judicieux et modéré. Un très grand nombre d'études sur des sujets particuliers relatifs à la question hollando-belge ont, en outre, paru depuis une vingtaine d'années. Elles sont évidemment de valeur très inégale. Signalons, parmi les meilleures, les recherches de M. Poullet, professeur à l'Université de Louvain, sur les premières années du régime hollandais

<sup>(1)</sup> Dr Th. Colenbrander, De Belgische omwenteling (La Haye, 1905). Tout en constatant le caractère inéluctable de la séparation, l'auteur regrette qu'à l'heure actuelle les deux peuples continuent à s'ignorer au lieu de chercher à se connaître et à s'apprécier. Il voudrait voir créer une chaire d'histoire de Belgique dans les universités néerlandaises, et, réciproquement, un cours d'histoire de la Néerlande dans nos établissements scientifiques supérieurs.

<sup>(2)</sup> Prof. P. J. Blor, Geschiedenis van het Nederlandsche volk. VIIde deel (Leiden, 1907). — Un historien anglais, M. Demetrius C. Boulger, auteur d'une History of Belgium impartiale mais sans grande originalité, s'est occupé également des événements de 1830 de cet ouvrage dans le tome II (Londres, 1909).

et les débuts de la révolution, celle du comte O. DE KERCHOVE DE DENTERGHEM sur le même sujet, celles des Pères DELPLACE et ALBERS sur les affaires religieuses. M. DISCAILLES, professeur à l'Université de Gand, a étudié la vie des frères Rogier; le comte A. MARTINET, les deux interventions françaises en Belgique; le baron DESCAMPS, MM. CARLIER, GUYOT, DOLLOT, DE LANNOY et d'autres, les questions diplomatiques et la neutralité de la Belgique (1).

Mais arrêtons ici cette énumération d'ouvrages, fondés les uns sur des documents inédits : lettres, rapports, notes confidentielles, les autres sur des recueils de pièces officielles (2), ou encore sur l'analyse critique des journaux (3), libelles, pamphlets et caricatures de l'époque. Le temps ayant apaisé bien des rancunes et les contemporains de la révolution ayant disparu, il devient possible d'exhumer des papiers restés cachés jusqu'ici par prudence ou par délicatesse. Les familles ouvrent leurs archives particulières (4); l'État belge et l'État hollandais sup-



<sup>(1)</sup> Les titres complets de ces études sont signalés en note dans le corps de notre ouvrage.

<sup>(2)</sup> Parmi les recueils de pièces officielles, signalons ceux du référendaire J. J. F. NOORDZIEK, Verslag der handelingen van de Staten-Generaal (La Haye, ann. 1862 et suiv.), et de J.-G. VERSTOLK VAN SORLEN, Recueils de pièces diplomatiques relatives aux affaires de la Hollande et de la Belgique en 1830-1832 (La Haye, 1831-1833, 3 vol.).

<sup>(3)</sup> Journaux officiels: Nederlandsche Staatscourant; Moniteur belge (depuis le 16 juin 1831). Sur les journaux en général, cf. WARZÉE, Essai historique et critique sur les journaux belges (Gand, 1845).

<sup>(4)</sup> Voir notamment le livre récent du comte Ad. De Chastel, 1830. Les Hollandais avant, pendant et après la révolution. D'après des souvenirs de famille (Bruxelles, A. Dewit, 1908). Voir aussi les Documents inédits sur la révolution belge: I. Lettres de J.-F. Staedtler à S. A. S. le Prince Auguste d'Arenberg (7 août-7 novembre 1830); II. Relation du bombardement d'Anvers d'après les papiers inédits du lieutenant genéral baron Chasal, ancien ministre de la Guerre, publiés par le baron Camille Buffin (Bruxelles, A. Dewit, 1910).

priment graduellement les entraves apportées aux recherches des érudits dans leurs dépôts officiels (1).

En abordant, après tant d'autres, l'étude du soulèvement en Belgique, nous nous sommes proposé de narrer la succession des événements dans l'État des Pays-Bas, de 1814 à 1830, en en exposant les causes, l'enchaînement et les conséquences d'après les découvertes les plus récentes. Pour les Belges ignorant la langue néerlandaise, les travaux de Fris, de Colenbrander, de Blok restent inaccessibles. Les conclusions de ces savants, les documents qu'ils publient, certains résultats déjà obtenus antérieurement, permettent aujourd'hui de se faire une idée de plus en plus nette de la révolution. Tout en respectant scrupuleusement les faits définitivement acquis, nous avons gardé notre liberté d'appréciation sur des points nombreux. Nous nous sommes efforcé d'étudier surtout les caractères psychologiques et sociaux du problème, pouvant d'autant mieux le faire que les questions militaires et diplomatiques ont déjà été éclaircies précédemment. Ne nous plaçant ni exclusivement au point de vue belge, ni exclusivement au point de vue batave, nous avons tenté d'esquisser dans un même tableau le développement parallèle des deux parties du royaume de Guillaume Ier, ainsi que les motifs de leur antagonisme.

Pareil sujet peut-il être traité avec une complète



<sup>(1)</sup> Les archives de l'État, à Bruxelles, ne contiennent pas énormément de documents sur la période s'étendant de 1815 à 1836. Parmi celles des ministères, le fonds du Département des Affaires étrangères est virtuellement le seul ouvert jusqu'à l'année 1870.

L'État néerlandais a rassemblé les archives des divers départements ministériels dans le dépôt de l'État, à La Haye. Avec une autorisation du ministre compétent, — autorisation d'ailleurs facile à obtenir — les chercheurs peuvent prendre connaissance des documents des divers ministères : Intérieur, Waterstaat, etc., jusqu'à l'année 1830.

impartialité? Dans l'ouvrage que nous signalions plus haut, Colenbrander fait observer que pour décrire avec exactitude l'histoire des deux pays, unis pendant quinze ans par la volonté de l'Europe, la condition première est de connaître et d'aimer également la Belgique et la Hollande (I). Cette condition-là, du moins, nous sommes sûr de la remplir, appartenant par des liens d'origine et de profonde sympathie aux deux branches de l'ancien royaume des Pays-Bas.

<sup>(1)</sup> COLENBRANDER, De Belgische omwenteling, p. 136.

# PREMIÈRE PARTIE

# LE ROYAUME DES PAYS-BAS (1815-1830)

### CHAPITRE PREMIER

LA RÉUNION DE LA BELGIQUE ET DE LA HOLLANDE EN 1814.

Décadence de la république des Provinces-Unies à la fin du xviire siècle.

— Conquêtes de Pichegru. — La république batave (1795-1806).

— Le royaume de Hollande (1806-1810). — Le régime impérial (1810-1813). — Soulèvement du peuple hollandais (novembre 1813).

— Le prince d'Orange proclamé prince souverain des Pays-Bas (2 décembre 1813). — Le nouveau régime salué avec allégresse en Hollande.

Les Pays-Bas autrichiens à la fin de l'ancien régime. — La bataille de Jemappes (6 novembre 1792) et la première invasion française. — Neerwinden (18 mars 1793). — Fleurus (27 juin 1794). — Annexion de la Belgique à la France (1e octobre 1795). — La Belgique sous le Consulat et l'Empire. — Entrée des Alliés dans nos provinces (janvier-février 1814). — Etablissement d'un gouvernement provisoire.

Intentions des Alliés à l'égard de la Belgique. — Protocole de Londres (21 juin 1814). — Le prince d'Orange appelé à gouverner la Belgique, provisoirement « au nom des Alliés » (1° août 1814). — Caractères essentiels de la réunion de la Belgique et de la Hollande. — Sentiments des Hollandais et des Belges par rapport à cette réunion. — Fâcheuses conditions dans lesquelles elle a été opérée.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à ce moment pathétique de l'histoire où, dans toute l'Europe, surgissait le conflit entre les conceptions surannées de l'ancien régime et les grands principes de liberté modernes, la république des Provinces-Unies, tombée dans un état de profond abaissement, était déchirée par des discordes intérieures dues en partie, elles aussi, aux désirs des

masses d'améliorer leurs conditions d'existence politique et morale. Aux Prinsgezinden, partisans d'une extension des pouvoirs du stadhouder Guillaume V (1748-1806), s'opposaient les Staatsgezinden ou Patriotten. Parmi ces adversaires du parti stadhoudérien, si les uns, membres des vieilles familles bourgeoises aristocratiques, n'avaient pour idéal que le maintien des droits des États, tels qu'ils étaient stipulés dans l'Union d'Utrecht de 1570, bien d'autres - plus réellement patriotes - défendaient un programme démocratique. Dispersés par les soldats prussiens, envoyés en 1787 au secours de Guillaume V par son beau-frère, le roi Frédéric-Guillaume II, des milliers de patriotes durent se réfugier en France où, dès le début de la révolution, ils formèrent, à Paris, des groupements actifs. Après la déclaration de guerre faite par la France aux Provinces-Unies, le 1er février 1703, ces exilés se hâtèrent d'entrer en rapports avec les comités révolutionnaires secrets de la Néerlande; la « légion batave » de Daendels combattit avec intrépidité aux côtés des soldats de Pichegru; tous saluèrent avec enthousiasme la chute de l'ancien régime et la proclamation de la république batave après la fuite en Angleterre du dernier stadhouder (18 janvier 1795).

Sous l'influence des réformes de l'Assemblée constituante et de la Convention, les défenseurs des principes de 89 en Hollande, les unitaires, surent rapidement triompher des ultimes défenseurs du régime seigneurial et des fédéralistes. Quoique directement redevable à la France de son évolution vers les idées modernes, le peuple batave, dans son ensemble, ne lui en sut aucun gré et les patriotes eux-mêmes se détachèrent bientôt de la nation libératrice. C'est que cette puissante voisine leur faisait payer bien cher leur émancipation. En juin 1806, Napoléon substituait le royaume de Hollande à la république batave; ensuite, ne trouvant point en son frère Louis un instrument assez docile pour obéir à ses volontés, il annexait directement à l'Empire les anciennes Provinces-Unies et en nommait Lebrun, duc de Plaisance. lieutenant général (o juillet 1810). Pendant trois années. les Hollandais vécurent affaissés sous le despotisme napoléonien. La guerre maritime avec l'Angleterre leur avait coûté leurs plus belles colonies: le blocus continental provoquait une hausse exorbitante du prix des denrées les plus usuelles et des produits les plus communs; les impôts indirects, nommés « droits réunis », les accises, les réquisitions de tout genre ruinaient une population déjà décimée par les levées continuelles de conscrits et les appels d'inscrits maritimes. Enfin, les Néerlandais, courbés sous des lois étrangères qui leur paraissaient haïssables, n'avaient même pas la ressource de pouvoir se plaindre. Préfets, sous-préfets et maires surveillaient les moindres actes de leurs administrés, la censure muselait la presse, des garnisons nombreuses contenaient les villes. Faut-il s'étonner si les Hollandais, en dépit de certains progrès matériels et des avantages de l'égalité civile que leur avait octroyés le Code Napoléon, en étaient arrivés à déserter l'Empire? La nouvelle des désastres de Russie en 1812, celle de la bataille de Leipzig en octobre 1813, firent naître dans les cœurs bataves l'espoir secret d'une prompte délivrance. Déjà la Prusse, la Westphalie se soulèvent. Les Alliés, harcelant les troupes impériales en retraite, marchent vers la frontière néerlandaise. Soudain, le 15 novembre 1813, le bas peuple d'Amsterdam, appuyé par des notables énergiques, s'insurge! Le lendemain un gouvernement provisoire organise la résistance au nom du prince d'Orange et, le 30 du même mois, le fils du dernier stadhouder Guillaume V

— mort en exil en 1806 — débarque sur la plage de Scheveningen, accueilli par les cris enthousiastes d'« Oranje boven! »

Quelle forme de gouvernement les Hollandais allaient-ils donner à leur patrie redevenue indépendante? (1) Les anciens Staatsgezinden, appartenant aux plus vieilles familles aristocratiques, ex-membres des conseils urbains de régence (oud-regenten), ayant pour interprète de leurs sentiments le comte Gysbrecht Karel van Hogendorp, souhaitaient une restauration du régime stadhoudérien basée sur l'Union d'Utrecht, reconnaissant en même temps la nécessité d'étendre quelque peu les pouvoirs du prince.

Par contre, les ex-patriotes démocrates, acquis en 1813 au dogme de la centralisation d'État et aux théories consacrant la prééminence du pouvoir exécutif, réclamaient la création d'un royaume des Pays-Bas. Le prince d'Orange penchait en faveur de cette dernière solution, mais, par égard pour ses alliés, il se contenta provisoirement du titre de Souvereine Vorst der Nederlanden (prince souverain des Pays-Bas), désirant conserver cette dénomination modeste jusqu'à ce que — comme il le disait lui-même — « une augmentation territoriale nous mette à même d'être un royaume conséquent (2) ». Ce retour au pouvoir de la maison d'Orange-Nassau provoqua dans toute la Néerlande une grande allégresse. Guillaume se montrait énergique et déterminé. Avec l'aide des cosaques de Constantin von Benkendorff, des Prussiens de Bülow et de 8,000 Anglais débarqués dans le port

<sup>(1)</sup> Pour les détails concernant l'attitude des partis au sujet de la forme à donner au nouveau gouvernement, voir P. J. Blok: Geschiedenis van het Nederlandsche volk, t. VII (Leiden, 1907), pp. 281 et suiv.; J. DE BOSCH-KEMPER, De staatkundige geschiedenis van Nederland tot 1880 (Amsterdam, 1868), chap. XVII, pp. 372 et 373.

<sup>(2)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 284.

d'Hellevoetsluis, de nombreux volontaires, bourgeois et paysans chassèrent rapidement les Français du sol batave. Les dernières places fortes se rendirent en mai 1814 (I). Ainsi, après une période d'effacement, réapparut dans le rang des États de l'Europe, la république des Provinces-Unies rajeunie et transformée en État moderne. Heureux de se retrouver sous le sceptre de leurs princes nationaux, les Néerlandais n'aspiraient plus qu'au rétablissement, à l'extérieur et à l'intérieur, d'une paix durable leur permettant de veiller, comme autrefois, au développement de leur prospérité matérielle. Rien ne peint mieux leur mentalité à la fois pieuse, conservatrice et pleine de bon sens pratique que le billet anonyme suivant, distribué à profusion dans les rues, en 1813:

De see is open;
De koophandel herleeft.
Alle partijschap heeft opgehouden,
Al het geledene is vergeeten
en vergeeven.
Alle de aanzienlijken komen in de regeering.
Elk dankt God.
De oude tijden komen wederom.
Oranje boven!

La mer est libre;
Le commerce renaît.
Toute lutte entre partis a cessé,
Toutes les souffrances passées sont oubliées
et pardonnées.
Tous les notables ont accès au'pouvoir.
Chacun remercie Dieu.
Les temps anciens sont revenus.
Vive Orange! (2)

<sup>(1)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 289.

<sup>(2)</sup> ELZEVIER'S GEÏLLUSTREERD MAANDSCHRIFT, 17<sup>6</sup> année (1907). DF H. E. GREVE, Hellandsche spotprenten in de xixde eeuw. II. Ann. 1815-1833, p. 316.

\* \*

Plus encore que les Provinces-Unies, les Pays-Bas autrichiens avaient conservé, au cours des temps modernes, une organisation presque médiévale. En pleine décadence politique, économique, sociale, intellectuelle et morale depuis plus de deux siècles, nos dix provinces avaient su garder, à travers tant de vicissitudes, une part appréciable de leur vieille autonomie. Chacune d'elles défendait ses lois, ses traditions, ses coutumes et en faisait jurer solennellement le respect par ses princes, Habsbourgs de la branche espagnole, ou après 1715, de la branche autrichienne, au jour de leur avenement. Le mécanisme de nos institutions centrales ne s'était guère modifié depuis Charles-Quint. Très catholiques, très conservatrices et particularistes à outrance, nos populations s'immobilisaient dans la contemplation du passé, alors qu'autour d'elles princes et peuples évoluaient vers des conceptions politiques toutes nouvelles. L'idéal des Brabancons notamment était resté la célèbre Ioveuse Entrée de 1356, charte-type à laquelle ils ne prétendaient voir apporter aucune modification. Chaque région, chaque ville, chaque groupement social veillait, avec un soin jaloux, au maintien de ses propres privilèges, sans le moindre souci de l'intérêt général. Joseph II, despote éclairé, animé des meilleures intentions, mais trop vif et trop impatient dans la mise à exécution de ses réformes hâtives, avait provoqué la violente réaction connue sous le nom de « révolution brabanconne » (1780-1700). Placés à la tête de la république éphémère des Etats-Belgiques-Unis, les fanatiques partisans de Vandernoot ou « Statistes » traquèrent immédiatement et sans merci

les adeptes des libertés modernes dits « Vonckistes », bien que ces derniers eussent, comme eux, combattu le régime autrichien. Depuis, retombés sous l'autorité de leurs princes légitimes, les Belges n'étaient plus sortis de leur apathie, satisfaits du rétablissement du statu quo existant sous Marie-Thérèse.

Le cycle de vingt-quatre années de guerre entre la France et l'Europe — cycle qui aboutit à la journée de Waterloo — eut également son prélude dans nos provinces. Le 20 avril 1702, Louis XVI déclarait la guerre à François II, roi de Hongrie et de Bohême. Le 6 novembre de la même année, le général Dumouriez chassait les Autrichiens de leurs formidables retranchements à Jemappes; le 14, il faisait son entrée à Bruxelles. Le premier accueil fait par les Belges aux armées de la République ne fut pas défavorable: leurs sympathies pour l'Autriche avaient beaucoup diminué; de plus, Dumouriez s'était hâté de les rassurer par un manifeste leur promettant qu'ils pourraient choisir librement la forme de gouvernement et la charte constitutionnelle qui leur conviendraient le mieux. Mais ils ne conservèrent pas longtemps leurs dispositions sympathiques vis-à-vis des envahisseurs. Ceux-ci, étrangers à leurs institutions et à leurs mœurs, auraient dû agir avec la plus grande circonspection; or, les méthodes de temporisation n'étaient point le fait des impétueux dirigeants de la jeune République française. Le décret de Cambon du 17 décembre 1792 mit fin, en une seule fois, à toutes les distinctions d'ordres et à tous les privilèges dans les pays occupés militairement. Violemment arrachés à leur léthargie séculaire, les Belges ne comprirent rien au dogme de la souveraineté du peuple, mais, par contre, ils s'émurent profondément des persécutions dirigées contre les classes sociales pour lesquelles ils professaient un respect traditionnel. C'est

avec tristesse qu'ils assistèrent à la séquestration et au pillage des biens des nobles, clercs et patriciens; cette tristesse devint de la colère lorsqu'ils subirent les réquisitions incessantes des chefs d'armée, la dictature des commissaires de la Convention, lorsqu'ils virent profaner leurs églises et déporter leurs ecclésiastiques. Bientôt, dans tout le pays, une surexcitation très grave se manifesta. Dumouriez, comprenant le danger et d'ailleurs lui-même exaspéré par les agissements d'une lie de « clubistes » venus de Paris, engagea les Belges à créer, le plus tôt possible, un pouvoir législatif. Malheureusement ils ne secondèrent pas ses vues, affaiblis qu'ils étaient par des siècles de particularisme et, de plus, paralysés par le terrorisme des sans-culottes qui - comme l'écrivait Dumouriez à la Convention, le 12 mars 1703 — leur arrachaient « à coups de sabre » des vœux publics de réunion à la France (I).

Brusquement, la bataille de Neerwinden mit un terme à la première occupation française. Vainqueurs, le 18 mars 1793, les Autrichiens reconquirent en peu de semaines toute la Belgique et partout nos pères saluèrent d'acclamations joyeuses le retour de ces mêmes « habits blancs » qu'ils avaient, trois ans auparavant, chassés de notre sol.

La restauration de l'ancien régime fut prompte et complète. Une dernière fois, dans notre histoire, un souverain, François II, prêta le serment de fidélité à la Joyeuse-Entrée. Mais un an après déjà, les bataillons de Jourdan, victorieux à Fleurus le 27 juin 1794, reprenaient la Belgique au pas de course. Il ne fut plus question cette fois de grouper nos provinces en un État autonome. Voulant couvrir Paris au nord et

<sup>(1)</sup> J.-B. NOTHOMB, Essai historique et politique sur la révolution belge (4º édit., Bruxelles, 1876, 2 vol.), t. Iar, p. 17.

avoir une nouvelle hypothèque pour l'émission des assignats, les membres de la Convention, après lecture d'un rapport de Merlin de Douai, votèrent l'annexion de la Belgique à la République française, le 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795) (1).

Alors, pendant vingt ans, les anciens Pays-Bas autrichiens, convertis en neuf départements, partagèrent les destinées de la France sans que jamais un réel courant de sympathie rapprochât les habitants des deux pays. Certes, la bourgeoisie de nos grandes villes entra en rapports avec la société française, des députés belges siégèrent aux conseils des Anciens et des Cinq-Cents, Napoléon eut, parmi ses préfets, ses fonctionnaires, ses généraux, ses grenadiers de la garde les plus dévoués, un grand nombre de nos compatriotes, mais la masse du peuple, catholique et restée fidèle à l'esprit de ses anciennes chartes, demeura hostile au régime français. Sous le Directoire, elle souffrit du désordre général, de la chute des assignats, de la loi du maximun. En 1708 et 1700, les paysans, s'opposant à l'établissement de la conscription, couvrirent de leurs guerillas la plus grande partie de notre sol. Sous le Consulat et l'Empire la situation s'améliora, il est vrai. Nos provinces pacifiées vécurent sous le régime d'uniformité et de forte centralisation administrative et judiciaire instauré par Napoléon (2). Le Concordat de 1801 y régit les rapports du pouvoir religieux avec la société laïque; le Code civil y fut introduit en 1804; Napoléon fit faire des travaux importants au port d'Anvers.

<sup>(1)</sup> NOTHOMB, Essai, t. Ist, pp. 17 et suiv. Sur les mobiles de l'annexion, voir le texte des paroles de Merlin de Douai. Lire aussi les protestations d'Armand (de la Meuse) et de Lesage (d'Eure-et-Loire).

<sup>(2)</sup> Pour les détails, cf. PROSPER POULLET, Les Institutions françaises de 1795 à 1814. — Essai sur les origines des institutions belges contemporaines (Bruxelles, Dewit, 1907, 1 vol).

Mais, malgré ces progrès, jamais les Belges ne purent s'accoutumer à la riguteur du régime impérial. Tout comme les Hollandais, ils souffraient du blocus continental, des droits réunis, des levées successives de conscrits. Plus de liberté d'opinions; la presse se consumait dans le marasme (I); Bruxelles, d'où s'étaient éloignés les hommes de science et de talent que la fascination de la capitale avait attirés, était devenue une petite ville de province où l'herbe croissait entre les pavés (2). Le clergé, dévoué à Pie VII, subissait de rudes persécutions et la haute bourgeoisie atterrée voyait, sans oser protester, ses fils envoyés sur un ordre du maître aux armées d'Espagne ou de Russie, ses filles les mieux dotées, mariées sans leur consentement aux protégés du monarque (3)! En Belgique comme en Hollande, les revers subis par Napoléon Ier pendant les années 1812 et 1813 firent naître l'espoir de la délivrance. Mais nos pères, tenus le plus possible dans l'ignorance des événements par les hauts fonctionnaires, menacés par les garnisons françaises et manquant de chefs capables de diriger un mouvement insurrectionnel, n'osèrent point se soulever (4).

En janvier 1814, l'armée du roi de Suède, Charles XIV (Bernadotte), pénètre dans nos provinces; le général russe von Wintzingerode refoule le duc de Tarente

<sup>(1)</sup> Sur l'état de la presse bruxelloise, sous le Consulat et l'Empire, cf. A. WARZÉE, Essai historique et critique sur les journaux belges (Gand, 1845), pp. 28 et suiv. Liste des journaux du temps, avec commentaires. Cf. surtout pp. 58-62.

<sup>(2)</sup> L. HYMANS, Histoire politique et parlementaire de la Belgique de 1814 à 1830, t. Isr. La fondation du royaume des Pays-Bas (Bruxelles, 1869). Passim.

<sup>(3)</sup> Comte H. DE MÉRODE-WESTERLOO, Souvenirs (Paris-Bruxelles, 1864). Passim. — Comte A.-L. VAN DER MEERE, Mémoires (Bruxelles, 1880). Passim.

<sup>(4)</sup> TH. JUSTE, Le Soulèvement de la Hollande en 1813 et la fondation du royaume des Pays-Bas (Bruxelles, 1870), pp. 88-90.

(Macdonald) le long de la Meuse; les Français, civils ou militaires, fuient devant les sotnias de cosaques lancées à bride abattue sur les grand'routes. Alors seulement la joie des Belges éclate: « A Bruxelles, — occupée par Bülow dans les premiers jours de février — les manifestations, si longtemps comprimées, tenaient de la folie, » dit Van der Meere (1). « On courait de maison en maison pour se complimenter; on riait et l'on pleurait en même temps; on s'arrêtait pour s'embrasser: on eût dit que la baguette d'un magicien avait frappé tout ce monde de vertige. »

Aussitôt la capitale reconquise, les chefs des troupes alliées s'occupèrent d'y installer un gouvernement provisoire (2). Le 12 février, ils convoquèrent les chefs des trente-deux principales familles résidant à Bruxelles, presque toutes austrophiles, pour les consulter à propos du choix d'un gouverneur général temporaire. Sur leur avis, le comte de Lottum et M. Delius, commissaires des puissances, conférèrent cette dignité au duc de Beaufort-Spontin et lui adjoignirent un conseil administratif de notables, chargé de maintenir l'ordre public et de pourvoir à l'entretien des troupes étrangères (3). Un mois après, un Prussien, le baron von Horst, remplaçait le duc de Beaufort, mais, le 29 mars déjà, le baron de Vincent, ancien colonel du régiment de Latour, était désigné pour occuper ce poste, par des lettres patentes de l'empereur François Ier, formulées au nom de tous les Alliés. De Vincent n'entra cependant effectivement en fonctions que le 6 mai.

<sup>(1)</sup> A.-L. VAN DER MEERE, Mémoires, p. 23.

<sup>(2)</sup> VLAAMSCH BELGIË SEDERT 1830. UITGAVE VAN HET V. DE HOON-FONDS. Iste DEEL (GENT, 1905). V. FRIS: I. De regeering van koning Willem I, p. 86.

<sup>(3)</sup> JUSTE, Le Soulèvement, pp. 94 et suiv.

. .

Pendant les premiers mois de l'année 1814, les Alliés se bornèrent à maintenir dans nos provinces un gouvernement purement provisoire, bien qu'il parût être de l'intérêt de tous d'y créer, le plus tôt possible, un régime politique stable. Ils n'avaient pu d'emblée se mettre d'accord sur une formule définitive, devant satisfaire à la fois les vues de toutes les puissances coalisées. On avait d'abord songé à faire de la Belgique et de quelques territoires rhénans juxtaposés un État intermédiaire, sous le sceptre du frère cadet de l'empereur d'Autriche, l'archiduc Charles (né en 1771-† 1847), stratégiste et tacticien remarquable, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens en 1793, déjà proposé par d'aucuns comme souverain de notre territoire, lors de la révolution brabanconne (1). Mais un second projet prévalut bientôt : celui de céder la Belgique au prince d'Orange, combinaison qui, tout en étant conforme aux intérets de l'Europe - puisqu'elle créait un boulevard contre d'éventuels empiétements de la France - devait permettre aux Alliés de s'acquitter de leur dette de reconnaissance envers Guillaume, en réalisant le plus cher et le plus ancien de ses vœux (2). Ce prince avait en effet rendu les plus grands services militaires à la coalition en combattant la République de 1793 à 1705; en commandant une division prussienne en 1806 et en prenant part à la bataille de Wagram, trois

<sup>(1)</sup> P. J. BLOK, Geschiedenis, p. 307.

<sup>(2)</sup> Dr Th. Colenbrander, De Belgische omwenteling (La Haye, 1905), p. 91.

ans plus tard, comme feld-maréchal au service de l'Autriche (1).

L'Angleterre appuyait de tout son pouvoir le prince d'Orange dont elle attendait, en retour, une renonciation complète à tout espoir de reprendre la colonie du Cap et d'autres anciennes colonies hollandaises passées sous le sceptre britannique pendant les guerres de la République et de l'Empire (2). Néanmoins les négociations avec les puissances furent assez longues (3). Engagées en 1813, elles reçurent une première solution par la convention de Troyes, du 15 février 1814. Le 30 mai, le premier traité de Paris promettait à la Hollande un « accroissement de territoire » (art. 6) dont les limites étaient déterminées d'une façon générale par les articles secrets 3 et 4. Le 21 juin, enfin, les puissances signaient à Londres, dans le plus grand secret, un protocole en huit articles stipulant dans quelles conditions serait opérée la réunion des ex-Pays-Bas autrichiens et de la principauté épiscopale de Liége avec les anciennes Provinces-Unies (4). Loin de songer à reconstituer une fédération de dix-sept provinces autonomes, les Alliés désiraient leur « réunion intime et complète », ils voulaient fonder « un seul et même État » offrant l'aspect de l'« amalgame le plus complet ». En atten-

<sup>(1)</sup> Guillaume, prince d'Orange, né à La Haye le 24 août 1772, fils du stadhouder Guillaume V (1748-1806) et petit-fils du stadhouder Guillaume IV (1711-1751), n'appartenait pas à la branche directe issue de Guillaume le Taciturne. Eteint en la personne du stadhouder-roi d'Angleterre, Guillaume III, en 1702, le nom d'Orange passa à Jean-Guillaume Friso, stadhouder héréditaire de Frise et de Groaingen († 1711, noyé au passage du Moerdyk), issu de la branche de Jean de Nassau-Dillenburg et arrière-grand-père du prince souverain des Pays-Bas.

<sup>(2)</sup> FRIS, t. Ier, p. 87.

<sup>(3)</sup> Détails sur ces négociations, cf. Blok, Geschiedenis, pp. 307-309.

<sup>(4)</sup> FRIS, t. Ier, pp. 86 et 87.

dant la ratification de ces mesures par le prochain Congrès de Vienne, ils ne permirent au prince souverain de prendre en mains les rênes du pouvoir, en Belgique, le 1<sup>er</sup> août 1814, qu'à titre provisoire et au nom des Alliés ». Malgré son impatience, Guillaume dut donc s'incliner devant cette décision qui donnait aux débuts de son règne sur nos provinces l'impression d'une occupation étrangère, impression encore fortifiée par la présence momentanée dans nos places fortes, de troupes anglaises (1).

Cependant, malgré son aspect provisoire, la réunion de la Belgique et de la Hollande était désormais un fait accompli. Cette œuvre possédait-elle en soi des éléments de durée, et les conditions dans lesquelles elle avait été réalisée augmentaient-elles ses chances de succès? Ce fut le double problème qui se posa dès le premier jour à nombre de politiciens réfléchis.

On l'a vu, la fusion était due exclusivement à l'initiative des puissances agissant « en vertu des principes adoptés par elles pour l'établissement d'un état d'équilibre en Europe » et « en vertu de leur droit de conquête ». En l'opérant, elles avaient voulu assurer la paix sur le continent et satisfaire les visées du prince Guillaume (2). Mais elles ne s'étaient pas souciées de savoir si cet arrangement diplomatique convenait aux deux nations en cause. De sorte qu'au sujet d'une question vitale, liant leur avenir matériel et politique, devant influer constamment sur leur développement social et intellectuel, ni l'un ni l'autre des deux peuples n'avait été consulté, ni même pressenti. Or, quels étaient les sentiments respectifs des populations



<sup>(</sup>I) BLOK, Geschiedenis, p. 312.

<sup>(2)</sup> DE BOSCH-KEMPER, De staatkundige geschiedenis van Nederland tot 1830, chap. XIX, p. 441. Selon l'expression du grand diplomate anglais, lord Aberdeen (1784-1860), la réunion avait été an arrangement for an European object.

du Nord et du Midi dans le nouvel État, par rapport à la situation créée par les puissances?

En Hollande, l'opinion publique était représentée, en 1814, par une aristocratie bourgeoise très conservatrice, composée de vieilles familles de régents et de magistrats, de commercants enrichis, de spéculateurs. de rentiers. Gourmée, solennelle, d'un abord froid. cette société avait gardé en grande partie ses mœurs d'autrefois, elle affectait un mépris profond pour les « nouveautés », surtout pour celles venant de la France, vitupérait volontiers contre la Révolution de 1780 et la « turbulence du siècle », enfin, craignait avant tout, alors que la fin des guerres napoléoniennes laissait entrevoir la reposante perspective d'une ère de paix, tout nouvel événement susceptible de provoquer des « fluctuations des cours de Bourse ». Sans être positivement hostile à la réunion, cette bourgeoisie eût préféré, à coup sûr, voir se reconstituer dans les limites des Provinces-Unies d'autrefois. l'ancien État néerlandais, habité par une population homogène, sous une dynastie de son choix (1). Cet accroissement disproportionné de territoire lui paraissait dangereux (2). Elle redoutait une lente absorption. de la population batave par les éléments belges plus nombreux, probabilité dont son amour-propre nationa! souffrait d'autant plus qu'elle 'était consciente de son. développement intellectuel, fière des glorieux souvenirs que lui avait laissés son « siècle d'or », et qu'elle dédaignait quelque peu ses nouveaux frères arriérés et affaiblis par deux cents ans d'asservissement (3). En outre, beaucoup de négociants s'in-. quiétaient de la concurrence des compatriotes méri-

<sup>(1)</sup> DE BOSCH-KEMPER, De staatkundige geschiedenis van Nederland tot 1830, chap. XX, pp. 497 et suiv.

<sup>(2)</sup> ID., Ibid., chap. XXI, pp. 568 et suiv.

<sup>(3)</sup> Fris, t. Ier, pp. 87 et 88.

dionaux, bien des officiers se demandaient comment défendre une frontière trop étendue; enfin, plus que tous les autres, les calvinistes hollandais murmuraient contre une fusion avec les Belges, fervents catholiques à l'exception d'une petite minorité de libres penseurs voltairiens. Précisément à ce moment un retour à l'orthodoxie se manifestait en Hollande, sous l'influence du poète Bilderdijk (1756-1831), et bientôt son disciple Isaak da Costa (1798-1860), autre précurseur des antirévolutionnaires de nos jours, allait publier ses Bezwaren tegen den geest der Eeuw, 1823 (Griefs contre l'esprit du siècle), violent réquisitoire contre le libéralisme et toutes les conquêtes politico-morales de la Révolution française.

En Belgique, la réunion n'était pas moins discutée et peut-être encore plus combattue. Certes, tout le monde était d'accord, dès le début de l'année 1814, pour désirer la fin d'une situation provisoire, pleine de dangers puisqu'à différentes reprises il fut question dans les milieux diplomatiques d'un démembrement éventuel des anciens Pays-Bas autrichiens, à peine délivrés. Mais, quant à la solution à donner au problème de notre avenir, les avis différaient complètement. Fait curieux — bien explicable cependant si l'on songe qu'à travers toute l'histoire moderne, nos provinces avaient été gouvernées par des princes étrangers — nul ne proposait la constitution d'une Belgique indépendante, telle qu'elle se créa en 1830. Beaucoup de nobles, de vieilles familles patriciennes, d'anciens membres des états provinciaux, de doyens des métiers, presque tous les prêtres et les réguliers désiraient le retour de notre pays sous le sceptre de la maison d'Autriche, soit directement, soit en ayant pour souverain l'archiduc Charles. Ces partisans fanatiques de l'ancien régime, voulant supprimer vingt-cinq années de notre histoire, réclamaient le rétablissement

de la Joyeuse Entrée et des anciennes coutumes, la restitution des biens nationaux au clergé, bref, une restauration ramenant la Belgique à l'état politicosocial dans lequel elle se trouvait avant la révolution brabançonne! Le vieux chef des Statistes, Henri van der Noot, sortit de la retraite où il était tombé dans l'oubli, pour lancer un manifeste suranné et ridicule; les anciens syndics des nations de Bruxelles et d'autres défenseurs du passé s'agitèrent tant que le gouvernement autrichien lui-même, impatienté, finit par menacer de poursuites ces politiqueurs rétrogrades (I). Il va de soi que ces éléments réactionnaires étaient à priori hostiles à la réunion, les prêtres ennemis du protestantisme aussi bien que les nobles méprisant les roturiers enrichis de l'ancienne république des Provinces-Unies (2).

En opposition avec ces austrophiles, un certain nombre de membres de la classe moyenne désiraient le maintien de la domination française, par attachement aux principes de 89, ou par admiration pour la centralisation impériale, mode de gouvernement plutôt opportun — il faut en convenir — dans nos provinces ultra-particularistes. C'étaient pour la plupart des officiers et des fonctionnaires belges autrefois au service de Napoléon, ou des républicains français et des bonapartistes émigrés après la restauration des Bourbons. Peu nombreux et isolés au milieu d'une population pleine de rancune au souvenir du régime de coercition qu'elle venait de subir, ils ne semblent guère avoir fait, en 1814, de propagande en faveur de leurs idées (3).

. Il n'en fut pas de même des partisans de la réunion

<sup>(1)</sup> Sur ces menées des partisans de l'Autriche, cf. Juste, Le Soulèvement, pp. 97, 120 et 121, etc.

<sup>(2)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 311.

<sup>(3)</sup> Fris, t. Ier, p. 89, croit le parti français très puissant en 1814 et

de la Belgique à la Hollande. Ceux-ci, bourgeois libéraux hostiles à tout recul vers l'ancien régime, acquéreurs de biens nationaux, fabricants augurant bien des résultats d'une fusion du Sud industriel avec le Nord commercial et colonisateur, entrèrent activement en rapports avec les agents du prince souverain, envoyés dès février 1814 en Belgique, pour y familiariser le peuple, avec l'idée de la réunion (I), par des brochures polémiques.

Ces groupements, pourtant, étaient peu nombreux, et si l'on considère la masse du peuple belge qui, sans parti pris, subissait la succession des événements politiques et diplomatiques sans en comprendre ni les causes, ni l'enchaînement, ni les conséquences, l'on peut dire que, dans son ensemble, il éprouvait vis-à-vis de l'annexion des craintes indéterminées mais réelles. Le passé ne rapprochait nullement les Belges des Hollandais. Déjà au xvº siècle, alors que les ducs de Bourgogne avaient groupé sous leur autorité la plupart des provinces des Pays-Bas, on remarquait entre celles du Nord et celles du Midi, de grandes différences au point de vue des mœurs, de la civilisation, de la culture artistique (2). La révolution du xviº siècle

soutenu par le gouvernement de Louis XVIII, qui désirait une nouvelle réunion de la Belgique à la France. Nous n'avons cependant trouvé aucune trace de l'activité de ce groupe à ce moment, aussi préféronsnous nous rallier à l'avis d'un contemporain, le comte du Chastel, lorsqu'il dit: « La France ne laissait pas de vrais partisans à cette époque en Belgique. » (Comte Adolphe du Chastel, 1830. Les Hollandais avant, pendant et après la révolution. D'après des souvenirs de famille. [Bruxelles, A. Dewit, 1908], p. 11.)

<sup>(1)</sup> Sur les intrigues des émissaires du gouvernement hollandais, le baron van Zuylen van Nyevelt et le comte de Bijlandt, ainsi que sur leurs polémiques avec les catholiques belges : Van Beughem, Raepsaet, etc., voir Blok, Geschiedenis, p. 310.

<sup>(2)</sup> COLENBRANDER, De Belgische omwenteling. Le chapitre Ier est tout entier consacré à l'étude de ces différences. L'auteur signale cependant aussi, fort justement, une série d'analogies communes aux habitants des

avait abouti à une scission nette. Pendant deux siècles désormais, Hollandais calvinistes et Belges catholiques allaient vivre en conflit permanent. La puissante république des Provinces-Unies, rivale commerciale égoïste et jalouse, profita de ce que l'Espagne ne pouvait se passer de sa coopération militaire dans ses guerres contre Louis XIV, pour y mettre comme prix l'abaissement et la ruine de nos provinces. Plusieurs fois elle projeta leur partage, d'accord avec la France: elle annexa territoire sur territoire, ferma l'Escaut, enlevant ainsi à Anvers tout espoir de se relever, imposa des tarifs douaniers onéreux à nos gouvernants humiliés. Le traité de la Barrière de 1715 — date funèbre dans notre histoire — marqua le couronnement de cette politique de destruction froide et méthodique qui se maintint durant tout le régime autrichien. Les Belges de 1814 pouvaient-ils éprouver autre chose que de l'hostilité ou tout au moins de l'indifférence pour les fils de ces hommes politiques, de ces soldats, de ces pasteurs, de tous ces Hollandais enfin, qui avaient tant fait souffrir leurs aïeux dans leurs intérêts matériels comme dans leur foi et dans leur orgueil (1)? De plus, les Belges étaient d'un. tempérament plus mobile, d'allures plus libres. Sous le régime impérial, la bourgeoisie, par suite de l'emploi constant du français dans les écoles, les administrations et les tribunaux, s'était imprégnée de culture latine (2). Les catholiques militants redoutaient le.

futures dix-sept provinces et les différenciant en bloc des peuples voisins.

<sup>(1)</sup> COLENBRANDER, De Belgische omwenteling, pp. 84 et suiv., montre fort bien que les rares tentatives de rapprochement entre la république des Provinces-Unies et les Pays-Bas, avant la Révolution française, ne furent que des spéculations théoriques d'hommes d'Etat, ne répondant aucunement aux désirs des deux peuples.

<sup>(2)</sup> FRIS, t. Ier, p. 88.

voisinage des calvinistes et la perspective d'être gouvernés par un prince appartenant à cette dernière confession leur était insupportable. Bien des commerçants aussi témoignaient, à l'égard de la fusion, des craintes aussi vives que celles éprouvées par les négociants du Nord dont nous avons parlé plus haut. Bref, d'une façon générale, les Belges pas plus que les Hollandais ne désiraient la réunion, mais comme eux, ils la subirent passivement. C'est ce que constatait avec clairvoyance le marquis de la Tour du Pin, ambassadeur de France à Bruxelles, lorsque, dans un rapport à son gouvernement, le 22 septembre 1815, il écrivait : « Ce mariage de convenance s'est fait sans aucun amour de part et d'autre, et il est douteux s'il fera le bonheur d'aucune des deux parties (1). »

Or, de ce « bonheur » les grandes puissances n'avaient pas douté un instant. Très fières de leur œuvre, elles n'avaient pas seulement voulu « réunir » les deux peuples, mais les « amalgamer », entreprise dont le caractère illogique frappait déjà alors nombre de contemporains éminents. En 1817, l'ambassadeur d'Autriche à Bruxelles, von Binder, critiquait « la fausse idée d'un amalgame moral et politique de deux pays diamétralement opposés » et préconisait une « fédération entre les deux pays, gouvernés chacun d'une manière analogue à sa situation (2) ». La Tour du Pin partageait son opinion. En effet, l'union « intime et complète » ne pouvait équitablement se faire sans que l'on réservât aux Belges, de beaucoup les plus nombreux, la prépondérance dans le nouveau royaume et c'est ce à quoi les Hollandais, si orgueilleux de leur passé, de leur richesse, de leur culture,

<sup>(1)</sup> REVUE GÉNÉRALE DE BELGIQUE (ann. 1895 et 1896). PROSPER POULLET, Les Premières Années du royaume des Pays-Bas (1815-1818). Numéro de janvier 1896, p. 9.

<sup>(2)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 374.

ne pourraient jamais consentir. Vouloir opérer l'amalgame en laissant aux Bataves leur situation privilégiée c'était tomber dans l'absurde (1). Ni les puissances, ni Guillaume ne purent résoudre ce dilemme. Embarrassés dès le début, ils agirent d'une façon équivoque, s'égarant dans les contradictions. Le 30 mai 1814, le traité de Paris octroyait la Belgique à la Hollande, en guise d' « accroissement de territoire »; le 1er août 1814, le prince souverain parlait, dans une proclamation aux Belges, d'un « agrandissement de la Belgique (2) »! C'étaient là des formules. De fait, les-Belges, de l'avis même des historiens hollandais d'aujourd'hui, furent sacrifiés aux intérêts de la Hollande et c'est à juste titre que les articles du protocole de Londres furent dérisoirement appelés par eux : « articles de La Haye (3). »

L'œuvre des grandes puissances, fragile et mal agencée, contenait donc en soi, dans ses éléments constitutifs, des germes de désagrégation qui devaient bientôt la mettre en péril.

<sup>(1)</sup> COLENBRANDER, De Belgische omwenteling, p. 129.

<sup>(2)</sup> M. Josson, dans ses Onthullingen over de Belgische omwenteling van 1830 (Anvers, 1903), pp. 90 et 91, fait justement remarquer que Nothomb a attaché trop d'importance au sens de l'expression symptomatique « accroissement de territoire » caractérisant « l'histoire de la réunion de quinze ans entre la Belgique et la Hollande ».

<sup>(3)</sup> COLENBRANDER, De Belgische omwenteling, pp. 116 et suiv.

## CHAPITRE II

Les débuts du règne de Guillaume Ier (1814-1821). La Loi fondamentale de 1815.

Premiers actes administratifs et diplomatiques du prince souverain. —
Les Cent-Jours. — Guillaume se décerne le titre de roi des PaysBas (16 mars 1815). — La campagne de 1815. — Second traité de
Paris (20 novembre 1815).

Caractère de Guillaume Ier.

La « Grondwet » hollandaise du 30 mars 1814. — La vie politique en Hollande, en 1814. — Modifications apportées à la Constitution par une commission hollando-belge (22 avril-13 juillet 1815). — Le principe des libertés de conscience et des cultes combattu par le clergé belge. — Le projet de Loi fondamentale repoussé par une assemblée de notables (18 août 1815). — Le roi l'adopte cependant, par décret du 24 août. — Violent conflit entre Guillaume Ier et le clergé belge au sujet de l'acceptation de la Constitution (août 1815-octobre 1821).

Le 1<sup>er</sup> août 1814, le prince souverain prenait possession de la Belgique, à titre provisoire, comme nous l'avons vu. Mis en garde contre l'esprit inquiet des Belges, « peuple irascible et remuant », par le baron de Vincent qui le priait de respecter nos préjugés et de ménager la noblesse, Guillaume, assez favorablement accueilli, prit immédiatement certaines mesures pour « défranciser » le pays et se concilier les faveurs du clergé (I). D'une part, il supprima le jury, « institution des temps barbares » — comme il l'avait fait en Hollande dès le 6 janvier — modifia la censure, rendit facultatif l'emploi officiel de la langue néerlandaise, adoucit certaines dispositions trop draconiennes de la



<sup>(1)</sup> Pour les détails, voir DR BOSCH-KEMPER, De staatkundige geschiedenis van Nederland tot 1830, pp. 444 et 445.

législation impériale; d'autre part, il rétablit l'invocation expresse de la Divinité dans le serment judiciaire (4 novembre 1814), augmenta le traitement du clergé et de la magistrature, ordonna d'observer plus rigoureusement le repos des dimanches et des jours fériés.

Entre temps il faisait de multiples efforts pour obtenir, des souverains alliés, sa reconnaissance définitive comme souverain des Pays-Bas. Le 22 septembre 1814 s'était ouvert le célèbre Congrès de Vienne. Les Alliés, pressés par l'Angleterre et ayant d'ailleurs conservé pour Guillaume les meilleurs sentiments, avaient ratifié les conventions déjà conclues antérieurement. Les diplomates avaient inséré le protocole de Londres — toujours encore ignoré du public - dans les actes du Congrès, comme s'il était son œuvre et s'étaient préoccupés de fixer les bornes du nouvel État (traité des limites, Vienne, 31 mai 1815 [1]). Durant ces négociations le touchant de si près, Guillaume avait su néanmoins conserver une attitude indépendante vis-à-vis des puissances orientales et il avait fièrement refusé d'entrer dans la Confédération germanique, comme souverain des Pays-Bas, préférant — suivant sa propre expression devenir la « sentinelle de la Grande-Bretagne sur le continent ». Mais tandis que les diplomates s'occupaient à Vienne de subtils remaniements politiques, un événement capital se produisit soudain, semant l'anxiété dans toutes les Cours et parmi tous les peuples de l'Europe : le retour en France de l'exilé de l'île d'Elbe! Plus que tout autre prince, Guillaume



<sup>(1)</sup> Par ce traité signé par Guillaume Ier et les souverains de Russie, d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre, le roi des Pays-Bas perdait ses Etats héréditaires de Nassau-Dillenburg, Dietz, etc., et renonçait à toutes prétentions sur la rive gauche du Rhin; par contre, il recevait le grand-duché de Luxembourg à titre personnel. Pour les détails sur ces questions, cf. Blox, Geschiedenis, pp. 313 et suiv.

avait à craindre les conséquences de la rentrée triomphale de ce dangereux voisin. Aussi prit-il immédiatement des mesures énergiques, commençant par profiter — non sans habileté — du désarroi général pour se proclamer lui-même roi des Pays-Bas, le 16 mars 1815 (1). Le danger commun produisit spontanément ce que ni les proclamations, ni les promesses n'avaient pu faire : un rapprochement réel entre les Belges et leur souverain. Menacés d'une nouvelle annexion à la France, ils accueillirent Guillaume Ier avec enthousiasme dans leurs provinces, à la fin de mars, et répondirent même avec plus de zèle que les Hollandais à son appel aux armes (2).

Nous n'avons pas à retracer içi, en détail, la période des Cent-Jours. L'armée hollando-belge, à peine créée, fut hâtivement mobilisée, puis encadrée dans les troupes d'élite du duc de Wellington. Quoique jeunes et inexpérimentés, les soldats belges et bataves surent, par deux fois, rivaliser en intrépidité et en force d'endurance avec les vétérans de Sa Majesté Britannique (3): le 16 juin aux Quatre-Bras, en repoussant, sous les ordres du prince d'Orange, fils aîné de Guillaume Ier, les soldats du maréchal Ney; le 18, à Waterloo, en défendant la ferme de la Haye-Sainte et en participant à la dernière attaque contre les grenadiers de la garde (4). Fait à noter : ce furent

<sup>(1)</sup> Le Congrès de Vienne ratifia cet acte une semaine plus tard.

<sup>(2)</sup> Du Chastel, 1830, p. 25, signale que le clergé belge soutint cet appel aux volontaires. Cite un extrait de la lettre pastorale de l'évêque de Gand à ce sujet (14 avril).

<sup>(3)</sup> Le fait est d'autant plus notoire qu'au début de 1814 l'on avait, dans plusieurs villes belges, dû procéder aux opérations du tirage au sort avec l'appui de la force armée, tant les nouvelles lois de milice, pourtant si nécessaires, avaient été mal accueillies par les jeunes gens et leurs familles. Voir BUFFIN, Documents inédits, Introduction, p. VII.

<sup>(4)</sup> Sur la campagne de 1815, voir F. DE BAS et comte J. DE T'SER-CLAES DE WOMMERSOM, La Campagne de 1815 aux Pays-Bas, d'après les rap-

deux généraux de l'armée hollando-belge qui, par leur rôle, décidèrent en majeure partie du sort heureux de la campagne. Wellington avait, en effet, voulu faire évacuer le point stratégique important des Quatre-Bras à l'approche des Français. Le général baron Jean de Constant-Rebecque, Suisse d'origine vaudoise avant combattu aux Tuileries, le 10 août 1702, et le général hollandais de Perponcher, osèrent désobéir aux ordres du généralissime. Il en résulta que, le 16 juin, Ney se trouva dans l'impossibilité de compléter la défaite des Prussiens à Ligny, en les prenant à revers. Blücher, ayant ainsi échappé à la destruction totale, put rentrer en ligne dans l'après-midi du 18, avec l'effet que l'on sait. Durant cette grande journée de Waterloo, les généraux, officiers et soldats du prince d'Orange payèrent héroïquement de leur personne. Le prince fut même blessé à l'assaut final. Certains historiens étrangers ont cherché dans la suite à diminuer la valeur des troupes hollando-belges. avec l'intention de mettre d'autant plus en relief les mérites de leurs compatriotes. Les Alliés, en 1815. furent plus justes. Le général Pirch, s'adressant au maire de Namur, disait : « De tous temps, les Belges se sont montrés un peuple brave, généreux et vaillant. » Blücher, dans une proclamation « aux braves Belges », les apostrophait ainsi : « Vous êtes un peuple brave, loyal et noble... (I) »

Jusqu'à la fin de la guerre les soldats du nouveau royaume firent loyalement leur devoir, participant à l'envahissement du nord de la France et aux sièges du Quesnoy, de Condé et de Valenciennes. Le

ports officiels néerlandais (3 vol., Bruxelles, 1908, A. Dewit). Ce grand ouvrage, fruit de longues et judicieuses études, met définitivement fin à la légende calomnieuse de la lâcheté des troupes hollando-belges, durant la campagne de 1815.

<sup>(1)</sup> JUSTE, Le Soulèvement, pp. 171 et suiv.

22 décembre seulement ils rentraient dans leurs quartiers d'hiver. Entre temps, le 20 novembre, le second traité de Paris avait été conclu entre les Alliés et la France, traité arrondissant la Belgique, au sud, par l'adjonction de l'ancien duché de Bouillon et des places de Philippeville et de Mariembourg. En outre, Guillaume Ier recevait, sur la contribution imposée à Louis XVIII, un subside de 60 millions de florins, qu'il consacra à la construction d'une « barrière » de forteresses à la frontière française, ainsi qu'à la réorganisation complète de son armée (1).

Guillaume Ier, tant qu'avait duré la crise dans laquelle faillit sombrer le royaume naissant des Pays-Bas, n'avait pu s'occuper assidûment de son administration. Mais aussitôt le danger conjuré, il se mit courageusement à l'œuvre. D'accord avec les Alliés pour considérer la Belgique et la Hollande comme formant désormais un Etat homogène, nul plus que lui ne désirait réaliser cet « amalgame le plus parfait »

Il était à cette époque dans toute la force de l'âge (2). D'aspect robuste, le visage calme et grave, il était simple dans ses habitudes, ennemi de l'éclat, préférant aux chamarrures des uniformes, la coupe sobre des vêtements du bourgeois. Très intelligent, doué d'une mémoire surprenante qui lui permettait d'utiliser ses amples connaissances en toutes matières,

dont parlaient les articles de Londres.

<sup>(1)</sup> Sur les actes diplomatiques qui suivirent la bataille de Waterloo, cf. Blox, Geschiedenis, pp. 335-337.

<sup>(2)</sup> Excellentes descriptions du caractère de Guillaume Ier, se complétant l'une l'autre, dans Fris, t. Ier, pp. 91 et 92, et Blok, Geschiedenis, pp. 350 et 351.



GUILLAUME 1<sup>er</sup> (1808).

il faisait preuve, sinon de génie, du moins des talents les plus étendus. Son ardeur dévorante au travail, son énergie, ses capacités d'administrateur méthodique, il les mettait toutes au service de sa tâche de souverain, qu'en sa qualité de croyant, il considérait comme une mission divine dont il était responsable devant Dieu et devant ses peuples. Bienveillant, il réservait un jour par semaine à des audiences où ses sujets, sans distinction de classe, avaient libre accès. Honnête, sincère, tolérant, il présentait, en somme, beaucoup d'analogies avec les négociants et les rentiers de son pays natal, par la pratique des vertus familiales, par son esprit d'économie parfois poussé jusqu'à l'avarice et la cupidité, par sa nuchterheid, expression intraduisible qui dépeint un état d'âme réfléchi, étranger aux griseries de l'enthousiasme. « Les théories favorites du roi, » dit un de ses contemporains, l'Anglais White (1), « ses méditations continuelles étaient exclusivement tournées vers les affaires commerciales et l'emploi des capitaux... Sa pensée dominante pouvait être comparée à un prixcourant susceptible seulement d'être influencé par la hausse ou la baisse des produits coloniaux et industriels ou des fonds publics. Les inventions de Watt et de Bolton étaient à ses yeux plus dignes d'admiration que les hauts faits de Frédéric et de Napoléon et l'écrit le plus insignifiant sur des sujets d'économie politique et de philosophie pratique, lui paraissait beaucoup plus digne de son attention que ceux de Byron ou de Chateaubriand. Il... encourageait la littérature, non par amour pour les lettres, mais sous le point de vue des transactions commerciales. Le

<sup>(1)</sup> CH. WHITE, The Belgian revolution (Londres, 1835, 2 vol. Trad. en 1836 par Miss Mary Corr, La Révolution belge de 1830), t. Ier, chap. VII, pp. 174 et 175.

bruit des ateliers de Gand, le retentissement monotone des forges du Luxembourg étaient pour ses oreilles plus doux que les chants les plus mélodieux de Rossini et de Beethoven... Tout était chez lui matériel, positif et mathématique. »

Comme beaucoup d'hommes habitués à agir en tout par eux-mêmes, Guillaume avait des prétentions à l'infaillibilité. Ne demandant conseil à personne, il supportait mal la contradiction, s'entêtait dans ses vues, prenant en pitié ceux qui lui présentaient de respectueuses observations, ou voyant dans leur zèle des tendances à désobéir. Cet orgueil lui était d'autant plus fatal que souvent, en présence de questions politiques réclamant une solution urgente, il hésitait, temporisait, concluant volontiers par les mots : « Je dormirai là-dessus. » C'est ce qui faisait dire au comte du Chastel : « Il a tant dormi sur celles de Belgique, qu'un beau jour, à son réveil, il s'est trouvé dépossédé de son royaume (I). »

Ces défauts n'empêchaient pas Guillaume d'être idolâtré en Hollande, on pouvait espérer que ses nombreuses et brillantes qualités le feraient aimer des Belges et qu'il serait véritablement le père de tous ses sujets. Il le souhaitait ardemment, mais dès le début il apparut que, pour des causes psychologiques et morales, ses vœux seraient de réalisation difficile. Il était « le plus libéral des princes de son temps » et l'avait prouvé par son indépendance d'attitude visà-vis de la Sainte-Alliance, mais, de par sa naissance, son éducation, ses goûts propres, il restait, avant tout, partisan du gouvernement personnel (2)! Comme

<sup>(1)</sup> DU CHASTEL, 1830, p. 9. Décrit assez justement le caractère de Guillaume Isr, mais avec quelque amertume, en exagérant ses défauts. Le dit égoïste, chicaneur, de mauvaise foi, mal disposé envers les Belges.

<sup>(2)</sup> Sur la manière de gouverner du roi, voir le tableau fort exact qu'en

le disait finement le baron de Vincent: Guillaume Ierétait « trop libéral pour être roi; trop roi pour être sincèrement libéral ». Les Hollandais de 1814 trouvaient parfait le régime du despotisme éclairé, mais les Belges, plus imprégnés des doctrines politiques de la Révolution française, s'y adapteraient-ils aussi facilement?

En outre, le nouveau souverain était Hollandais. d'origine, de caractère, de tempérament, de cœur et d'âme. Presque inconsciemment et de très bonne foi, il allait opérer des réformes en prenant pour point de départ ce qui existait ou était désiré dans sa patrie. Il allait non point « amalgamer » mais « hollandiser ». Le royaume des Pays-Bas serait, non pas une reconstitution territoriale modernisée des dix-sept provinces de Charles-Quint, mais la continuation historique de la république des Provinces-Unies. N'y avait-il pas là de quoi inquiéter les Belges (1)?

\* \*

Le premier acte important du roi allait être d'accomplir les stipulations du protocole de Londres, étendant aux Belges les bénéfices du régime politique dont jouissaient déjà les Hollandais depuis 1814. En effet, dès le 2 décembre 1813, Guillaume Ier avait promis à ces derniers une Grondwet. Cette Constitution, élaborée par une commission de quinze membres, parmi lesquels des aristocrates comme le comte van Hogendorp (2) et des hommes nouveaux, défenseurs

trace L. DE POTTER dans le tome Ier, p. 11, de ses Souvenirs personnels (Bruxelles, 1839. 2 vol.).

<sup>(1)</sup> Ces tendances presque inconscientes à la « hollandisation » sont fort bien exposées par Blok, Geschiedenis, p. 352.

<sup>(2)</sup> Gijsbrecht Karel van Hogendorp (1762-1834), né à Rotterdam. Débuta

de la monarchie constitutionnelle, fut un compromis entre les idées républicaines-fédéralistes, de mode au temps de l'ancien stadhoudérat, et les conceptions modernes, datant du Consulat et de l'Empire (1). Modèle de charte octroyée, elle garantissait à tous les citovens le libre exercice des droits individuels et de certaines libertés sociales; créait un pouvoir exécutif fortement centralisé, attribuait au souverain le droit de présenter des lois et « autres propositions » à la Chambre ainsi que celui d'approuver ou de refuser les propositions de cette assemblée, enfin, n'admettait pas le principe de la responsabilité ministérielle. Le pouvoir législatif, représenté par les États généraux (55 membres), ne recevait ni le droit d'initiative, ni le droit d'amendement, il pouvait seulement présenter au monarque des voordrachten et censurer ou même éventuellement rejeter ses projets de loi et ses budgets (2). Suivant un mécanisme compliqué d'élections à plusieurs degrés, la nation, divisée en trois ordres : équestre, des villes et des campagnes, élisait les états provinciaux, chargés eux-mêmes de choisir les États généraux. Telle était, en résumé, la teneur de ce pacte fondamental qui, approuvé solennellement par une assemblée de cinq à six cents notables triés sur le volet, était entré en vigueur le 30 mars 1814 (3).

dans la carrière militaire. Pensionnaire de la ville de Rotterdam. Après 1795, ae retira de la vie publique; prit énergiquement part, en 1813, au soulèvement de son pays. Participa activement à l'élaboration de la Constitution de 1814. Capacités extraordinaires. Caractère noble et loyal, mais entier, obstiné. Aristocrate libéral.

<sup>(1)</sup> BLOK, Geschiedenis, pp. 295, 302 et 303.

<sup>(2)</sup> Il y avait deux sortes de budgets : 1º le budget annuel pour certaines recettes et dépenses; 2º le budget décennal, qui se votait d'avance, ce qui rendait impossible tout contrôle de la gestion financière du souverain.

<sup>(3)</sup> Voir les analyses détaillées de la Constitution de 1814 dans

Cette Constitution, quoique fort démocratique pour une époque où triomphaient, en Europe, les principes réactionnaires de la Sainte-Alliance, était encore beaucoup moins libérale dans la réalité que dans ses apparences. Mais les Hollandais - comme le fait observer le professeur Blok (1) - n'en demandaient pas davantage. C'étaient Leurs Hautes Puissances les Seigneurs États généraux qui avaient eu la direction du pouvoir sous l'ancien régime; ce serait le roi sous le nouveau. Indifférent à la vie politique, le peuple batave ne songeait qu'à remettre ses affaires en bon état. Niebuhr, fils du célèbre explorateur de l'Arabie et conseiller d'État prussien délégué en Hollande, s'étonnait de cette « servitude générale » et de ce « manque d'énergie » qui devaient durer des années et faire du gouvernement une « monarchie absolue sous des aspects de liberté constitutionnelle. La première session des États généraux fut des plus mornes. Les députés, dont un grand nombre étaient de naissance aristocratique, ne sortirent de leur torpeur qu'à propos d'une loi sur la chasse. Le protocole de Londres avait, fort heureusement pour les Belges, stipulé que la Grondwet hollandaise serait revisée « de commun accord » avant d'être appliquée dans le nouveau royaume. Une commission de vingtdeux membres, composée de onze Belges et d'autant de Hollandais, sous la présidence de Van Hogendorp, fut réunie à La Haye, le 22 avril 1815. Les délégués du Sud avaient été choisis de façon à représenter toute la gamme des opinions du temps (2). A côté

DE BOSCH-KEMPER, De staatkundige geschiedenis van het Mederlandeche volk tet 1830., chap. XVIII; BLOK, Geschiedenis, pp. 296 et suiv.

<sup>(1)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 304. what / Yadert Volk

<sup>(2)</sup> BUFFIN, Documents inédits, Introduction, p. IX, donne la liste des commissaires belges : Comte d'Aerschot, Dotrenge, F. Dubois, Gendebien, Holvoet, O. Leclercq, comte C. de Méan, comte de

de réactionnaires ultra-catholiques, partisans de l'ancien régime ralliés au gouvernement hollandais, de catholiques et de libéraux modérés, siégeaient des voltairiens radicaux et anticléricaux, tels l'ex-vonckiste Théodore Dotrenge (I) et l'avocat limbourgeois Olivier Leclercq, « l'enfant de la révolution (2) ». S'étant assidûment consacrés à leur tâche, les membres de la commission terminèrent, le 13 juillet — non sans que parfois les débats eussent pris une tournure assez âpre (3) — des travaux auxquels le roi avait pris une part directe.

Signalons les principales questions résolues par le comité hollando-belge, les unes dans un sens favo-

Mérode-Westerloo, comte C. de Thiennes, Raepsaet, Lampsins. — J.-J. Raepsaet, Œuvres complètes, t. VI (1840): Journal des séances de la commission qui a été chargée par le roi, en 1815, de rédiger un projet de Constitution pour le royaume des Pays-Bas, pp. 36-38, décrit la composition de la commission. Le jurisconsulte Raepsaet, ancien membre des états de Flandre, greffier de la commission, donne un compte rendu exact de ses travaux, mais les appréciations personnelles qu'il émet dans son Introduction sont inspirées par le regret du passé et la haine des α francs jacobins », elles sont sans valeur historique.

A. R. Falck, *Brieven*, p. 23. L'auteur signale qu'il fit nommer, comme secrétaire de la commission, un israélite, son ami Meyer.

<sup>(1)</sup> BIOGRAPHIE NATIONALE, t. VI, col. 142-146. Théodore Dotrenge, par TH. JUSTE. Avocat, publiciste, homme politique, né à Bruxelles en 1761, mort dans cette même ville en 1836. Libéral démocrate. Proscrit comme vonckiste. Adhéra au régime républicain tout en conservant une attitude indépendante. Fut, de 1799 à 1828, greffier au tribunal de commerce de Bruxelles. De 1815 à 1828, membre de la Seconde Chambre des États généraux. Esprit très brillant, caustique, sceptique, épicurien. Haute érudition.

<sup>(2)</sup> BIOGRAPHIE NATIONALE, t. XI, col. 583-586. Olivier Leclercq, par Alphonse Le Roy. Jurisconsulte, né à Herve en 1760, mort à Bruxelles en 1842. Magistrat sous l'Empire. Procureur général près la Cour impériale, puis, sous Guillaume Ier, près la Cour supérieure de justice, à Liège. Curateur de l'Université depuis 1817. Conseiller d'État. Député à la Seconde Chambre, de 1825 à 1829.

<sup>(3)</sup> Sur l'attitude des Hollandais, calmes, ultra-modérés, et des Belges libéraux, prolixes, brillants théoriciens des idées de 89, cf. BLOK, Geschiedenis, p. 338.

rable à nos compatriotes, les autres en opposition avec leurs idéaux. Il fut décidé, sans difficulté, que le pays serait divisé en dix-sept provinces et que Bruxelles et La Haye seraient alternativement, d'année en année, ville capitale et siège du Parlement (I). Après de longs débats, on admit que le pouvoir législatif, conservant le nom un peu suranné de Staten-Generaal (États généraux), comprendrait : 1° une Chambre Haute, de quarante à soixante membres, nommés à vie par le roi, et où l'emploi de la langue française serait exclusif; 2° une Seconde Chambre de cent dix députés âgés de trente ans au moins, et où l'emploi des deux langues serait facultatif (2).

Le protocole de Londres stipulait que les Belges auraient, dans la Chambre du nouveau royaume, une représentation « convenable ». La plupart des membres belges de la commission, tablant sur le chiffre de la population : au Sud, 3 millions et demi d'habitants; au Nord, 2 millions à peine, auraient voulu députer à la Seconde Chambre soixante-cinq mandataires. Certes, ce faisant, l'on eût réalisé, sur le terrain politique, « la fusion intime et complète », mais les Hollandais, par l'organe des Van Maanen et des Hogendorp, refusèrent catégoriquement d'admettre un système qui eût consacré la prédominance de l'élément méridional. Ils tiraient leurs arguments du fait que la Hollande avait des annales plus glorieuses,



<sup>(1)</sup> Les dix-sept provinces du royaume des Pays-Bas furent : Anvers, Brabant méridional, Brabant septentrional, Drenthe, Flandre occidentale, Flandre orientale, Frise, Gueldre, Groningen, Hainaut, Hollande, Liége, Limbourg, Namur, Overijssel, Utrecht, Zélande.

<sup>(2)</sup> De même, l'emploi des deux langues fut facultatif au conseil d'État. Le Staatscourant (journal officiel) fut bilingue. Le gouvernement usa des deux idiomes pour ses communications importantes. Quant au roi, il se servait du hollandais lorsqu'il parlait aux Chambres.

une culture intellectuelle supérieure et des colonies comptant des millions de sujets. Il fut alors établi que le Parlement comprendrait un chiffre égal (55) de députés des deux nations (1). Cette solution qui, en 1815, ne rencontra guère d'opposition, devait dans la suite, lorsque le peuple belge s'éveilla à la vie politique, lui apparaître comme injuste et humiliante.

Il en fut de même de certaines mesures conservatrices prises par la majorité de la commission et auxquelles seuls quelques libéraux s'opposèrent, mais si ces derniers parvinrent à faire admettre la publicité des délibérations à la Chambre Basse, ils ne purent sauver le principe de la responsabilité ministérielle. Le royaume des Pays-Bas resta une monarchie tempérée par une Constitution et il fallut quinze années dans le Sud, vingt-cinq dans le Nord, avant que la bourgeoisie et le peuple tout entier en vinssent à réclamer le plein exercice de leur souveraineté par l'établissement du régime parlementaire.

A côté des articles du projet de Loi fondamentale contenant les germes de graves dissentiments futurs entre les Belges et leur prince, il en était d'autres qui, immédiatement, allaient soulever contre lui la plus violente opposition. On sait que le catholicisme — tout-puissant sous l'ancien régime — avait su conserver en Belgique d'excellentes positions, même après avoir subi la tourmente révolutionnaire et le régime impérial. S'appuyant sur une population très fervente, sur la noblesse et la vieille bourgeoisie réactionnaires, le clergé, bien discipliné, avait fait, dès 1814, de grands efforts pour obtenir la restauration de l'ancien régime. Rentré de l'exil où l'avaient mené ses démêlés avec Napoléon Ier, l'évêque de Gand, Maurice de Broglie, le plus impétueux et le plus combatif de nos

<sup>(1)</sup> FRIS, t. Ier, pp. 94 et 95.

prélats, s'était, dans un mémoire adressé au Congrès de Vienne, le 8 octobre, élevé en faveur des trois ordres, du rétablissement de leurs privilèges ainsi que de la dîme et des juridictions ecclésiastiques (I). Il réclamait, en outre, la restitution des biens nationaux au clergé, la direction exclusive de l'enseignement par l'Eglise, la suppression de la tenue, par des employés communaux, des registres de l'état civil, le retour des jésuites, l'interdiction aux réformés d'élever des temples en Belgique (2)! Au sein de la commission constitutionnelle les conservateurs belges avaient, de leur côté, émis la prétention de réserver au clergé la faveur d'un rang spécial (3). Il en était résulté des heurts entre protestants hollandais et libéraux belges d'une part, catholiques belges de l'autre. Mais que . signifiaient ces démêlés en présence de l'opposition que firent les catholiques aux articles de la Loi fondamentale, concernant le respect de la liberté de conscience et des cultes (4)? Le protocole de Londres avait stipulé la volonté formelle des puissances de

<sup>(1)</sup> Maurice-Jean-Madeleine de Broglie, issu d'une famille piémontaise, naturalisée française, fils d'un maréchal de France (1718-1804), vécut de 1766 à 1821. Emigra en Prusse lors de la Révolution. Aumônier de Napoléon I<sup>es</sup>. Evêque d'Acqui en 1805, de Gand en 1807. Prit parti pour Pie VII dans sa lutte contre l'Empereur. Disgracié en 1809, interné dans l'île Sainte-Marguerite en 1811. Démissionne. Louis XVIII lui ayant rendu son rang d'évêque, il fit sa rentrée triomphale à Gand, le 26 mai 1814. Homme chétif, mais intrépide, mordant, spirituel.

<sup>(2)</sup> FRIS, t. Ist, p. 98. Par exception, il est été permis au prince de pratiquer les rites de son culte, mais seulement dans l'enceinte du palais royal.

<sup>(3)</sup> ID., t. Ier, p. 94.

<sup>(4)</sup> Loi fondamentale. Art. 190. La liberté des opinions religieuses est garantie à tous.

Art. 191. Protection égale est accordée à toutes les communions religieuses qui existent dans le royaume.

Art. 192. Tous les sujets du roi, sans distinction de croyance religieuse, jouissent des mêmes droits civils et politiques, et sont habiles à toutes dignités et emplois quelconques.

faire respecter ces deux immortels principes dans l'État des Pays-Bas, mais si grande était la crainte que l'on avait de voir nos populations s'insurger contre eux, que l'on n'avait encore, jusque là, osé en faire mention. Devant les débats violents soulevés en commission à ce sujet, Guillaume Ier, dont l'esprit de large tolérance s'indignait de ces résistances inattendues, révéla au public la teneur des articles de Londres. Les points controversés furent alors admis par la commission, mais de ce fait se manifesta une grande irritation en Belgique.

Le projet de Loi fondamentale rédigé, Guillaume Ier voulut le faire approuver par une assemblée de notables, comme l'avait été, en Hollande, la Grondwet de 1814. La première fois, cette cérémonie, simulacre d'une consultation de l'opinion publique, s'était caractérisée — comme le disait humoristiquement l'homme d'Etat Van Maanen - par « vele solennia en weinig zaken » (beaucoup de mise en scène et peu d'action). Mais cette fois il y avait conflit entre ceux qui présentaient la Constitution aux suffrages de la nation et ceux qui étaient censés représenter cette dernière. Le peuple belge - y compris la bourgeoisie - n'était pas mûr pour apprécier dans toute sa force la beauté des notions de tolérance. Le clergé le poussait à se montrer intransigeant (1). Le 28 juillet 1815, Maurice de Broglie, François-Joseph Pisani de la Gaude, évêque de Namur, François-Joseph Hirn, évêque de Tournai, tous trois prélats d'origine française, et les vicaires généraux des évêchés vacants de Malines et de Liége, Forgeur et Barrett, avaient adressé au roi des Représentations respectueuses, dans lesquelles ils se plaignaient amèrement de ce que le clergé fût dépossédé de son rang d'ordre privilégié, et critiquaient cette

<sup>(1)</sup> Sur les événements de juillet-août 1815, cf. FRIS, t. Ier, pp. 95 et 96.

nouveauté dangereuse : la liberté de conscience (1). Le 2 août, l'évêque de Gand, prenant délibérément la direction du mouvement de protestation, avait adressé à son clergé, formé par lui et très discipliné, ainsi qu'aux notables de son diocèse une Instruction bastorale, par laquelle il leur interdisait « avec une sainte hardiesse » d'adhérer à la Constitution. Dans cet acte. aussitôt reproduit par les autres prélats belges, il déclarait le « principe de l'égalité des cultes pernicieux et en contradiction avec la religion (2) ». Aussi, sous l'influence directe de cette entrée en campagne du clergé, l'assemblée des notables, réunie à Bruxelles, le 18 août 1815, ne s'en tint-elle pas à un rôle de pure forme. Tandis que tous les délégués luxembourgeois, presque tous les namurois, les liégeois et limbourgeois, une petite minorité de brabançons et d'hennuyers approuvaient la Loi fondamentale, ceux des Flandres et de la province d'Anvers s'y montrèrent absolument hostiles. Soixante-dix notables gantois sur quatre-vingts, tous ceux d'Ypres et de la ville d'Anvers rejetèrent le projet (3). Sur seize cent trois délégués. deux cent quatre-vingts s'abstinrent d'émettre un avis; sur les treize cent vingt-trois votants, sept cent quatre-vingt-seize formulèrent un vote négatif, dont cent vingt-six en motivant leur refus par des considérations d'ordre religieux; bref, cinq cent vingt-sept seulement adhérèrent aux vues du prince. Stupéfait de se voir tenu en échec, Guillaume Ier en concut une très vive irritation. Décidé à faire prévaloir sa volonté. lié d'ailleurs par les traités, il eut alors recours à un artifice. Considérant les abstentions comme des

<sup>(1)</sup> RAEPSAET, Œuvres complètes, t. VI, pp. 350 et suiv. (Pièces justificatives): Texte des « Représentations respectueuses ».

<sup>(2)</sup> ID., 1btd., pp. 356 et suiv. (Pièces justificatives) : Texte de l'« Instruction pastorale ».

<sup>(3)</sup> COLENBRANDER, De Belgische omwenteling, pp. 128 et 129.

approbations, et déclarant nuls les votes négatifs motivés, il obtint 807 suffrages approbateurs contre 670 bulletins défavorables. Tenant compte en outre de l'adhésion totale de la partie nord du royaume à la charte nouvelle, il déclara, le 24 août 1815, jour de son anniversaire, la Loi fondamentale acceptée en vertu des droits de souverain absolu qu'il possédait encore. Il motivait son attitude en prétendant que « l'énumération et la comparaison des votes respectivement émis » ne permettaient « aucun doute sur les sentiments et les vœux de la grande majorité du pays (I) ». Ce sont ces calculs subtils, faits pour égarer l'opinion sur la portée d'un acte incontestablement abusif, que l'opposition belge flétrit plus tard du terme ironique d'« arithmétique néerlandaise ».

Enfin, le royaume des Pays-Bas était donc doté d'une Constitution. Issue d'une série de compromis et de remaniements, elle était certes, comme le disait un homme politique batave, een veelhoofdig monster (un monstre polycéphale) (2). Bien que consacrant les principes du gouvernement personnel et de la monarchie constitutionnelle, bien que hérissée de restrictions antidémocratiques, elle réalisait néanmoins un progrès, en ces temps où l'absolutisme était redevenu maître en Europe. Sans doute, même remaniée « de commun accord », elle correspondait bien plus à la mentalité hollandaise qu'à celle de nos pères; les libéraux belges avaient à faire valoir contre elle des griefs sérieux... Et cependant, dans son ensemble, elle eût, en 1815, été accueillie avec faveur sans l'opposition intransigeante du clergé, entraînant à sa suite la masse des fidèles. A cause de cette résistance

<sup>(1)</sup> Détails, cf. CH.-V. DE BAVAY, Histoire de la révolution belge de 1830. (Bruxelles, 1873), pp. 11-14.

<sup>(2)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 344.

inopinée, il avait fallu « imposer » au Sud la Loi fondamentale. Les politiques hollandais étaient consternés, déçus spécialement par l'attitude de la Flandre, ce sol « sur lequel ils avaient le plus compté pour la communication et la diffusion des idées et des institutions hollandaises (I) ». Guillaume, ne pouvant dissimuler son amertume, blâmait, dans son arrêté de promulgation du 24 août, les chefs du clergé: « ces hommes de qui le corps social devait attendre l'exemple de la charité et de la tolérance évangélique ».

La mise en vigueur de la Constitution, loin de terminer le conflit, ne fit que l'envenimer. Durant six ans, Maurice de Broglie dirigea le mouvement d'opposition à la Loi fondamentale avec une très grande âpreté. De Bavay a longuement décrit les péripéties de cette lutte dont nous nous bornerons à indiquer les phases essentielles (2). Immédiatement après la promulgation de la Loi fondamentale, les prélats et vicaires généraux belges ripostèrent par la publication d'un Jugement doctrinal (Leerstellige uitspraak), - rédigé par l'évêque de Gand - qui défendait aux catholiques de prêter les serments prescrits par la Constitution, « sous peine de trahir les plus chers intérêts de la religion (3) ». Ils condamnaient avant tout les articles 190, 191, 192 mentionnés plus haut, ainsi qu'une clause additionnelle maintenant provisoirement en vigueur « beaucoup de lois anti-

Digitized by Google

<sup>(1)</sup> FALCE, Brieven, p. 223. Falck à J. van Lennep, 11 août 1815: « En juist in dat Vlaanderen waarop wij om gelijkheid van taal en zeden, het meest gerekend hadden voor de mededeeling en verspreiding van Hollandsche begrippen en instellingen! »

<sup>(2)</sup> DE BAVAY, Histoire de la révolution belge, pp. 15-45; FRIS, t. Ier, pp. 99-101.

<sup>(3)</sup> RAEPSAET, t. VI, pp. 376 et suiv. (Pièces justificatives): Texte du « Jugement doctrinal ».

catholiques et manifestement injustes (I). Soutenus au début par Pie VII, ils déchaînèrent dans le pays la guerre religieuse. Le 14 mai 1816, de Broglie engageait le clergé de son diocèse à refuser l'absolution aux députés, magistrats communaux, fonctionnaires publics et autres, avant juré obéissance au pacte fondamental. Aussitôt de nombreux nobles et bourgeois, croyants zêlés, se démirent de leurs fonctions. De son côté, Guillaume Ier fit preuve d'une sévérité que l'on a généralement jugée maladroite. Avec un grand déploiement de forces de police, il fit, en maints endroits, arracher des bulles affichées sans autorisation aux murs des églises. S'entêtant dans sa volonté de ramener l'Église au respect des lois, peu lui importait d'apparaître comme un profanateur, aux yeux d'un peuple ignorant et soumis à de puissantes influences. Le 25 février 1817, rejetant, en présence d'une opposition dont la persistance l'exaspérait, toute chance de la vaincre par une évolution dans les voies de l'opportunisme, il imposait, par arrêté royal, le serment constitutionnel à tous les membres du pouvoir judiciaire, agents du ministère public, avocats, etc. Immédiatement le nombre des démissionnaires, à tous les degrés de la hiérarchie, fut tel que le fonctionnement de la justice en fut entièrement désorganisé. Des mourants, à qui les ecclésiastiques refusaient les derniers sacrements, désavouèrent leur adhésion à la Loi fondamentale. Le clergé déclara nuls les actes passés devant les notaires soumis au roi. Des pamphlets violents, d'ardents articles de presse envenimèrent encore la situation. Le 21 mars 1817,

<sup>(1)</sup> Notamment la loi du 18 germinal an X, soumettant au contrôle de l'Etat la nomination et l'installation des ministres du culte, leur interdisant toute correspondance avec la Cour de Rome, sur des questions religieuses, ainsi que toute publication non autorisée de bulles, brefs et autres actes pontificaux.

l'abbé brugeois de Foere fut condamné à deux ans de prison, pour articles subversifs; quelques jours plus tard, M<sup>sr</sup> de Broglie, sous le coup d'un mandat d'amener, fuyait en France, ayant été averti sous main du danger qui le menaçait, par le capitaine de la maréchaussée chargé de l'arrêter.

Cependant, parmi les catholiques, certains esprits pondérés commençaient à trouver excessive la résistance du clergé, la déclarant dangereuse au point de vue social. Le Saint-Siège, redoutant une rupture avec Guillaume Ier, n'osa plus aussi ouvertement soutenir l'évêque de Gand. Une formule transactionnelle fut donc cherchée, qui permettrait aux croyants d'accomplir leurs devoirs de citoyens, sans blesser leurs scrupules religieux. Le 18 mai 1817, François-Antoine, prince de Méan, dernier évêque de Liége sous l'ancien régime et désigné par le roi Guillaume comme futur archevêque de Malines, déclara publiquement que le serment de fidélité à la Loi fondamentale qu'il avait prêté comme membre de la Chambre Haute, l'avait été sous les réserves suivantes : il ne s'engageait « à rien qui fût contraire aux dogmes ni aux lois de l'Église catholique, apostolique et romaine » et il ne se tenait pour obligé de protéger toutes les communions religieuses de l'Etat qu'au point de vue civil et sans devoir en approuver les doctrines. Cette formule ingénieuse fut aussitôt adoptée par un grand nombre de catholiques, de sorte que l'agitation alla en décroissant et ne se manifesta bientôt plus que dans son foyer d'origine : la Flandre. Là, le gouvernement commit la maladresse de surexciter les esprits par un acte bien inutile. M<sup>sr</sup> de Broglie ayant été condamné par contumace à la déportation, cette sentence fut, de propos délibéré, affichée au pilori, le 19 novembre 1817, à Gand, entre deux individus condamnés à l'exposition

publique et aux travaux forcés! Des milliers de gens. dont nombre de campagnards venus dans la ville pour y vendre leurs denrées au marché, s'indignèrent de cette allusion symbolique trop significative. Et. loin d'avoir marqué ainsi l'évêque de Gand d'une flétrissure indélébile, le procureur du roi l'avait auréolé du nimbe des martyrs (1). De 1818 à 1821, le pouvoir civil sévit, plusieurs fois encore, contre des insoumis, soit en expulsant de leurs églises des prêtres non agréés, soit en poursuivant des vicaires généraux en correspondance avec Maurice de Broglie. Survenue le 20 juillet 1821, la mort de ce prélat. resté l'âme de la résistance, amena presque instantanément une trêve et des concessions réciproques entre les adversaires lassés. Le 10 août de cette même année, de nombreux ecclésiastiques se ralliaient à la « formule de Méan » et en octobre, Guillaume Ier, voyant son autorité reconnue, daignait. enfin s'expliquer sur le caractère exclusivement civil du serment constitutionnel.

A partir de ce moment, les catholiques belges, tant ecclésiastiques que laïques, reconnurent les principes de liberté de conscience et des cultes. Depuis, et même lors de l'agitation qui précéda immédiatement la révolution de 1830, il ne fut plus question d'une suppression ou d'une revision des fameux articles de la Loi fondamentale qui, pendant six années, avaient provoqué de si vives résistances. Il ne faut donc, en aucune façon, voir dans la lutte que nous venons de résumer, une des causes de la rupture qui devait se produire une dizaine d'années plus tard. Tout au plus contribua-t-elle à éloigner davantage, dès le début, deux peuples peu disposés à fraterniser. Elle est néanmoins digne d'étude et intéressante à signaler,

<sup>(1)</sup> DU CHASTEL, 1830, pp. 44 et 45.

parce qu'elle montre à quel point les puissances s'étaient méprises lorsqu'elles avaient admis la possibilité de fusionner des éléments ethniques séparés par l'abîme des convictions religieuses, surtout sous la conduite d'un prince de caractère aussi entier que l'était le roi Guillaume.

## CHAPITRE III

La situation économique et intellectuelle du royaume des Pays-Bas, de 1815 a 1830. Griefs généraux des Belges contre le gouvernement du roi Guillaume.

Utilité et importance de la réunion de la Belgique et de la Hollande au point de vue matériel. — Projets vastes et généreux de Guillaume I. — Épanouissement commercial, industriel et agricole du royaume des Pays-Bas, de 1815 à 1830. — Réorganisation de l'enseignement. — Développement scientifique et artistique. — Action directe du roi en toutes matières.

Caractère trop personnel et trop hollandais du gouvernement de Guillaume I. — Griefs généraux de la bourgeoisie belge en matières administratives et judiciaires. — Question de la Dette publique. — Conflit entre les provinces du Nord, libre-échangistes, et celles du Sud, protectionnistes. — Question des impôts. — Antagonisme croissant entre Hollandais et Belges.

Si, en créant le royaume des Pays-Bas, les puissances alliées n'avaient eu en vue que leurs propres intérêts, elles n'en avaient pas moins cru, de très bonne foi, travailler au bonheur des deux peuples dont elles venaient de lier l'avenir. Le nouvel Etat, comptant 5 millions et demi d'habitants, prenait place au premier rang des nations de second ordre de l'Europe. Comme on l'a fait remarquer tant de fois, le Sud agricole et industriel allait désormais pouvoir écouler ses produits sur tous les marchés du monde et notamment dans les colonies d'Insulinde, par l'intermédiaire des grands commerçants et armateurs hollandais. Naturellement porté par ses goûts et son caractère à s'occuper de questions économiques, Guillaume I<sup>er</sup> vit immédiatement tout le parti qu'il y

avait à tirer des heureuses conditions matérielles issues de la réunion. Il s'attela à la tâche gigantesque de la réorganisation fondamentale des deux pays, affaiblis par des années de guerre et d'oppression. avec d'autant plus d'ardeur qu'il espérait, par là, gagner les sympathies de ses sujets belges. Aussi fit-il preuve envers ces derniers de la même sollicitude qu'envers ses compatriotes. Quoique son œuvre rénovatrice ait déjà été signalée autrefois par White, Van den Bogaerde van Ten Brugge, Juste et d'autres, ce n'est qu'en ces dernières années qu'elle a été pleinement mise en lumière. Actuellement les historiens belges sont d'accord avec les historiens hollandais pour admirer sans réserves les vues du roi et pour louer son vaste esprit d'entreprise, sa ténacité, son énergie. Dans cet ouvrage, au cadre limité, nous ne ferons que passer hâtivement en revue les différents domaines où, avec tant de succès, s'exerca son initiative, résumant les études approfondies consacrées récemment à ces matières par Josson, Fris et tout spécialement par Blok (1).

La grande disette de 1816-1817 fournit à Guillaume, dès le début, l'occasion de révéler ses hautes qualités (2). Le peuple affamé s'étant mis à piller les boulangeries, à Bruxelles et dans plusieurs autres villes, il contribua, par des avances personnelles d'argent, à ramener l'ordre sans devoir recourir à la répression violente. Il montra les mêmes sentiments d'humanité et de générosité lors des terribles inondations de 1820 et de 1825.

En matières commerciales, le prince tendit tous ses efforts vers un même but : améliorer les voies de

<sup>(1)</sup> JOSSON, Onthullingen, pp. 82-87; FRIS, t. Ist, pp. 102-107; BLOK, Geschiedenis, pp. 385-406.

<sup>(</sup>a) Le prix du boisseau de pommes de terre s'était élevé de 5 à 18 sous (juillet 1816); celui du sac de grains, de 11 à 30 florins.

communication intérieures et affecter la marine marchande hollandaise, autrefois vassale de l'étranger, au transport des produits de l'industrie nationale. Beaucoup de nos grands canaux : celui de Gand à Terneuzen, celui de Pommerœul à Antoing, datent du régime hollandais; le service des ponts et chaussées fut grandement amélioré; les ports d'Amsterdam, de Rotterdam, d'Ostende, de Nieuport, de Bruges prirent un bel essor, non comparable cependant au prodigieux développement de celui d'Anvers où l'entrée des navires doubla en une dizaine d'années (I).

Pour faciliter nos exportations et créer de nouveaux débouchés, Guillaume Ier fonda, le 20 mars 1824, une société commerciale sous le nom de Nederlandsche Handelsmaatschappij, et s'intéressa dans cette entreprise pour une part de 4 millions de florins. Grâce à l'établissement de tarifs protectionnistes, le chiffre des importations de laine, de grain, de bois, de même que celui des exportations de bétail, de denrées coloniales, de produits agricoles, manufacturés et fabriqués, suivirent une progression ascendante jusqu'à la révolution. Le royaume des Pays-Bas, rival de l'Angleterre, triomphait de la concurrence française. Comme l'a dit Blok, les provinces du Nord retrouvaient, sous le sceptre du roi Guillaume, leur ancienne prospérité des temps de la république; celles du Midi voyaient s'ouvrir une ère d'activité telle qu'elles n'en avaient plus connue depuis le moyen âge!

Le 28 août 1822, Guillaume avait créé une « Société générale pour favoriser l'industrie nationale » (Algemeene maatschappij tot begunstiging der nationale nijverheid) au capital de 50 millions de florins. Elle avait

<sup>(1)</sup> En 1818, 585 bâtiments pénétrèrent dans le port d'Anvers; en 1829, le chiffre des entrées s'élevait à 1.028.

spécialement pour objet de faire aux industriels entreprenants des avances considérables, mais servait aussi de banque de dépôts et d'escompte. Des subsides de tout genre, la création d'un fonds « industriel » annuel de I million de florins, des secours royaux aux ouvriers en cas de chômage forcé, d'autres mesures encore, rendirent bientôt l'industrie très prospère. Malgré les réclamations des Hollandais, le roi montrait des tendances protectionnistes très favorables aux intérêts des fabricants belges. Un droit de 40 % frappa l'importation des fers; l'entrée des charbons fut taxée à 8 florins par 1,000 kilos (1)! En quelques années les industries métallurgiques et houillères du pays de Liége, du bassin de Charleroi et du Borinage prirent une extension colossale. A Seraing, John. Cockerill fonde ses célèbres usines: au Val-Saint-Lambert s'ouvrent des cristalleries non moins renommées. Verviers, Bruxelles, Tournai voient renaître respectivement les anciennes industries de la draperie, des articles de luxe et des tapis. Gand, avec ses légions de fileurs de coton et de tisserands, habille la Hollande et les colonies. Les villes du Nord : Leiden, Haarlem, Utrecht, Bois-le-Duc, Deventer, deviennent autant de centres laborieux. De nouveaux horizons s'ouvrent à l'activité humaine : l'éclairage au gaz commence à se répandre; en 1820, une centaine de machines à vapeur à haute pression fonctionnent déjà à Liége et dans les environs; à Gand, le chiffre s'en élève à cinquante. Etendant sa sollicitude à tous les modes de production des richesses nationales, Guillaume Ier favorisa également l'agriculture, multipliant les capacités de rendement de notre sol par l'asséchement de marécages et le défrichement des landes de la Campine et du Luxembourg. La

<sup>(1)</sup> Josson, Onthullingen, p. 83, d'après des documents officiels.

grande pêche et la pêche littorale furent minutieusement réglementées. Enfin, des expositions, à Gand en 1820, à Haarlem en 1825, marquèrent les étapes parcourues. Celle de Bruxelles, qui eut lieu en 1830, quelques jours à peine avant que la révolution éclatât, obtint le plus vif succès. Les salaires étant élevés, la prospérité générale, la population s'accrut dans des proportions très rapides. Le paupérisme disparut, vivement combattu par la Société de Bienfaisance (Maatschappij van Weldadigheid, 1821). On ne signalait pas cinquante mille indigents dans tout le royaume, en 1830!

Guillaume ne se borna pas à porter de l'intérêt seulement aux questions d'ordre purement économique;
il voulut aussi relever le peuple en l'instruisant. Dans
le Sud sa tâche fut à la fois très dure et très délicate.
On sait combien les Belges, peu favorisés par le sort,
manquaient de culture intellectuelle. Avec l'aide
d'Anton Reinhard Falck, son excellent ministre de
l'Instruction publique, des Colonies et de l'Industrie
depuis 1818 (1), Guillaume Ier agit en prince plus
éclairé qu'aucun autre de son époque : il rénova
l'enseignement à tous les degrés (2). Dès 1815, la loi
scolaire hollandaise de 1806, établissant un enseignement primaire, neutre, gratuit, donné par des institu-

<sup>(1)</sup> Voir la biographie d'A.-R. FALCK (1777-1843) dans l'introduction à ses Brieven, pp. 3 et suiv., lettres éditées par O.-W. HORA SICCAMA. Avocat, puis diplomate au service de la république batave et haut fonctionnaire du roi Louis, Falck rentra dans la vie privée sous l'Empire. Cheville ouvrière du mouvement insurrectionnel de 1813 à Amsterdam, il devint secrétaire d'État du roi Guillaume. De 1823 à 1832 il rémplit des fonctions diplomatiques, s'occupa ensuite de littérature et d'histoire jusqu'en 1839. Appelé à un nouveau poste dans la diplomatie à Bruxelles, il mourut dans cette ville en 1843.

<sup>(2)</sup> Pour les détails, voir A. SLUYS, L'Enseignement en Belgique sous le régime français (Bruxelles, 1898) et L'Instruction publique en Belgique sous le régime néerlandais (Bruxelles, 1900).

teurs diplômés, sous le contrôle de l'État, fut étendue à tout le royaume. Un maître d'école néerlandais, catholique, excellent pédagogue, Schreuder, fut mis à la tête de la nouvelle école normale de Lierre. En quinze ans, près de quinze cents écoles primaires furent édifiées, près de deux mille jeunes gens reçurent le brevet d'instituteur leur assurant une carrière justement rémunérée, plus de trois cent mille élèves fréquentèrent les quatre mille écoles élémentaires de l'État! Dans ces conditions favorables, le chiffre des analphabètes entra en décroissance rapide (I).

Les études moyennes et supérieures furent réorganisées par le règlement du 25 septembre 1816, créant plusieurs athénées (Bruxelles, Maestricht, Bruges, Tournai, Namur, Anvers, Luxembourg) et établissant les trois universités de Louvain, de Liége et de Gand. Tout en nommant dans ces dernières, en règle générale, des professeurs belges, le gouvernement fit également appel aux lumières de savants allemands et hollandais, tels Warnkoenig, Thorbecke, futur ministre et chef de cabinet, homme d'État célèbre, enseigna les sciences politiques à Gand, Schrant, professeur de littérature, prêtre amstellodamien, connu pour la fière indépendance de son caractère. Soutenu par les dons en espèces de particuliers généreux, le gouvernement multiplia le nombre des cours publics, musées, observatoires et laboratoires. Tandis que la . Société Tot Nut van 't Algemeen (d'Utilité publique) créait partout des cours d'adultes et des bibliothèques populaires, il rétablissait l'ancienne Académie royale des sciences et des belles-lettres de Bruxelles, fondée par Marie-Thérèse (1816), installait dans la capitale

<sup>(1)</sup> Selon le rapport ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 1826, on ne rencontrait plus, à cette époque, dans tout le royaume, que 241,392 illettrés sur 6,157,286 habitants. Sur ce chiffre, 228,000 analphabètes habitaient les petites communes belges.

une commission chargée de publier les ouvrages des anciens historiens et annalistes belges, les *Scriptores* rerum belgicarum, favorisait les arts et la littérature, protégeant avant tout les institutions susceptibles de développer, dans l'âme des citoyens, les sentiments de patriotisme et les vertus civiques.

Telle fut, en résumé, l'œuvre de réorganisation du roi Guillaume. Il la conçut avec une grande élévation de pensée, dans le désir sincère de témoigner à tous ses sujets une égale bienveillance. S'il faillit parfois à ses devoirs d'équité, il faut reconnaître que ce fut plutôt à l'avantage des Belges et de leur industrie et au détriment de ses compatriotes. Aussi Guillaume fut-il pour la majorité des usiniers, manufacturiers et grands commercants du Sud. le souverain idéal. Ses réformes dans le domaine intellectuel frappèrent moins le grand public encore peu à même de les apprécier. Une petite élite seulement applaudit à ses efforts tout en regrettant qu'ils eussent parfois une tendance trop antifrançaise et que, pour lui, le terme esprit national se confondît trop souvent avec celui d'esprit hollandais (I).

Pourquoi, bien qu'intimement rapprochés par la solidarité des intérêts économiques, Hollandais et Belges ne devinrent-ils pas réellement frères? Pourquoi Guillaume ne parvint-il jamais, malgré quinze ans de sollicitude, quinze ans d'efforts quotidiens, à conquérir les sympathies de l'ensemble de nos compatriotes?

Nous avons déjà signalé, à différentes reprises, les

<sup>(1)</sup> BLOK, Geschiedenis, pp. 399 et 400.

défiances de ces derniers vis-à-vis d'un prince ne cachant pas sa prédilection pour le gouvernement personnel. Cette tendance au despotisme, tout éclairée qu'elle fût, devait les indisposer davantage, au fur et à mesure que s'accentuait en Guillaume Ier son fâcheux penchant à ne prendre conseil que de lui-même. Au début de son règne, le roi s'était entouré d'excellents ministres. Il ne put en supporter longtemps les avis. d'une sincérité parfois un peu rude. Van Hogendorp, coupable d'avoir engagé les Hollandais à se mettre en garde contre les Belges, trop favorisés à son sens, dut s'éloigner du pouvoir en 1816 (1); Roëll, ministre de l'Intérieur, démissionna en février 1817, suivi, à quelques mois d'intervalle, par le prince d'Orange, fils aîné du souverain, et ministre de la Guerre. Falck ayant été envoyé à Londres, auprès de l'ambassadeur des Pays-Bas, en 1823, Kemper étant mort en 1824. il ne resta bientôt plus auprès du monarque que des « commis », tels Appelius et Van Streefkerk, ce secrétaire d'État plaisamment comparé à une cloche, vibrant à l'unisson des désirs du prince. Durant les · cinq ou six dernières années du règne de Guillaume sur les Pays-Bas, ce royaume ne fut plus, en réalité, qu'un « État napoléonien à façade constitutionnelle ». comme l'a dit sévèrement Thorbecke. Resté seul à la tête des affaires, seul chef de l'administration, le roi devait, seul aussi, supporter toute la responsabilité de ses actes. Or, parmi tant de décrets rendus par lui, beaucoup, trop absolus, trop hollandais de tendances, ou formulés mal à propos, constituèrent des maladresses. Certaines catégories de Belges, blessées dans leurs sentiments ou lésées dans leurs intérêts. en vinrent bientôt à formuler des plaintes. Celles-ci. les fameux griefs, ont fait l'objet d'analyses succes-

<sup>(1)</sup> BLOK, Geschiedenis, pp. 357 et 358.

sives de la part de tous les historiens de la révolution, à commencer par Nothomb et de Gerlache. Nous pouvons donc nous borner ici à les classer, en les résumant, nous efforçant surtout d'en mesurer l'effet sur les diverses couches de la société belge.

Ayant à parler ultérieurement des réclamations contre les abus gouvernementaux dans le domaine administratif, signalons tout d'abord la question des langues (I). Se basant sur ce fait que le néerlandais était parlé par les trois quarts de la population du royaume, Guillaume Ier voulut en faire l'idiome national. Sous les régimes républicain et impérial, le français avait été d'emploi officiel exclusif. Par un décret fort équitable, du 1er octobre 1814, le prince souverain avait commencé par rétablir le libre emploi des langues, comme sous l'ancien régime. Malheureusement son initiative ne s'en tint pas là. Le 15 septembre 1819, il décrétait qu'à partir du 1er janvier 1823, le néerlandais serait d'usage légal, dans les administrations, les cours et tribunaux, l'armée, etc., à l'exclusion de toute autre langue, dans les provinces d'Anvers, de Limbourg et les Flandres; le 26 octobre 1822, il étendait cette décision aux arrondissements de Louvain et de Bruxelles. Aussitôt naquit une agitation fort vive au sein de la bourgeoisie, même de celle du pays flamand qui, au temps de la République et de l'Empire, s'était de plus en plus attachée à l'emploi du français. Les fonctionnaires wallons, les membres du barreau, les avoués, notaires et étudiants, les officiers, et, en général, tous ceux qui occupaient les carrières libérales, réclamèrent vivement le maintien de l'emploi facultatif des deux idiomes. Le peuple des campagnes, parlant ses dialectes locaux, se désintéressait de la question,

<sup>(1)</sup> Analysée par FRIS, t. Is, pp. 109 et 110.

mais, sous l'influense des châtelains, des curés hostiles à la diffusion de la littérature hollandaise protestante dans leurs paroisses, il en arriva à partager le mécontentement général (I). Durant la période triennale où l'emploi des deux langues fut autorisé facultativement, aucune cause ne fut jugée en néerlandais. Guillaume ayant néanmoins persisté dans sa manière de voir, beaucoup de difficultés d'ordre pratique surgirent. A la Seconde Chambre, les rapports entre députés hollandais et belges devinrent aigres, surtout lorsque ces derniers se mirent à réclamer avec quelque affectation la traduction fastidieuse et monotone des discours néerlandais de leurs collègues.

Les réformes judiciaires du roi Guillaume furent conçues dans un sens tout aussi antifrançais (2). Il avait supprimé le jury, le 6 novembre 1814; il n'osa pas faire de même du Code civil, dont il blâmait cependant et la lettre et l'esprit. Ses efforts, en 1820, pour le faire modifier par la Seconde Chambre, échouèrent presque totalement devant l'énergique opposition de Dotrenge et du député de la Flandre occidentale Louis-Augustin Reyphins, orateur dont les gestes trop amples et l'accent de terroir ne parvenaient pas à diminuer la valeur, comme dialecticien rude et énergique. Quelques autres mesures encore, moins importantes, indisposèrent la magistrature, tout imprégnée de culture française.

Qu'on y prenne garde, les intentions du roi n'étaient pas de tracasser ses sujets du Midi; bien au contraire, ses dispositions restaient toujours excellentes à leur égard, mais il se montrait malavisé. Il hollandisait presque inconsciemment, avons-nous dit plus haut.

<sup>(1)</sup> COLENBRANDER, De Belgische omwenteling, p. 202.

<sup>(2)</sup> FRIS, t. Ier, p. 108.

Certains membres de son entourage, parmi les plus éclairés et les moins soumis, s'en aperçurent dès le début. Déjà le 3 avril 1816, le prince d'Orange, désireux d'établir sa Maison à Bruxelles, priait secrètement Wellington d'appuyer sa demande et ajoutait : « L'esprit des Belges devenant quotidiennement pire et moins satisfait à cause de l'entière influence des Hollandais, qui ont la direction de toutes les affaires et considèrent chaque jour davantage la Belgique comme une province annexée, qui doit être soumise à la mère patrie, il me semble de la plus haute importance de tenir en échec ce mauvais esprit autant que possible (1)! »

Si c'était généralement à ses errements que Guillaume Ier devait attribuer l'insuccès de sa politique fusionniste, il faut pourtant reconnaître que parfois aussi il se trouvait dans l'impossibilité matérielle de résoudre équitablement certains problèmes sans mécontenter profondément soit le Nord, soit le Sud. - Par exemple la question de la dette publique (2). D'après les calculs des diplomates de la Conférence de Londres, en 1831, la Dette belge ne s'élevait, en 1814, qu'à 100 millions de florins environ, alors que celle des anciennes Provinces-Unies était déjà si élevée en 1810, lors de l'annexion du royaume de Hollande à l'Empire, que Napoléon Ier avait tout simplement refusé d'en reconnaître les deux tiers : la dette morte. Par la loi du 14 mai 1814, l'intègre Guillaume, révolté à l'idée d'une banqueroute, avait converti cette dette morte en dette différée, de telle

<sup>(1)</sup> Voir le texte anglais de cette lettre dans Th. JUSTE, La Révolution belge de 1830, d'après des documents inédits (Bruxelles, 1872, 2 vol.), t. I., p. 217.

<sup>(2)</sup> FRIS, t. I. Pp. 111 et 112; BLOK, Geschiedenis, p. 325; LAVISSE et RAMBAUD, Histoire générale de l'Europe: A. WADDINGTON, chap. IX, L'Insurrection belge; Le Reyaume de Belgique (1814-1847), pp. 345 et 346.

sorte que, moyennant un arrosement de 100 florins, tout propriétaire d'une coupure donnant 45 florins de rente, était déclaré possesseur : 1º d'un capital de 2,000 florins en dette active au taux de 2 1/2 %; 2° d'un capital de 4.000 florins en dette différée. ne produisant aucun intérêt, mais devant passer du différé à l'actif par des tirages annuels (1). Les financiers du roi Guillaume avaient calculé que cette conversion s'opérerait en trois cents ans environ et, très fiers de leur subtilité, ils se réjouirent de voir les recettes de l'État s'élever, la première année, grâce aux arrosements, de 38 millions et demi à 66 millions et demi de florins. Mais en ce même laps de temps, la Hollande voyait sa dette active s'élever à environ 575,500,000 florins et sa dette différée dépasser le milliard! Or, les puissances avaient stipulé que la Belgique supporterait la moitié des charges publiques du royaume des Pays-Bas! On conçoit le mécontentement de nos pères vis-à-vis de cette mesure, assez peu justifiable (2). Pendant quelques années, la Seconde Chambre, non familiarisée avec les questions financières, si complexes par leur nature même, placée d'ailleurs dans l'impossibilité de contrôler la gestion des deniers de l'État par le souverain, resta silencieuse. Puis, peu à peu, une opposition se forma parmi les députés du Sud et bientôt, au nombre de ses thèmes favoris, figurèrent l'accroissement continuel de la dette publique

<sup>(1)</sup> L'art. V de la loi du 14 mai 1814 indique sur quelles bases les anciennes dettes (il n'y avait pas moins de quatorze ou quinze espèces de titres à intérêts divers) ont été converties en titres de 45 florins de rente.

<sup>(2)</sup> BUFFIN, Documents inédits, Introduction, p. xvi. Les Hollandais justifièrent le partage de la dette en montrant que la Belgique, englobée dans le nouveau royaume, recevait, en échange, des forteresses, des vaisseaux, des chantiers, des colonies, etc.

et la critique des agissements d'un groupe de capitalistes spéculateurs, réunis, le 30 décembre 1822, par Guillaume I<sup>er</sup>, en un syndicat d'amortissement, dans les buts les plus divers mais tous également mystérieux.

Au point de vue économique, nous avons vu que les deux fractions du royaume des Pays-Bas se complétaient admirablement; cependant, comment le roi, même en agissant dans le plus haut esprit de justice, aurait-il pu concilier les intérêts des commerçants hollandais libre-échangistes avec ceux des industriels belges, partisans de la protection (1)? Aussi longtemps qu'il enraya l'importation des produits fabriqués étrangers par l'établissement de droits d'entrée très élevés, Van Hogendorp et les notables du Nord protestèrent avec énergie; lorsqu'en 1821, cédant aux reproches amers de ses compatriotes, le roi se fut décidé à réduire à 6 ou même à 3 % les tarifs douaniers, il eut à faire face aux vives récriminations des manufacturiers belges et à l'opposition députés du Sud, formant bloc (2). En matière fiscale, même conflit de principes ou d'intérêts.

En 1822, un projet de loi sur la contribution personnelle, taxant les domestiques, chevaux, livrées, mobiliers, etc., faillit être rejeté après de violents et longs débats, quarante-sept députés belges ayant voté en masse contre la réforme proposée (3). Le 8 janvier

<sup>(1)</sup> FRIS, t. Ier, pp. 112-114.

<sup>(2)</sup> Cette loi « fratricide » de réduction des tarifs fut votée, le 11 juillet 1821, par 55 voix contre 51 à la Seconde Chambre, par 21 contre 17 à la Première Chambre des États généraux. Guillaume I «, irrité de la formation du premier « bloc » belge, destitua de leurs fonctions à la Cour sept membres opposants de l'une et de l'autre assemblée. La mise en application de cette loi, par décrets, en 1822, amena une vive campagne de réclamations, de caricatures et de pamphlets, qui obligea Guillaume à la modifier quelque peu.

<sup>(3)</sup> JULES INGENBLEEK, Impôts directs et indirects sur le revenu (Bruxelles et Leipzig, Misch et Thron, 1908), Ire partie, chap. Ier. Par un singulier

1823, un impôt sur la mouture (gemaal), levé jusqu'alors en Hollande seulement et taxant le grain introduit dans les villes, fut étendu à tout le royaume. Les paysans du Nord, se nourrissant surtout de pommes de terre, le supportaient aisément, mais les ouvriers et gens des campagnes belges en ressentirent douloureusement le faix. Ce même jour fut mis en vigueur un impôt sur le poids général des viandes de boucherie, impôt dit d'abatage (geslacht). Bien accueilli en Hollande, il irrita profondément les provinces du Sud, surtout après que les agents du gouvernement en eurent accru imprudemment le caractère pénible par des formalités inquisitoriales et des vexations de tout genre (1).

Il résulte de l'ensemble des faits que nous venons de signaler qu'après peu d'années, toutes les classes de la société belge en étaient venues à formuler des griefs contre le gouvernement de Guillaume Ier. La bourgeoisie, occupant les carrières libérales, protestait contre les tendances trop hollandaises du roi et contre son inclination trop marquée pour le gouvernement personnel. Les commerçants et les industriels lui en. voulaient surtout à cause de son évolution libreéchangiste, le peuple des villes et celui des campagnes s'indignaient au sujet des nouveaux impôts. Tous réclamaient contre le partage de la Dette publique et, dans leur mécontentement, ils oubliaient à quel degré leurs conditions d'existence économiques et intellectuelles s'étaient améliorées, à quel point le roi se dévouait en leur faveur et combien ses intentions étaient excellentes, sinon toujours également avisées. Leur attitude n'avait certainement encore rien de révolution-

contraste la loi du 28 juin 1822, objet de si violentes critiques, est encore en vigueur en Belgique à l'heure actuelle.

<sup>(1)</sup> BUFFIN, Documents inedits, Introduction, p. XIX. L'impôt de mouture rapporta 5,500,000 florins; l'impôt d'abatage, 2,500,000 florins.

naire; l'hostilité des provinces du Sud ne se traduisait encore que par l'opposition parlementaire de leurs députés. Mais ces germes de discorde, contre lesquels il eût été aisé de réagir en d'autres circonstances, devenaient dangereux dans un royaume où les deux fractions de la population n'éprouvaient l'une pour l'autre aucune sympathie, mais au contraire une sorte d'éloignement naturel et spontané. Cet antagonisme se retrouvait dans le peuple, à l'armée (I), partout et, comme nous l'avons vu, il s'était affirmé dès les premiers jours de la réunion.

Le 7 novembre 1815, Von Binder, ambassadeur d'Autriche à Bruxelles, écrivait à Metternich : « Les Belges ont, les premiers, jeté le gant. Les Hollandais ne font que leur rendre haine pour haine et mépris, » et il ajoutait cette réflexion à la fois humoristique et profonde: « Si l'on demande ce que les Belges veulent, après tout, on ne peut répondre autre chose si ce n'est qu'ils ne veulent pas être Hollandais (2). ; Tel était l'état d'esprit des deux nations, au lendemain du « mariage de convenance » que les puissances leur avaient si témérairement fait contracter. Les efforts précipités, malhabiles et souvent inopportuns du roi Guillaume, en faveur de la « fusion intime et complète », aggravèrent la situation de jour en jour. Le 26 décembre 1828, le diplomate français Lamoussaye écrivait à son gouvernement : « Le Belge hait le Hollandais et celui-ci méprise le Belge, au-dessus duquel il se place à une hauteur infinie, et par son caractère national, et par les créations de son industrie, et par les souvenirs de son histoire (3), » Nothomb, synthétisant en une formule lapidaire les

<sup>(1)</sup> FRIS, t. Ier, p. 111.

<sup>(2)</sup> POULLET, Les Premières Années du royaume des Pays-Bas (REVUE GÉNÉRALE DE BELGIQUE, numéro de janvier 1896, pp. 10 et 11).

<sup>(3)</sup> COLENBRANDER, De Belgische omwenteling, pp. 146 et 147.

causes de la révolution de 1830, s'est exprimé ainsi : « Au fond de tous les esprits, il y avait, depuis quinze ans, un mot d'ordre : Haine à la domination hollandaise (I). » Il eût été plus près de la vérité en écrivant : « Haine au peuple, haine à la mentalité hollandaise, » car parmi les facteurs latents du soulèvement belge, il n'en fut peut-être pas de plus puissant que les différences psychologiques antagonistes entre deux peuples faits pour avoir des relations d'excellent voisinage, sans doute, mais nullement susceptibles de se laisser amalgamer.

<sup>(1)</sup> NOTHOMB, Essai historique, t. Ie, p. 92.

## CHAPITRE IV

LA RUPTURE ENTRE GUILLAUME ICT ET LES GRANDS PARTIS POLITIQUES BELGES : CATHOLIQUES (1824-1827), LIBÉRAUX (1827-1828).

Attitude conciliante de Guillaume I vis-à-vis des partis politiques belges jusqu'en 1824. — Efforts du souverain en faveur de la création d'un catholicisme national : décrets concernant l'enseignement primaire (1824) et moyen (1825). — Le Collège philosophique. — Résistances du clergé. — Le concordat de 1827. — Rupture entre Guillaume I et les catholiques.

Éveil du peuple belge à la vie politique. — Épanouissement du parti libéral. — Composition de la Seconde Chambre vers 1827. — Origines et développement de la presse sous le régime hollandais. — Campagne de libéraux en faveur de la liberté de la presse. — Violents conflits et rupture entre Guillaume Ier et le parti libéral. — Situation du roi à la fin de l'année 1828.

Nous avons vu à la fin du second chapitre qu'après la mort de l'évêque de Gand, Maurice de Broglie, en 1821, le clergé belge s'était réconcilié avec le roi Guillaume. Depuis lors, ce dernier, louvoyant entre les catholiques et les libéraux, avait su régner de façon à ménager les susceptibilités des deux grandes fractions de l'opinion dans les provinces méridionales.

Mais à partir de 1824 nous entrons dans une nouvelle période : le souverain va se départir de son attitude prudente et, par suite, il entendra désormais articuler contre lui un ensemble de nouveaux griefs, non plus généraux cette fois, mais d'un caractère nettement politique.

On se souvient avec quel soin Guillaume I<sup>er</sup> avait entrepris la tâche de réorganiser notre enseignement à tous les degrés. Défenseur convaincu de l'instruc-

tion primaire neutre et gratuite par l'Etat, il était nécessairement entré en opposition d'idées avec l'épiscopat belge, qui regrettait ses anciennes prérogatives (I). Réagissant contre des tendances éducatives que, dans ses sermons et ses pamphlets, il déclarait « calvinistes » et « impies », le clergé avait fait de grands efforts pour instituer un enseignement confessionnel concurrent, et il avait été soutenu directement, quoique d'une façon occulte, dans sa tâche, par les jésuites et la Congrégation de France. A cette entrée en campagne, le gouvernement répondit par une résistance vigoureuse : déjà le 22 juillet 1822, un décret royal avait interdit de donner l'instruction primaire sans l'autorisation du pouvoir; le 1er et le 11 février 1824, deux nouvelles ordonnances dépouillaient de leurs privilèges les associations religieuses consacrées à l'enseignement et provoquaient la chute de toutes les écoles de « frères de la Doctrine chrétienne » venus du royaume des Bourbons pour catéchiser la Belgique.

Ces mesures étaient sévères; peut-être que Guillaume, souverain protestant naturellement désigné aux défiances des catholiques, eût dû se montrer moins absolu, par esprit d'opportunisme; mais de toutes façons, sur le terrain de l'enseignement primaire, il conservait une attitude simplement défensive. . Il n'en fut plus de même l'année suivante, lorsqu'il conçut le projet téméraire de décléricaliser l'enseignement moyen (2).

<sup>(1)</sup> FRIS, t. Ier, pp. 115 et 116.

<sup>(2)</sup> Cette question ayant fait l'objet d'études approfondies, nous pouvons nous contenter d'en esquisser les traits essentiels. Voir notamment, à ce sujet, Fris, t. Ier, pp. £17-119; Juste, La Révolution belge, t. Ier, pp. 63 et suiv.; de Bavay, Histoire de la révolution belge, pp. 46-62; L. Delplace, S. J., La Belgique sous Guillaume Ier, roi des Pays-Bas (Louvain, 1899), pp. 140 et suiv. (ouvrage très hostile au roi Guillaume).

Comme autrefois l'empereur Joseph II - prince qu'il prenait volontiers pour modèle — le roi voulut affirmer la prépondérance de l'autorité civile sur le pouvoir religieux, créer un culte « catholique national » dont les prêtres seraient soumis à sa propre autorité et non à celle du Saint-Siège (1). Pour atteindre ce but, il fallait commencer par former un clergé souple et docile, grâce à une éducation très surveillée par le gouvernement. Avec le concours du chef du département de la justice, Van Maanen, esprit actif, intelligent, délié; du ministre belge Van Gobbelschroy, successeur de Falck à l'instruction publique depuis 1823, homme affable et cultivé; de Goubau, directeur général du culte catholique, Guillaume décida de prendre la direction des études théologiques. Conçoit-on entreprise plus audacieuse, plus irréfléchie? Déjà suspect au clergé pour avoir régenté autrefois assez rudement les affaires de ses sujets catholiques dans la principauté de Fulda (2) et pour être intervenu dans l'organisation des communautés réformées en Hollande, il allait prêter le flanc aux attaques de ceux qui l'accusaient de vouloir « protestantiser » nos provinces.

Le 14 juin 1825 furent rendus deux décrets célèbres: le premier supprimait tous les petits séminaires, instituts ecclésiastiques d'enseignement secondaire où les jeunes gens se préparant au sacerdoce faisaient leurs études ainsi que beaucoup de fils de la bourgeoisie aisée, futurs étudiants dans les universités de l'Etat; le second créait à Louvain un Collège philosophique, « établissement d'instruction préparatoire pour les jeunes catholiques romains se destinant à la prê-

<sup>(1)</sup> Voir Colenbrander, De Belgische omwenteling, pp. 138 et 139. Conversation entre Guillaume Ier et le comte de Bijlandt, gouverneur de la résidence, 30 juillet 1823.

<sup>(2)</sup> AD. DU CHASTEL, 1830, p. 8.

trise». Ainsi, frappant d'une part tous les collèges épiscopaux, toutes les écoles latines confessionnelles, etc.; intervenant, de l'autre, dans la nomination des professeurs et l'élaboration des programmes des nouveaux instituts d'éducation, le pouvoir exécutif s'arrogeait un véritable droit de monopole gouvernemental. contraire à l'esprit de la Loi fondamentale, contraire surtout à la mentalité de notre peuple, respectueux des droits du père de famille en matière d'enseignement. Ces décrets furent peut-être les plus funestes de tout le règne de Guillaume Ier. Le clergé belge à l'exception du luxembourgeois, loyaliste par tradition — protesta contre leur teneur, en appelant aux règles du droit canon et aux décrets du concile de Trente. Il s'inquiétait surtout de certains articles. stipulant que les futurs lévites suivraient les cours de littérature dans les athénées de l'Etat, puis ceux de philosophie à l'Université de Louvain. Avec raison, il voyait dans ces décisions la préoccupation de soustraire ces jeunes gens à des influences trop absolues. en les éloignant, à intervalles réguliers, de leurs maisons d'éducation et du collège, et craignait pour la formation de leur mentalité ecclésiastique ces rapports avec le monde des professeurs laïques et des étudiants. D'un autre côté, la bourgeoisie catholique. était exaspérée. Par centaines, elle envoya ses fils dans les collèges de jésuites renommés de Fribourg et de Saint-Acheul (Somme), croyant ainsi éluder les intentions de Guillaume. Celui-ci risposta par les décrets du 11 juillet et du 14 août 1825, fermant les portes des grands séminaires et des universités de l'Etat à tous ceux qui n'auraient pas suivi les cours du Collège philosophique ou auraient fait leurs humanités à l'étranger. Dès lors, ce fut de nouveau la guerre entre le roi et les catholiques. Le Pape, se mêlant au conflit, interdit aux évêques d'accepter

dans leurs séminaires des élèves sortis du Collège philosophique (22 janvier 1826); la presse cléricale entra en campagne. Les députés catholiques belges aux Etats généraux, M. de Gerlache (1), le baron de Stassart (2) et d'autres, attaquèrent violemment le souverain, lors de la discussion du budget annuel, en décembre 1825. Par contre, les libéraux et les anciens joséphistes se groupèrent autour de Guillaume. Par leurs pamphlets et leurs caricatures, inspirées de Charlet, Vernet ou Bellangé, ils prêtèrent aux aspirations césaro-papistes du monarque un vigoureux appui. A la Chambre, ils approuvèrent le député batave Utenhove van Heemstede déclarant que le Collège philosophique allait « arracher le clergé aux ténèbres de l'ignorance et à son intolérance fanatique ». Dotrenge cribla de ses traits les plus acérés les « frères Ignorantins » et Reyphins, terminant un discours, lança son apostrophe fameuse : « Sire, protégez-nous des jésuites, mais délivrez-nous de l'impôt sur la mouture »!

<sup>(1)</sup> Etienne-Constantin de Gerlache (baron depuis 1843), né à Biourges (Luxembourg) en 1785. Issu d'une ancienne famille noble des provinces rhénanes. 1806 : licencié en droit, à Paris. 1818 : se fixe à Liége, comme avocat. Membre du conseil de Régence, des Etats provinciaux (1823), de la Seconde Chambre des Etats généraux (1824). Eloquent, écrivain érudit et plein de talent. Latiniste. Historien.

En 1832, nommé premier président de la Cour de cassation. Mort en 1871.

Pour les détails biographiques, cf. TH. JUSTE, Les Fondateurs de la monarchie belge. Le baron de Gerlache, ancien président du Congrès national (Bruxelles, 1870).

<sup>(2)</sup> Le baron de Stassart, né à Malines en 1780, servit le régime impérial. Préfet des Bouches-de-la-Meuse depuis 1811. Son zèle à se conformer aux volontés despotiques de Napoléon I e le rendit odieux aux Hollandais. De 1815 à 1821, vécut en gentilhomme campagnard. Siégea aux Etats généraux à partir de 1821.

Après la révolution, il devint président du Sénat (1831-1838), puis ministre plénipotentiaire à Turin (1840). Il a laissé un nom dans la littérature et fut, à plusieurs reprises, président de l'Académie royale de Belgique. Mort en 1854.

Sentant néanmoins qu'il était allé trop loin, Guillaume Ier observa une attitude plus réservée durant toute l'année 1826 et. dans l'espoir de ramener à lui les catholiques, hâta la conclusion — depuis longtemps attendue — d'un accord avec le Saint-Siège (1). Le 18 juin 1827, le comte de Celles (2), représentant le roi des Pays-Bas, et le cardinal Capellari, au nom de Léon XII, signèrent un concordat rappelant, en substance, celui de 1801, appliqué dans les provinces du Sud jusqu'en 1815 (3). Une bulle du 17 août de la même année, portant à huit le nombre des circonscriptions diocésaines du royaume, précisait, en outre, que les évêques seuls dirigeraient désormais l'éducation de leur clergé. En somme, le pouvoir laïque capitulait devant l'autorité religieuse. Guillaume, découragé par l'insuccès de son Collège philosophique, fréquenté surtout par des boursiers, renonçait aux projets chimériques qu'il avait conçus deux ans auparavant. Aussitôt, par réaction automatique, les catholiques se rapprochèrent de lui tandis que les calvinistes hollandais et les libéraux belges vitupéraient contre sa faiblesse. Surpris par la volte-face soudaine de partisans dont il prisait fort l'approbation et ne pouvant cependant se résoudre à prendre nettement position entre les partis opposés, le roi recourut à la plus

<sup>(1)</sup> Détails, voir FRIS, t. Ier, pp. 119-122.

<sup>(2)</sup> Antoine-Philippe de Visscher, comte de Celles, né à Bruxelles en 1779. Fonctionnaire impérial. Préfet du département du Zuiderzée depuis 1810. Proconsul très dur, partageant le dévouement de De Stassart à Napoléon Ier. Député à la Seconde Chambre de 1821 à 1830. Membre du Congrès national. Entré dans la diplomatie, il se fixa à Paris et s'y fit naturaliser Français en 1832. Mourut dans cette ville en 1841. Détails, cf. Biographie nationale, t. III, col. 398-402. Article par Alph. Wauters.

<sup>(3)</sup> Chaque évêché posséderait son chapitre et son séminaire. Le chapitre présenterait une liste de candidats à l'épiscopat au roi, qui raturerait les noms de ceux auxquels il serait hostile. Alors, le souverain pontife choisirait le nouveau prélat parmi les noms restants.

mesquine des équivoques. Par circulaire confidentielle du 5 octobre 1827. Van Gobbelschrov informait les gouverneurs des provinces de ce que les concessions au clergé étaient bien plus apparentes que réelles et il insinuait que, d'ailleurs, elles ne seraient pas appliquées avant la nomination de titulaires aux sièges épiscopaux vacants, nominations devant s'opérer à une date encore incertaine. Le ministre de l'instruction publique livra ensuite cette note machiavélique à un homme dont le rôle appellera souvent notre attention dans la suite, le publiciste radical Louis de Potter, afin qu'il commît — ainsi qu'il le rappelle luimême dans ses Souvenirs - « l'heureuse indiscrétion de la communiquer au public (I) ». Or, cette manœuvre ne fut pas « heureuse ». Elle rassura les libéraux, mais par contre, elle provoqua chez les catholiques une indignation légitime. La guerre scolaire contre l'enseignement public, « les écoles diaboliques » et le « bétail scolaire de Van Gobbelschroy » reprit de plus belle. Le clergé refusa l'absolution aux membres de la Société Tot Nut van 't Algemeen et attaqua les professeurs des athénées et des universités, allant jusqu'à blâmer le savant curé Schrant d'avoir accepté une chaire à l'Université de Gand. Enfin, à la Seconde Chambre, les débats perdirent tout caractère courtois. Débordé, le gouvernement prit à son tour une attitude menaçante. Les procès de presse furent jugés avec une sévérité que faisait déjà prévoir quelques mois auparavant un arrêt de la cour d'assises d'Anvers, condamnant à un an de prison le prêtre Buelens pour avoir, au cours d'un repas de première communion, lu une ode en latin dans laquelle il déclarait le Belge incapable de supporter le

<sup>(1)</sup> LOUIS DE POTTER, Révolution belge, 1828 à 1839. Souvenirs personnels (2º édit., Bruxelles, 1840, 2 vol.), t. Ier, pp. 17 et 18.

joug hérétique (Hæreticum nescit Belga subire jugum) et fulminait sans élégance des imprécations contre la descendance impie de Calvin » (impia Calvini soboles) (1).

Résumons-nous: En 1827, la rupture entre Guillaume Ier et les catholiques belges était complète. Tant qu'il ne s'était agi que de défendre l'enseignement primaire officiel contre la concurrence d'éléments le plus souvent étrangers, le roi était resté dans son droit et la lutte qu'il avait eu à subir prouvait simplement, une fois de plus, les difficultés que présentait la pénétration réciproque de deux nations de religions si différentes; mais lorsqu'en 1825 le monarque attenta directement aux droits du clergé, il abandonna le terrain constitutionnel et accumula des haines, encore accrues par son attitude plus que douteuse dans la question de l'application du concordat. La trêve existant depuis 1821 entre les catholiques et lui une fois rompue, jamais plus l'accord ne devait se refaire. Le clergé, la bourgeoisie croyante lui gardèrent une rancune tenace et leur antipathie militante trouva son écho dans le peuple, que les questions en litige n'intéressaient pourtant pas directement. En quatre années, Guillaume Ier avait donc définitivement lancé dans l'opposition la plus intransigeante l'immense majorité de la nation belge.

Nous l'avons dit précédemment : plus le souverain se posait en adversaire des catholiques, plus il pouvait compter sur la collaboration enthousiaste des libéraux. Dans l'impossibilité où il était de se faire également

<sup>(1)</sup> Sur l'affaire Buelens, cf. DE BOSCH-KEMPER, De staatkundige geschiedenis van Nederland tot 1830, pp. 640 et 641, et DE BAVAY, pp. 70 et suiv.

aimer de tous les Belges, son intérêt lui commandait impérieusement de cultiver les sympathies des anticléricaux, ou tout au moins de ne pas les mécontenter par d'imprudentes mesures. Non que leur action sur les masses fût si grande. Comme le fait justement remarquer M. Fris, il n'y avait guère eu de participation des foules à la vie politique durant les dix premières années de l'existence du royaume néerlandais (1). Les Belges, représentés aux Chambres « à leur insu » par suite de la complication des lois électorales, étaient restés indifférents aux affaires publiques; les libéraux n'avaient formé, pendant longtemps, que des groupes restreints de bourgeois voltairiens, sceptiques, nullement démocrates, habitant les grandes villes, partageant les idées de Guillaume Ier sur la nécessité de l'Etat laïque, fortement centralisé (2). Mais, précisément à l'époque où nous sommes arrivés, le libéralisme prenait un magnifique élan dans toute l'Europe. En France, Benjamin Constant et Royer-Collard battaient en brèche le ministère Villèle; en Angleterre, Canning sur le terrain des affaires étrangères, Huskisson sur celui des questions économiques, faisaient une vive propagande en faveur des tendances progressistes. Dans le sud du royaume des Pays-Bas même, une élite de jeunes gens impétueux, formés dans les universités de l'Etat où, grâce à l'esprit éclairé du souverain, se donnait un enseignement généreux affranchi de toutes entraves, se ruait vers la presse, le barreau, les carrières dites libérales. Sous leur influence, le libéralisme belge subit une transformation rapide, complète et cette évolution produisit spécialement ses effets au Parlement et dans le journalisme.

<sup>(1)</sup> FRIS, t. Ier, pp. 122 et 123.

<sup>(2)</sup> COLENBRANDER, De Belgische omwenteling, pp. 131 et 132.

Longtemps la Seconde Chambre des États généraux s'était distinguée par la solennité de ses séances. la courtoisie de ses débats. Devant un auditoire recueilli. les orateurs lisaient des discours savamment élaborés dans un style choisi (1). Parmi les hommes marquants de cette assemblée, on citait les Hollandais Van Hogendorp, Kemper, jurisconsulte éloquent (mort en 1824), Van Alphen, économiste de valeur; du côté belge, les députés Serruys, Van Crombrughe, et surtout les deux leaders libéraux Dotrenge et Reyphins (2). Souvent ces deux derniers, esprits bouillants, improvisateurs énergiques, avaient dirigé de violentes attaques contre les fautes du gouvernement, mais toujours en restant orangistes convaincus, partisans de la réunion intime des deux pays sous un même sceptre. Le courant moderne les refoula bientôt à l'arrière-plan. Dotrenge, devenu conseiller d'État, renonça à son mandat de député en 1828; Reyphins, élevé à la même dignité, perdit toute son influence et tomba dans l'oubli. A leur place, surgirent des hommes nouveaux: l'avocat Lehon, Tournaisien préparé aux débats publics par ses fonctions d'échevin dans sa ville natale et de député aux états provinciaux du Hainaut (3), Charles de Brouckere,

<sup>(1)</sup> Sur la physionomie de l'ancienne Chambre, voir DE Bosch-KEMPER, De staatkundige geschiedenis van Nederland tot 1830, pp. 526 et suiv.

<sup>(2)</sup> Louis-Augustins Reyphins, né à Rousbrugghe en 1767. Député de la Flandre occidentale depuis 1815. Mort à Bruxelles en 1838.

Voir Biographie nationale, t. XIX, col. 226-229. Article de P. BERGH-MANS. Voir aussi P. BERGHMANS, Etude sur l'éloquence parlementaire belge sous le régime hollandais. (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, série in-8°, t. XLVI [1892], pp. 13-20.)

<sup>(3)</sup> Charles-Aimé-Joseph Lehon, né à Tournai en 1792. Etudes en France. Député à la Seconde Chambre de 1824 à 1830. En 1830, bourgmestre de Tournai, député au Congrès national. Comte depuis 1836. Carrière diplomatique et politique jusqu'en 1856. Alla habiter Paris où il mourut en 1868. Voir Biographie nationale, t. XI, col. 715-717. Article de Th. Juste.

chef de division dans l'administration provinciale du Limbourg — province dont son père était gouverneur, — puis député de Maastricht. Nature ardente et inquiète, c'est de lui que Léopold Ier devait dire un jour dans une boutade restée célèbre : « C'est un homme avec lequel et sans lequel on ne peut rien faire (I) ». Jusqu'alors, la formation de « blocs » d'opposition par les députés du Midi avait été exceptionnelle; désormais ce procédé de combat allait constituer un des aspects habituels de la vie parlementaire.

Vers la même époque et sous l'impulsion des mêmes facteurs, une seconde transformation importante s'opérait : la presse, s'arrachant à des influences étrangères, s'affirmait enfin vraiment nationale, réveillait l'opinion publique dont elle devenait la vivante expression, la voix fidèle et éclatante. Quel avait été jusqu'alors le rôle du journalisme en Belgique? Tandís que, depuis 1815, les princes de la - Sainte-Alliance avaient étouffé dans le sang les efforts des démocrates en faveur d'une émancipation politicosociale, Guillaume Ier avait, dans un esprit de large tolérance, admis la présence à Bruxelles, à Liége, à Gand et ailleurs de tous ceux qui fuyaient les rigueurs de la réaction : « conventionnels régicides, napoléoniens exilés, constitutionnels proscrits, carbonari. persécutés, Polonais opprimés, Russes disgraciés, radicaux anglais, étudiants visionnaires de l'Allemagne ...! (2) » La Belgique, « terre classique de la liberté », devint un lieu de refuge de prédilection pour

<sup>(1)</sup> Charles de Brouckere, né à Bruges en 1796. Membre de la députation permanente du conseil provincial du Limbourg en 1824. Député à la Seconde Chambre, puis au Congrès national. Ministre des Finances en 1831. Carrière politique. Bourgmestre de Bruxelles en 1848. Mort en 1860. Détails, cf. Th. Juste, Ch. de Brouckere (Bruxelles, 1867).

<sup>(2)</sup> CH. WHITE, La Révolution belge, t. Is, p. 120. Sur la vie de la société bruxelloise à cette époque, cf. Id., Ibid., chap. VII, passim.

les Français. Elle accueillit indifféremment des hommes remarquables comme le peintre David (I), Cambon, financier habile (2), Barrère, « l'Anacréon de la guillotine (3) », Merlin de Douai, l'abbé Siévès, Cambacérès, ex-archichancelier de l'Empire (4), et des individus obscurs, tarés et malfamés. Or, pour subsister, beaucoup de réfugiés d'arrière-plan, publicistes dont l'exaltation cachait mal le peu de mérite, se rabattirent sur la presse tout anémiée par les rigueurs du régime napoléonien, ou sur la librairie, commerce facilité dans les Pays-Bas par un régime de piraterie littéraire, permettant d'éditer à bon marché des ouvrages étrangers, sans le moindre respect des droits d'auteur. La Belgique devint donc une sorte de camp retranché d'où une nuée de folliculaires lançait impunément une grêle d'attaques, d'épigrammes, de pamphlets à l'adresse de Louis XVIII, de Charles X, de la Congrégation et des jésuites. Copiant servilement les gazettes de l'opposition parisienne, le Nain jaune réfugié et une série d'autres petites feuilles sans valeur aucune (5), « exploitaient les dispositions de certains Belges à regretter l'Empire, en haine de la Restauration (6) ». « Sans y songer le moins du monde, » dit Warzée, d'après un extrait des Publications générales, journal éphémère, paru en 1841 (7), « la presse belge faisait de l'opposition

<sup>(1)</sup> David mourut à Bruxelles en 1825.

<sup>(2)</sup> Cambon mourut aux environs de Bruxelles en 1820.

<sup>(3)</sup> Barrère de Vieuzac rentra en France après 1830.

<sup>(4)</sup> Merlin de Douai et l'abbé Siévès rentrèrent en France après 1830. Quant à Cambacérès, exilé en 1816, il put rentrer dans sa patrie dès 1818, grâce à l'appui du duc Decazes.

<sup>(5)</sup> Voir dans A. WARZÉR, Essai historique et critique sur les journaux belges, pp. 64 et suiv., la liste des journaux parus à Bruxelles depuis 1814, avec d'intéressants commentaires.

<sup>(6)</sup> TH. JUSTE, La Révolution belge, t. Ier, pp. 265 et suiv.

<sup>(7)</sup> A. WARZEB, Essai historique et critique sur les journaux belges, p. 120.

d'extrême gauche aux Bourbons et à la réaction impériale, le tout aux frais des éditeurs nationaux qui s'aperçurent, au bout de dix ans, qu'ils avaient dépensé leur argent pour faire la guerre au roi de France! »

Cette situation absurde prit fin lorsque la jeunesse universitaire s'avisa de voir dans le journalisme une carrière propice au développement de son activité enthousiaste. A la rédaction du Courrier des Pays-Bas, fondé en 1821, à Bruxelles, entrèrent l'avocat Jottrand, Lesbroussart, professeur de rhétorique à l'athénée de Bruxelles depuis 1818 (1), de Potter, orateur à la parole abondante, écrivain au style emphatique mais captivant (2), Sylvain Van de Weyer, lettré d'une culture et d'une éducation supérieures, conservateur de la bibliothèque de la ville de Bruxelles (3), Ducpé-

<sup>(1)</sup> Biographie nationale, t. XII, col. 3 à 19. Philippe Lesbroussart, par A. LE Roy. Lesbroussart, né à Gand en 1781. Esprit cultivé et délicat. Se consacra à l'enseignement. Après la révolution, fut administrateur général de l'enseignement moyen jusqu'en 1835, puis professeur à l'Université de Liége. Eméritat en 1848. Mort à Ixelles (Bruxelles) en 1855.

<sup>(2)</sup> Louis-Joseph de Potter, né à Bruges en 1786. Partit pour l'Italie en 1811 et y resta jusqu'en 1823. Ecrivit une Histoire 'des Conciles et une Vie de Scipion de Ricci, œuvres portant l'empreinte de son esprit républicain et anticlérical. De Potter joua un rôle de premier plan dans nos agitations politiques jusqu'en 1830. Etant sorti de la vie publique par un éclat, en 1830, il tomba immédiatement dans l'oubli. Il mourut à Bruges en 1859.

<sup>(3)</sup> Sylvain van de Weyer, né à Louvain en 1802, appartenait à une famille de bourgeois aisés. Avocat, professeur, savant s'occupant de philosophie, d'histoire et de littérature sous le régime hollandais, il entra dans la carrière politique en collaborant à la rédaction du Courrier des Pays-Bas. Dès lors, il ne cessa de jouer un rôle capital. Diplomate de haute valeur, chargé de missions très importantes, il contribua plus que tout autre à la fondation de l'indépendance belge et à la reconnaissance du jeune Etat par les puissances. Sous le règne de Léopold Isr, Van de Weyer fut longtemps plénipotentiaire près la cour de Saint-James. Pour les détails, voir Th. Juste, Les Fondateurs. Sylvain Van de Weyer (Bruxelles, 1871).



CHARLES ROGIER.

tiaux, avocat âgé d'une vingtaine d'années à peine (1), Claes, polémiste incisif, mort à la fleur de l'âge, Van Meenen, de Brouckere, Nothomb (2); Levae devint la cheville ouvrière du Belge, ami du Roi et de la Patrie, journal bruxellois également (3); à Liége, en 1824, quelques jeunes gens, dont le nom devait bientôt avoir un grand retentissement, fondèrent le Mathieu Laensberg, devenu le Politique en 1829: c'étaient les frères Rogier, Firmin (4) et Charles (5), ainsi que les avocats Paul Devaux (6) et Joseph Lebeau (7). En même temps que se développait la

<sup>(1)</sup> Edouard Ducpétiaux, né à Bruxelles en 1804. De 1831 à 1861, il fut inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance. Il mourut à Bruxelles en 1868.

<sup>(2)</sup> Jean-Baptiste Nothomb, né en 1805 à Messancy (Luxembourg). Avocat à Bruxelles. Carrière politique et surtout diplomatique remarquable. Plusieurs fois ministre. Nommé baron en 1852. Il mourut à Berlin en 1881. Voir Th. Juste, Les Fendateurs. Le baron Nothomb (Bruxelles, 1874, 2 vol.).

<sup>(3)</sup> Sur ces journaux, voir WARZER, Essai historique, pp. 77 et suiv.

<sup>(4)</sup> Firmin Rogier, né à Cambrai en 1790. Issu d'une famille d'origine belge établie en France, il devint licencié ès lettres en 1812, année où son père, officier d'administration, mourut pendant la campagne de Russie. M<sup>me</sup> Rogier ayant, pour subsister, fondé un pensionnat à Liége, son fils l'aida en donnant des leçons particulières. Il collabora également à divers journaux, puis, après la délivrance du territoire, entra dans la carrière diplomatique. Ministre de Belgique à Paris, il mourut en 1875. Détails, cf. E. DISCAILLES, Un Diplomate belge à Paris, de 1830 à 1864 (Bruxelles, 1909, 2 vol.). Mémoires publiés par la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique, 2° sér., t. III.

<sup>(5)</sup> Charles Rogier, né à Saint-Quentin en 1800, frère du précédent. Fut professeur et donna des leçons particulières de 1817 à 1821 pour soutenir, lui aussi, sa famille. Entré dans le journalisme, il joua un rôle prépondérant en 1830. Doué des plus éminentes qualités d'homme d'Etat, il remplit une carrière politique restée célèbre. L'année 1867 fut sa vingt-deuxième et dernière année de ministère. Il mourut à Saint-Josseten-Noode (Bruxelles) en 1885. Détails, cf. E. DISCAILLES, Charles Rogier (1800-1885), d'après des documents inédits (Bruxelles, 1890-1895, 4 vol.).

<sup>(6)</sup> Paul Devaux, né à Bruges en 1801. Avocat. Homme politique. Il siégea à la Chambre jusqu'en 1863 et s'illustra également par des études historico-politiques. Frappé de cécité en 1875, il mourut en 1880.

<sup>(7)</sup> BIOGRAPHIE NATIONALE, t. XI, col. 503-517; A. Fréson, article sur

presse libérale, les feuilles catholiques prenaient de l'extension sous la conduite de publicistes intelligents et combatifs : à Liége, Kersten, rédacteur en chef du Courrier de la Meuse, créé en 1820; à Gand, Bartels. jeune protestant converti, dirigeant le Catholique des Pays-Bas. Certes, on ne peut comparer l'influence des gazettes de cette époque à celle des journaux contemporains. Le Courrier des Pays-Bas tirait, en 1829, à 1,150 exemplaires, le Courrier de la Meuse à 850, le Politique à 550! Leur action sur la foule fut néanmoins énorme. S'emparant de toutes les questions à l'ordre du jour : emploi des langues, nominations arbitraires, dette publique, tarifs douaniers, impôts nouveaux, les journaux des deux nuances politiques devinrent les interprètes passionnés des deux fractions de l'opinion. - Attaquant le gouvernement avec énergie, sans plus se soucier des affaires de France, ils devinrent les porteparole de l'opposition nationale, la groupèrent et mirent en lumière ses intentions, ses désirs, ses volontés.

Or, de toutes ces revendications, il en était une qu'ils formulaient, à juste titre, avant toutes les autres : la liberté de la presse. Théoriquement ce principe existait dans le royaume, ayant été consacré par l'article 227 de la Loi fondamentale, mais de fait l'application en était complètement paralysée par le règlement du 20 avril 1815. Rendu à l'époque critique des Cent-Jours, ce décret avait été dirigé contre ceux qui « débiteraient des bruits, nouvelles ou annonces tendant à alarmer ou troubler le public... et ceux qui

Joseph Lebeau. Né à Huy en 1794, Lebeau était fils d'un petit orfèvre sans fortune. Entra d'abord dans l'enregistrement. Fit son droit. Fut avocat à Huy, puis à Liége. Nommé avocat général près la cour de Liége par le Gouvernement provisoire. Belle carrière politique. Plusieurs fois ministre. Il mourut en 1865, laissant à la postérité l'exemple d'une vie aussi noble que modeste et désintéressée.

chercheraient à susciter entre les habitants de la défiance, de la désunion ou des querelles, ou bien à exciter du désordre ou une sédition, soit en soulevant le peuple dans les rues et places publiques, soit par tout autre acte contraire au bon ordre (1) ». La connaissance de ces délits était attribuée à un tribunal extraordinaire, jugeant sans appel ni recours en cassation, et dont les arrêts étaient exécutoires endéans les vingt-quatre heures. Les pénalités prévues en cas d'infraction étaient des plus lourdes et pouvaient être appliquées cumulativement : exposition publique, dégradation, marque, emprisonnement d'un à dix ans, amendes de 100 à 10,000 francs!

Edicté dans des circonstances exceptionnelles qui en justifiaient les rigueurs, le règlement de 1815 eût. en bonne logique, dû être supprimé ou tout au moins fortement atténué lors du retour de la paix. Il n'en fut rien. Vexés par les attaques des bonapartistes réfugiés en Belgique, les Alliés se plaignirent de la « licence effrénée de la presse aux Pays-Bas », et poussèrent Guillaume Ier à se montrer encore plus sévère. Ce dernier protesta d'abord. « On semble vouloir exiger de moi que j'abandonne des dispositions que j'ai juré solennellement et à la face de la nation et de l'Europe de maintenir », écrivait-il, le 25 juin 1816, à Wellington, « je suis en butte aux attaques d'écrivains folliculaires, mais quand leurs réflexions sont non fondées, je les méprise ainsi qu'elles le méritent, tout comme, en plusieurs occasions, j'avoue volontiers avoir été à même d'y trouver d'utiles avertissements (2). » Le roi finit néanmoins par céder à la pression des délégués anglais, autrichiens, prussiens et russes, réunis en conférence, à Paris, le 20 août 1816. Le 28 septembre,

<sup>(1)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, p. 63.

<sup>(2)</sup> JUSTE, La Révolution belge, t. Ier, pp. 23 et suiv.

il dut faire voter une loi frappant d'une amende de 500 florins ceux qui blâmeraient ou critiqueraient des princes étrangers. Le 6 mars 1818, il supprimait, il est vrai, la juridiction d'exception créée trois ans auparavant, mais les tribunaux ordinaires continuèrent à frapper les délinquants de peines draconiennes. Si Guillaume se montrait volontiers indifférent lorsqu'il s'agissait de violentes critiques dirigées par les feuilles du royaume contre la France ou d'autres pays voisins, il ne faisait guère preuve, vis-à-vis de celles qui s'attaquaient directement à lui, de l'indulgent mépris dont il parle dans sa lettre au duc de Wellington. On a vu mentionnés plus haut les procès de presse intentés aux prêtres partisans de Maurice de Broglie. Le gouvernement sévit avec tout autant de dureté contre les publicistes raillant les abus administratifs, financiers et autres du pouvoir. Extrêmement vétilleux, il attacha parfois une importance disproportionnée à des attaques anodines et, en en poursuivant cruellement les auteurs, il en fit de nouveaux martyrs de la cause publique. On cite parmi ses victimes le courageux et spirituel polémiste Van der Straeten, condamné une première fois, en avril 1820, à 3,000 florins d'amende, et qui mourut, le 2 février 1823, au lendemain du prononcé d'une seconde sentence lui infligeant une peine d'un an de prison.

On conçoit à quel point la lutte allait devenir aiguë à partir du moment où le journalisme, passé aux mains d'une élite intellectuelle, ardente et intrépide, allait revendiquer de plus en plus violemment son émancipation (I). Au début de 1828, la crise éclata dans toute sa violence. En mars, le jeune avocat Ducpétiaux, une première fois poursuivi, adressait à la Seconde Chambre une pétition protestant contre sa propre

<sup>(1)</sup> FRIS, t. Ier, pp. 124-126.

arrestation. Peu de mois après, il rentrait en lice pour défendre deux écrivailleurs français, Bellet et Jador, condamnés chacun à un an de prison pour avoir écrit dans un journal dominical, l'Argus, des satires, bien faibles cependant à en juger par l'extrait suivant, fruit du génie imaginatif de Bellet:

Vois ce pâle habitant écrasé par l'impôt. Lorsque l'Etat s'engraisse, adieu la poule au pot.

et par cet autre, dû à la plume trop facile de Jador :

Voilà la liberté, Biribi, A la façon de Barbari, Mon ami (1).

Arrêté le 28 octobre, Ducpétiaux fut condamné à un an de prison par la cour d'assises du Brabant, le 13 décembre. Quatre jours auparavant, des peines - un peu moins sévères, il est vrai - avaient frappé Claes et Jottrand. Entre temps, à la Seconde Chambre, les débats concernant la presse se succédaient, menés avec une virulence inconnue jusqu'alors. Le 3 novembre, Charles de Brouckere déposait un projet de loi réclamant la suppression du règlement de 1815. « Comment pourrais-je souffrir que la presse demeurât captive », écrivait-il dans le Courrier des Pays-Bas du 5 novembre, « au moment où nous sommes appelés à voter des budgets dont les montants combinés s'élèvent à 700 millions de florins (2)? » La proposition du député de Maastricht n'en fut pas moins rejetée par 61 voix contre 44, le 3 décembre, et le ministre de la Justice redoubla aussitôt de sévérité.

<sup>(1)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 75 et 76. Guillaume Ier réduisant ces peines, se borna à faire expulser du territoire les deux délinquants.

<sup>(2)</sup> ID., Ibid., p. 77.

Ce ministre, le fameux Cornelius-Felix van Maanen (1769-1849), avocat ayant brillamment parcouru les plus hauts grades de la magistrature sous le régime impérial, n'avait jamais caché son antipathie ni son dédain pour les Belges. Favori de Guillaume Ier, qui le garda comme ministre jusqu'à son abdication, il était pour eux un adversaire redoutable par sa grande intelligence, sa parfaite connaissance des deux langues, son activité, sa ténacité et la souplesse dont il faisait preuve en toute occasion. A la commission constitutionnelle de 1815, il s'était révélé, dit Raepsaet, sous les dehors d'un « véritable Tartuffe », commençant toujours ses discours en se déclarant « parfaitement de l'avis d'un tel », prétendant n'avoir « que peu de mots à dire », pour entamer ensuite une réfutation aussi longue que complète (1). Depuis, les habitants des provinces du Sud n'avaient jamais eu l'occasion de corriger leur jugement sur son compte. Bien au contraire, ayant conservé un profond respect pour la personne du souverain, ils avaient accumulé toutes leurs haines sur son principal conseiller et ce fut lui surtout que visa De Potter lorsqu'il lança, dans le Courrier des Pays-Bas du 8 novembre, un appel à la lutte contre le gouvernement : « Jusqu'ici l'on a traqué les jésuites : bafouons, honnissons, poursuivons les ministériels; que quiconque n'aura pas clairement démontré par ses actes qu'il n'est dévoué à aucun ministre, soit mis au ban de la nation, et que l'anathème de l'antipopularité pèse sur lui avec toutes ses suites (2). » Cet appel retentissant valut à De Potter de rigoureuses poursuites. Malgré les éloquentes plaidoiries de ses avocats, Van Meenen et Van de Weyer, malgré l'attitude passionnée de la

<sup>(1)</sup> RAEPSART, Œuvres complètes, t. VI, p. 41.

<sup>(2)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, p. 81.



LOUIS DE POTTER.

foule dans le prétoire, il fut condamné, le 20 décembre, à dix-huit mois de prison et à 1,000 florins d'amende. Cette sentence fut accueillie par des huées et, pour la première fois, le mécontentement se manifesta dans la rue, par le bris de carreaux de fenêtre au ministère de la Justice et par les cris constamment répétés de : « Vive De Potter! A bas Van Maanen! »

Nous voici arrivés à la fin de l'année 1828. A cette. époque, Guillaume, « le plus libéral des princes de son temps », a perdu l'appui de la fraction politique qui lui était restée dévouée : la bourgeoisie anticléricale. C'est que, entre ses conceptions et celles de la génération progressiste de 1825-1827 se creusait un abîme. Loin de chercher à le combler, il le creusa davantage par son intransigeance et ses rigueurs. D'une susceptibilité excessive, ce monarque si bien doué et si plein d'intentions louables, rompit en visière avec la partie de la population le mieux faite pour le comprendre, l'appuyer, le rendre populaire. Triste inconséquence! Lui qui avait déjà à lutter contre l'antipathie spontanée des masses, lui qui voyait grossir de jour en jour le faisceau des griefs administratifs, économiques et financiers articulés par les classes les plus diverses de la société, lui qui avait déchaîné les fureurs des catholiques, « c'est-à-dire la presque totalité du peuple belge », selon De Potter lui-même (1), allait se trouver désormais en butte aux attaques incessantes des libéraux, peu importants en nombre, il est vrai, mais, guides de l'opinion publique, redoutables par leur hardiesse, leur éloquence et par l'action quotidienne de leurs journaux.

<sup>(1)</sup> DE POTTER, Souvenirs personnels, t. Ier, p. 35.

## CHAPITRE V

## L'Union des oppositions (1828-1829)

Rapprochement entre les libéraux et les catholiques. — L'Union des oppositions. — Le premier pétitionnement (novembre 1828). — Concessions du gouvernement. — Fondation du National (mai 1829). — Voyage de Guillaume I<sup>cr</sup> dans les provinces du Sud (juin 1829). — Le second pétitionnement (novembre 1829). — Le message royal (11 décembre 1829).

Si Guillaume Ier n'était pas parvenu à conserver les sympathies, ni des catholiques, ni des libéraux belges, il avait du moins longtemps eu la satisfaction de voir ses adversaires divisés par une lutte acharnée. Pas plus que son entourage, il ne pouvait prévoir qu'un jour viendrait où « jacobins » au bonnet rouge et ultramontains au bonnet carré, uniraient leurs efforts (1). L'idée d'une réconciliation suivie d'un rapprochement intime entre les deux partis traditionnellement ennemis avait cependant déjà été lancée par un libéral, Paul Devaux, dans le Mathieu Laensberg du 21 mars 1827, mais cette conception prématurée s'était heurtée à une vive opposition, tant de la part des journalistes catholiques Kersten et Bartels que de celle des rédacteurs du Courrier des Pavs-Bas. hostiles à une « alliance monstrueuse entre les idées contemporaines et gothiques, la liberté et l'absolutisme, la vie et la mort (2) ». Néanmoins, une fois formulée, l'idée si séduisante d'un « bloc » national,

<sup>(1)</sup> FRIS, t. Ier, pp. 126 et 127.

<sup>(2)</sup> Josson, Onthullingen, p. 115.

d'une « action parallèle » pour la conquête des libertés sociales dans leur intégrité, ne pouvait plus être abandonnée. Les libéraux modérés s'attachèrent à en faire valoir les mérites et rencontrèrent l'appui de nombreux catholiques, acquis vers cette époque aux doctrines exposées par Lamennais dans son journal l'Avenir, glorifiant l'épanouissement spontané de l'Église, en dehors de tout concordat et de toute humiliante protection d'État. « Liberté en tout et pour tous » était le principe cher aux De Gerlache, aux Vilain XIIII, au jeune clergé, en un mot, à l'ensemble des catholiques libéraux belges. Dans ces conditions, il devenait possible et même facile de fonder un programme d'entente sur ce mot noble mais imprécis de *liberté*. Les fautes du roi, les procès de presse hâtèrent d'ailleurs la marche des pourparlers et, dès le 23 juillet 1828, le Mathieu Laensberg pouvait résumer la situation politique en ces termes : « Comme nous, le Catholique désire aujourd'hui la liberté; seulement il ne la veut pas au même titre ni dans les mêmes intentions que nous; mais toujours, ainsi que nous, il la veut. Ce but nous étant aujourd'hui commun à l'un et à l'autre, il est naturel que nous nous rencontrions quelquefois sur la route commune, à moins qu'on ne dise que, le Catholique prêchant la liberté, il nous faille à toute force prêcher le despotisme. Parvenu au terme de cette route, il sera temps alors de reconnaître par quelle voie le Catholique voudrait aller plus loin, et de nous séparer quand nous ne pourrons plus nous accorder, ni sur le but que nous nous proposons, ni sur le chemin que chacun de nous veut suivre pour y arriver. » Défense des garanties constitutionnelles, émancipation du pouvoir législatif, rétablissement du jury, conquête des libertés de la presse et de l'enseignement, telles étaient les principales étapes que pouvaient franchir

catholiques et libéraux sur la route commune. L'« Union des oppositions » fut donc un compromis, obtenu au prix de loyales concessions réciproques, cimenté par les intérêts communs et consolidé par la haine commune du gouvernement personnel. Son action patriotique allait opérer ses effets généreux durant toute la période révolutionnaire et même donner aux premières années de l'existence du nouveau royaume de Belgique, une physionomie toute spéciale.

En présence de ce rapprochement inattendu, le gouvernement passa soudain du scepticisme au désarroi le plus complet. Jusqu'alors le Sud n'avait cessé de lui faire une résistance vigoureuse et croissante, il est vrai, mais confuse et multiforme; actuellement, cette opposition se disciplinait, avait un programme arrêté : le redressement des griefs; et, quoique restant dans la légalité, et toujours scrupuleusement constitutionnelle, elle prenait des proportions redoutables. Dès octobre 1828, des journaux importants, reprenant avec plus d'ardeur que jamais leur ancienne campagne contre la « hollandisation administrative » et les procédés des agents du pouvoir, venus du Nord, froids et prétentieux personnages, se mirent à publier des statistiques, révélant les criants abus qui présidaient aux nominations des fonctionnaires civils à tous les degrés de la hiérarchie, des officiers et des membres du corps diplomatique. Nous ne reproduirons pas ici ces chiffres, signalés un peu partout, et d'ailleurs assez différents selon les sources (1). Rappelons simplement que si, d'après



<sup>(1)</sup> Voir notamment: White, La Révolution belge, t. Ier, pp. 70 et suiv.; JUSTE, La Révolution belge, t. Ier, pp. 14; Fris, t. Ier, pp. 128, 129 et 140; BUFFIN, Documents inédits, Introduction, p. xxII. Sur sept ministres, on comptait un Belge; trois sur vingt-six référendaires; dix-sept sur trois cents hauts fonctionnaires dans les ministères; six sur trente-deux lieutenants généraux; huit sur cinquante-trois généraux-majors; un sur

l'article 98 de la Loi fondamentale, la Cour, les ministres, le conseil d'État et les États généraux devaient se transporter tous les deux ans à Bruxelles. les bureaux ministériels, la Chambre des comptes, la Cour de la noblesse étaient établis à demeure à La Haye; l'École militaire se trouvait à Bréda, l'arsenal de guerre à Delft, la Haute Cour de justice militaire et le collège des conseillers et maîtres généraux des monnaies à Utrecht. Sans doute, le gouvernement cherchait à se justifier en attirant l'attention sur le degré de culture moindre des Belges et en invoquant des considérations stratégiques; il ripostait même aux attaques du Courrier de la Meuse et de l'Observateur belge en rappelant que vingt-six Hollandais seulement siégeaient à côté de trente Belges à la Chambre Haute, qu'à la Cour des comptes les deux nations étaient également représentées, que le poste le plus envié du royaume, celui de gouverneur général des Indes orientales, était occupé par le vicomte Léopold du Bus de Ghisignies, un Belge (1)... ces correctifs diminuaient à peine les aspects irritants d'une situation abusive.

En novembre 1828, l'Union des oppositions affirma solennellement son existence par une manifestation imposante. Tous les journaux, libéraux, catholiques, avancés, modérés, organisèrent un vaste pétitionnement auquel adhérèrent des milliers de mécontents appartenant à toutes les classes de la société: haute aristocratie conservatrice, bourgeoisie ultramontaine

vingt-huit diplomates, etc. Dans l'armée, parmi deux mille trois cent soixante-dix-sept officiers, on comptait quatre cents Belges, dont trois cent soixante-dix-sept avaient été envoyés aux colonies!

<sup>(1)</sup> Josson, Onthullingen, p. 103. L'auteur reproduit les arguments exposés par le baron DE KEVERBERG, conseiller d'État belge, orangiste, dans son ouvrage: Du Royaume des Pays-Bas et de sa crise acquelle (La Haye, 1835, 2 vol.).

ou radicale, citadins et paysans (1). Même dans certaines villes du Nord, comme Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Utrecht, Bois-le-Duc, il y eut des signataires (2). Les protestataires réclamaient le - redressement des griefs administratifs, économiques et fiscaux, les Flamands demandaient avant tout la liberté de l'enseignement, Bruxelles et la Wallonie revendiquaient spécialement la liberté de la presse et le rétablissement du jury. Beaucoup de ces pétitions, issues de négociations préliminaires, étaient mixtes, ce qui prouve combien les partis, autrefois ennemis, étaient parvenus à faire preuve d'esprit de conciliation. Parfois, cependant, il devait leur en coûter un réel sacrifice, comme l'indique un spirituel dessin du caricaturiste Van Hemelrijck, représentant une douairière invitée par un gros ecclésiastique à signer une pétition et lui disant sur un ton de reproche : « Quoi, aussi pour la liberté de la presse? Y pensez-vous, l'abbé? » A quoi le prêtre répond, résigné : « Hélas, oui, comtesse, si vous voulez qu'ils signent pour l'enseignement (3)! » Affluant à la Seconde Chambre, toutes ces pétitions firent, du 25 février au 5 mars 1820. l'objet de discussions véhémentes. Alors que l'on relevait sur les listes les noms des Vanderlinden d'Hoogvorst, des de Mérode, des d'Oultremont et des d'Hane de Steenhuyse, un député hollandais osa déclarer que les pétitionnaires appartenaient « aux classes inférieures de la nation ». D'autres députés les traitèrent de « mannequins » ou d' « imbéciles menés par des agitateurs ». Une adresse de prise en

<sup>(1)</sup> Question exposée avec de grands détails dans DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 85 et suiv. Voir aussi Blok, Geschiedenis, pp. 423 et suiv.

<sup>(2)</sup> JOSSON, Onthullingen, p. 116, cite à ce sujet : BARTELS, Les Flandres et la Révolution belge (Bruxelles, 1834), pp. 43 et suiv.

<sup>(3)</sup> GREVE, Hollandsche spotprenten, p. 327.

considération fut cependant votée, mais la Première Chambre la repoussa, en avril, par 30 voix contre 14.

La session des corps délibérants ayant été close, le 20 mai, il ne restait plus à l'opposition qu'à se grouper en associations constitutionnelles, foyers de résistance, dirigeant contre l'État une campagne permanente de presse et de pamphlets. Les gazetiers, parlant des ministres, les appelaient « charlatans, tyrans », et stigmatisaient leurs « prétentions ridicules », leurs « viles calomnies » et leurs « attentats éhontés à la liberté (I) ». Ainsi l'agitation resta vive. quoique encore assez superficielle. La grande masse du pays, ébranlée lors du pétitionnement, était retombée dans l'inertie. Hostile aux Hollandais, le peuple l'était d'instinct, mais il souffrait infiniment moins de leurs erreurs de gouvernement que les classes moyennes; la question des impôts presque seule l'intéressait. Un dessin du temps concrétise fort justement cette situation en représentant un ouvrier, qui, spectateur paisible de la propagande enfiévrée des journalistes et libellistes, laisse dédaigneusement tomber de ses lèvres les mots : « Ils chantent, ils dansent... moi, je fume (2)! ».

A quelle solution se ralliait entre temps le gouvernement, devant les efforts de l'opposition? Mettant à profit les vacances parlementaires, il eût peut-être encore pu rompre l'Union, en adhérant complètement au programme de l'un des deux partis coalisés. Désorienté, Guillaume s'embarrasa dans des attitudes contradictoires. L'Union lui causant de vives inquiétudes, il lui fit, coup sur coup, des concessions importantes : le 16 mai 1829, il promulguait une loi votée par les États généraux, abrogeant le rigoureux

<sup>(1)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 425.

<sup>(2)</sup> GREVE, Hollandsche spotprenten, p. 330.

décret du 20 avril 1815; le 19, il promettait de supprimer l'impôt sur l'abatage; d'autre part, il agréait enfin la nomination de trois évêques dans les diocèses vacants et rendait facultative la fréquentation de son Collège philosophique, par arrêté du 20 juin (1). Mais, en même temps qu'il se résignait à faire ces sacrifices pénibles pour son amour-propre, il s'apprêtait à mener une lutte sourde et tenace contre ses adversaires. Non content d'accorder de larges subsides — empruntés au fonds de l'industrie — aux journalistes qui lui étaient dévoués, il favorisa, en ce même mois de mai 1820, la fondation d'une feuille officieuse, le National, rédigée par un aventurier florentin, le libraire Libry, comte de Bagnano (2). Cette mesure déplut vivement à beaucoup d'orangistes, même à de nombreux Hollandais au caractère élevé (3). Il leur répugnait de voir, comme principal allié du roi dans la presse belge, un individu se ravalant au rôle de sycophante, employant les allusions personnelles les plus insultantes et désignant cyniquement ses contradicteurs sous le nom de « corps gangrenés et en sphacèle » ou d' « ânes à qui l'on devrait donner sur les oreilles (4) ». Leurs scrupules n'étaient que trop légitimes. A la fin de l'année 1829, le Courrier des Pays-Bas révéla soudain au public que Libry, le champion du roi, l'ami de Van Maanen, l'homme qui parlait de « museler les Belges comme des chiens », avait été, en 1816-1817, condammé aux travaux forcés pour faux en affaires commerciales, et

<sup>(1)</sup> Fris, t. Ier, p. 131. Le 2 octobre 1829, Guillaume, Ier autorisa la réouverture des petits séminaires, moyennant certaines conditions.

<sup>(2)</sup> ID., t. Ier, p. 130.

<sup>(3)</sup> Voir notamment l'appréciation donnée à ce sujet par l'historien et homme politique Verenz, dans Levenschets van G. W. Vreede (1809-1880), naar zijn eigen handschrift uitgegeven door zijn zoon A. C. Vreede (Leiden, 1883).

<sup>(4)</sup> DE POTTER, Souvenirs personnels, t. Ier, p. 56.

marqué au fer rouge, à Lyon, sur la place des Terreaux. Ces révélations provoquèrent un scandale énorme et le prestige de l'autorité en souffrit profondément.

Ballotté entre la tendance à faire des concessions et le désir de sévir avec rigueur, Guillaume Ier prit. en juin 1820, la résolution louable de venir se rendre compte de visu de l'état des esprits en Belgique. La virulence des attaques de notre presse lui avait fait envisager la situation d'une façon trop pessimiste. Mais lorsqu'il se vit bien accueilli dans toutes les grandes villes (I), lorsqu'il fut entouré d'une population prospère, s'efforcant de lui prouver par la cordialité de ses réceptions que tout malentendu serait aisément dissipé, s'il voulait bien se montrer plus équitable et plus conciliant, le roi versa aussitôt dans un excès contraire. Interprétant à tort les applaudissements d'un peuple heureux au point de vue matériel. comme une approbation de sa politique (2), il prononça, le 23 juin, devant le conseil de régence de Liége ces paroles injustes et extraordinairement imprudentes: « le vois maintenant ce que je dois croire de ces prétendus griefs dont on a fait tant de bruit. On doit cela aux vues de quelques particuliers qui ont leurs intérêts à part. C'est une conduite infâme ». Par ces mots, il offensait gravement les promoteurs du pétitionnement de 1828, décus déjà par le chaleureux accueil fait à Guillaume par un très grand nombre de Belges. En riposte, un jeune catholique, Constantin Rodenbach, créa sur-le-champ l' « ordre de l'Infamie », dont les membres, prenant pour modèle les signataires du Compromis des nobles. choisirent pour devise la formule : « Fidèle jusqu'à

<sup>(1)</sup> DE BOSCH-KEMPER, De staatkundige geschiedenis van Nederland tot 1830, pp. 686 à 688.

<sup>(2)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 427.

l'infamie! » En somme, la visite royale, entreprise dans les meilleures intentions, eut pour résultat le plus clair d'éloigner davantage du prince l'Union des oppositions.

En 1828 encore, les concessions faites par Guillaume Ier eussent suffi pour calmer l'opinion publique. Mais elles venaient un an trop tard; en novembre 1820. les journaux libéraux et catholiques organisèrent un second pétitionnement, beaucoup plus étendu que le premier et auquel le clergé prit une part prépondérante (1). Loin de se déclarer satisfaits, les protestataires, enfiévrés et rendus audacieux par le stimulant de leur propre activité, formulaient, à côté de leurs vœux précédents, des revendications en faveur de la transformation des lois budgétaires (2), de la liberté complète de l'enseignement, sans trace de contrôle, et de la responsabilité ministérielle, réclamée déjà quatorze ans auparavant — on s'en souvient — par la gauche de la commission chargée d'élaborer la Loi fondamentale. En douze mois, la situation s'était donc beaucoup aggravée. D'une quarantaine de mille, le chiffre des signatures apposées au bas des adresses était monté à trois cents, voire à trois cent soixante mille! Certes, les listes portaient beaucoup de croix d'analphabètes recueillies par les vicaires et les marguilliers, preuves sujettes à caution de l'adhésion des couches populaires au mouvement. Mais, tel quel, l'élan des provinces méridionales restait suffisamment



<sup>(1)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 100 et 101; FRIS, t. Ier, p. 132.

<sup>(2)</sup> On se rappelle que, conformément à un article de la Constitution de 1815, le budget des dépenses ordinaires était voté, en bloc, pour une période de dix ans, ce qui faisait dire à M. de Gerlache: « Les trois quarts de nos finances sont soustraits à l'investigation des Chambres. » L'opposition belge avait, depuis longtemps, fait de cette situation l'objet d'un de ses griefs; en 1829, elle l'adjoignit directement à ses revendications en faveur du régime parlementaire.

inquiétant pour le gouvernement. L'Union, groupant tout le Sud, l'opposait en bloc au Nord; les journaux des deux fractions du royaume se livraient à des polémiques acharnées; aux assauts de la presse catholique-libérale belge, le Standaard, le Handelsblad, le Bredasche Courant, se solidarisant avec la politique du monarque, répondaient par des attaques furieuses contre les « jésuites » et les « jacobins (I) ». Le conflit entre le prince et l'opposition constitutionnelle se transformait en lutte de races. De plus, les pétitionnaires en étaient arrivés à prononcer des desiderata auxquels Guillaume ne pouvait se soumettre sans abdiquer ses idées les plus chères. C'est ce qu'il expliqua à M. de Gerlache, au cours d'une audience, dans une conversation que nous reproduisons intégralement, malgré sa longueur, tant elle exprime avec vivacité et clarté les conceptions politiques du despotisme éclairé et l'opinion que le monarque se faisait de ses adversaires (2):

« Que me veut-on? On veut changer le gouvernement, ou l'on veut changer le prince? On parle de respect aux lois et l'on méconnaît notre Loi fondamentale. Y est-il question de jury? de responsabilité ministérielle? de liberté illimitée de la presse? de gouvernement par les masses? Le jury! c'est une institution des temps barbares. Votre jury ne serait qu'un instrument dans les mains des factieux et des ennemis de l'autorité. J'ai promis d'établir une magistrature inamovible et je tiendrai parole... On veut la responsabilité ministérielle pour transférer la monarchie dans les Chambres. Et qu'y gagnera-t-on? La responsabilité légale détruit la responsabilité morale du prince, en la

<sup>(1)</sup> DE BOSCH-KEMPER, De staatkundige geschiedenis van Nederland tot 1830, p. 690.

<sup>(2)</sup> JUSTE, La Révolution belge, t. I. pp. 160 et suiv.

rendant collective. c'est-à-dire nulle. On veut me faire roi constitutionnel, semblable à ces dieux païens, qui os habent et non loquuntur; qui pedes habent et non ambulant... Tout ce qui a été fait d'utile, de grand et de durable, est dû à quelques bons princes, qui, aidés de bons ministres, ont exécuté avec vigueur ce qu'ils avaient conçu avec sagesse dans l'intérêt de leur patrie et de leur propre gloire. Voyez au contraire ce qui nous est resté de ces cohues qu'on appelle assemblée populaire ou délibérante! Des milliers de discours, des milliers de lois contradictoires, des milliers de systèmes! Nos pères connaissaient mieux que nous peut-être le véritable gouvernement constitutionnel. lorsqu'ils le faisaient consister dans l'acceptation ou le refus de l'impôt et dans le droit de remontrance au souverain : c'est là, en effet, le grand intérêt des peuples et cela leur suffisait pour la garantie de leurs privilèges... Croyez-moi, vous êtes à votre insu la dupe de quelques ambitieux ou de quelques têtes exaltées!... Dans une assemblée ce sont les plus audacieux qui dominent, c'est le petit nombre qui mène le grand. Les masses, aveugles et désordonnées, sont à ceux qui les flattent le plus bassement... On parle de la toute-puissance de l'opinion; on représente la presse comme son organe infaillible... Dites-moi, je vous prie, par qui est exercée cette puissance haute et sacrée : est-ce par des sages et des hommes d'Etat? Non; c'est par quelques jeunes légistes, qui ont fait leurs cours de droit public avec les huit ou dix Constitutions que la France a enfantées depuis 1780, et qui, sans expérience, sans conviction d'aucune sorte, ne citent l'histoire que pour la plier à leurs vaines utopies! C'est par quelques hommes dont la plupart exploitent le journalisme comme une branche d'industrie... Voilà les arbitres des rois et des nations avec lesquels il faudra traiter désormais de puissance à

puissance!... Ne redoutez-vous point cette espèce de contre-gouvernement occulte et irresponsable, faisant incessamment appel aux mauvaises passions des masses ignorantes et crédules?... Les catholiques, dit-on, s'allient maintenant aux libéraux, mais cela est monstrueux! Que sont ces libéraux si bruyants? Des ambitieux retournés ou déçus, avides de pouvoir ou de popularité, vains et brouillons, amis du scandale. forts quand le gouvernement est faible, faibles quand il est fort... Et vos prêtres! que demandent-ils?... N'ont-ils pas le concordat? Certes, je plaindrais le pays où ils se mêleraient beaucoup des affaires publiques. Ils y portent trop de passions étroites et trop d'ignorance du monde; ils y perdent trop l'esprit d'humilité et de charité sans lequel on n'est plus chrétien... L'Angleterre, que l'on nous cite toujours comme modèle de gouvernement, est loin de nous ressembler. L'Angleterre a beaucoup de liberté, mais elle n'a pas notre amour effréné de l'égalité et du progrès: elle tient à ses vieilles lois et à ses vieilles mœurs; là, l'aristocratie est partout; là, les pairs siègent à la Première Chambre... Trop de liberté tue la liberté... Vous voulez l'indépendance de la commune et de la province, élevées au niveau du pouvoir central... Il ne doit v avoir qu'une tribune nationale dans un Etat bien ordonné; la commune et la province doivent être des corps administrants et non gouvernants, sinon vous tombez dans la confusion des pouvoirs et dans l'anarchie... On ne trouve plus rien de bon dans mon gouvernement! Est-ce que Liége regrette de n'être plus département de l'Ourthe? Est-ce que Bruxelles regrette de n'être plus chef-lieu d'une préfecture française? Ne lui souvient-il plus de l'herbe qui croissait dans ses rues? Est-ce que Gand est si malheureux depuis qu'il envoie ses produits sur des navires nationaux à Java? Est-ce que la Belgique

entière regrette l'administration française et la conscription, et les droits réunis? Etait-on beaucoup mieux quand toutes les places bien salariées appartenaient à des Français? quand toutes les affaires, petites ou grandes, se traitaient à Paris? Et pourtant alors on ne pétitionnait pas, on ne vociférait pas dans les journaux; on était calme; on respectait le pouvoir, parce qu'on le craignait... N'ai-je pas fait déjà ce qu'il y avait de plus pressé? Les séminaires seront désormais libres... Quant à la langue, j'ai beaucoup modifié mes premiers arrêtés... J'ai aboli les incapacités pour cause de démission... J'ai prouvé, en un mot, que j'écoutais toutes les demandes raisonnables, mais je n'entends pas que les rôles soient intervertis. Si le peuple est souverain, le roi ne l'est pas, car il ne peut exister à la fois deux pouvoirs irresponsables dans l'Etat. Or, mon gouvernement est une monarchie tempérée par une Constitution et non pas une république avec un roi mandataire des mandataires du peuple. Il n'y est question ni de jury, ni de responsabilité ministérielle, ni de souveraineté populaire, ni d'autres nouveautés dont je n'entends pas faire l'essai à mes dépens. Les attributions du chef de l'Etat et des Chambres y sont clairement définies: et toutes les théories contraires sont anticonstitutionnelles, factieuses et révolutionnaires. Je suis roi des Pays-Bas; je connais mon droit, je connais mon devoir, je maintiendrai de tous mes moyens cette Constitution que j'ai jurée. »

Peu de jours après cet entretien, le 11 décembre 1829, le roi des Pays-Bas adressait aux Chambres un « Message royal » (Koninklijke Boodschap), dans lequel, faisant lui-même l'éloge de son règne et reprochant aux pétitionnaires de « se mettre en opposition, de la manière la plus dangereuse et la plus scandaleuse, avec le gouvernement, les lois et les intentions paternelles du chef de l'Etat », il repoussait la responsabi-

lité ministérielle et rappelait les postulats politiques auxquels il ne permettrait pas qu'on touchât tant qu'il occuperait le trône (I). Cet acte, menaçant comme un ultimatum, était accompagné d'un projet de loi, modifiant dans un sens plus sévère la juridiction en matière de presse, — récemment atténuée par la loi du 16 mai — et fut suivi, le lendemain, d'une circulaire des ministres de la Justice et de l'Intérieur, mettant les fonctionnaires de l'Etat en demeure d'adhérer, endéans les quarante-huit heures, aux principes posés par le Message, sous peine de destitution (2).

Le manifeste du souverain, dans sa précision agressive, devint la loi qui rallia tous les partisans de la monarchie constitutionnelle mais non parlementaire. Sauf de rares exceptions, les Hollandais partagèrent. les vues du roi, exagérant même à plaisir ses tendances en insistant de propos délibéré sur ses « pouvoirs dictatoriaux » et en vantant « les avantages du régime absolutiste ». Par contre, les Belges déclarèrent que le Message était un « manifeste du despotisme contre la liberté » dû aux suggestions de l' « oligarchie batave (3) ». A ce moment, De Potter. adressa au souverain, de sa prison des Petits-Carmes, un écrit resté célèbre, intitulé « Lettre de Démophile au Roi » et daté du 20 décembre (4). Dans ce mémoire, bien propre à augmenter encore la surexcitation des esprits, l'éloquent pamphlétaire, alors dans la plénitude de son talent, exposait, pour la première fois, en des termes élevés mais violents, la théorie de la séparation administrative des deux pays et lançait l'apos-



<sup>(1)</sup> JUSTE, La Révolution belge, pp. 168 et suiv.

<sup>(2)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, p. 106.

<sup>(3)</sup> FRIS, t. I., p. 135.

<sup>(4)</sup> En lire des extraits très intéressants dans DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 148 et 149; voir aussi DE POTTER, Souvenirs personnels, pp. 50 et 51.

trophe connue: « Sire, vos courtisans et vos ministres, vos flatteurs et vos conseillers vous trompent et vous égarent. Le système dans lequel ils font persister le gouvernement, le perd sans retour. »

Pendant ce même mois de décembre, les députés belges profitèrent du trouble provoqué par les derniers évènements pour faire rejeter le budget décennal des voies et moyens, par 55 voix contre 52, et pour amener le gouvernement à retirer l'impôt sur la mouture. Guillaume se vengea de cet échec en destituant, le 8 janvier 1830, des fonctions qu'ils occupaient en dehors des Chambres, six membres des États généraux, coupables d'avoir voté contre ses budgets et d'avoir montré une « aversion absolue pour les principes du gouvernement (1) ». Aussitôt, dix-sept journaux de l'opposition ouvrirent, au bénéfice des victimes du pouvoir, une souscription, fructueux « témoignage de la reconnaissance nationale ».

En somme, le « Message royal » du 11 décembre 1820 marqua une étape importante dans le cours des événements qui conduisirent à la révolution de 1830. L'Union des oppositions avait exprimé d'une manière concise les vœux des Belges et avait dirigé avec cohésion ses membres vers un objectif précis. La résistance chaotique des catholiques et des libéraux, autrefois en perpétuel conflit, s'était, grâce à cet esprit d'entente, harmonisée et transformée en une réaction nationale contre les abus du pouvoir. D'où le réveil du sentiment patriotique batave et le rapprochement loyaliste des provinces du Nord autour du trône, d'où encore la scission spontanée entre les deux peuples, rupture morale précédant de bien peu de mois la séparation politique. Surpris par la discipline de ses adversaires, le roi leur avait abandonné beaucoup de ter-

<sup>(1)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 109-111.

rain; ils n'en étaient devenus que plus intrépides. Le « Message royal » fut l'acte par lequel Guillaume déclara être arrivé au terme de ses concessions, ce fut le non possumus opposé à toute revendication ultérieure. L'opposition n'en paraissant nullement intimidée, il devenait évident que les germes de discorde contenus, dès 1814, dans la réunion malhabile de la Belgique et de la Hollande, étaient arrivés à maturité et que le conflit, tout en restant encore provisoirement sur le terrain de la légalité, allait incessamment entrer dans sa période aiguë.

### CHAPITRE VI

# Les derniers mois avant la révolution (janvier-août 1830).

Hésitations et contradictions du gouvernement, au début de l'année 1830.
 Le second procès De Potter (avril).
 Tension politique (maijuin).
 Les « Trois Glorieuses » à Paris et leur influence sur les événements de Belgique.
 Le parti français.
 La situation générale à la veille de la révolution.

Le 11 décembre 1829, Guillaume I<sup>st</sup> avait exposé dans quelles limites toute revendication des oppositions devait se cantonner à l'avenir, sous peine de lui apparaître comme injurieuse pour sa dignité et attentatoire au salut de l'État. L'Union n'en conserva pas moins son programme intégral tel que l'énumérait le second pétitionnement. Et comme les Belges continuaient, par loyalisme, à placer autant que possible le souverain au-dessus des querelles de la politique, leurs attaques visèrent surtout Van Maanen, ce ministre de la Justice, que, dans le style emphatique de l'époque, on nommait tantôt « l'affreux haut justicier », tantôt « le mauvais génie du roi » ou même le « dictateur ».

Après ses déclarations de principe dans le « Message royal », le gouvernement — à moins de capituler — ne pouvait plus adopter d'autre attitude que celle de la sévérité répressive contre des sujets insoumis et décidés à ne jamais partager sa manière de voir. Le maintien de son autorité dépendait de sa fermeté. Or, pas plus que l'année précédente, Guillaume ne sut se tracer une ligne de conduite rigoureuse. Dans les premiers mois de 1830, les concessions partielles succèdent aux concessions : le 12 mai, un impôt sur

le café — réclamé par les Belges — est établi : le 27. les funestes décrets du 14 juin et du 14 août 1825 sont enfin complètement retirés, ce qui, bien loin de la calmer, porte au comble la fièvre combative du clergé (I); le 4 juin, l'emploi facultatif de la langue française dans les cours et tribunaux, ainsi que dans les administrations, est de nouveau autorisé; le 5 juillet, un arrêté proclame l'inamovibilité de la magistrature (2); le gouvernement élabore un Code pénal moins sévère, tolère des amendements atténuant sa nouvelle loi sur la presse, retire un projet de loi sur l'enseignement... En résumé, Guillaume donne donc satisfaction. à l'opposition sur la plupart des points de son programme, mais il lui refuse toute concession au sujet de ses revendications capitales : la liberté de l'enseignement, la liberté de la presse, la responsabilité ministérielle. Par là, il compromet son prestige en annihilant l'un après l'autre ses anciens décrets, sans cependant parvenir à désarmer ses antagonistes. De plus, il maintient obstinément Van Maanen au pouvoir et continue à réagir contre la campagne des journalistes. En avril notamment, un nouveau procès intenté à De Potter, mit tous les esprits en ébullition (3). Ce publiciste, purgeant aux Petits-Carmes sa peine de dix-huit mois de prison, prononcée le 20 décembre de l'année précédente, était laissé fort libre dans sa cellule. Il y écrivait des brochures et recevait beaucoup d'amis. Inspiré par un de ceux-ci, François Tielemans, référendaire au ministère des Affaires étrangères (4), il fit paraître, dans le Courrier des Pays-Bas du 3 février, un projet de « confédération patrio-

<sup>(1)</sup> FRIS, t. Ier, p. 139.

<sup>(2)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, p. 129,

<sup>(3)</sup> FRIS, t. Ier, pp. 137 et 138.

<sup>(4)</sup> Après la révolution, Tielemans (1799-1887) fut gouverneur des provinces d'Anvers et de Liége, conseiller à la cour d'appel de

tique », caisse de cotisations créée pour indemniser les victimes de l'arbitraire gouvernemental, sorte d' « assurance mutuelle contre tous les coups du pouvoir », imitée d'une institution irlandaise. Six jours plus tard le parquet opérait une perquisition et découvrait, parmi les papiers de l'imprudent pamphlétaire, les preuves manifestes de la complicité de Tielemans. Celui-ci eut beau prétendre n'avoir conçu qu'une utopie, il fut prévenu d'avoir voulu créer dans l'État: un État qui aurait, sans mission légale, contrecarré, miné et renversé le pouvoir du gouvernement ». Après un procès aux débats passionnés et malgré les efforts de Van Meenen et de Van de Weyer, dont les plaidoiries furent remarquables, De Potter, Tielemans, Bartels, celui-ci coupable d'avoir approuvé la confédération dans le Catholique des Pays-Bas, et De Nève, imprimeur-éditeur, furent condamnés par la cour d'assises du Brabant, respectivement à huit, sept, sept et cinq années de bannissement (30 avril). Trois jours après le prononcé de la sentence, Libry faisait paraître, grâce à une communication officieuse, deux volumes contenant toute la correspondance particulière échangée entre les deux principaux condamnés! Les exilés, après avoir en vain protesté contre cet acte inqualifiable, quittèrent le pays, emportant les plus vives sympathies (I). Et pendant qu'au delà des frontières ils subissaient mille petites vexations, imaginées par le mauvais vouloir des autorités prussiennes, la Belgique restait dans l'état d'effervescence provoqué par les derniers événements : les libelles violents se multipliaient (2), la comparaison de Guillaume Ier et de

Bruxelles, membre de la Chambre des représentants. Il fut également recteur de l'Université libre de Bruxelles, de 1849 à 1861.

<sup>(1)</sup> DE POTTER, Souvenirs personnels, t. Ier. Détails sur la situation des quatre condamnés en exil, cf. chap. XII, XIII, XIV.

<sup>(2)</sup> En voir un exemple dans JUSTE, La Révolution belge, t. Ier, p. 196.

son ministre favori avec Philippe II ou Charles I et d'Albe, Strafford ou Calonne devenait d'usage courant (I); à la Chambre on échangeait des apostrophes grossières. Le gouvernement commit alors une dernière faute: le 21 juin, il fixa le siège de la nouvelle Haute Cour de justice à La Haye, alors que, de 1820 à 1830, les cours d'appel de Bruxelles et de Liége avaient traité neuf mille quatre cent trente-quatre affaires civiles et commerciales, contre dix-neuf cent quarante causes jugées, dans le même laps de temps, à La Haye.

On le voit une fois de plus par cet exemple : c'était le roi lui-même qui était surtout responsable de l'aggravation lente mais constante de la situation. Par ses décrets imprudents, inopportuns, souvent même inconstitutionnels, il avait soulevé contre lui l'opinion publique. Prétendant à l'infaillibilité et ayant éloigné de son entourage les conseillers au caractère indépendant, il avait longtemps cru que l'agitation en Belgique ne pouvait être que superficielle, que la population y était menée par une « poignée d'agitateurs », formulant des « griefs imaginaires ». Les réclamations persistantes de l'opposition avant enfin eu raison de son entêtement et mis un terme à ses railleries, il était entré dans la voie des concessions, mais trop tard. On ne lui avait su aucun gré de ses dispositions conciliantes, de ses remaniements incomplets, de ses capitulations brusques, succédant parfois à une irréductibilité qui avait paru invincible. Sa manière de faire capricieuse et manquant de netteté avait donné l'impression de la faiblesse, de l'inconséquence; elle avait enhardi l'Union et l'avait conduite à inscrire dans son programme des desiderata plus étendus. D'où l'exaspération du prince, fulmi-

<sup>(1)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 434.

nant à nouveau contre les meneurs, s'efforçant de les dompter par des poursuites sévères. Mais le mécontentement s'était développé à l'état endémique chez les Belges. S'exagérant le danger là où il ne le fallait point, ne sachant le prévoir là où il résidait, Guillaume usait ses meilleures forces dans cette lutte, dont chaque escarmouche constituait pour lui un échec et dont l'aboutissement, déjà prévu par quelques diplomates ainsi que par des Hollandais clairvoyants, comme Thorbecke, allait lui être fatal (1).

Cependant, remarquons-le bien, en juillet 1830, six mois après la lecture du « Message », la situation politique générale du royaume ne comportait aucun élément essentiel nouveau. Le gouvernement s'en tenait toujours à son point de vue; l'Union persistait dans son opposition légale par la plume et par la parole, sans appel à la violence. Le mot « révolution » n'était encore apparu que dans quelques libelles anonymes; les Belges restaient loyaux sujets de la maison d'Orange.

Ce fut à ce moment que se produisit un événement d'une importance mondiale. Exaspéré par les ordonnances du ministre de Polignac, le peuple de Paris se souleva et après trois journées de combat (27-29 juillet) chassait du trône Charles X. Ces faits devaient avoir un grand retentissement dans nos provinces. La génération libérale de 1825-1827 s'était pénétrée des principes de 89; les journaux, très francophiles, parfois rédigés par des! Français, faisaient participer notre bourgeoisie à la vie quotidienne de nos voisins du Sud. Déjà en 1828, Lagrange, agent officiel du gou-



<sup>(1)</sup> Voir l'avis de certains diplomates sur la situation en Belgique, à la veille de la révolution, dans POULLET, Relations inédites sur les débuts de la révolution belge (REVUE GÉNÉRALE DE BELGIQUE, numéro de novembre 1897, p. 620).

vernement français à Bruxelles, pouvait écrire : « La passion dominante des Belges est de vouloir toujours ressembler aux Français, et c'est un des traits de leur caractère qui présente le plus de difficultés à un gouvernement qui désire toujours les isoler de tout contact avec leurs voisins (1). » Or, après les « Trois Glorieuses », le gouvernement de Louis-Philippe instaura un régime conforme aux aspirations des libéraux belges. Fatalement, ceux-ci devaient plus que jamais s'orienter vers la France, opposer le régime nouveau au règne de Guillaume Ier, comparer Van Maanen à de Polignac, unir aux cris de : « Vive la liberté! » ceux de « Vivent les Français! » La révolution de Juillet créa en Belgique une sorte d'ambiance insurrectionnelle, fortifiée dans son opposition par les exemples qu'elle venait d'avoir sous les yeux. L'Union se prit à envisager la nécessité d'un soulèvement, dans le cas où Guillaume persisterait indéfiniment à ne pas lui donner satisfaction sur les points capitaux de son programme. L'atmosphère politique devint donc orageuse (2).

En outre, à côté de ces conséquences générales du mouvement parisien, il y en eut une très particulière, indéniable, mais dont l'importance a été ou atténuée ou extrêmement accentuée selon les versions des auteurs: nous voulons parler de la naissance d'un parti français en Belgique (3).

<sup>(1)</sup> COLENBRANDER, De Belgische omwenteling, p. 145.

<sup>(2)</sup> BUFFIN, Documents inédits, p. 4. Staedtler au prince d'Arenberg, Bruxelles, 12 août 1830.

<sup>(3)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, passim; FRIS, t. II, De Belgische omwenteling (Vlaamsch België sedert 1830), pp. 146 et 147; Josson, Onthullingen, § 5; Blok, Geschiedenis, p. 442 et passim, attribuent une très grande importance au parti français et à son rôle durant la révolution, ils le déclarent franchement annexionniste; De Kerchove de Denterghem, Les Préliminaires, p. 203; Colenbrander, De Belgische omwenteling, passim, réduisent son importance à des proportions qui

Interprétant ce terme assez vague de « parti francais » dans sa conception la plus étendue, on pourrait l'appliquer à l'ensemble des amis de la France : députés, publicistes, avocats, gazetiers, ex-fonctionnaires impériaux, fabricants de drap verviétois, fabricants d'armes liégeois, propriétaires de houillères dans le Hainaut, etc. Mais, pris au sens strict du mot, le groupe dit « français » ne comprenait qu'un nombre très restreint de personnes : tout d'abord, quelques républicains ou anciens bonapartistes de nationalité française, en rapports avec les démocrates internationalistes pullulant dans les clubs fondés à Paris au lendemain de la révolution, ensuite quelques hommes politiques belges, membres de la Seconde Chambre ou du barreau. Ces derniers, libéraux pour la plupart, étaient d'avis que l'Union n'obtiendrait jamais gain de cause en se bornant à son opposition constitutionnelle, et ils s'étaient mystérieusement concertés pour demander au gouvernement français son appui en faveur d'un soulèvement armé contre Guillaume. Le chef de cette coterie, l'éloquent et acerbe avocat ultra-radical Alexandre Gendebien (I), écrivit à Paris, dans ce sens, au début du mois d'août: les députés De Brouckère, De Stassart, Lehon partirent pour la capitale française sous prétexte d'affaires urgentes, mais en réalité pour se mettre en rapports avec Odilon Barrot, Lamarque, La Fayette, Mauguin

nous paraissent plus justes et ne le croient pas entièrement composé de partisans de l'annexion de nos provinces à la France.

<sup>(1)</sup> Alexandre Gendebien, né à Mons en 1789, mort à Bruxelles en 1869, appartenait à la haute bourgeoisie. Son père, Jean-François Gendebien, né à Givet en 1753, mort à Mons en 1838, magistrat et homme politique, avait fait partie du Congrès souverain des États Belgiques-Unis en 1790, du Corps législatif sous l'Empire et de la commission de revision de la Constitution en 1815 (voir sa biographie par A. ALVIN, dans la Biographie nationale, t. VII, col. 576 et 577). Reçu avocat en 1811, Alexandre Gendebien se mêla, en 1828, à la politique et contribua à



ALEXANDRE GENDEBIEN.

et les membres du cabinet. Ces Belges désiraient-ils tous l'annexion de leur patrie à la France? La question ' reste douteuse. Pour la solutionner dans l'un ou dans l'autre sens, on n'a pu utiliser jusqu'à présent que des textes fragmentaires, extraits de lettres ou de discours, citations d'auteurs, etc. A notre avis, il ne faut pas s'exagérer l'importance du nombre ni du rôle des francophiles de l'époque. Ce serait aller à l'encontre des sentiments politiques et des traditions historiques de notre peuple. Ce serait méconnaître sa mentalité. Ne perdons pas de vue que, lancé depuis deux ans, le mouvement protestataire catholique-libéral de l'Union des oppositions avait toujours eu un caractère essentiellement national; ses griefs. ses revendications, son programme étaient belges. Sans parler des catholiques, nécessairement hostiles à la monarchie de Juillet, les libéraux, quoique pleins de chaleureuses sympathies pour les vainqueurs des « Trois Glorieuses », étaient, pour la plupart, de sincères patriotes. N'avait-on pas vu, l'année précédente, De Potter protester, de sa prison, dans Le Courrier des Pays-Bas, contre une brochure du général De Richemont, préconisant l'annexion de la rive gauche du Rhin? Jottrand n'avait-il pas écrit, en octobre 1829: « L'existence de notre royaume est insuffisamment assurée, et ce n'est qu'au développement de nos institutions, à la consolidation de notre liberté, à l'accrois-

former l'Union des oppositions. Durant la révolution, son rôle fut prépondérant. Il remplit trois missions diplomatiques à Paris en 1830-1831, fut ministre de la Justice et premier président de la Cour supérieure de Bruxelles, pendant la Régence, puis membre de la Chambre des représentants jusqu'en 1839. Démissionnaire, il se consacra dès lors surtout à l'administration des hospices. C'était un orateur éloquent, mordant, incisif, un caractère entier et véhément, mais généreux et désintéressé. Voir sa biographie par Th. Juste dans la Biographie nationale, t. VII, col. 577-586. Pour plus de détails, cf. Th. Juste, Les Fondateurs de la monarchie belge. Alexandre Gendebien, Bruxelles, 1874.

sement de toutes nos forces que les citoyens doués de quelque énergie et de quelque bon sens peuvent songer désormais à consacrer tous leurs efforts. » Le 10 août 1830, Le Courrier des Pays-Bas déclarait expressément : « Il n'entrera jamais dans nos vues ni dans nos intérêts de devenir simple province de la France.'» La souscription ouverte à Bruxelles en faveur des blessés et des parents des victimes de l'insurrection parisienne n'avait pas eu de succès. En somme, beaucoup de Belges, pondérés et de bon sens pratique, se disaient comme Jean le Brabançon, personnage fictif d'un pamphlet caractéristique dû à Sylvain van de Weyer, et qui parut au début de 1831: « Mes amis, j'aime beaucoup les Français, mais je les aime chez eux et non pas chez moi, je les aime comme voisins mais non pas comme maîtres et je ne veux pas voir tomber sur la Belgique une nuée de gens maigres et pauvres qui s'engraisseront et s'enrichiront chez nous, en prenant toutes les places un peu lucratives. Ie ne veux pas voir de nouveau l'herbe croître dans nos rues (1). » Même parmi les conspirateurs dont nous parlions plus haut, les tendances n'étaient pas unanimes. Les uns ne songeaient qu'à fomenter un mouvement populaire, avec l'appui de la France, pour obtenir le redressement des griefs; les autres étaient annexionnistes. D'ailleurs, en ces moments critiques, aucun d'eux ne développait un plan fixe et méthodique, leurs idéaux changeaient au gré des circonstances, leurs expressions restaient vagues et ambiguës. Comme l'a fait très justement remarquer Colenbrander, leur francophilie résultait surtout de leur haine pour la Hollande. Ils ne pouvaient concevoir une Belgique indépendante, s'affranchissant par ses propres moyens. Menacés au nord, menacés par les Etats inféodés aux

<sup>(1)</sup> TH. JUSTE, S. van de Weyer, t. Ier, p. 165.

principes conservateurs de la Sainte-Alliance, ils cherchaient autour d'eux un appui et mettaient tout naturellement leur espoir en la France libérale. Leur chef, Gendebien, « réunioniste déterminé » cependant, s'exprime lui-même en termes confus et contradictoires. Depuis l'avènement de Louis-Philippe, son esprit ardent se concentrait tout entier sur les affaires de France. Le 20 août, il écrivait à De Potter, établi à Paris depuis peu avec d'autres exilés belges. « Jouissez, mon cher ami, de l'air pur que vous respirez sur une terre qui a cessé d'être une terre d'exil. J'espère que, dans les premiers jours de septembre, j'irai purifier mes poumons de l'air pesant et meurtrier qui étouffe ici jusqu'au germe d'une pensée libérale... (1) » Dans une lettre de style haché et rapide, envoyée au même, le 16 septembre, on trouve cette phrase: « Dès le 23 août, j'ai écrit à Paris, demandant qu'on s'expliquât catégoriquement si on voulait les limites du Rhin. garantissant un succès complet en cas d'attaque »... Puis, à quelques lignes de distance, Gendebien évolue complètement et se déclare le promoteur de l'idée d'une séparation administrative entre le Nord et le Sud à partir du début du mois de septembre! Bref, on sent, à lire la correspondance de ces hommes, combien grande était, aux premiers jours de la crise, leur tension d'esprit, leur surexcitation nerveuse, combien pénibles leurs incertitudes et leurs hésitations à la veille des événements les plus graves (2).

<sup>(1)</sup> JUSTE, La Révolution belge, t. II, Appendice, p. 171. Gendebien à De Potter, Bruxelles, 20 août 1830.

<sup>(2)</sup> In., Ibid., t. II, Appendice, p. 189. Gendebien à De Potter, Bruxelles, 16 septembre 1830. Gendebien a, plus tard, expliqué les variations de ses attitudes politiques en déclarant qu'il fut surtout réunioniste parce qu'il espérait que la France interviendrait en faveur des Belges. Il persista dans ces sentiments jusqu'aux journées de Septembre, n'ayant précédemment osé croire à la possibilité d'une

Plus ou moins annexionniste, le parti français ne joua guère, croyons-nous, un rôle important au commencement du mois d'août 1830. Ses intrigues, ignorées de la plupart des leaders de l'Union, n'aboutirent à rien. Le roi Louis-Philippe, soucieux d'éviter toute complication internationale, fit, sous divers prétextes, prier les conspirateurs de remettre à l'année suivante leurs projets insurrectionnels (I). Condamnés à l'inaction, ils éprouvèrent un désappointement profond que ne dissipa point l'envoi, à Bruxelles, de quelques émissaires des clubs parisiens chargés de distribuer au peuple de l'argent, des boissons, des libelles et des cocardes tricolores.

Nous voici arrivés aux jours qui précèdent immédiatement l'explosion de la révolution. Un grand nombre de visiteurs étaient à ce moment dans la capitale, attirés par une exposition réussie et par des fêtes brillantes, un concours musical, un salon de peinture,

victoire de ses compatriotes par leurs propres moyens. Décrivant, en séance du Congrès national (6 juillet 1831), ses efforts et ceux de ses amis pour obtenir l'appui de Louis-Philippe, il dit : « Nous avions alors à combattre l'administration et l'armée hollandaises, nous connaissions le pacte de famille entre la Prusse et la Hollande, il n'y avait pas alors déclaration de la France du principe de non-intervention. Nous considérions la réunion comme moyen, jamais comme but. » Ailleurs il dit encore : « Aussi, dès le 2 ou le 3 août, comme le dit De Potter, j'ai espéré, désiré la réunion de la Belgique à la France, comme le seul moyen de nous débarrasser du joug du roi Guillaume et du joug des insolents dédains et de la morgue stupide des séides du pouvoir exploiteur. J'ai désiré cette réunion jusqu'au moment de notre victoire du 26 septembre qui nous permit d'espérer nationalité, indépendance et liberté. » Voir TH. JUSTE, Alexandre Gendebien, pp. 7 et 8. Malgré ces explications, l'attitude de Gendebien reste indécise, manquant de netteté et difficile à définir, puisque, lors de ses missions diplomatiques à Paris, à la fin de l'année 1830, il préconisa de nouveau très vivement la réunion de notre sol à la France. Voir notamment JUSTE, Gendebien, p. 42,

<sup>(1)</sup> JUSTE, La Révolution belge, t. II, Appendice, p. 189. Gendebien à De Potter, 16 septembre 1830.

des courses de chevaux. Le roi vint à Bruxelles le 10 août. Il fut accueilli par de chaleureuses acclamations et on alla même jusqu'à vouloir trainer sa voiture. Cependant, les autorités avaient des inquiétudes, mais le souverain, trompé par le calme de surface, par le ton modéré de la presse observant une sorte de trêve tacite, par le silence des chefs de l'Union, ne voulut prendre aucune des précautions que lui conseillaient le directeur de la police, le procureur général et quelques autres hauts fonctionnaires (I). Le 12 août, il retournait à son château Het Loo, en Gueldre, sans la moindre crainte pour l'avenir.

Et, en vérité, comment eût-il pu redouter un soulèvement, alors que l'Union des oppositions elle-même n'en concevait encore que très vaguement la perspective lointaine? Peu de jours auparavant, Le Politique de Liége, le journal des Rogier, de Lebeau, de Devaux, avait imprimé, en parlant de la lutte du peuple parisien contre les soldats du duc de Raguse: « Heureux les peuples qui n'en sont pas réduits à une aussi terrible nécessité! Nous sommes de ce nombre; la voie légale nous est ouverte et les lumières qui vont jaillir des événements actuels, rendent plus certain que jamais, chez nous, le succès d'une opposition légale, paisible et grave. »

Quant à ceux qui désiraient fomenter un mouvement, les conspirateurs du parti français, nous avons vu qu'ils étaient peu nombreux et que, découragés par la froideur avec laquelle leurs instances avaient été accueillies par le gouvernement de Louis-Philippe, ils avaient dû remettre leurs projets à une date ultérieure. Pas plus que les chefs de l'Union, ils ne furent donc responsables des évé-

<sup>(1)</sup> FRIS, t. II, p. 148.

nements qui allaient brusquement se produire. En somme, la révolution belge, existant en germe depuis plusieurs années, allait passer dans le stade effectif, par suite de circonstances d'ordre secondaire et presque fortuites.

### DEUXIÈME PARTIE

## LA RÉVOLUTION DE 1830 ET LA FONDATION DU ROYAUME DE BELGIQUE

#### CHAPITRE VII

LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION (25 AOÛT-3 SEPTEMBRE).

Légère effervescence à Bruxelles durant le mois d'août. — La soirée et la nuit du 25 août. — Rétablissement de l'ordre par la bourgeoisie. — Assemblée des notables et des chess de la garde bourgeoise à l'hôtel de ville (28 août). — Adresse au roi.

Attitude de Guillaume Ier en présence du soulèvement. — Les princes Guillaume et Frédéric marchent sur la capitale (29-30 août). — Biographie des fils du roi. — Bruxelles en armes (31 août). — Entrée du prince d'Orange dans la ville (1er septembre). — Ses négociations avec les chefs de la bourgeoisie (1er-3 septembre). — De la formule: « redressement des griefs » au principe de la séparation administrative entre la Belgique et la Hollande. — Le prince d'Orange retourne auprès du roi.

Nous disions, en terminant la première partie de cet ouvrage, que les autorités chargées de maintenir l'ordre dans la capitale, avaient en vain prié le roi d'ordonner quelques mesures générales de précaution, avant de retourner en Hollande. Ces hauts agents du pouvoir avaient en effet constaté que, depuis les « Trois Glorieuses », la population bruxelloise restait surexcitée, et cette effervescence, bien que n'offrant point encore un caractère vraiment alarmant, tenait leur attention en éveil. A plusieurs reprises, des jeunes gens de la bourgeoisie s'étaient montrés dans les grands

cafés, parés de cocardes et de rubans aux couleurs françaises (1). Le souverain, sceptique, avait autorisé ces enfantillages et s'était borné, par prudence, à ne pas se rendre au spectacle que des manifestants se proposaient de troubler en criant, du haut des galeries: « Vive le Roi! A bas Van Maanen! » D'autre part, dans les quartiers populaires, beaucoup d'ouvriers sans travail, contraints au chômage par l'emploi tout récent, mais de plus en plus étendu, des machines, inquiétaient M. de Knyff de Gontreuil, directeur de la police, par leur attitude sombre. Ces pauvres gens, victimes à la fois des progrès de la technique industrielle et de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, prêtaient volontiers l'oreille aux appels à la révolte des quelques émissaires envoyés par les clubs parisiens, surtout lorsque, pour rendre leurs arguments plus suggestifs, ils les accompagnaient de distributions d'argent et de « tournées » de boissons alcooliques.

Sur ces entrefaites, à l'occasion de l'anniversaire du roi, le 24 août, le conseil de régence commit l'imprudence de voter un crédit de près de 30.000 francs pour l'illumination du Parc, dépense excessive, devant être couverte par le maintien temporaire, « en forme d'octroi », de l'impôt sur la mouture (2). Le peuple s'en montra si irrité que la police prétexta le temps douteux pour remettre cette fête. Dans la soirée du 24, des jeunes gens des classes moyennes allèrent casser les carreaux de l'hôtel du prince de Gavre, haut digni-

<sup>(1)</sup> JUSTE, La Révolution belge, t. II, p. 5, note 2. Indications du procureur général Schuermans : « J'écrivis, le 12 août 1830, au ministre de la Justice... qu'en général les Belges n'étaient pas partisans de la France; que je ne voyais que de l'inconsidération de la conduite de quelques jeunes gens. »

<sup>(2)</sup> BUFFIN, Documents inidits, p. 13. Staedtler au prince d'Arenberg, Bruxelles, 24 août 1830.

taire de la Cour, et leurs clameurs vinrent semer l'effroi parmi les convives du ministre van Gobbelschroy, au nombre desquels figurait M. van der Fosse, gouverneur du Brabant, le directeur de la police et d'autres personnalités, toutes réunies pour célébrer la fête du souverain (I).

Des billets, distribués le 22, avaient annoncé le programme suivant : « Lundi, 23 août : feu d'artifice; mardi, 24 : illumination; mercredi, 25 : révolution! » En vérité, c'était là une prophétie plaisante et sinistre à la fois, simple témoignage de l'état d'ébullition des esprits. Cependant elle allait se vérifier, non parce qu'elle résultait d'un plan préconçu, mais à la suite d'un agencement fortuit de circonstances. La police avait autorisé la représentation de l'opéra d'Auber: La Muette de Portici, interdite après une soirée agitée, le 1er août. Dans la journée du 25, on put prévoir que cette concession aurait des conséquences fâcheuses. Tandis que les commerçants, effrayés, fermaient leurs magasins, « des bandes de jeunes gens appartenant à la petite bourgeoisie, tous armés de gourdins, se dirigeaient vers la place de la Monnaie. Un certain nombre entraient au théâtre, d'autres attendaient la fin du spectacle dans les cabarets voisins; une foule compacte stationnait sur la place (2) ». Il est incontestable que cette jeunesse ne songeait pas à fomenter une révolution. Son ambition se bornait à intimider Guillaume et à l'amener à faire des concessions, en transformant la représentation de La Muette, opéra si plein d'allusions à l'amour de la liberté et du sol natal, en une manifestation contre le pouvoir. Les autorités ne s'attendaient qu'à des cris séditieux et

<sup>(1)</sup> JUSTE, La Révolution belge, t. II, p. 5, note 2; WHITE, La Révolution belge, t. Ier, chap. IX.

<sup>(2)</sup> Du Chastel, 1830, pp. 71 et suiv.

avaient pris des mesures tout à fait insuffisantes: quelques compagnies d'infanterie seulement avaient été consignées (I). La pièce souleva le plus grand enthousiasme; le célèbre duo : « Amour sacré de la patrie » couvert d'applaudissements frénétiques, porta à son paroxysme la surexcitation des assistants, entassés dans une salle à l'atmosphère surchauffée, stimulés par les chants, la musique et le spectacle réciproque de leur agitation. Au dehors, des milliers de badauds se pressaient les uns contre les autres, dans l'attente de la fin de la représentation; leur nombre croissait de minute en minute. Des meneurs étrangers circulaient parmi eux et n'avaient nulle peine à aiguillonner le mécontentement de la foule, si imprudemment provoqué par le maintien de l'impôt sur la mouture. Tout à coup, après le quatrième acte, les événements prirent une tournure tragique. Des manifestants sortirent du théâtre en poussant des clameurs qui trouvèrent aussitôt leur écho sur la place et dans les cafés ou cabarets avoisinants. Alors cette masse populaire, réunie là sans but précis, s'ébranla de divers côtés, pêle-mêle, en colonnes bruyantes et désordonnées, guidées par de jeunes garçons imprimeurs du Courrier des Pays-Bas, des émissaires français, des fils de famille, ou même par des « enfants de douze à quinze ans », s'il faut en croire Van der Smissen. Arrachant sur leur passage les armoiries royales, certaines bandes coururent briser les vitres à l'imprimerie du

<sup>(1)</sup> On trouvera des récits détaillés, mais fort différents les uns des autres, des troubles du 25 et des jours suivants dans Juste: La Révolution belge, t. II, pp. 173 et suiv., d'après les souvenirs du procureur général Schuermans et une lettre de Levae à De Potter, du 4 septembre; DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 134-140. d'après Le Courrier des Pays-Bas; DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, Les Préliminaires de la révolution belge, pp. 204 et suiv., d'après le mémoire justificatif du général van der Smissen; FRIS, t. II, pp. 150-154.

National, rue du Fossé-aux-Loups, et saccager la librairie Libry, rue de la Madeleine, en criant : « A bas le forçat libéré! » D'autres allèrent casser les carreaux de la cour d'assises, rue de Ruysbroeck, et mettre à sac la maison du procureur du roi, rue du Poinçon, celle de M. de Knyff, rue de Berlaimont, et incendier l'hôtel du ministre Van Maanen, au coin de la rue des Petits-Carmes et de la place du Petit-Sablon.

Plus l'heure avançait et plus l'émeute prenait un caractère grave. Après minuit, la jeunesse à gourdins, les petits employés, les élèves des classes supérieures des écoles, les jeunes gens « comme il faut », étaient rentrés chez eux, très inquiets du cours que prenait le mouvement qu'ils avaient contribué à faire naître. A 3 heures du matin, lorsqu'on a mis le feu chez Van Maanen, » écrit Levae à De Potter, le 3 septembre, « je n'ai plus aperçu que l'écume de la société. » La lie de la populace, sortie de ses ruelles et de ses impasses, au bruit des cris de : « Vive De Potter! » et de : « A bas Libry! » s'était précipitée là où l'on saccageait. A l'aube et dans la matinée du 26, elle poursuivit l'œuvre destructrice commencée la veille, en mettant à sac l'hôtel provincial, rue du Chêne, celui du général Wauthier, commandant de place, et en pillant des boutiques d'armuriers et de marchands de comestibles. La cohue des sans-travail. indifférente aux questions politiques, voulait « faire ses propres affaires ». (Levae à De Potter.) Des ouvriers, dont un certain nombre étaient pris de boisson, se répandirent dans les faubourgs et la banlieue, allant détruire les métiers dans les tissages Bosdevex et Basse à Forest, Rey à Anderlecht, Wilson à Cureghem (1).

<sup>(1)</sup> BUFFIN, Documents inédits, p. 27. Staedtler au prince d'Arenberg, 27 août 1830.

Que faisaient entre temps les représentants de l'autorité? Le bourgmestre, M. de Wellens, était à la campagne; le colonel de la garde civique, M. Germain, restait invisible; M. de Knyff, devant l'inertie hostile des agents et des pompiers, avait dû s'éloigner; M. Schuermans, procureur général, assistait, seul et angoissé, aux désordres et aux pillages, en spectateur perdu dans la foule des émeutiers. Le gouvernement personnel du roi avait à tel point détruit en ces dirigeants la faculté d'initiative, qu'à présent, en face d'une situation dont ils avaient soupconné l'imminence mais non le degré de gravité, ils restaient les uns saisis de panique, les autres immobilisés en un sang-froid passif et inutile. Tandis que le bas de la ville était livré à la populace et que la bourgeoisie se terrait dans ses demeures, dans l'attente apeurée des bandes de saccageurs, les autorités militaires s'étaient bornées à faire circuler quelques patrouilles, au hasard. Accueillis aux cris de : «Vivent les Belges! », les soldats. Belges eux-mêmes pour la plupart, souriaient; les officiers détournaient la tête. Agissant avec mollesse, leur attitude, loin d'en imposer au peuple, l'enhardissait; « les généraux de Bylandt (commandant militaire du Brabant méridional), Aberson (inspecteur de la maréchaussée) et Wauthier (commandant de place) se promenaient à la tête de quelques soldats par les rues et les places publiques, essuyant les huées et les insultes de la populace avec un flegme imperturbable; ils n'essayaient pas même d'en arrêter le débordement par quelques mesures vigoureuses (1) ». Aberson et Wauthier furent même victimes d'actes de violence de la part de quelques énergumènes, mais ils ne se départirent point de leur impassibilité. Seul un groupe de chasseurs, insultés

<sup>(1)</sup> Du Chastel, 1880, pp. 72 et 73.

et serrés de trop près, le 26, vers 6 heures du matin, dispersèrent leurs assaillants par un feu de salve. Vers midi, la garnison, d'ailleurs numériquement faible (1), se concentra dans le haut de la ville, autour de la Banque et des palais royaux. Le généralmajor comte de Bylandt déclarait ne pas vouloir agir sans ordres, le gouverneur militaire de la résidence, le lieutenant général de Constant Villars, octogénaire maladif, n'osait prendre sur lui d'en donner. Peut-être ces chefs observaient-ils volontairement une attitude passive dans l'espoir de frapper un grand coup, avec l'aide de renforts, quand la foule, en ce moment en plein débordement, donnerait des signes de lassitude.

Quoi qu'il en soit, ils livraient la ville à l'émeute. Aussi, dès le 26, un certain nombre de bourgeois, voyant leur existence et leurs propriétés menacées. résolurent de mettre un terme à l'anarchie par leurs propres moyens. Un étranger ayant arboré un drapeau français à l'hôtel de ville, Ducpétiaux remplaça immédiatement cet emblème par les trois couleurs de la révolution brabançonne : noir, jaune, rouge. Des rubans à ces mêmes couleurs servirent de signe de ralliement aux courageux citoyens, bourgeois et ouvriers, qui se formèrent en compagnies au son du tambour. Peu nombreux au début, ces volontaires, harcelés par des individus qui les sommaient de marcher contre les troupes, coururent de grands dangers. Ils durent disperser à coups de fusil des groupes de forcenés qui leur barraient l'entrée de la caserne des Annonciades. d'où ils voulaient retirer les armes de l'ancienne garde civique du colonel Germain. Réunis sur la Grand'-Place, au nombre de quatre cents, à la fin de la journée

<sup>(1)</sup> BUFFIN, Documents inédits, pp. 16 et 17. L'effectif des troupes hollandaises, casernées à Bruxelles à cette date, était de soixante-deux officiers et de quatorze cent dix-huit sous-officiers et soldats (grenadiers, chasseurs, infanterie, dragons, maréchaussées).

du 26, renforcés dans la nuit par des enrôlés volontaires, notamment par de nombreux Français, les défenseurs de l'ordre furent bientôt deux mille, parmi lesquels un certain nombre de cavaliers. Ils prirent pour chef le baron Emmanuel Vanderlinden d'Hoogvorst, homme riche et considéré, modéré, intègre et sans ambition (1); pour sous-chefs le général Van der Smissen et le non moins intrépide Charles Pletinckx, ex-officier de cavalerie à l'armée des Indes, devenu propriétaire de l'Hôtel de la Paix. Le 27 ils occupèrent tous les bâtiments publics, les banques, les églises. Leur attitude déterminée ramena promptement le calme. La populace, fatiguée et troublée par ses propres excès, mit, ce jour-là encore, le feu aux décors préparés pour l'illumination du Parc et voulut désarmer quelques rondes de la garde bourgeoise. Deux d'entre ces dernières, menacées au début de la nuit, firent feu; quelques morts et quelques blessés tombèrent, mais cette action énergique rétablit définitivement la tranquillité. Entre temps, le conseil de régence avait aboli l'impôt sur la mouture (2).

En principe, « la bourgeoisie ne s'était armée que pour rétablir l'ordre », mais, comme l'a fait remarquer Levae, rédacteur du *Belge*, — un des hommes qui ont émis sur la révolution de 1830 les jugements les plus perspicaces, — devant la faiblesse du gouvernement, « on s'habitua à se voir comme en état de

<sup>(1)</sup> En récompense des services qu'il rendit à la révolution, le baron E. d'Hoogvorst (1781-1866) fut nommé à vie général en chef des gardes civiques de Belgique par le Congrès national (31 décembre 1830).

<sup>(2)</sup> La proclamation du collège des bourgmestre et échevins, — supprimant l'impôt sur la mouture, — ainsi que toute une série de discours, rapports et ordres du jour concernant la révolution, se trouvent reproduits in extense dans le livre de M. Ch. Terlinden, La Révolution belge de 1830 racontée par les affiches (Bruxelles, 1903), ouvrage composé au moyen de la collection de textes rassemblés par le lieutenant général Eenens, aïeul de l'autèur.



LE BARON EMMANUEL VANDERLINDEN D'HOOGVORST.

révolution ». Loin de remettre leurs pouvoirs à l'ancien conseil de régence qui s'était montré si inférieur à sa mission au moment du danger, l'état-maior de la nouvelle garde bourgeoise, arbitre de la situation, assuma la direction provisoire des affaires. Bylandt, reconnaissant le caractère logique de cet état de choses, n'hésita pas, le 28, à signer avec d'Hoogyorst une proclamation promettant au peuple que, tant que l'ordre serait respecté, la ville resterait sous la surveillance de la garde bourgeoise et que des renforts de troupes n'y pénétreraient point. Dans la soirée, cinquante notables: nobles, bourgeois riches, journalistes, chefs de l'Union des oppositions, etc., se réunirent à l'hôtel de ville, prirent pour président un catholique, le vieux baron de Sécus (1), pour secrétaire Sylvain van de Weyer, et fusionnèrent avec le quartier général de la garde civique, puis, ayant en vain invité le gouverneur du Brabant et le conseil de régence à participer à leurs travaux, ils se mirent à délibérer sur la situation. Comme le fait excellemment observer M. Fris, c'est à partir de ce moment que commence la révolution belge. Bien que s'efforçant de conserver les apparences de la légalité, les notables et l'état-major de la garde s'arrogent un véritable pouvoir extra-légal, disons mieux : révolutionnaire. Maîtres de la situation, ils n'ont plus qu'un souci : profiter de l'occasion unique qui leur est offerte pour défendre, avec plus de chances de succès que jamais, le programme intégral de redressement des griefs formulé l'année précédente.

En conséquence, une adresse au roi, attirant son attention sur les « racines profondes » du mécontentement populaire et le suppliant d'y remédier par des

<sup>(1)</sup> Le baron de Sécus (1760-1836) fut membre de la Seconde Chambre des Etats généraux, de 1815 à 1830; après la révolution, il fut appelé à la vice-présidence de la Chambre des représentants.

concessions, avant que ceux qui étaient parvenus à rétablir l'ordre ne devinssent « victimes de leurs efforts (I) », fut aussitôt portée en Hollande par une députation comprenant Frédéric de Sécus (2), le baron Joseph d'Hoogvorst (3), ex-maire de Bruxelles, le comte Félix de Mérode, Palmaert père et Gendebien, ce dernier rentré de Mons, le 28 au matin, exaspéré par la « mauvaise farce d'écoliers » du 25, qui était venue bouleverser tous ses mystérieux desseins (4).

Le 27 août, la nouvelle du soulèvement de Bruxelles était parvenue au château du Loo, y frappant le souverain de stupeur. Il ne pouvait concevoir que cette ville en fête, où, quinze jours auparavant, il avait encore reçu le meilleur accueil, fût devenue le théâtre des plus graves désordres. Aussi les considéra-t-il d'emblée comme suscités par des factieux que la seule menace d'une action militaire disperserait dans tous les sens. Lui qui n'avait pu prévoir les troubles, portait maintenant sur eux un jugement sommaire et inexact. Le 28, il se rendit à La Haye

<sup>(1)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, p. 141.

<sup>(2)</sup> Frédéric, baron de Sécus (1787-1862), membre des états provinciaux du Hainaut, ne doit pas être confondu avec François-Joseph de Sécus, le président de l'assemblée des notables.

<sup>(3)</sup> Joseph d'Hoogvorst (1782-1846) était le frère d'Emmanuel d'Hoogvorst.

<sup>(4)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 133 et 134. Gendebien à De Potter, 16 septembre 1830. « C'est tandis que j'étais à Mons que, le mercredi 25, au soir, l'explosion a commencé par une mauvaise farce d'écoliers, qui a pris aussitôt un caractère très grave. Beaucoup de ceux qui auraient pu diriger le mouvement étaient absents; les autres, fidèles à la consigne, ont voulu l'arrêter; de là, incertitude, défaut de direction et, par suite, mouvement désordonné de la part du peuple, qui eût agi merveilleusement s'il eût été bien dirigé... »

pour y délibérer avec ses ministres et décida d'envoyer à Bruxelles ses deux fils, les princes Guillaume et Frédéric, à la tête de six mille hommes; mais, repris par ses hésitations et tiraillé par des résolutions contraires, il ne voulut pas leur conférer de pouvoirs précis, ni pour réprimer l'émeute par la force, ni pour en pallier les effets par des négociations.

Le 31 août, la députation bruxelloise se présentait devant Guillaume et lui exposait ses revendications, en tête desquelles figuraient la responsabilité ministérielle et le renvoi de Van Maanen du département de la Justice (I). Le roi, très ému, répondit sur un ton grave et bienveillant : « J'ai horreur du sang, mais je serais la risée de toute l'Europe si, le pistolet sur la gorge, je cédais à des menaces folles, à des plaintes, à des griefs imaginés par quelques perturbateurs du repos public. » Eludant une réponse définitive, il se borna à promettre une convocation des États généraux pour le 13 septembre, afin d'examiner la situation. La mission des notables belges aboutissait donc à un échec.

Pendant ce temps, la ville de Bruxelles restait dans un état de nervosité extrême. Les notables et la garde bourgeoise avaient promis le maintien du bon ordre, mais les journaux excitaient la foule par des articles violents. Ils montraient l'animosité du Nord contre le Sud, — animosité si réelle que la députation envoyée à La Haye avait reçu de la part des Hollandais un accueil menaçant, — ils rappelaient les promesses du comte de Bylandt, malgré lesquelles six mille soldats étaient arrivés à Vilvorde, le 30 août. L'écroulement subit de tous les pouvoirs réguliers fortifiait chez les Bruxellois l'esprit de résistance au souverain; d'autre part, ils se sentaient isolés : jusqu'à

<sup>(1)</sup> FRIS, t. II, pp. 157 et 158.

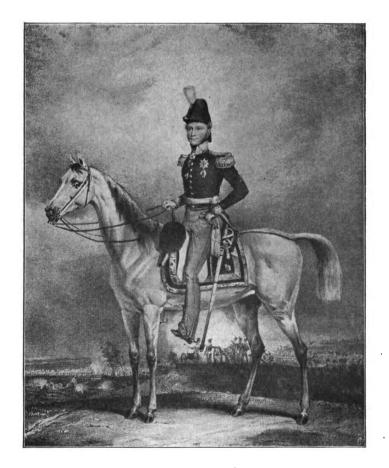
présent l'agitation ne s'était répercutée que dans quelques villes comme Liége, Verviers et Bruges (1). D'où leurs incertitudes, leurs angoisses, leur exaspération.

Un fait cependant rassurait, en une certaine mesure. les notables : la présence du fils aîné de Guillaume Ier à la tête des troupes néerlandaises. Guillaume-Frédéric, prince d'Orange, né à La Haye le 6 décembre 1792, élevé à l'anglaise à Oxford, avait fait ses premières armes au service de la Prusse, puis de l'Angleterre (2). Sous les ordres de Wellington, il s'était illustré en Espagne, dans de nombreux combats, de 1811 à 1813. La campagne de 1815 l'avait rendu populaire dans nos provinces et lui-même avait une prédilection marquée pour les Belges. Marié, le o février 1816, à la grande-duchesse Anna-Paulowna, sœur cadette de l'Empereur Alexandre de Russie, il résidait de préférence à Bruxelles, où, sous l'influence du corps diplomatique, la vie mondaine avait pris une brillante extension (3) et où les raouts importés d'Angleterre alternaient avec les bals costumés et les tableaux vivants à la mode de Vienne. Très différent de son père, quoique d'un caractère

<sup>(1)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 443.

<sup>(2)</sup> DE BAS et DE T'SERCLAES DE WOMMERSOM, La Campagne de 1815, t, III, pp. 4 et suiv. Notes biographiques sur le prince d'Orange et le prince Frédéric. — On y trouvera aussi des renseignements sur les campagnes de Guillaume Ier et les états de service de la plupart des officiers généraux dont il est question dans cet ouvrage : le comte d'Aubremé, jonkheer Boreel, le comte de Bylandt, le baron Chassé, le baron de Constant-Rebecque, le baron van Merlen, le comte de Perponcher-Sedlnitzky, le duc Charles-Bernard de Saxe-Weimar, le baron van der Smissen, etc.

<sup>(3)</sup> Signalons cette observation pittoresque de VAN DER MEERE, Mémoires, p. 30, au sujet du caractère chevaleresque mais capricieux et inconstant du prince: « D'une politesse exquise avec les femmes, il tenait de l'école anglaise cette manière leste de les traiter dès qu'il n'avait plus rien à désirer. »



GUILLAUME, PRINCE D'ORANGE.

tout aussi probe et élevé, il n'avait pu longtemps vivre en bonne intelligence avec lui. Indépendant et altier, il avait osé blâmer ouvertement la hollandification de la Belgique et approuver la résistance de nos pères à leur souverain, attitude dont la franchise lui avait coûté le ministère de la Guerre, en 1817. Tenu dès lors à l'écart des hautes dignités pendant plusieurs années, le prince d'Orange s'était laissé entraîner dans une série d'intrigues avec les bonapartistes français, entreprises dans l'espoir de renverser les Bourbons et de leur succéder (I); puis, devant l'acuité du conflit entre les provinces du Sud et le gouvernement, il s'était rapproché de son père. Cette réconciliation lui avait enlevé beaucoup de sa popularité dans nos régions, mais il y restait malgré tout plus sympathique que son frère, Frédéric-Guillaume, plus jeune de cinq ans et qui, après avoir servi la Prusse en 1813 et commandé une armée de campagne néerlandaise en 1815, lui avait succédé à la direction de la guerre. Frédéric, fils soumis, croyant orthodoxe, ressemblait au roi par sa réserve, sa froideur, son attachement excessif aux formes. Les Hollandais, attirés vers lui par de nombreuses affinités, appréciaient sa haute culture, sa pondération, son intelligence fortement disciplinée, et le préféraient à son aîné.

Le 31 août, les deux princes, négligeant ouvertement de prendre contact avec les autorités officielles, non démissionnaires pourtant, convoquèrent à leur quartier général de Vilvorde le commandant en chef de la garde bourgeoise. Emmanuel d'Hoogvorst, Van der Smissen et quelques membres du conseil des notables s'empressèrent d'accourir à cet appel et prièrent, dès leur arrivée, les fils du roi de venir à

<sup>(1)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 375.

Bruxelles sans leurs troupes, sous la seule protection de la garde, afin de donner au peuple une preuve éclatante de leur confiance et de leurs bonnes dispositions. Mais ils répondirent qu'ils voulaient entrer dans la capitale à la tête de leurs soldats, et que tout emblème tricolore, étant de nature essentiellement séditieuse, devait au préalable disparaître. D'Hoogvorst avant dû faire afficher ces conditions à l'hôtel de ville, vers 6 heures du soir, la population courut spontanément aux armes (I), les boutiquiers hâtèrent de placer les volets devant leurs étalages, des milliers de gardes civiques se réunirent à leurs centres de ralliement, tandis que des bandes d'hommes du peuple, dirigés par des volontaires français, - virtuoses de la barricade, - dépavaient les rues avec rapldité, barraient toutes les issues et carrefours, de la porte d'Anvers à la porte de Namur, et couvraient d'abatis d'arbres les boulevards extérieurs, à cette époque encore séparés de la campagne par un fossé, au milieu duquel un mur d'enceinte formait arête. Cette fois, il ne s'agissait plus, comme la semaine précédente, d'une émeute, sans direction, de masses allant à « leurs propres affaires ». En quelques jours le peuple avait nettement pris conscience de ce qu'il ne tolérerait plus, à l'avenir, le régime sous lequel il avait vécu pendant quinze ans. Stupéfait d'abord par la marche rapide d'événements surgis un peu au gré du hasard, puis tiré aussitôt par eux de sa torpeur et éclairé par leurs conséquences inattendues, il ne s'était jamais mieux rendu compte que depuis l'approche des troupes néerlandaises que « ce qu'il voulait après tout... c'était ne pas être Hollandais », comme l'écrivait déjà en 1815 l'ambassadeur von Binder. Oubliant ses anciennes sympathies pour le fils aîné du roi, il

<sup>(1)</sup> Fris, t. II, pp. 155 et 156.

ne voyait plus en lui que le représentant d'un gouvernement détesté et d'un peuple haï. Aussi, la réponse du prince à D'Hoogvorst l'avait-elle poussé aux résolutions extrêmes, l'avait-elle rendu ouvertement révolutionnaire. Voulant éviter à tout prix une terrible effusion de sang, que rien ne paraissait plus pouvoir empêcher, les notables envoyèrent en toute hâte, dans la soirée, une seconde députation à Vilvorde. Pendant deux longues heures, le baron de Sécus et le prince de Ligne supplièrent le prince d'Orange de ne pas suivre les conseils belliqueux de son état-major. Au début, il parut que les prières et les objurgations de ces hommes de cœur seraient vaines, mais leur insistance finit par triompher. Le prince, dont la situation était on ne peut plus pénible et délicate, puisqu'il n'avait recu ni mandat de sévir. ni ordre de céder. accepta la mission héroïque de venir seul « se rendre compte » de la situation à Bruxelles et y agir en médiateur. Ayant répondu de la sécurité du prince, les chefs de la garde civique passèrent la nuit du 31 août au mercredi 1er septembre en fiévreux pourparlers et en préparatifs minutieux (1). « Je pris toutes les dispositions pour recevoir le prince avec dignité, » écrit Van der Smissen; « la garde bourgeoise, environ dix mille hommes, fut assemblée sur la Grande Place. la plus grande partie en habit noir, pour donner le plus d'uniformité possible, ainsi que la garde à cheval et la batterie d'artillerie... - L'état-major avait résolu d'aller à pied » — à la rencontre de Son



<sup>(1)</sup> Sur la réception du prince d'Orange à Bruxelles, le 1<sup>er</sup> septembre, voir Juste, La Révolution belge, t. II, pp. 39 et suiv., description faite surtout d'après une lettre de Levae, témoin oculaire, à De Potter (4 septembre); De Kerchove de Denterghem, Les Préliminaires de la révolution belge, d'après la relation de Van der Smissen; Buffin, Documents inédits, pp. 54 et suiv. Staedtler au prince d'Arenberg, Bruxelles, 1<sup>er</sup> et 2 août 1830.

Altesse Royale — « accompagné de beaucoup d'autres personnes de distinction, précédé de la musique de la Grande Harmonie. »

Ce fut au pont de Laeken, peu après midi, que Guillaume d'Orange, accompagné d'une demi-douzaine de généraux et d'officiers d'ordonnance, reçut les hommages de l'état-major de la garde. Précédé des sections de volontaires des faubourgs de Molenbeek-Saint-Jean et de Saint-Josse-ten-Noode, suivi d'une quantité d'hommes en blouse bleue, armés de piques, il pénétra dans la ville par la porte d'Anvers. En apercevant ce hérissement de travaux de défense, cette multitude rangée le long des maisons, en masses silencieuses, il eut un moment d'hésitation. Quand il avait pris la courageuse résolution de venir seul dans une cité qu'il ne pouvait encore croire définitivement rebelle, Guillaume ne s'était certes pas attendu à devoir affronter une armée établie dans le plus formidable des camps retranchés. « Messieurs, je me confie à vous, » dit-il simplement aux chefs de la milice bourgeoise, qui chevauchaient derrière lui, mêlés à son état-major. Quelles durent être, au cours de ce dangereux voyage, les angoisses de ces hommes qui en avaient la responsabilité! Derrière les gardes formant la haie, une foule compacte et sombre dissimulait à peine ses sentiments d'animosité. Des cris violents de : « Silence! » ou même des menaces intimidaient ceux qui cherchaient à témoigner au prince leur sympathie ou la loyauté de leurs sentiments dynastiques. Obligé de suivre pas à pas un itinéraire le conduisant au centre de la cité, Guillaume, frappé par l'aspect insurrectionnel de la ville, bouleversé par l'omniprésence des emblêmes brabancons : cocardes tricolores aux chapeaux et bonnets, écharpes, rubans aux boutonnières, brassards, nœuds, drapelets, s'efforçait de conserver un maintien assuré, un air calme et même

enjoué, mais sa pâleur trahissait sa vive émotion. Les contemporains du spectacle dramatique de ce fils de roi, cheminant seul au sein d'une ville presque entièrement hostile, en furent profondément impressionnés. Levae, écrivant à De Potter, le comparait à Louis XVI, ramené de Versailles; La Moussaye, diplomate francais. parlait de lui au comte Molé comme d'un « criminel conduit à l'échafaud ». Amené au seuil de l'hôtel de ville, où quelques meneurs espéraient peut-être le décider à se proclamer roi des Belges (I), le prince fut reçu par le conseil de régence qu'il remercia en peu de mots. Puis, remontant vers la ville haute, de plus en plus menacé et d'ailleurs énervé au plus haut point par la longue série de dangers qu'il venait de courir, il piqua soudain des deux, fit sauter au galop une barricade à sa monture et, suivi de loin par son état-major et la garde civique à cheval, atteignit vers 3 heures le palais d'Orange.

Là, pouvant enfin quitter le masque d'impassibilité courtoise qu'il s'était stoïquement contraint de garder, le prince ne dissimula ni sa surprise, ni son mécontentement, à l'état-major de la garde auquel il accorda aussitôt audience. Pourquoi lui avait-on laissé croire que sa présence calmerait les esprits? Pourquoi lui avoir caché que la ville était en état d'insurrection? Pourquoi l'avoir engagé dans une équipée téméraire et inutile? Et, en somme, que voulait-on : la chute de la dynastie? Respectueusement, l'assistance répondit que le peuple ne désirait pas autre chose que le redressement des griefs. Engagé dans l'aventure, le prince décida de poursuivre sa mission jusqu'au bout. Paralysé dans ses moyens, il voulut tout au moins exercer une influence médiatrice et apaisante. Dans la soirée du 1er septembre, il recut Joseph d'Hoogvorst et Gen-

<sup>(1)</sup> DU CHASTEL, 1830, p. 87.

debien, venant lui faire leur rapport au nom de la députation rentrée de Hollande, puis il promit, dans une proclamation, de ne pas laisser entrer ses troupes à Bruxelles, si l'ordre continuait à y régner; enfin il nomma une commission consultative chargée de lui suggérer des mesures propres à ramener la tranquillité dans la capitale. Cette commission mixte eut pour président le duc d'Ursel, pour membres le duc d'Arenberg, le gouverneur du Brabant, le bourgmestre de Bruxelles, le baron Emmanuel d'Hoogvorst, le général Aubremé, deux avocats, membres du conseil de régence, enfin deux membres du conseil des notables, attachés à l'état-major de la garde bourgeoise : Nicolas-Jean Rouppe (I) et Sylvain van de Weyer.

Le 2, journée d'attente, fut aussi une journée d'inquiétude. Le peuple, mécontent de voir que Guillaume d'Orange n'avait pu lui promettre plus de concessions que la délégation revenue de Hollande, exhala son dépit en brûlant quelques proclamations qui l'engageaient au calme. L'impression se consolidait que le roi ne céderait pas plus qu'autrefois aux vœux des Belges. « Il ne veut plus de nous, s'écriait-on, ou s'il veut de nous, c'est à la condition que nous restions placés sous ses Hollandais! (2) » Le vendredi 3, la commission consultative formula son avis : à l'unanimité, elle demandait la séparation législative, administrative et financière des deux pays sous une même dynastie, comme dans la péninsule scandinave. Les députés aux Etats généraux présents à Bruxelles, parmi lesquels MM. de Brouckère, de Celles,

<sup>(1)</sup> Né à Rotterdam en 1769, Rouppe fut maire de Bruxelles en 1800, mais ayant déplu au gouvernement impérial en 1802, il fut révoqué. Il fut le premier bourgmestre de Bruxelles, après la révolution, et géra les intérêts de la capitale depuis le 22 octobre 1830 jusqu'au 3 août 1838, date de sa mort.

<sup>(2)</sup> DU CHASTEL, 1830, p. 88.

Lehon, abondèrent immédiatement dans le même sens (1).

Comment cette solution : la « séparation administrative », s'était-elle soudain substituée à l'ancien programme du redressement des griefs, encore énoncé l'avant-veille par les chefs de la garde recus en audience par le prince d'Orange? En vérité, la théorie de la séparation n'était pas nouvelle, puisque De Potter l'avait déjà exposée, dès décembre 1829, dans sa belle « Lettre de Démophile au Roi ». Mais ce fut Gendebien qui la fit passer dans le domaine des réalisations pratiques. Contrarié dans ses projets par la brusque éclosion de l'émeute, il s'était, avec une remarquable souplesse, adapté au cours nouveau pris par les événements et avait accompagné la députation, envoyée dans la nuit du 28 au 20 août à La Haye, lui aussi dans le but d'obtenir la réparation des griefs. Or, au cours d'un entretien avec le ministre Lacoste, dans lequel celui-ci lui avait fait comprendre que céder aux désirs des Belges équivaudrait pour le gouvernement à rompre en visière avec ses loyaux sujets de Hollande, l'habile politique saisit immédiatement quelle devait être la seule solution normale aux difficultés dans lesquelles on se débattait. « Cette observation du ministre, » écrivit-il le 16 septembre à De Potter, « fut pour moi un trait de lumière et je conçus dès lors le projet de la séparation du Nord et du Midi (2). » En fait, De Potter l'avait conçu bien avant lui, mais le mérite de Gendebien fut de le développer au moment opportun, de s'en faire le défenseur énergique auprès de la députation, puis, à Bruxelles, auprès des

<sup>(1)</sup> FRIS, t. II, pp. 157 et 158.

<sup>(2)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 133 et suiv. Gendebien à De Potter, 16 septembre 1830. — Voir aussi De Potter, Souvenirs personnels, t. 1er, p. 117. L'auteur proteste contre la prétention de Gendebien d'avoir été le promoteur de l'idée de séparation.

notables, des dirigeants de l'Union, de la presse et de l'opinion publique. Dix jours auparavant, sa proposition eût sans doute encore été trouvée absurde ou insurrectionnelle; à la suite des événements du 25 août au 1er septembre elle devenait logique et nécessaire (1). Avec une foudroyante rapidité, la notion de la « séparation » se propagea dans les provinces, apparaissant aux yeux de presque tous les Belges comme elle était apparue à Gendebien : « un trait de lumière ». Elle devint le mot d'ordre de la révolution naissante, prononcé à la fois par les catholiques et les libéraux, les bourgeois modérés, les notables, les gardes civiques, les radicaux, les francophiles et la plus grande partie du peuple.

Gendebien, esprit très aventureux, avait formé le projet d'amener le prince d'Orange à consacrer la séparation des deux parties du royaume en se laissant proclamer roi des Belges. Il s'en ouvrit secrètement à lui, dès son retour, dans la soirée du 1er septembre, mais le prince refusa avec indignation de l'écouter, non qu'il fût hostile à la scission, non qu'il ne désirât vivement régner sur nos provinces, mais parce qu'il ne voulait pas commettre une félonie envers son père et souverain (2). Ayant entendu l'avis de la commission consultative, dont le rôle était par là même terminé, considérant sa mission d'information et de médiation achevée et étant d'ailleurs prié par d'Hoogvorst de ne pas prolonger son séjour dans une ville où il n'était plus en sécurité, Guillaume d'Orange s'éloigna de Bruxelles vers Louvain dans l'aprèsmidi du 3 septembre, avec Van Gobbelschroy et le duc d'Ursel. Si une vile populace se permit de saluer

<sup>(1)</sup> FRIS, t. II, p. 157; COLENBRANDER, De Belgische omwenteling, p. 157; BLOK, Geschiedenis, p. 444.

<sup>(2)</sup> TH. [USTE, Alex. Gendebien, p. 12.

son départ de huées, il emportait d'autre part les regrets des modérés et des orangistes, qui redoutaient une extension du mouvement révolutionnaire. Avec lui s'évanouissaient, en même temps, les espérances de ceux qui auraient voulu le retenir en otage ou, comme Gendebien, le persuader de se mettre à la tête des séparatistes du Midi (1). Avant de quitter nos murs, il avait, au cours d'une dernière entrevue très émouvante, promis aux officiers supérieurs de la garde de s'entremettre auprès de son père afin d'obtenir des concessions, déclarant avoir « tout lieu d'espérer qu'elles... seraient accordées »; en retour, il leur avait fait jurer de « ne pas souffrir de changement de dynastie, de protéger la ville et spécialement les palais ». Il donna ensuite ordre à la garnison de se retirer sur Vilvorde. Pour la seconde fois, en quatre jours, il témoignait ainsi de sa confiance dans la bourgeoisie modérée. Mais celle-ci, malgré son entière bonne volonté, serait-elle en état de tenir ses promesses, de contenir le flot montant de la révolution, d'opposer l'inertie du statu quo à l'action violente des éléments extrêmes?

<sup>(1)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, loc. cit. Lettre de Gendebien à De Potter : « Le prince est parti et, avec lui, toutes nos espérances. »

## CHAPITRE VIII

Le conflit entre les modérés et les partis extrêmes (3-20 septembre).

Intransigeance de Guillaume I... — Soulèvement dans différentes villes (27 août-8 septembre). — Conflits entre les chefs du mouvement révolutionnaire. — La Commission de sûreté publique (8 septembre).

État des esprits en Hollande. — Séance d'ouverture des États généraux (13 septembre). — Tergiversations du roi.

La capitale dans l'attente. — La Réunion centrale (15 septembre). — L'anarchie à Bruxelles (19-20 septembre).

Conformément à ses engagements, le prince d'Orange se rendit immédiatement à La Haye, pour prier son père d'accorder aux Belges une administration autonome. Van Gobbelschroy et Lacoste joignirent leurs instances aux siennes, mais inutilement: Guillaume Ier ne voulut rien entendre (1). Il avait, à son corps défendant, signé la démission de Van Maanen, le 3, et considérait cette concession comme plus que suffisante pour l'instant. Il refusa également de laisser son fils aîné retourner à Bruxelles et se contenta d'adresser aux Belges, le 5 septembre, une proclamation dans laquelle il déclarait avoir l'intention d'inviter, le 13, les États généraux à « examiner si les maux dont gémissait la patrie tenaient à quelques vices dans les institutions nationales et, principalement, si les relations établies par les traités et la Loi fondamentale entre les deux grandes divisions du royaume devaient, dans l'intérêt commun, changer

<sup>(1)</sup> FRIS, t. II, p. 162.

de forme et de nature (I) ». Il terminait en engageant la bourgeoisie modérée à se séparer des mutins.

La promesse de maintenir le statu quo n'avait pas empêché les Bruxellois de prendre des dispositions en vue d'un conflit armé éventuel avec les troupes hollandaises (2). Deux ingénieurs, Roget et Teichman, mirent la capitale en état de défense. La garde bourgeoise s'accrut d'un grand nombre de volontaires, grâce à l'afflux de beaucoup d'étrangers: Français, Polonais, Espagnols, Italiens, Anglais. A cette époque de persécutions gouvernementales et de soulèvements démocratiques, on rencontrait, dans toutes les grandes cités, des groupes internationaux de professionnels de l'insurrection, hommes sans grands scrupules, parfois même simples aventuriers, aux instincts pillards, mais braves, déterminés, guettant les occasions de s'enrôler au service des causes les plus diverses. Les villes de province offrirent spontanément leur concours aux défenseurs de Bruxelles. Il vint des paysans des Flandres, des ouvriers du Hainaut, des mineurs du Borinage, des bourgeois de Namur, Charleroi, Mons, Tournai, Courtrai, en si grand nombre que, le 8 septembre, le baron d'Hoogvorst s'empressa de déclarer suffisants les effectifs de sa garde.

L'insurrection faisait de grands progrès. Sans mot d'ordre émané d'un pouvoir central, mais à l'imitation les unes des autres, les villes se soulevaient. Dès le 27, à Liége, une foule houleuse portant comme signes de ralliement des nœuds et des cocardes rouges-jaunes, couleurs de l'ex-principauté épiscopale, se rassembla sur les places publiques. Tandis que le gouverneur Sandberg, aussi faible que les autorités de la capitale,

<sup>(1)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, p. 151.

<sup>(2)</sup> FRIS, t. II, pp. 159 et 160; BLOK, Geschiedenis, p. 447.

ordonnait aux troupes du général Van Boecop de se retirer dans la citadelle pour éviter toute effusion de sang, le conseil de régence organisait une garde civique pour prévenir des pillages. Le 4 septembre. Charles Rogier, chef et organisateur des bandes de volontaires, partait pour Bruxelles avec trois cents hommes et deux pièces de canon (I). A Verviers, il v eut quelques menées françaises: à Huy, quelques pillages et incendies. Les Louvanistes, soulevés dans la soirée du 2, expulsèrent le commandant de place Gaillard et cinq cents jeunes recrues (2). Deux mois après, cet officier étant rentré dans la ville, y fut massacré par la populace : crime horrible qui fit aux Louvanistes, de la part des contemporains, une réputation imméritée de turbulence et de férocité (3). Ajoutons que ce fut là, heureusement, le seul crime dont la révolution fut souillée. En Flandre, Bruges s'agita. Bref, de tous côtés les désordres se propageaient. Isolées au milieu d'une population ennemie, les garnisons, affaiblies par les défections, se démoralisaient. Le gouvernement paralysait leur action répressive en leur prescrivant de ne pas oublier qu'elles se trouvaient parmi des « compatriotes et des frères »; il leur recommandait « une attitude calme et imposante ». Ce fut en observant ladite attitude que tels bataillons se virent contraints de déposer les armes, tels autres de battre en retraite jusque dans le Brabant septentrional. Seules ne bougèrent point trois cités: Maastricht, courbée sous l'autorité de fer du général Dibbits: Gand, centre ouvrier dominé par une oligarchie oran-

<sup>(1)</sup> DISCAILLES, Ch. Rogier, t. Ier, pp. 186 et suiv., 197 et suiv.

<sup>(2)</sup> Détails, cf. White, La Révolution belge, t. Ier, chap. XII, pp. 360 et suiv.; Buffin, Documents inédits, pp. 73 et 74. Staedtler au prince d'Arenberg, Bruxelles, 3 septembre 1830.

<sup>(3)</sup> BUFFIN, Documents inédits, pp. 375 et 376. Staedtler au prince d'Arenberg, Bruxelles, 30 octobre 1830.

giste; Anvers, où la bourgeoisie loyaliste tira sur le peuple rebelle. « Messieurs du commerce et de l'industrie ont peur que, le divorce accompli, les Hollandais ne mettent l'Escaut en bouteilles, » écrivait, le 9 septembre, Lesbroussart à De Potter (1).

Le 3, au moment où le prince d'Orange quittait nos murs, l'accord entre nobles, prêtres, bourgeois avancés ou modérés et gens du peuple était unanime : le but à atteindre devait être la séparation administrative des deux branches de la monarchie, restant cependant chacune sous l'autorité d'un même souverain ou au moins d'une même dynastie. Mais, tandis que la majorité des notables catholiques ou libéraux modérés voulait tenir les promesses faites au fils de Guillaume Ier et observer le statu quo, une minorité de radicaux, avocats, publicistes et gazetiers, s'appuyant sur les volontaires, la plèbe, the rabble, comme disait le secrétaire de la légation anglaise à La Haye, Thomas Cartwright (2), brûlaient du désir d'aller de l'avant avec l'appui de la France. Ces radicaux étaient en correspondance quotidienne avec De Potter, Tielemans et quelques autres exilés réfugiés à Paris qui, impatients de rentrer dans leur patrie, aiguillonnaient le zèle de leurs amis. « Pourquoi traitez-vous quand vous pouvez dicter souverainement? », écrivait déjà le 31 août De Potter à ses correspondants de Bruxelles (3). Dès la première nouvelle des désordres, Tielemans et lui étaient allés trouver le vieux général La Fayette, le priant d'appuyer leurs efforts auprès

<sup>(1)</sup> BUFFIN, Documents inédits, p. 116. Voir le texte des pétitions hostiles à la séparation, adressées au roi, d'Anvers (12 septembre) et de Gand (10 septembre).

<sup>(2)</sup> COLENBRANDER, De Belgische omwenteling, pp. 165 et 166.

<sup>(3)</sup> JUSTE, La Révolution belge, t. II, pp. 170 et suiv., reproduit in extenso la plupart des lettres échangées entre les radicaux bruxellois et les réfugiés belges à Paris, lettres dont nous citons plusieurs extraits passim.

du gouvernement français, afin que ce dernier soutînt les révoltés belges en cas d'intervention prussienne en faveur de Guillaume. La Fayette leur ayant demandé si les Belges désiraient être annexés à la France, ils avaient répondu que ceux-ci, bien qu'étant favorablement disposés pour leurs voisins du Midi, désiraient conserver leur autonomie. « Ils veulent ce que vous avez voulu, » ajouta De Potter, « ayant un sentiment aussi profond que les Français de leurs droits à l'indépendance, ce qu'ils veulent, ils le veulent pour euxmêmes. Prêts à verser leur sang avec vous et pour vous, parce que vous êtes à l'avant-garde de l'armée des peuples contre celle des despotes, ils vous accueilleront toujours en frères si vous ne vous présentez pas en maîtres (1). » Essentiellement patriote, De Potter s'inquiétait de l'attitude de Gendebien. Parlant de sa lettre du 16 septembre, déjà citée plus haut, missive incohérente, mais contenant des passages nettement annexionnistes, il dit, dans ses Souvenirs: « On le concevra sans peine: une pareille lettre me mit hors de moi. Que pouvais-je espérer encore quand celui que j'avais regardé comme l'âme du mouvement belge n'avait voulu que faire servir la Belgique à arrondir l'empire français... (2). » A Bruxelles même, beaucoup d'avancés critiquaient avec une égale énergie les théories de leurs amis ultra-francophiles. Lesbroussart, écrivant à De Potter, le 9 septembre, déclarait absurdes les « diatribes des feuilles du Nord, qui rabâchent constamment que tout ceci n'est qu'une transition, que nous voulons devenir Français, tandis que la volonté contraire n'a jamais été plus généralement, plus fortement manifestée. « Si le roi veut, » ajoutait-il, « ou, pour mieux dire, s'il sait comprendre,

<sup>(1)</sup> DE POTTER, Souvenire personnels, t. Ier, p. 105.

<sup>(2)</sup> ID., lbid., t. Ia, p. 117.

jamais sa dynastie n'aura été mieux assurée. » En somme, à quelques exceptions près, les avancés belges, tant ceux résidant à Paris que ceux bataillant à Bruxelles, s'en tenaient au principe de la séparation, sous la maison d'Orange. Mais impatients, ardents et combatifs, ils supportaient mal le maintien du statu quo, demandaient l'établissement d'un gouvernement provisoire, et parlaient déjà même de l'élaboration d'une Constitution. Sentant bien, ceux surtout qui habitaient Paris, « que le gouvernement français était plutôt défavorable à l'insurrection de Belgique, parce qu'elle le troublait dans son dessein de tout immoler à la consolidation de la nouvelle dynastie (I) », ils comptaient plutôt sur la sympathie de la démocratie, considérant qu'il serait aisé de « réunir dix mille Français pour marcher... en habit bourgeois... sur la Belgique (2) ».

La nouvelle de la démission de Van Maanen, parvenue à Bruxelles, le 6 septembre, à 5 heures du soir, n'avait pas calmé les esprits. « Maintenant, il nous faut le divorce, » écrivait, le même jour encore, Lesbroussart à De Potter. Quant à la proclamation du roi, datée du 5, les autorités avaient prié le prince Frédéric de ne pas la faire publier. Elle fut connue cependant, par son insertion dans les feuilles anversoises, et aussitôt brûlée par la garde bourgeoise, sur la Grand'Place. Dès ce moment l'effervescence reprit à Bruxelles dans d'inquiétantes proportions : le peuple, persuadé que le prince d'Orange n'était retourné en Hollande que pour revenir immédiatement avec l'autorisation paternelle de proclamer la séparation, se déclarait trahi (3). Les volontaires, se défiant

<sup>(1)</sup> DE POTTER, Souvenirs personnels, t. Ier, p. 106.

<sup>(2)</sup> JUSTE, La Révolution belge, t. II. Lettres en appendice. Tielemans à M. de Gamond, Paris, 29 août 1830.

<sup>(3)</sup> COLENBRANDER, De Belgische omwenteling, p. 163.

du voisinage des troupes, se préparaient hâtivement à la résistance. L'état-major voulait se mettre « à l'abri d'un coup de main », les communes rurales se montraient « bouillantes », les étrangers « se conduisaient admirablement ». Ainsi s'exprimait Lesbroussart dans sa lettre du 6 à De Potter, et il ajoutait : « Notre attitude n'est et ne doit être que défensive; c'est ce qui la rend difficile. Nos lurons, pour la plupart, voudraient tenter des sorties. » Des éclaireurs étaient allés, en effet, de leur propre initiative, faire le coup de feu aux avant-postes, du côté de Cortenberg.

On conçoit combien, dans ces conditions, était lourde la tâche des modérés, qui avaient juré de rester dans la légalité et de maintenir l'ordre. Pour éviter une catastrophe, ils prièrent le prince Frédéric de ne pas attaquer Bruxelles; et celui-ci, poussant à l'extrême les bornes de la complaisance, fit rétrograder, le 8 septembre, ses régiments sur Anvers. Mais tandis qu'ils triomphaient ainsi des difficultés du dehors, les modérés avaient à faire face, dans la capitale même, aux attaques passionnées des avancés. poursuivant la création d'un pouvoir exécutif révolutionnaire. Le 7, vers 10 heures du matin, une vingtaine de membres belges des Etats généraux se rendirent à l'hôtel de ville où siégeaient le conseil des notables et l'état-major de la garde bourgeoise. « Le gouvernement provisoire à Bruxelles, c'est la guerre! » s'écria leur chef, M. de Gerlache, « la voulez-vous? Où sont vos soldats, généraux, munitions, forteresses, finances? (I) » Puis il affirma, au nom de ses compagnons, leur inébranlable volonté de se rendre à La Have, à la session de la Seconde Chambre, pour y défendre pied à pied les intérêts de la Belgique, lors de la discussion du problème de la séparation. Cette

<sup>(1)</sup> JUSTE, La Révolution belge, t. II, pp. 66 et suiv.

résolution mit les avancés dans une grande colère. Gendebien en voulait surtout aux députés de « donner une autre direction au plan » qu'il avait conçu (I); Van de Weyer, Van der Smissen les accusaient de ne pas vouloir « se compromettre aux yeux du roi », Les-, broussart voyait dans leur résolution une « grande faute née de la faiblesse, de l'égoïsme ». En vérité, toutes ces accusations de tiédeur ou de lâcheté ne reposaient sur aucun fondement. Emportés par leur fièvre patriotique, les partisans des résolutions extrêmes ne comprenaient pas, en ces moments d'exaltation, que leurs amis pussent concevoir leur devoir autrement qu'eux. Ils attiraient en vain l'attention des députés sur les dangers qui les menaçaient en Hollande. De Gerlache répondit que ses collègues ne craignaient aucun péril « lorsqu'il s'agissait de remplir un devoir sacré ». Alors ils voulurent les retenir de force. Ils se butèrent à la volonté formelle de tous les députés, non seulement des catholiques comme De Gerlache, mais aussi des libéraux comme De Brouckère et Lehon. En désespoir de cause, ils changèrent de tactique, le lendemain 8 septembre. Prévoyant que, par le départ des membres belges des Etats généraux, modérés pour la plupart (2), il leur serait aisé de dominer le groupe D'Hoogvorst, les avancés — nous ne disons pas les radicaux, puisque parmi eux figuraient aussi des catholiques - ne firent momentanément plus d'objections, mais, aussitôt maîtres du terrain, ils exigèrent la création d'un gouvernement provisoire. Leur désir ne fut que partiellement rempli. A la suite d'une sorte de compromis entre les représentants des deux tactiques, une « com-

<sup>(1)</sup> Gendebien à De Potter, 16 septembre. Lettre citée plus haut.

<sup>(2)</sup> BUFFIN, Documents inédits, p. 101. Les députés qui partirent pour La Haye étaient au nombre de vingt-huit.

mission provisoire de sûreté publique » ou « générale » fut élue, le 8, à 6 heures du soir, par les trente-deux députés des huit sections de la garde bourgeoise et par quelques notables (I). Sa mission était des plus restreintes : assurer le maintien de l'ordre, veiller aux intérêts du commerce et de l'industrie, rester fidèle aux Nassau et au principe de la séparation administrative. En somme, le programme des modérés n'était changé en rien, mais satisfaction était donnée à l'opinion publique et, de plus, sur les huit membres de la commission, cinq appartenaient au groupe avancé: Gendebien, Van de Weyer, Rouppe, le banquier Meeus, libéraux, et le comte Félix de Mérode, catholique pratiquant, rentré de France en février 1830 (2). Les trois autres, le duc d'Ursel, le prince de Ligne et Frédéric de Sécus, refusèrent d'accepter le poste qui leur était offert. Dès ce moment, bien que la fiction de la légalité fût maintenue, il existait en fait une autorité dirigeante révolutionnaire, rouage « indispensable pour marcher en avant... avec ordre et

<sup>(1)</sup> Fris, t. II, p. 164.

<sup>(2)</sup> La famille De Mérode a joué un rôle important dans l'histoire de la révolution belge.

Charles-Guillaume, comte de Mérode (1762-1830), diplomate, membre du Congrès belge de 1790, maire de Bruxelles, puis sénateur sous le premier Empire, grand maréchal de la Cour du roi Guillaume, membre de la commission chargée de reviser la Loi fondamentale, fut un aristocrate très conservateur et fit partie de l'Union des oppositions. Il eut quatre fils: Henri, Félix, Frédéric et Werner. (Biographie nationale, t. XIV, col. 534-539. Article par Eug. Duchesne.).

Henri de Mérode (1782-1847) fut l'auteur des Souvenirs dont nous avons fait mention. Il ne participa point à la révolution. Sénateur sous le règne de Léopold Ist, il s'occupa de sciences et de belles-lettres. (Biographie nationale, t. XIV, col. 563-566. Article par Eug. Duchesne.)

Félix-Philippe de Mérode (1791-1857) épousa, en 1809, une fille du marquis de Grammont, nièce de La Fayette, et vécut longtemps en France, retiré à la campagne, s'y adonnant à des études politiques et sociales. De tendances libérales, défenseur des garanties constitutionnelles, il sympathisait avec les doctrines réformistes de Lamennais. Venu à

ensemble (I) ». Aussi la plupart des hauts fonctionnaires et M. de Wellens, bourgmestre de la ville, partirent-ils sans retard pour la Hollande.

\* \*

De même que la succession de plus en plus précipitée des événements d'août-septembre avait, en quelque sorte, « révélé » aux Belges à quel point ils détestaient non seulement le régime personnel du roi Guillaume, mais même le peuple auquel les avaient rivés les Alliés, de même la nouvelle des troubles dans les provinces du Sud avait provoqué dans celles du Nord une explosion de fièvre patriotique, un mouvement antibelge aigu. Depuis quinze ans, les Hollandais, loyalistes, traditionnellement attachés à leur prince, toujours satisfaits de ses mesures, de ses décrets, de sa méthode de gouvernement, s'indignaient

Bruxelles, en février 1830, à la mort de son père, pour régler des questions de famille, il prit part à tous les événements capitaux de la révolution et fut député à la Chambre des représentants pendant près de vingtcinq ans. Ministre d'État, il démissionna en 1839. De vues larges, droit, sincère, animé de sentiments religieux profonds mais très tolérant, le comte F. de Mérode apparaît comme une des personnalités les plus sympathiques de la crise de 1830. (Biographie nationale, t. XIV, col. 545-556. Article par Eug. Duchesne.)

Frédéric-Louis de Mérode (1792-1830) résidait aux environs de Chartres, à Saint-Luperce, village dont il était maire, lorsque les événements de Septembre l'appelèrent irrésistiblement en Belgique. Enrôlé parmi les chasseurs du marquis de Chasteler, il participa aux opérations de Niellon (octobre 1830), fut blessé à Berchem le 24 octobre, et mourut le 5 novembre. Personnalité héroïque, généreuse et désintéressée. (Biographie nationale, t. XIV, col. 557-562. Article par Eug. Duchesne.)

Werner de Mérode (1799-1840) fut député au Congrès national, puis à la Chambre des représentants. (Biographie nationale, t. XIV, col. 566 et 567. Article par A. BERCKMAN.)

<sup>(1)</sup> Lesbroussart à De Potter, 9 septembre. JUSTE, La Révolution belge, t. II, loc. cit.

du mécontentement permanent de nos pères. Ils accueillirent le projet de séparation avec transport. 
« Je bénirai le moment où le mariage qui nous a apporté tant d'afflictions et de misères sera pour jamais dissous, » devait bientôt dire un de leurs députés à la Seconde Chambre. Par ces paroles, il traduisait un sentiment général qui nous est révélé, non seulement par les articles des journaux bataves, ne cessant de répéter :

« Muitersbloed is geen broedersbloed, » (Sang-de mutin n'est pas sang de frère) (1).

mais aussi par les pamphlets ridiculisant l'accent des Flamands et leurs propos émaillés d'« awel » et de « zulle », ainsi que par les rimailleries populaires et les caricatures. L'une d'entre elles, par exemple, représente deux hommes, retenus par une même chaîne, avec l'épigramme:

> « Die met een boef is belaan Die snijd hem af en laat hem gaan. » (Celui qui est chargé d'un coquin, Se sépare de lui et le laisse aller.)

Une autre exprime le même sentiment avec plus de pathos :

« Vaarwel, ô valsche vriend, ô muitziek rot der Belgen, Vertreders van de wet, verbasterde Neerlands telgen. » (Adieu, ô faux ami, ô canaille révolutionnaire des Belges, Violateurs de la loi, rejetons abâtardis de la Néerlande) (2).

La comparaison symbolique des Belges avec des enfants ingrats, trahissant l'affection de leur bienfaiteur, « vader Willem », le paternel roi Guillaume,

Digitized by Google

<sup>(1)</sup> BUFFIN, Documents inédits, p. 87. Staedtler au prince d'Arenberg, 6 septembre 1830: « Rien n'égale en général la violence des journaux hollandais contre les Belges. Les noms de scélérats, ingrats, ivrognes, traîtres, imbéciles, assassins, etc., leur sont prodigués à chaque page. »

(2) GREVE, Hollandsche spotprenten, pp. 394 et 395.

se retrouve constamment sous la plume des auteurs hollandais, qui ne pouvaient comprendre pourquoi nos pères n'étaient pas au comble du bonheur, alors que leur état de prospérité économique était si remarquable. En 1838 encore, le poète Kuyper écrivait:

« 'K schets niet hoe België, met weldaân overladen, Oranje afvallig werd en eerloos heeft verraden. » (Je ne retrace pas comment la Belgique, comblée de bienfaits, Abandonna Orange et le trahit honteusement.)

Plus que tous les autres, les calvinistes orthodoxes se réjouissaient bruyamment de la rupture imminente avec les « jacobins athées » et les « jésuites », tel le pasteur Decker Zimmerman choisissant comme thème de ses sermons la « révolte d'Ephèse», tel encore le Dr Epkema, ancien recteur à Middelbourg, écrivant à son fils, le 8 septembre, cette phrase que nous traduisons littéralement : « En ce qui concerne Bruxelles et le reste de la crapule en Belgique... il ne me plaît guère de remuer un marécage puant aussi affreux de saleté impure, » et traitant De Potter. De Celles, De Stassart, de « fripons » (deugnieten). Malgré toute sa virulence, la correspondance du pasteur Epkema laisse cependant percer une pointe de regret, à l'idée de perdre un champ d'action étendu si favorable au prosélytisme des réformés : « Fasse le Seigneur que... la vertu et la religion... puissent apparaître plus en évidence... afin que le protestantisme, qui a gagné en Belgique beaucoup de terrain, puisse encore davantage être embrassé par un plus grand nombre d'individus, avec ce résultat splendide que le siège de l'Antechrist s'effondre, et qu'avec lui soient détruits tous les vestiges des tristes siècles moyenâgeux de barbarie (1). »



<sup>(1)</sup> Vragen van den dag, t. XXII (Amsterdam, 1907). Dr EPKEMA, In de dagen van 1830 en 1831, uit oude familiepapieren, pp. 624-626.

En somme, un double sentiment agitait les Hollandais: à leur joie spontanée et sincère d'être enfin débarrassés de voisins remuants, brouillons, turbulents, qui leur étaient antipathiques, se mêlait la honte de n'avoir pas su prévoir les événements et d'assister à l'humiliation de la dynastie. De sorte que, tout en proclamant leur satisfaction de se retrouver enfin entre eux et chez eux, libres de toute préoccupation étrangère, ils nourrissaient des projets de vengeance et de réparation par la force des armes.

Le lundi 13 septembre eut lieu, enfin, la séance d'ouverture des États généraux, si impatiemment attendue (1). Le discours du trône prouva d'emblée que Guillaume Ier n'avait encore en rien modifié son attitude énigmatique. Il se borna à répéter qu'il ne céderait pas à l'esprit de parti et pria le Parlement de résoudre le problème qui se posait, en trouvant une solution conforme au bien général. Mais, en même temps, il manifestait son intention de rassembler des troupes. Le Message royal, lu ensuite par le président de la Seconde Chambre, reproduisit les deux questions déjà formulées dans la proclamation du 5 septembre, sur l'opportunité d'une revision de la Constitution dans un sens séparatiste. Cette entrée en matière indécise produisit sur l'esprit des députés belges la plus décourageante impression. Ils avaient affronté les menaces et les injures de la populace, à La Haye, erré de maison en maison pour trouver un logement qui leur était partout refusé, exposé leur vie (2), dans l'espoir d'aboutir à une solution pratique et nette, et ils se trouvaient là, silencieux, la cocarde orange à la boutonnière, dans l'impuissance d'agir, au milieu d'une assemblée hostile qui pro-

<sup>(1)</sup> FRIS, t. II, p. 165.

<sup>(2)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 446.

férait de toutes parts les cris de : « A bas les rebelles! A bas les incendiaires! » Comme l'avaient prévu les avancés, la présence des représentants du Sud en Hollande avait fortifié le prince dans l'idée que le mouvement belge n'avait pas de racines profondes. Il restait inactif, non tant par crainte de paraître céder à des menaces, - comme il le disait à la Chambre, — mais parce que, dans l'âme, il ne voulait pas croire à l'écroulement du rêve de son existence. Quoi! tant de sacrifices, tant de peines, tant de soucis pendant quinze ans, devaient constituer un labeur inutile! Ce sentiment de révolte contre la réalité des faits. ce besoin de réagir et de lutter, était partagé par tous ceux qui avaient collaboré à la création du royaume des Pays-Bas. Falck écrivait de Londres à son ami Van Lennep, le 11 septembre : « Je plains surtout le roi. Mes pensées sont continuellement auprès de lui. Mais personne ne peut en vérité comprendre ce qu'il souffre et pour quel motif capital (I). » Hostile au système de la répression sanglante, le roi hésitait à recourir à la force armée; il préférait temporiser, lasser ses adversaires par son inaction, permettre aux éléments orangistes, aux amis de l'ordre, de la tranquillité, de se ressaisir. En opposant toute la force de la passivité à la fièvre embrasant les provinces méridionales, il espérait qu'à un moment donné celles-ci viendraient le prier, elles-mêmes, d'intervenir en pacificateur, et qu'il pourrait ainsi rétablir le statu quo ante. Il laissait donc systématiquement s'écouler les jours sans permettre aux États généraux de fournir une besogne utile.

<sup>(1)</sup> FALCK, Brieven, p. 293.

٠.

Or, ces calculs ne manquaient pas de justesse. A Bruxelles, la création de la commission de sûreté n'avait guère éclairci la situation. « Nous sommes toujours dans la légalité, » écrivait le spirituel journaliste Levae à De Potter, « cette niaiserie qui fait sourire tous les gens éclairés et que certaines gens n'ont imaginée que parce qu'ils s'étaient mis en avant et qu'ils craignent, non sans raison, pour leur cou... Si nous sommes en révolution, nous faisons trop peu. et si nous ne sommes pas en révolution, nous faisons trop... Tout le monde ici craint de se compromettre... Le gouvernement se repose dans l'inertie, et c'est la plus grande force qu'il puisse nous opposer; car nous sommes dans l'anarchie, et l'anarchie fatigue... Le grand vice de notre organisation actuelle, c'est que nous n'avons plus de chef. » Gendebien, dans son rapport du 16 à De Potter, exhalait les mêmes plaintes : « Nous vivons au jour le jour; d'heure en heure notre position peut changer... Les provinces attendent avec impatience le signal donné par un homme dont la voix puisse retentir aux quatre coins du royaume. Malheureusement, cet homme nous manque... Nous sommes toujours dans la plus fausse de toutes les situations... Nous serons débordés par le peuple. »

On voit, par ces extraits, combien les appréhensions des *leaders* de l'opinion étaient vives. Et en effet, bien que le théâtre et les magasins fussent rouverts, bien que les cultivateurs fréquentassent de nouveau les marchés matinaux, la capitale vivait dans une inquiétude continuelle (I). Le commerce et l'industrie lan-

<sup>(1)</sup> Sur la situation à Bruxelles, du 13 au 20 septembre, cf. White, La Révolution belge, t. Isr, chap. XIII, passim; Juste, La Révolution belge, t. II, pp. 79 et suiv.; Fris, t. II, pp. 166-168.

guissaient. Le nombre des sans-travail et des miséreux augmentait dans de terribles proportions. Le haut du pavé appartenait à des bandes de volontaires, — dont beaucoup sortaient des derniers rangs de la société, revêtus de blouses, brandissant des piques ou de vieux fusils, et lancant à tous les échos les accents de la Marseillaise ou de la toute récente Brabançonne. Ils terrifiaient, par leur aspect rébarbatif, la bourgeoisie aisée, bien qu'il faille reconnaître, à leur louange, que cette période ne fut marquée par aucune recrudescence de vols ni de pillages. Lorsque l'on apprit, le 14 au soir, la teneur du discours du trône par lequel le roi répondait si peu aux désirs de la nation belge, ce furent ces éléments armés qui s'agitèrent le plus vivement. Pas plus que les modérés qu'ils avaient évincés, les avancés de la commission de sûreté, du conseil des notables, de l'état-major et des sections de la garde bourgeoise, n'avaient su prendre encore une résolution importante. Réunis au nombre de quatrevingts, le 15, au soir, en séance plénière dans la salle Gothique de l'hôtel de ville, ils décidèrent, n'osant toujours rompre le statu quo, - d'envoyer aux députés belges à La Haye une adresse, par laquelle ils leur exprimaient leurs incertitudes et leur demandaient conseil. Ces lenteurs exaspéraient les partisans des mesures violentes, avocats wallons, journalistes, chefs de volontaires luxembourgeois, liégeois ou réfugiés français. Ce même 15 septembre, ces ultra-radicaux affirmèrent leur désapprobation de la politique timide suivie par la commission de sûreté, en fondant. à l'Hôtel de la Paix, la Réunion centrale, club politique, transféré le lendemain à la salle Saint-Georges, rue des Alexiens. Cette assemblée houleuse, — centre de ralliement des audacieux et des impatients, — où siégeaient Charles Rogier, l'avocat Ducpétiaux, Chazal, Français du Midi, fils d'un ancien préfet de

l'Empire, l'ex-médecin Grégoire, réclamait la réorganisation de la garde bourgeoise, l'organisation de compagnies armées dans les campagnes, l'appel sous les drapeaux des miliciens belges, bref, une série de mesures énergiques, destinées à prévenir tout coup de force de la part des troupes néerlandaises. De la création de la Réunion centrale data l'entrée du mouvement d'émancipation belge dans un nouveau stade. Huit jours à peine après avoir contraint les modérés de leur céder le terrain, les avancés allaient être balayés par les ultras. Dès la première heure de sa création, le club de la salle Saint-Georges entra en conflit avec la commission de sûreté. Surexcités par les discours enflammés qu'ils y entendaient, des volontaires allèrent, le 18, au mépris de tout engagement, provoquer les avant-postes hollandais, à Vilvorde et à Tervueren (1). La commission fit afficher sur-le-champ une proclamation désavouant leurs actes. Le même jour, les délégués de la commission auprès des députés à La Haye, Nicolaï et Vleminckx, revinrent, ayant recu pour seule réponse qu'il serait opportun d'entrer en négociations avec le prince d'Orange. En somme, devant les lenteurs calculées de Guillaume Ier, aucun chef de groupe ne savait quelle tactique adopter. Le peuple, travaillé par les émissaires français et voyant ses chefs indécis, divisés, tiraillés entre cent résolutions contraires, était à bout de patience. Prévoyant une explosion et ne voulant pas attendre que le populaire mécontent vînt « le jeter par les croisées », Pletinckx, sous-chef de la garde bourgeoise, avait donné sa démission le 18, et son exemple avait été suivi par plusieurs notables (2). Le

<sup>(1)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, p. 155.

<sup>(2)</sup> Charles Pletinckx (1797-1852) occupa successivement plusieurs postes militaires importants; après la révolution, il commanda la place

lendemain, la foule, se croyant trahie, déchirait le rapport Nicolaï-Vleminckx et les proclamations de la commission. A partir de ce moment nous entrons en plein chaos (1). La masse des volontaires bruxellois, provinciaux ou étrangers, le bas peuple, les ouvriers des quartiers industriels, les petits maraîchers des faubourgs, n'écoutent plus aucune autorité, culbutent même les ultras de la Réunion centrale. Ils envahissent l'hôtel de ville au son du tambour, dans la nuit du 19 au 20. et occupent en permanence la Grand'Place. Tout leur programme tient dans ce cri mille fois répété: « Aux armes! » Les patrouilles de la garde bourgeoise s'efforcent en vain de les calmer. Insultées, frappées au passage, elles sont obligées de déposer les armes ou de se frayer un chemin à coups de fusil. Le lundi 20, la populace est maîtresse de la ville. Les modérés se cachent et, dans la terreur du pillage, appellent de tous leur vœux le retour des soldats de Guillaume; les avancés et les ultras, voyant avec stupeur le mouvement qu'ils avaient suscité dégénérer en convulsions ochlocratiques, prennent la fuite. A 10 heures du matin, quinze cents hommes envahissent, une seconde fois, le palais communal. Ils y trouvent Van de Weyer, assisté de quelques citoyens vaillants, derniers débris de la commission de sûreté, de l'état-major, des sections de la garde et du conseil des notables. Jusqu'au bout, Van de Weyer reste héroïquement à son poste et s'efforce de démontrer au peuple sa folie, mais la foule couvre sa voix : la commission se dissout, la garde bourgeoise se disloque, la révolution

de Namur, fut nommé général-major et commandant de la Flandre occidentale.

<sup>(1)</sup> Sur cette période anarchique, cf. Colenbrander, De Belgische omwenteling, pp. 174 et suiv., d'après les rapports de Cartwright.

« légale » ou « bourgeoise » sombre dans le tumulte d'une crise démagogique anonyme (I).

C'était ce moment-là qu'avait patiemment attendu Guillaume Ie. Il n'avait plus rien à redouter de ceux qui, ayant espéré au début canaliser le mouvement et le retenir dans certaines limites, le voyaient, pareil à un torrent, rompre ses digues et épandre partout ses flots boueux. Bruxelles était en pleine anarchie! Le 21, les Etats généraux votèrent, par 81 voix contre 19, une adresse favorable à la séparation, mais Guillaume y fit à peine attention. Déjà la veille, sur la foi des rapports circonstanciés qu'il venait de recevoir et répondant aux prières d'intervention qui lui étaient adressées par des notables modérés belges, il avait donné l'ordre au prince Frédéric d'aller, à la tête de ses troupes, dans la capitale du Sud, rétablir l'ordre et dicter le respect des lois.

<sup>(1)</sup> BUFFIN, Documents inédits, pp. 160 et 161. Cartwright à Lord Aberdeen, 25 septembre 1830.



FRÉDÉRIC, PRINCE DES PAYS-BAS.

## CHAPITRE IX

DES QUATRE JOURNÉES AU BOMBARDEMENT D'ANVERS
(21 SEPTEMBRE-27 OCTOBRE).

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Plan des Hollandais en marche sur Bruxelles. — La panique. — La ville à la veille de l'attaque. — Les Quatre Journées (23-26 septembre). — Le Gouvernement provisoire (26 septembre). — Soulèvement de toute la Belgique. — Organisation du nouveau pouvoir exécutif. — Proclamation de l'indépendance de la Belgique (4 octobre).

Dernières tentatives en faveur de la séparation administrative : séjour du prince d'Orange à Anvers (4-26 octobre).

Marche des volontaires sur Anvers : opérations de Niellon et de Mellinet. — Bombardement d'Anvers (27 octobre).

Ayant, dans la nuit du 20 au 21, été chargé de la mission de marcher sur Bruxelles, le prince Frédéric avait, à une heure du matin, adressé aux habitants de la capitale une proclamation, dans laquelle il déclarait venir, au nom des lois et sur la prière des citoyens d'élite, pour « rétablir l'ordre légal », troublé par une poignée de meneurs, au moment où son père s'occupait du sort des Belges, en collaboration avec les membres des États généraux. Il représentait son entrée à Bruxelles comme une simple mesure de police et, pour rassurer d'avance les esprits, promettait une amnistie dont seuls seraient exclus les auteurs d' « actes trop criminels » et les agitateurs étrangers. Bien qu'il fût à la tête de quatorze mille hommes environ, pourvus de vingt-six pièces d'artillerie (1), il



<sup>(1)</sup> BUFFIN, Documents inédits, p. 172. L'auteur dresse le tableau complet des effectits de l'armée mobile du prince Frédéric, d'après un document communiqué par le ministère de la Guerre hollandais, le 28 septembre 1909.

songeait si peu à une véritable opération stratégique qu'il annonça solennellement son arrivée pour le 23, s'attendant à être reçu en sauveur par la garde bourgeoise et à n'avoir qu'à « envoyer en avant les fourriers pour chercher à l'hôtel de ville les billets de logement (I) ».

La nouvelle de l'approche des troupes néerlandaises provoqua néanmoins dans Bruxelles une profonde émotion. Les orangistes, un grand nombre de modérés, la plupart des anciennes familles, les négociants dont les affaires souffraient de la crise, se réjouirent en secret. Les uns se proposaient d'attendre, cachés chez eux, la fin du conflit, les autres se retirèrent momentanément en province. En apprenant que c'était le ministre de la Guerre et non le prince d'Orange qui était chargé de la répression des troubles - détermination du roi qui avait d'ailleurs provoqué de l'opposition de la part de ses ministres ceux qui se sentaient compromis furent saisis de panique. La direction du mouvement leur ayant échappé, ils ne pouvaient croire à la possibilité d'une résistance. Gendebien, dès le 19, Van de Weyer et Rouppe, le 20, après leur expulsion de l'hôtel de ville par la populace, étaient partis pour Valenciennes. « Persuadé qu'il n'existait plus de moyen actuel d'agir pour l'indépendance belge, » Félix de Mérode s'était, « le 22, décidé à chercher un refuge dans le château de sa mère, à Rixensart, » puis à Solre-sur-Sambre (2). Arrivé à Valenciennes, le 22, De Potter y trouvait réunis à la table d'hôte de l'Hôtel du Grand Canard, les chefs de l'état-major de la garde bourgeoise : Van der Smissen et Van der Meere, les avancés de l'ex-com-

<sup>(1)</sup> Fris, t. II, p. 170.

<sup>(2)</sup> DISCAILLES, Ch. Rogier, t. II, pp. 4 et 5, cite une lettre de F. de Mérode au Courrier des Pays-Bas, du 15 octobre 1830.

mission de sûreté, les ultras de la Réunion centrale et nombre de réfugiés français, partis de Bruxelles les uns après les autres. « Tous, sans exception, étaient au découragement, à l'abandon, à la débandade, » écrit-il dans ses Souvenirs (I). Charles Rogier enfin quitta la ville le 23, à l'aube, par la porte de Hal, au moment où les premières salves retentissaient à la porte de Schaerbeek, et s'en alla, dans son irrésolution, errer dans la forêt de Soignes, restant à proximité du champ de bataille (2).

Cependant, tous les leaders du mouvement séparatiste n'avaient point désespéré de la cause belge. Le baron Emmanuel Vanderlinden d'Hoogvorst, après la dissolution de la garde bourgeoise, s'était fait nommer « chef civil de la garde » et siégeait seul à l'hôtel de ville: son lieutenant. Charles Pletinckx, cet ancien officier de cavalerie devenu propriétaire d'hôtel. rassemblait des volontaires dans le Brabant wallon; l'avocat Plaisant (3) et Lesbroussart, professeur érudit, lettré délicat, dont les circonstances avaient fait un soldat intrépide, parcouraient à cheval. sans relâche, le Hainaut, de Jemappes à Charleroi, de Seneffe à La Hestre-Morlanwelz; Adolphe Roussel était accouru de Louvain, le 22, avec deux cents compagnons armés; Ducpétiaux était prêt à combattre également, mais, s'étant à la fin de ce même jour rendu aux avant-postes en parlementaire, il fut fait prisonnier par les Hollandais et conduit à Anvers; quelques Français aussi étaient restés, bien que se sachant exclus de l'amnistie : Grégoire, l'ex-général de brigade Mellinet, Parent, ancien sous-officier, neveu du maréchal Gérard, Engelspach, dit Larivière,

<sup>(1)</sup> DE POTTER, Souvenirs personnels, t. Ier, p. 125.

<sup>(2)</sup> Josson, Onthullingen, pp. 144 et 145.

<sup>(3)</sup> Isidore Plaisant fut, après la révolution, nommé procureur général à la Cour de cassation. Il mourut en 1836.

Bruxellois, fils d'un acteur alsacien (1), le burgrave de Culhat, au passé obscur, etc.

Le prince Frédéric ayant négligé de s'avancer à marches forcées sur Bruxelles, afin de s'en emparer par surprise, la population passa la journée du 22 en préparatifs de défense. Elle raillait les « messieurs de l'hôtel de ville avec leurs casaques noires ». ces verdoemde kapoenen qui l'avaient abandonnée au dernier moment parce qu'ils n'osaient compter sur elle (2). Cette population, composée des habitants des quartiers les plus pauvres (3), de paysans en sarrau, venus de Molenbeek, d'Ixelles, de Boitsfort, d'Over-Yssche, de Hal, de Louvain ou du Brabant wallon, de braconniers, de volontaires étrangers, hennuyers ou liégeois, - ces derniers montrant un « zèle et une activité incroyables », selon Cartwright — complétait allègrement le réseau de ses barricades et braquait quelques canons aux portes de la ville (4). Le tocsin sonnait; ceux qui voulaient se défendre se groupaient aux carrefours, derrière les tambours battant la générale; les poltrons fermaient portes et fenêtres ou se préparaient des abris dans leurs caves. Ce jour-là, comme

<sup>(1)</sup> Biographie nationale, t.VI, col. 585 et suiv. Article détaillé sur Auguste Engelspach, dit Larivière (1799-1831), par L. ALVIN, Self-made man. Etudes scientifiques. Grands voyages. Savant minéralogiste. Après les troubles du 25 août, il commanda la 5° section de la garde bourgeoise et joua un rôle administratif important durant les journées de Septembre, comme « agent général ». Après la victoire finale, il fut plutôt injustement tenu à l'écart des honneurs par le Gouvernement provisoire.

<sup>(2)</sup> Cf. Josson, Onthullingen, p. 145, d'après KESSELS, Précis des opérations militaires pendant les quatre journées mémorables de Septembre et dans la campagne qui s'ensuivit, p. 6.

<sup>(3)</sup> En dressant la liste des décorés de la Croix de fer, De BAVAY, dans son *Histoire de la Révolution belge*, pp. 160 et suiv., a fort judicieusement établi que les premiers défenseurs de Bruxelles, le 23 septembre, appartenaient presque tous aux classes inférieures de la société.

<sup>(4)</sup> Lire les détails sur cette dernière journée de préparatifs dans White, La Révolution belge, t. II, chap. III, passim?

la veille, des bandes téméraires allèrent tirailler à Zellick et à Dieghem-Evere, où l'on signalait des éclaireurs ennemis. Tout cela se faisait au hasard. sans ordres. A l'hôtel de ville, d'Hoogvorst et quelques citoyens refusaient d'afficher la proclamation du prince Frédéric et, le soir, expulsaient quelques notables préconisant de renoncer à toute résistance. Les dernières heures furent angoissantes : une sorte de découragement parut brusquement avoir gagné les Bruxellois. Au théâtre de la Monnaie, où, comme à l'ordinaire, avait lieu une représentation, se produisit une petite manifestation orangiste; ailleurs, des notables adressèrent subrepticement, au nombre d'une quarantaine, une pétition au prince Frédéric, le priant de se hâter. « Dans la nuit du 22 au 23. » rappelle Renard, un témoin oculaire, « il n'y avait pas quarante hommes armés qui veillassent. Nous n'étions peut-être pas trois cents disposés à la résistance, et disséminés sur une longue étendue. Il n'y avait ni chefs, ni pouvoir, ni plan arrêté, ni direction (1). »

Nous ne décrirons pas ici dans tous leurs détails, après tant d'autres historiens, les péripéties des quatre héroïques journées de combat d'où naquit notre indépendance nationale (2). Soit qu'il ne disposât pas d'assez de troupes, soit qu'il considérât l'opération comme superflue, le prince Frédéric n'avait point suivi le conseil de ceux qui l'engageaient à cerner la ville. Il partagea son armée en quatre colonnes qui marchèrent simultanément sur Bruxelles, le 23 septembre, au matin. Comme nous l'avons dit plus haut, il s'attendait à ce que ses régiments entrassent dans la

<sup>(1)</sup> DISCAILLES, Ch. Rogier, t. II, p. 5.

<sup>(2)</sup> Sur les quatre journées, voir notamment: Juste, La Révolution belge, t. II, pp. 119 et suiv.; De Bavay, Histoire de la Révolution belge, pp. 159-182; Colenbrander, De Belgische omwenteling, pp. 179 et suiv., d'après les lettres de Cartwright; Fris, t. II, pp. 170-175.

capitale sans difficultés. Les soldats de la IXe division, sous les ordres du général-major Schuurman, attaquèrent la porte de Schaerbeek, aux accents martiaux de la marche de la Muette de Portici (I). Ils furent accueillis à coups de canon! Après un violent combat pendant lequel Schuurman et le général de Constant Rebecque, chef d'état-major, furent blessés, les grenadiers hollandais enlevèrent d'assaut les premières barricades, longèrent la rue Royale, au pas de course, sous le feu des insurgés, et occupèrent le Parc et les palais royaux. Cette opération, valeureusement conduite, leur avait coûté de grosses pertes. Simultanément, une seconde colonne, commandée par le général-major Post, pénétrait à l'intérieur de la cité par la porte de Louvain et occupait le segment s'étendant de la rue Ducale à la porte de Namur. Moins heureux furent les régiments chargés de forcer l'accès de la ville basse. Les recrues de la petite colonne du général-major de Favauge, accueillies par un feu nourri de mousqueterie à la porte Guillaume (ou porte d'Anvers), rétrogradèrent, dans la soirée, vers le pont de Laeken; quant aux escadrons du colonel van Balveren, ils tombèrent dans une embuscade, rue de Flandre, y laissèrent quarante morts, trente prisonniers, et durent, sous une pluie de pannes, de chaux vive, d'eau bouillante, de vitriol et de cendres brûlantes, fuir en une déroute restée légendaire.

Le plan de jonction des troupes hollandaises au centre de Bruxelles ayant échoué, le nœud de la résistance se trouva bientôt localisé place Royale, où les efforts de la première colonne venaient se briser contre la célèbre barricade élevée entre l'Hôtel de Belle-Vue et le Café de l'Amitié. Derrière ce solide

<sup>(1)</sup> DU CHASTEL, 1830, p. 95.

rempart, les séparant du Parc, se trouvaient des centaines de volontaires, tournaisiens et namurois pour la plupart. Là aussi le Liégeois Charlier, « la Jambe de bois », pointait avec habileté un des rares canons de la défense. Malgré l'héroïsme du major d'artillerie hollandais Krahmer de Bichin, mortellement blessé en écouvillonnant lui-même une pièce, malgré la valeur de sa batterie qui perdit treize hommes sur dix-huit et tous ses chevaux d'attelage, malgré les efforts du major Nepveu pour tourner les Belges par les souterrains du palais royal et le Borgendael, les volontaires ne purent être délogés de leur position. A la nuit tombante, les Hollandais, épuisés après dix ou douze heures de combats incessants, se retirèrent dans le Parc et sur les boulevards extérieurs.

Le 23 septembre 1830 fut une journée décisive. Les insurgés, évalués à six mille hommes au plus, n'ayant ni chefs ni mots d'ordre, agissant « par petits pelotons », sans autre stimulant que leur antipathie naturelle pour les Hollandais, étaient parvenus, grâce à leur ténacité, à tenir en échec dix mille hommes de troupes régulières. Devant ce résultat, le prince Frédéric resta atterré. Lui qui, douze heures auparavant, croyait entrer en sauveur dans une cité livrée à l'anarchie, constatait qu'il allait devoir s'en emparer door bestorming of verwoesting (par l'assaut ou par la destruction)! Perspectives également pénibles : l'assaut serait une opération sanglante et très aléatoire, comme le prouvait la défaite récente du maréchal Marmont dans les rues de Paris; d'autre part, le prince ne pouvait songer à détruire la seconde capitale du pays, dont un certain nombre d'habitants - cachés à ce moment il est vrai - étaient pourtant restés fidèles à la maison d'Orange. Il fit deux fois, pendant la nuit du 23 au 24, preuve de grande faiblesse : d'abord en envoyant aux rebelles des parlementaires que la foule

reçut fort mal, et plus encore en cédant partiellement aux instances d'Emmanuel d'Hoogvorst, venu le trouver à son quartier général pour le prier d'évacuer la ville. N'osant s'y résoudre sans instructions du roi, il choisit une solution moyenne, inconséquente et bizarre: il consentit à limiter le champ des opérations militaires et promit de conserver une attitude exclusivement défensive. Par là il plaçait son armée dans la plus illogique des situations, la condamnait à une lutte sans gloire dont elle ne pouvait sortir que vaincue; par là il avouait ses hésitations, son manque de compréhension de la situation, son impuissance.

Combien différente eût été sa tactique s'il avait pu se douter qu'à ce moment les barricades étaient désertes, les insurgés les ayant ingénument abandonnées pour aller, dans les cabarets voisins, raconter leurs prouesses, ou pour rentrer chez eux se reposer de leurs fatigues! Mais le lendemain, dès l'aube, ils se trouvaient à leur poste et la lutte reprenait dans des conditions beaucoup plus favorables. La veille, la porte de Hal avait été laissée en dehors du champ des opérations par les Hollandais, « pour permettre à ceux qui se sentaient trop compromis de gagner les champs (I) ». Raisonnement par trop ingénieux : ce fut par là que précisément des renforts affluèrent en un flot ininterrompu de la banlieue du Brabant wallon et du Hainaut. Le 23, Emmanuel d'Hoogvorst avait été seul à l'hôtel de ville pour présider à la distribution des vivres et des munitions; le 24, un noyau de pouvoir central révolutionnaire se constitua pour la formation d'une « Commission administrative », comprenant D'Hoogvorst, un ex-officier du génie nommé Jolly, et Charles Rogier, rentré dans la nuit en apprenant les succès de la défense. Cette commission conféra à un Espagnol d'origine

<sup>(1)</sup> DU CHASTEL, 1830, p. 98.

flamande, le lieutenant-colonel don Juan van Halen (I), militaire au passé romanesque, le titre de commandant en chef des patriotes, et confia à plusieurs étrangers : Grégoire, Engelspach, Chazal, Niellon (2), revenu précipitamment, Mellinet (3), Parent, De Culhat, des commandements subalternes. Sous la direction de ces chefs improvisés, la lutte s'orienta suivant un plan arrêté: envelopper les Hollandais dans le Parc. Les volontaires consacrèrent cette journée à se glisser par la rue du Coude, dans les souterrains et aux étages des principaux hôtels de la rue Royale, d'où ils purent tirailler à couvert avec leurs adversaires. Vers 4 heures, le prince Frédéric fit lancer sur la ville basse quelques obus qui mirent le feu à un manège. Cette menace n'intimida pas le peuple mais apeura la bourgeoisie aisée, et comme la Commission administrative avait intentionnellement répandu le bruit que les Hollandais se proposaient d'incendier et de piller Bruxelles, il

<sup>(1)</sup> Van Halen servit également sous les drapeaux russes et fit la campagne de Géorgie comme major de dragons. Rentré en Espagne, emprisonné pour tendances libérales, il s'échappa et se réfugia en Angleterre, en 1818. Devenu ensuite aide de camp du général Espoz y Mina (1822-1823), il participa à la révolution contre Ferdinand VII. Après une période d'exil en Amérique du Nord, il séjourna en Belgique dès 1827. Cet homme intelligent et intrépide, mais aventureux, se laissa entraîner très rapidement dans des complots orangistes. Promu, le 5 octobre 1830, au grade de lieutenant général, mais mis immédiatement en disponibilité, il jouit d'une pension importante jusqu'à sa mort, survenue à Cadix en 1864.

<sup>(2)</sup> Charles Niellon, né à Strasbourg en 1795, fit les campagnes d'Espagne (1812) et de Saxe-Silésie (1813), comme soldat, caporal et sous-officier d'infanterie, puis dans la cavalerie comme maréchal des logis chef. Vie ensuite très agitée. En 1829-1830 il 'collabora à des périodiques. En 1830, à la veille de la révolution, il dirigeait un théâtre d'enfants à Bruxelles.

<sup>(3)</sup> A.-J. Mellinet, né à Corbeil. Fils d'un député à la Convention. Devint général de brigade. Son passé, comme celui de Niellon, est plus ou moins équivoque. Grande pauvreté. Il fut mis en disponibilité en août 1831 et, en 1848, condamné à mort pour participation à l'échauffourée de Risquons-Tout.

n'en fallut pas davantage pour rallier à la cause de l'insurrection, la classe moyenne, déjà ébranlée par les succès des rebelles. Le 25, les patriotes occupèrent le passage de la Bibliothèque et la ligne d'hôtels s'étendant jusqu'au coin de la rue de la Loi. Leurs progrès les ayant enhardis, ils refusèrent l'offre du prince Frédéric de créer une « administration provisoire (1) ». Electrisés par les encouragements de la Commission ainsi que par sa proclamation décrétant l'érection d'un monument national, à la place Saint-Michel (future place des Martyrs), en l'honneur des citovens morts pour la cause de l'indépendance, ils faisaient preuve d'une intrépidité croissante, mais aussi d'une incorrigible imprévoyance, évacuant chaque nuit leurs positions malgré les exhortations désespérées de leurs chefs. Le dimanche 26 septembre, enfin, se joua la partie finale. Entourés de légions de volontaires ayant quitté leurs foyers à l'appel des proclamations enthousiastes qu'ils distribuaient sur leur passage, les chefs politiques étaient rentrés dans la capitale (2). Par la sûreté de leur coup d'œil et par leur énergie, ils rachetèrent amplement leur faiblesse des jours précédents. Un gouvernement provisoire se forma, comprenant le baron Emmanuel Vanderlinden d'Hoogvorst, collaborateur au mouvement insurrectionnel dès la première heure; ses deux auxiliaires Charles Rogier et André Jolly, puis les chefs de l'ex-commission de sûreté publique : le

<sup>(1)</sup> Pletinckx ayant porté aux avant-postes ennemis la réponse négative de la commission administrative, fut arrêté et conduit à Anvers. Détails intéressants dans Du Chastel, 1830, pp. 102 et suiv.

<sup>(2)</sup> Sur la date exacte de leur retour à Bruxelles, cf. DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, p. 157, et voir aussi la polémique qui s'éleva à ce sujet entre TH. JUSTE et l'auteur : a) Lettre de JUSTE à De BAVAY (1873); b) DE BAVAY, Erreurs et lacunes historiques de M. Th. Juste (1874). (Certaines éditions du livre de DE BAVAY contiennent ces textes en supplément.)

comte Félix de Mérode, Alexandre Gendebien et Sylvain van de Weyer. J. Vanderlinden en fut nommé trésorier, le baron de Coppin et Nicolaï, secrétaires. Le premier acte du nouveau pouvoir exécutif révolutionnaire — lequel prend désormais sa physionomie définitive — fut de délier les soldats de nationalité belge de leur serment de fidélité envers Guillaume Ier. Le 26, la bataille fut plus vive que jamais. Les Hollandais, après trois attaques successives, vers la place Royale, durent évacuer les palais royaux et le palais des Etats généraux. Ils étaient entourés d'une zone de feu; ils se réfugièrent dans les bas-fonds du Parc et, de là, dirigèrent une fusillade nourrie contre les révolutionnaires qui, par excès de bravoure, entraient par petits groupes dans le jardin public, soit pour y planter un drapeau, soit pour y accomplir quelque autre prouesse inutile. Dans l'après-midi, Niellon, avec trois cents hommes, faisant preuve d'une audace sans pareille, alla attaquer les Hollandais, vers Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek. Désespérant de l'issue de leur entreprise, le prince Frédéric et son entourage ne savaient à quel parti s'arrêter. Sauf De Constant-Rebecque qui ne songeait qu'à « écraser la canaille », les généraux hollandais étaient d'avis de battre en retraite, dans l'espoir d'attirer les insurgés en rase campagne et d'y remporter sur eux une facile victoire (I). Au général von Gagern, venant lui exposer ses inquiétudes en présence du soulèvement imminent de la Flandre orientale, le fils de Guillaume répondait, avec un sourire douloureux: « Vous demandez un bon général pour Gand; c'est ici qu'il en faudrait un! » Enfin, dans la nuit du 26 au 27, Frédéric donna à ses troupes le signal de la retraite. Vers 2 heures du matin le Parc était évacué. Surpris eux-mêmes, à

<sup>(1)</sup> DU CHASTEL, 1830, p. 106.

l'aube du 27, en constatant l'issue favorable de la lutte qu'ils menaient avec tant d'héroïsme contre les régiments de Guillaume Ier, issue plus soudaine qu'ils n'avaient osé l'espérer, les Bruxellois consacrèrent ce jour à célébrer leur victoire. Par un temps radieux, ils se portèrent au-devant de De Potter, nommé également membre du Gouvernement provisoire, et le reçurent en triomphateur. Vingt mille personnes escortèrent la voiture — traînée à bras — de celui en qui elles voyaient toujours leur héros favori, l'irréductible adversaire des impôts sur la mouture et l'abatage, la victime des rancunes du roi, de Van Maanen et de Libry (1). Ainsi furent couronnées, par une apothéose, les journées de Septembre. Nous ne discuterons pas ici qui, de Van Halen ou de Mellinet, contribua pour la plus grande part à leur succès. Le grand vainqueur, en somme, fut le peuple. Il avait détruit la révolution « bourgeoise », renversé toute autorité, défié le souverain, ses généraux, ses armées. Abandonné à son sort par les classes moyennes, il n'avait pas perdu courage. Sans doute, ce fut heureux que les chefs de l'Union revinssent aussitôt pour prendre la direction d'un mouvement qui, sinon, serait nécessairement devenu anarchique, mais déjà avant leur retour, dès le 23, le peuple, livré à ses propres forces, avait donné à la révolution une impulsion victorieuse.

Ce résultat avait malheureusement coûté aux patriotes des pertes plus sensibles qu'on ne le croit généralement. De part et d'autre, les combattants avaient déployé un courage admirable. Les troupes néerlandaises, comprenant de nombreux bataillons belges, qui tous accomplirent loyalement leur devoir envers leur souverain, perdirent, en morts et blessés, environ deux mille sept cents hommes. Quant aux Belges, ils eurent

<sup>(1)</sup> DE POTTER, Souvenirs personnels, t. I. p. 36.

à déplorer la perte de quatre à cinq cents tués et d'un millier de blessés (1). Ce n'était pas cependant payer trop cher un succès qui allait encore avoir pour effet moral de réunir définitivement la bourgeoisie, tant modérée qu'avancée, et le peuple, en une même volonté de conquérir l'indépendance. La victoire des insurgés à Bruxelles produisit sur-le-champ, dans tout le pays, une exaltation intense (2). Défà le 23, le général Cort-Heyligers et son armée, harcelés par des milliers de paysans, n'osaient forcer les portes de Louvain et se laissaient — à ce que l'on raconte — duper par la bourgeoisie tirlemontoise qui avait hissé sur les remparts de grands pots à beurre, en grès, ressemblant de loin à des pièces d'artillerie (3). Perdant un temps précieux, ils errèrent aux environs de Wavre jusqu'au 27, date à laquelle ils rallièrent le gros des forces néerlandaises. Partout, en Flandre comme en Wallonie, les campagnards, munis de fusils ou de piques, se mettaient en route pour la capitale, après avoir reçu la bénédiction de leur curé. Le clergé exultait de la défaite du roi hérétique et prêchait en chaire l'avènement des temps nouveaux. Cette agitation rurale, à tendances très cléricales, se transmettait jusque dans les villages les plus éloignés du Brabant septentrional, jusqu'aux bords de la Meuse et même du Waal (4). Les villes capitulaient les unes après les autres : Ath le 27, Mons le 20, Tournai le 30 septembre, Namur le 2, Philippeville le 3, Mariembourg le 4, Charleroi le 5, la citadelle de Liége le 6 octobre. L'appel du nouveau pouvoir

<sup>(1)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 450. Par contre, M. Buffin, dans ses Documents inédits, p. 192, déclare que, selon des pièces officielles, les pertes hollandaises n'auraient été que de neuf cent et un officiers, sous-officiers et soldats tués, blessés ou faits prisonniers.

<sup>(2)</sup> FRIS, II, p. 176.

<sup>(3)</sup> DU CHASTEL, 1830, p. 134.

<sup>(4)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 450.

aux soldats de nationalité belge, le 26, avait disloqué l'armée néerlandaise (1). Les troupes d'infanterie, étant depuis 1816 généralement en garnison dans leurs districts d'enrôlement, ne possédaient pas cette insouciance qui avait caractérisé les militaires du Premier Empire. Séjournant en grande majorité parmi leurs compatriotes, les soldats étaient attachés à nos populations par les mille liens de la foi, de la famille, des traditions et des habitudes. Des bataillons entiers se débandèrent. En moins de dix jours, tous les Belges, sauf les bourgeois d'Anvers, de Gand, de Saint-Nicolas et de Termonde restés fidèles aux Nassau, reconnurent l'autorité du Gouvernement provisoire.

Entre temps, celui-ci s'était mis à l'œuvre avec la plus grande énergie. Ses membres étaient jeunes et manquaient d'expérience dans l'art de gouverner, ils n'avaient eu jusqu'à présent qu'à faire de l'opposition, à critiquer, à détruire. Mais grâce à leurs talents, à leur ardent patriotisme et à leur foi audacieuse dans l'avenir, ils surent accomplir, avec une promptitude extraordinaire, la plus difficile des missions : celle de fonder un État sur des bases solides et durables (2). Leur collège étant judicieusement composé de représentants des deux grands partis politiques, l'on ne pouvait pas plus accuser la révolution de n'être qu'une manifestation radicale que la représenter comme une insurrection catholique. « Qu'il vous suffise de remarquer », écrivait à ce propos Rogier au député français Mauguin, « que cette soi-disant révolution de sacristie a aujourd'hui à la tête de son gouvernement tous jeunes hommes libéraux n'allant pas à l'église. M. De Mérode et un autre font seuls exception (3). »

<sup>(1)</sup> WHITE, La Révolution belge, t. II, chap. IV; Du CHASTEL, 1830, p. 105.

<sup>(2)</sup> BUFFIN, Documents inédits, pp. 248 et 249.

<sup>(3)</sup> DISCAILLES, Ch. Rogier, pp. 87 et 88.



COMTE FÉLIX DE MÉRODE.

Plus d'une fois des conflits éclatèrent entre les membres du pouvoir, conflits résultant surtout de rivalités entre De Mérode et Gendebien ou entre ce dernier et De Potter. Mais ces querelles, inévitables entre personnalités fortement accusées, n'exercèrent jamais d'influence néfaste sur leur action collective (I).

Le 28 septembre, le Gouvernement provisoire créa une commission plus spécialement chargée du pouvoir exécutif: le Comité central, dans lequel entrèrent ses membres les plus déterminés, De Mérode, Van de Weyer, Rogier, De Potter et Gendebien. Ils se mirent à l'œuvre, ayant en caisse 10.36 florins! Le 4 octobre, ils décrétaient que les provinces belges, séparées violemment de la Hollande, formeraient un État indépendant, régi par une Constitution que devrait élaborer une assemblée élective, représentative et délibérante: le Congrès national (2).

Tandis que la révolution progressait par bonds gigantesques, le roi de Hollande s'efforçait inutilement de la maîtriser encore, par des mesures insuffisantes et des concessions trop tardives. Le 23 septembre, les deux Chambres s'étaient prononcées en faveur de la séparation administrative (3). Le 1<sup>er</sup> octobre, Guillaume nomma une commission pour examiner les modifications qu'il convenait d'apporter à la Loi fondamentale, en vue de la scission; en attendant, il chargea, par arrêté du 4, le prince d'Orange d'aller provisoirement gouverner, en son nom, les parties de

<sup>(1)</sup> Sur ces querelles, cf. passim: DE POTTER, Souvenirs personnels, t. Icr, chap. XIX et XX.

<sup>(2)</sup> FRIS, II, p. 178.

<sup>(3)</sup> COLENBRANDER, De Belgische omwenteling, pp. 187 et 188.

la Belgique restées fidèles à sa Maison. Avec les ministres La Coste, Van Gobbelschroy et le duc d'Ursel, sept conseillers d'Etat, - parmi lesquels Reyphins. — quelques référendaires et une dizaine de députés aux Etats généraux, tous de nationalité belge, le prince devait tenter un dernier effort de réconciliation entre les deux parties de la monarchie. Aussitôt arrivé, il accorda aux Belges, par proclamation, une administration distincte, le libre emploi des langues, la liberté de l'enseignement, l'accès aux emplois publics en une large mesure; bref, il satisfit aux exigences de l'Union des oppositions, telles qu'elles avaient été formulées six semaines auparavant. Mais on sait combien, depuis, les aspirations du Midi s'étaient transformées! Se rendant compte que ses concessions venaient trop tard, le prince promit encore la responsabilité ministérielle et le jury; le 6, il nomma une commission consultative de députés; il entra en négociations secrètes avec le Gouvernement provisoire (1), intrigua auprès des gouvernements étrangers, bref, fit tous ses efforts pour obtenir la vice-royauté de la Belgique, seule solution qui lui parut, étant donnée la situation, offrir quelques chances de succès. Il était soutenu par plusieurs députés : MM. D'Aerschot, De Gerlache, Surlet de Chokier, De Celles, Lehon, De Brouckère, les uns restés fidèles au principe de la séparation, les autres souhaitant avoir le prince comme souverain d'un Etat belge tout à fait indépendant de la Hollande (2).

Malheureusement pour lui, il ne fut pas appuyé dans sa tâche par son propre père qui, aigri par la défaite et craignant que le prince ne travaillât plus en

<sup>(1)</sup> FRIS, II, p. 179.

<sup>(2)</sup> BUFFIN, Documents inédits, p. 255. Cartwright à Lord Aberdeen, Anvers, 10 octobre 1830.

faveur de ses intérêts personnels que des siens, s'en défiait, le laissait sans instructions, sans pouvoirs, le contrecarrait sur tous les points. Malgré les échecs subis en septembre, Guillaume Ier n'avait pas renoncé à l'espoir de reconquérir le Midi. Au début d'octobre, il réclama l'intervention armée de la diplomatie étrangère et, le 6, appela son peuple sous les armes. De sorte que, tandis que le prince d'Orange et son entourage s'efforçaient de gagner les Belges par la bienveillance, il montrait ouvertement ses désirs de revanche et faisait rentrer Van Maanen au ministère de la Justice! Le 10 octobre, le prince avait demandé au souverain l'autorisation de suivre les conseils des députés l'engageant à se laisser couronner roi des Belges. Guillaume fit mine d'y consentir, mais posa des conditions telles, qu'elles enlevaient toute valeur à son adhésion (I). Le prince d'Orange, par suite, se trouva dans une position de plus en plus fausse. En Hollande, l'enthousiasme patriotique était au comble. Armateurs et gros négociants versaient des milliers de florins aux listes de souscription nationale; bourgeois, étudiants, ouvriers s'enrôlaient, animés d'un esprit martial. Le prince savait que, parmi ses compatriotes exaltés, on blâmait ses efforts pacificateurs; il avait appris que des chansonnettes satiriques l'accusaient d'avoir een echt Belgisch hart (un vrai cœur belge). Il ne pouvait se résoudre à rompre ouvertement en visière avec son père. D'autre part, un désordre extrême régnait à Anvers. Dans l'entourage du prince, « il se passait toutes espèces de scènes déplorables : des réconciliations, des récriminations, des brouilles. Il y eut des allées et venues à toute heure du jour et de la nuit. Le palais était une fourmilière; on proposait, on élaborait

<sup>(1)</sup> Blok, Geschiedenis, p. 456; BUFFIN, Documents inédits, p. 257. Cartwright à Lord Aberdeen, Anvers, 16 octobre 1830.

des plans. Force projets furent tour à tour adoptés. puis rejetés; ce furent, pour la troupe, des ordres et des contre-ordres continuels. On ne vit jamais pareille confusion. Le vieux et brave général Chassé écoutait patiemment, mais n'exécutait pour sa part les ordres des princes que s'ils s'accordaient avec les instructions générales qu'il avait reçues de La Haye (I). Les Belges partisans du prince d'Orange auraient voulu qu'il montrât plus d'initiative, un esprit plus indépendant. Comme il restait hésitant, les députés et hauts fonctionnaires le quittèrent, ainsi que plusieurs officiers supérieurs qui lui avaient en vain proposé de le placer à la tête de l'armée et de marcher sur Bruxelles pour l'y couronner roi (2). Abandonné, au moment où les volontaires s'apprêtaient à marcher sur Anvers et où, dans cette ville même, éclataient des troubles, encore peu importants mais symptomatiques, le prince brûla ses vaisseaux : le 16 octobre, il lança, sans consulter le roi, une proclamation au peuple belge, dans laquelle, reconnaissant la situation créée par la révolte, il lui accordait le droit de choisir, en toute indépendance, ses députés au Congrès national et déclarait se mettre à la tête du mouvement énergique qui devait le conduire à la nationalité politique. Cette dernière tentative, faite quelques jours trop tard, constitua une faute irréparable : le 18, le Gouvernement provisoire déniait au prince d'Orange le droit de parler, comme il l'avait fait, de provinces ne lui appartenant pas; le peuple, définitivement séparé des Nassau, restait impassible devant des promesses bien minimes en regard des actes audacieux que posait le nouveau pouvoir exécutif; de leur côté, les Hollandais approuvèrent Guillaume Ier de retirer

<sup>(1)</sup> DU CHASTEL, 1830, p. 107.

<sup>(2)</sup> ID., Ibid., pp. 107 et 108.

aussitôt à son fils les pouvoirs qu'il lui avait conférés le 4, et de blâmer sévèrement sa désobéissance, le 20 octobre, en séance plénière des Etats-généraux. Vaincu, humilié, discrédité, le prince d'Orange adressa alors aux Belges, pour lesquels il nourrissait une affection sincère, une proclamation d'adieux et de vœux de prospérité, puis il se retira vers le Moerdijk, et, après quelques jours d'hésitation, finit par se rendre à Londres, au début de novembre, dans l'espoir de se faire pardonner, par une action diplomatique assidue, l'erreur pour laquelle il venait de tomber en disgrâce (1). Son départ rompit le dernier lien pacifique entre Belges et Hollandais; désormais, les premiers, à de rares exceptions près, eurent tous pour programme : l'indépendance; les autres, pour mot d'ordre : la revanche.

\* \*

L'appel aux armes de Guillaume Ier, daté du 6 octobre, avait eu pour contre-coup direct de provoquer une exacerbation de l'esprit belliqueux en Belgique. Le Gouvernement provisoire élaborait un plan de campagne ne visant à rien moins qu'à l'expulsion complète des troupes hollandaises de notre territoire. Pour se débarrasser des bandes indisciplinées d'étrangers: légions des Amis du peuple, belgo-parisienne, belgo-anglaise, etc., qui s'étaient multipliées pendant les dernières semaines, le pouvoir exécutif commença par en envoyer une partie en Flandre, sous les ordres du burgrave de Pontécoulant, homme aventureux, plus déterminé que scrupuleux. Ces troupes improvisées appuyèrent, à Gand, le soulèvement fomenté par la « Société patriotique », y désarmèrent la vieille

<sup>(1)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 456.

garde civique orangiste et bombardèrent la citadelle où s'étaient réfugiés, vers le 15 octobre, les soldats du colonel hollandais baron des Tombes. Ces derniers ayant capitulé, les volontaires allèrent réprimer un soulèvement orangiste à Bruges, pénétrèrent en Flandre zélandaise, mais un échec, subi à Oostburg, le 1<sup>er</sup> novembre, mit un terme aux exploits trop souvent accompagnés de pillages de ces révolutionnaires cosmopolites (1).

Les opérations principales eurent un caractère plus discipliné, mais tout aussi hasardeux. Souvent comiques dans le détail, elles furent d'inspiration presque épique et conduites avec un réel héroïsme (2). Vingt-cinq à trente mille Hollandais, commandés par le prince Frédéric, le duc Charles-Bernard de Saxe-Weimar (3) et le général Cort-Heyligers, couvraient Anvers, le long du Rupel et de la Nèthe, de Boom à Lierre. Démoralisés par les désertions, ils constituaient cependant une force imposante, bien pourvue de canons et de cavalerie. D'accord avec le général Nypels (4), commandant en chef des forces mobiles belges, Niellon, nommé commandant en chef du Ier corps franc par le Gouvernement provisoire, entre-

<sup>(1)</sup> FRIS, II, p. 182.

<sup>(2)</sup> Détails, cf. DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 191-214.

<sup>(3)</sup> Le duc Charles-Bernard de Saxe-Weimar, fils du grand-duc de Saxe-Weimar et de Louise, née princesse de Hesse, naquit en 1792 à Weimar. Il combattit à Iéna, comme volontaire au service de la Prusse, passa sous les drapeaux saxons, de 1807 à 1815, démissionna et fit la campagne de 1815, aux Pays-Bas et en France, comme colonel au régiment d'Orange-Nassau, n° 28.

<sup>(4)</sup> Lambert Nypels (1783-1851) fit les campagnes napoléoniennes, de 1801 à 1815; il passa ensuite au service de l'armée des Pays-Bas. Colonel, commandant une division d'infanterie depuis 1826, il prit parti pour la révolution. Devenu lieutenant général (28 décembre 1830), il fut impliqué dans des complots orangistes, mais acquitté par la Haute Cour militaire.

prit d'attaquer l'ennemi avec deux mille volontaires. Aux cinq ou six régiments de hussards et dragons des Hollandais, il ne pouvait opposer que deux cuirassiers, deux lanciers et un hussard, déserteurs portant la blouse bleue par-dessus leur uniforme; son artillerie comprenait deux canons et un obusier (1)! Elle était commandée par Herman Kessels, né en 1704, ancien marin de la flotte batave de l'amiral Verhuëll, devenu lieutenant d'artillerie de milice en 1814-1815. Ce Kessels avait, sous le régime hollandais, végété dans les rangs subalternes de l'administration des finances; peu avant la révolution, on le retrouve successivement dans différentes capitales de l'Europe, y exhibant une carcasse de baleine échouée à Ostende: le Gouvernement provisoire le nomma commandant de l'artillerie mobile, le 28 septembre.

Disposant de forces restreintes, Niellon ne pouvait songer à vaincre ses adversaires par une attaque de front. Le 15 octobre, il passa le Démer à Aerschot, trompa habilement l'ennemi par une marche feinte sur Malines et entreprit un mouvement tournant vers Lierre. Le 16, il fut rejoint, à Heyst-op-den-Berg, par le comte Frédéric de Mérode, frère du membre du Gouvernement provisoire, et par l'acteur lyonnais Dechet, dit Jenneval, auteur de la Brabançonne. Il nomma sur-le-champ l'un commandant des volontaires de la Campine, l'autre chef d'état-major. Ce même jour, il attaquait inopinément Lierre, occupait la ville, évacuée par le colonel comte de Lens, à 2 heures de l'après-midi, s'y retranchait, le 17, et y résistait victorieusement à deux vigoureuses contreattaques, le 18 — jour où Jenneval fut emporté par un

<sup>(1)</sup> Pour les détails et autres particularités pittoresques, voir Ch. Niellon, Histoire des événements militaires et des conspirations orangistes de 1830 à 1833 (Bruxelles, 1868). On n'utilisera cependant ce livre tendancieux et partial qu'avec beaucoup de prudence.

boulet — et le 19. A la suite de cet exploit, l'armée du prince Frédéric, menacée sur son flanc gauche, se retira tout entière sous la place d'Anvers. Aussitôt Mellinet, à la tête d'une seconde colonne, composée en majorité de Bruxellois et de Luxembourgeois, se mit en route, occupa Malines le 20, enleva le pont de Waelhem sur la Nèthe le 21, et opéra sa jonction avec Niellon, à Vieux-Dieu, le 24. Ce même jour, les forces révolutionnaires réunies attaquaient Berchem et Borgerhout — faubourg où le comte Frédéric de Mérode tomba mortellement blessé — et, le lendemain, occupaient ces positions bravement défendues.

La nouvelle des succès éclatants remportés par les volontaires avait enhardi le petit peuple anversois, aussi patriote que la haute bourgeoisie commercante était orangiste. Bien que le baron Chassé (I), lieutenant général, commandant de la forteresse d'Anvers, eût mis la place en état de siège, la foule se souleva, le 26 octobre, guidée par un ancien commis à cheval des douanes, François van den Herreweghe, délégué du Gouvernement provisoire pour la province d'Anvers, pilla un bateau contenant des armes et attaqua, par derrière, les soldats de service aux remparts et aux portes de la ville. Le lendemain, 27, de très bonne heure, une députation alla prier le général Chassé de consentir à un armistice. Celui-ci accepta, ordonna à ses troupes de se retirer dans l'arsenal et dans la citadelle, - ce qu'elles firent tout en essuyant le feu des insurgés, — et livra à Van den Herreweghe les clefs des dix portes de la ville, à 9 heures du matin. C'est alors que les volontaires, grisés par la victoire, com-



<sup>(1)</sup> David-Henri Chassé, né à Tiel (Gueldre) en 1765. Conquit tous ses grades, depuis celui de cadet, au service de la république des Provinces-Unies, de la république batave, du royaume de Hollande et de l'empire français, de 1775 à 1814. Guillaume Ier le nomma lieutenant général en 1815. Il se distingua à Waterloo.

mirent une incorrection dont les conséquences devaient être terribles pour notre métropole commerciale (I). A peine entrés dans la ville, Niellon, Mellinet et Kessels refusèrent de reconnaître la validité de l'acte passé, quelques heures auparavant, entre Van den Herreweghe, « fonctionnaire civil incompétent », et le commandant de la forteresse. En conséquence, ils sommèrent Chassé, vers midi, de leur livrer, avant 4 heures, la citadelle, l'arsenal, la flotte de guerre, tout son matériel et ses armes. Chassé s'y refusa, avec d'autant plus d'indignation que Van den Herreweghe. reniant ses engagements du matin, s'était rangé à l'avis des chefs des insurgés. Sur ces entrefaites, des volontaires ivres entrèrent en conflit avec des soldats réfugiés dans la citadelle et des marins des vaisseaux en rade. Des coups de feu furent échangés. Kessels, après avoir d'abord tenté d'apaiser la querelle, perdit brusquement patience et fit sauter à coups de canon la porte d'enceinte de l'arsenal, sans attendre l'heure où prenait fin la trêve accordée au chef de la place par les insurgés. Alors Chassé, encouragé à la résistance par le duc de Saxe-Weimar et d'ailleurs poussé à bout, prit une résolution extrême. De 3 heures et demie à 7 heures et demie du soir, il fit diriger, par son artillerie de forteresse et par les grosses pièces de la flotte du contre-amiral Koopman, une pluie de boulets rouges, de grenades et d'obus sur la ville dont, bientôt, des quartiers entiers furent en flammes. Mais il ne poussa pas plus loin les représailles et consentit, dans la soirée, à conclure un nouvel armistice, transformé, le 30, en un arrangement

<sup>(1)</sup> Détails exacts et minutieux sur la rupture de l'armistice dans DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 198 et suiv. Voir aussi BUFFIN, Documents inédits, pp. 421 et suiv. Relation du bombardement de la ville d'Anvers, d'après les souvenirs inédits du lieutenant général baron Chazal.

suivant lequel les volontaires évacueraient la ville, Saxe-Weimar s'embarquerait pour la Hollande avec une partie de ses troupes, tandis que Chassé resterait en garnison dans la citadelle. Le bombardement d'Anvers, acte accompli dans des conditions parfaitement légitimes au point de vue militaire, eut, au point de vue moral, un effet désastreux. Les Belges de cette époque en cherchèrent erronément les motifs dans des sentiments de basse jalousie commerciale de la part de leurs adversaires. Toutes les provinces furent profondément émues et la cause des Nassau reçut la plus mortélle atteinte. « Un fleuve de feu et de sang » séparait désormais la Belgique de la maison d'Orange et de la Hollande.

Cette catastrophe mit fin à l'extraordinaire campagne d'octobre 1830. En moins d'un mois, le sol de la Belgique avait été complètement délivré par une poignée de volontaires; le prince Frédéric repassait la frontière et, le 28, établissait son quartier général à Breda. Déjà même, dans le Limbourg, le commandant militaire provincial Daine, démissionnaire, passait à l'offensive et occupait Roermond et Venlo, à la tête d'un détachement de volontaires belges, le 7 et le 14 novembre (1). Surpris lui-même de son facile triomphe, le Gouvernement provisoire n'avait plus qu'à récompenser les artisans de ses succès : il nomma Niellon général-major le 29 octobre, Kessels major d'artillerie le 1er, Mellinet général-major le 3 novembre.

<sup>(1)</sup> BLOK, Geschiedenis, p. 450.

## CHAPITRE X

L'ORGANISATION DE L'ÉTAT BELGE ET SA RECONNAISSANCE PAR LES PUISSANCES (4 OCTOBRE 1830-27 JANVIER 1831). LE CONGRÈS NATIONAL.— LA CONSTITUTION (7 FÉVRIER 1831). CHOIX D'UN SOUVERAIN (IANVIER-FÉVRIER).

Activité du gouvernement provisoire. — Décret du 16 octobre. — Élection du Congrès national (27 octobre). — Le Comité diplomatique (16 novembre). — Intervention de la diplomatie européenne dans le conflit hollando-belge. — La Conférence de Londres. — Protocoles du 20 décembre 1830, du 20 et du 27 janvier 1831.

Composition du Congrès national. — Ses décrets des 18, 22 et 24 novembre 1830. — La Constitution belge (7 février 1831).

Question du choix d'un souverain. — Divergences d'opinion à ce sujet.

Élection du duc de Nemours comme roi des Belges (3 février).
 Louis-Philippe refuse d'accepter la décision du Congrès national (17 février).

Depuis que, par son décret du 4 octobre, il avait exprimé la volonté des Belges de vivre indépendants, le Gouvernement provisoire n'avait cessé de faire preuve d'une activité dévorante. Les succès des volontaires lui avaient rallié les suffrages des hésitants; la cohue des arrivistes, des flatteurs, de tous ceux dont les hommages vont droit aux favoris du sort, se pressait dans les antichambres de l'ancien palais des Etats généraux, où il avait transféré son siège. Au milieu de cette confusion, du chaos provoqué par le départ précipité ou par la démission de toutes les autorités, tant centrales que locales, il gardait une fermeté de direction admirable. Ne se laissant séduire par aucun compromis ni abattre par aucune menace, le comité central, plein de sang-froid à un moment où les destinées du pays se jouaient dans des conditions si précaires sur des champs de bataille situés à peine à quelques lieues de distance, recevait quotidiennement les administrateurs généraux des comités de sûreté publique, des finances, de l'intérieur, de la guerre, et prenait avec eux des résolutions énergiques (1). Le 6 octobre, une commission constitutionnelle fut réunie; le 16 - jour où le prince d'Orange lançait la malencontreuse proclamation signalée plus haut — un décret du Gouvernement provisoire proclama les grandes libertés sociales de conscience et des cultes, de presse, de réunion, d'association et d'enseignement, sans en soumettre l'usage à aucune mesure préventive; il supprima également la haute police, la bastonnade, la loterie et admit la publicité des débats judiciaires. Le 27 octobre, date du bombardement d'Anvers, un corps électoral, composé de censitaires et de capacitaires, élut paisiblement un Congrès national de deux cents membres, chargés de la mission solennelle de doter leur patrie d'une Constitution. Cette assemblée, réunie le 10 novembre, pria le Gouvernement provisoire qui lui offrait sa démission, un peu pour la forme, de rester à la tête des affaires. A cette occasion De Potter, depuis longtemps en désaccord croissant avec ses collègues, démissionna, le 13, parce que, « à ses yeux, le Gouvernement provisoire était un pouvoir en dehors du Congrès, et nécessairement neutre, entre le peuple et la représentation nationale ». Ce démocrate aux idées généreuses, orateur et écrivain brillant, mais vaniteux et de caractère difficile, soupçonné, non sans raison, d'aspirer à la présidence d'une république belge (2), disparut obscurément de la

<sup>(1)</sup> JUSTE, Le Congrès national de Belgique (Bruxelles, 1880), t. Iec, pp. 57 et suiv.

<sup>(2)</sup> DE POTTER, Souvenirs personnels, t. Ier, chap. XXV, passim. L'auteur se défend d'avoir eu des visées ambitieuses personnelles en prônant l'idéal républicain.



SYLVAIN VAN DE WEVER

scène politique et fut oublié quelques semaines à peine après avoir connu les joies du triomphe.

Le 16 novembre, le pouvoir exécutif nommait un comité diplomatique pour diriger les affaires étrangères du jeune Etat. Le président en fut Sylvain van de Weyer, homme du monde élégant et disert, les vice-présidents et membres : les comtes d'Aerschot et de Celles, J.-B. Nothomb et Ch. Lehon (1). Aucun rouage politico-administratif n'était à ce moment d'une nécessité plus urgente. Dès le début d'octobre, Guillaume Ier avait demandé le secours armé des quatre puissances cosignataires du traité des VIII Articles: la Prusse, l'Autriche, la Russie et l'Angleterre. Le 17 octobre, lord Aberdeen, ministre des-Affaires étrangères dans le cabinet conservateur du duc de Wellington, s'était borné à répondre à Falk, ambassadeur des Pays-Bas à Londres, qu'une conférence diplomatique se réunirait à bref délai pour aviser aux moyens de rétablir l'ordre dans le royaume. Guillaume, très déçu, avait alors fait appel à une simple médiation des puissances, les priant d'imposer aux Belges un armistice, de façon « à préparer le rétablissement du bon accord entre les deux grandes divisions de la monarchie des Pays-Bas, au moyen des améliorations dont les traités seraient trouvés susceptibles ». En d'autres termes, il leur demandait de préparer les voies d'une séparation administrative. Mais les puissances, auxquelles se joignit la France, étaient formellement décidées sà régler entièrement elles-mêmes la question hollando-belge. Elles envoyèrent, en conséquence, des délégués à Londres, pour s'y réunir en conférence. Le gouvernement de Louis-Philippe était représenté par l'astucieux Tal-

<sup>(1)</sup> Vlaamsch België sedert 1830, t. Ier (1905). Voir FRIS, III, De Stichting van het koninkrijk België, p. 189.

leyrand, diplomate presque octogénaire; l'Angleterre, par Henry John Temple, vicomte Palmerston; la Prusse, par le baron de Bülow; l'Autriche, par le prince Esterhazy et le baron de Wessenberg; la Russie, par le prince de Lieven et le comte Matuszewic (1). Le 4 novembre, la Conférence, acceptant la situation telle qu'elle avait été créée par la révolution et reconnaissant aux Belges la qualité de belligérants, proposa aux deux gouvernements un armistice, suivant lequel les troupes en présence se retireraient respectivement en deçà de la frontière qui, avant le premier traité de Paris, du 30 mai 1814, séparaît le Nord du Midi. Le Gouvernement provisoire adhéra à ce projet le 10 novembre; Guillaume, par contre, fit des réserves, mais respecta en fait la trêve pendant neuf mois. Nous n'entrerons pas dans le détail des négociations poursuivies entre les puissances, Guillaume Ier et le comité diplomatique belge, pour résoudre le problème soulevé par la révolution (2). On sait que Nicolas I<sup>er</sup>, tzar de Russie, beau-frère du prince d'Orange, l'empereur d'Autriche François et son ministre Metternich, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III. beau-frère du roi

<sup>(1)</sup> Sur les questions diplomatiques touchant la constitution de l'État belge indépendant, cf. Nothomb, Essai historique et politique sur la Révolution belge (4° édit.), t. Ist, chap. IV et suiv.; E. Carlier, Talleyrand et la Belgique (Revue de Belgique, 1891); duc de Broglie, Le Dernier Bienfait de la monarchie, la neutralité de la Belgique (Revue des Deux Mondes, 1899-1900); R. Guyot, La Dernière Négociation de Talleyrand, l'indépendance de la Belgique (Revue d'Histoire moderne et contemporaine, Paris, 1900-1901); R. Dollot, Les Origines de la neutralité de la Belgique (Paris, 1902); baron descamps-david, La Neutralité de la Belgique (Bruxelles, 1902); abbé Fl. de Lannoy, Les Origines diplomatiques de l'indépendance belge, la Conférence de Londres (Louvain, 1903). On trouvera des renseignements bibliographiques complémentaires dans Fris, III, pp. 230 et suiv.

<sup>(2)</sup> Détails, cf. Fris, III, pp. 190-194; Em. Bourgrois, Manuel historique de politique étrangère, t. III (Paris, 1905), chap. Ier: La révolution de 1830. — Louis-Philippe et la Belgique.

de Hollande, voulaient réprimer le soulèvement des provinces du Sud en y envoyant leurs armées. D'autre part, l'Angleterre, dirigée par un nouveau ministère, libéral cette fois, ayant à sa tête lord Grey et pour ministre des Affaires étrangères le vicomte Palmerston, était favorable à la séparation, solution conforme à ses propres intérêts économiques; la France, conduite par la haute bourgeoisie libérale modérée, voulait la paix à tout prix, malgré les incitations à la guerre des mégalomanes politiques et des démocrates internationalistes. Louis-Philippe se déclarait lui-même « le bon génie de la nation contre les entraînements de son mauvais génie ». L'insurrection qui éclata à Varsovie, le 20 novembre, parmi les régiments polonais concentrés pour aller châtier les révoltés belges, amena le triomphe des pacifiques (1). Le principe de la nonintervention prévalut et inspira dès lors tous les actes de la Conférence. Rapprochées par des intérêts communs, la France et l'Angleterre firent bloc contre les prétentions des puissances orientales, mais le véritable leader des travaux qui devaient aboutir à la reconnaissance de notre nationalité fut le génial lord Palmerston, celui qui devait recevoir de la postérité le nom de « père de la Belgique ».

Le 20 décembre 1830, les grands États européens impressionnés par l'énergie des Belges, reconnurent formellement leur indépendance. Dans un protocole détaillé, ils déclarèrent franchement que « cet amalgame parfait et complet que les puissances voulaient opérer (en 1814)... n'avait pas été obtenu; qu'il serait



<sup>(1)</sup> La date du départ des troupes polonaises d'avant-garde, commandées par le grand-duc Constantin, frère du tsar, avait été fixée au 22 décembre 1830, comme le prouve une lettre de Nicolas I<sup>ex</sup>, adressée au général Diebitsch, le 13 novembre, et citée par l'historien polonais SZYMON ASKENAZY, dans un ouvrage intitulé: Rossja i Polska. [La Russie et la Pologne.] (Varsovie.)

désormais impossible à effectuer ». Il valait mieux tâcher de « combiner l'indépendance future de la Belgique avec les stipulations des traités, avec les intérêts et la sécurité des autres puissances et avec la conservation de l'équilibre européen ». A cette fin, ils invitaient le Gouvernement provisoire « à envoyer à Londres, le plus tôt possible, des commissaires munis d'instructions et de pouvoirs (1) ».

Les dispositions de la Conférence, favorables au delà de ce que les Belges avaient pu espérer, remplirent de joie le comité diplomatique. Il se hâta de nommer délégués Van de Weyer et le vicomte Charles Vilain XIIII (2), avec mission de ne se montrer intransigeants que sur le point de la reconnaissance, comme territoire belge, de toute la rive gauche de l'Escaut, du Limbourg et du Luxembourg (sauf réserves touchant la Confédération germanique). D'autre part. Guillaume Ier était excessivement irrité de voir les puissances, dont il avait invoqué la coopération militaire, puis la médiation, s'ériger en arbitres de la situation. « La Conférence de Londres se réunit, il est vrai, sur la demande du roi, » écrivait-il dans une protestation, « mais cette circonstance n'attribuait point à la Conférence le droit de donner à ses protocoles une direction opposée à l'objet pour lequel son assistance avait été demandée, et, au lieu de coopérer au rétablissement de l'ordre dans les Pays-Bas, de les faire tendre au démembrement du royaume. »

Le principe de l'indépendance ayant été reconnu, une grande agitation se produisit parmi les francophiles belges, les uns tendant à une annexion directe



<sup>(1)</sup> Texte du protocole dans DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 223 et suiv.

<sup>(2)</sup> Cf. TH. JUSTE, Les Fondateurs de la monarchie belge; le vicomte Ch. Vilain XIIII, ancien ministre d'État, ancien membre du Congrès national et ancien ministre des Affaires étrangères (Bruxelles, 1875).

ou plus ou moins déguisée de notre pays à la France. les autres rêvant une extension territoriale de nos frontières, au nord, avec l'appui de cette puissance. En même temps, les partisans de la guerre, en France même, recommençaient à inquiéter le ministère. Pour donner satisfaction à ces chauvins, Talleyrand fit plusieurs fois à Palmerston des propositions qui prouvaient combien le sort des Belges lui tenait peu à cœur. Tantôt il demandait la cession des provinces rhénanes à sa patrie, le don de la Saxe au roi de Prusse, l'abandon compensateur de la Belgique au roi de Saxe; tantôt il voulait annexer à la France Luxembourg, ou Philippeville et Mariembourg. Les ministres de Georges IV étaient heureusement décidés à empêcher, à tout prix, une absorption totale ou partielle de nos provinces par la France, ils les voulaient indépendantes et gouvernées par un souverain, le prince d'Orange de préférence, mais, à son défaut, par tout autre, pourvu qu'il fût anglophile. Palmerston répondit donc au plénipotentiaire français qu'il « n'avait pas le droit de donner ce qui appartenait à la Belgique » et qu'il lui « était impossible, sous prétexte de vider la querelle entre la Hollande et la Belgique, de dépouiller l'une des deux parties au bénéfice de l'un des médiateurs (I) ».

Pour mettre un terme à toutes ces intrigues, la Conférence se décida à brusquer les négociations. Dans un protocole du 20 janvier 1831, elle prit pour ligne de démarcation entre les deux pays la frontière de 1790 entre les Pays-Bas autrichiens et les Provinces-Unies. C'était enlever à la Belgique tout espoir de posséder Venlo, Maastricht et cinquante-trois villages, autrefois

<sup>(1)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 228 et 229. Lord Palmerston à lord Granville, ministre d'Angleterre à Paris, 7 et 21 janvier 1831.

dits de « généralité », situés sur les deux rives de la Meuse; la Hollande recevait en outre le Luxembourg. Par contre, les cinq puissances réunies en conférence proclamaient et garantissaient l'inviolabilité du territoire belge, dans son intégralité. Elles assuraient aussi la libre navigation sur les fleuves et rivières, conformément aux stipulations du Congrès de Vienne. Un protocole complémentaire du 27 janvier partagea la Dette publique entre les deux pays : la Belgique devait en supporter les seize trente et unièmes, ce qui représentait une rente annuelle de plus de 14 millions de florins (1). Ces deux actes, tout en offrant à nos provinces de sérieux avantages, détruisaient beaucoup de légitimes espérances. Le comité diplomatique les renvoya fièrement à la Conférence, comme « portant atteinte à l'indépendance de la Belgique et à la souveraineté de son Congrès national ». Cette résistance étonna les puissances, qui s'étaient plutôt attendues à de nouvelles protestations de la part de Guillaume I. Or, celui-ci, envisageant les grandes concessions que lui faisait la Conférence, au point de vue territorial, se soumit docilement à ses volontés, le 18 février, à la surprise générale. Par cette adhésion cependant il renonçait publiquement à ses droits de souveraineté sur la Belgique, faiblesse momentanée qu'il devait regretter plus tard.

\* ·

Tandis que l'Europe consolidait de ses protocoles l'édifice créé par la révolution belge, le Congrès national s'occupait d'en harmoniser l'économie intérieure. Cette assemblée était présidée par le baron Erasme-Louis Surlet de Chokier. Parmi ses deux cents membres figuraient deux anciens députés au

<sup>(1)</sup> Sur ces deux protocoles, voir FRIS, III, pp. 196 et 197.

Congrès souverain des États-Belgiques de 1700. plusieurs membres du conseil des Cinq-Cents, du Corps législatif et de la Seconde Chambre des États généraux. Les chefs de l'Union des oppositions y siégeaient presque tous: Joseph Lebeau, élu par Huy, Paul Devaux, mandataire de Bruges, Nothomb, représentant Arlon, Meeus et Jottrand, députés par Bruxelles. Vilain XIIII, délégué par Maastricht, et H. de Brouckère par Roermond (1). Bien que la plupart fussent inexpérimentés dans l'art de légiférer, les députés : nobles, prêtres, magistrats, avocats, industriels, journalistes, surent tous - à quelques personnages excentriques près - accomplir leur tâche de manière à justifier la confiance que la nation avait mise en eux. L'influence modératrice de l'Union, la gravité des circonstances, réagissaient sur eux d'une facon heureuse et donnaient à leurs débats une majesté impressionnante, à leurs discussions un ton élevé, à la fois ferme et courtois. Libéraux et catholiques siégeaient en nombre à peu près égal : les premiers se subdivisaient en radicaux et doctrinaires: les seconds. presque tous « catholiques libéraux », professaient une admiration ardente pour les doctrines de Lamennais, de Montalembert et de Lacordaire, théories individualistes, voyant dans la liberté de la presse un « bienfait divin », dans l'État un « pouvoir humain auquel nul ne devait compte de sa foi ».

Ouvert le 10 novembre 1830, le Congrès vota successivement trois décrets d'une importance capitale (2): le 18, il proclamait, à l'unanimité des cent

<sup>(1)</sup> JUSTE, Le Congrès national, p. 86.

<sup>(2)</sup> Sur les travaux du Congrès national et la Constitution belge, voir E. HUYTTENS DE TERBECQ, Discussions du Congrès national de Belgique (5 vol., Bruxelles, 1844-1845); JUSTE, Le Congrès national de Belgique (2 vol., Bruxelles, 1850); A. GIRON, Le Droit public de la Belgique (Bruxelles, 1884); PAUL ERRERA, Traité de droit public belge (Paris, 1909).

quatre-vingt huit députés présents, l'indépendance du peuple belge, « sauf relations du Luxembourg avec la Confédération germanique »; le 22, cent septante-quatre voix contre treize décrétaient que la forme de gouvernement du nouvel État serait la monarchie héréditaire, tempérée par une représentation nationale; le 24, cent soixante et un députés contre vingthuit excluaient à perpétuité les membres de la maison de Nassau du trône de Belgique.

Le Congrès national consacra ensuite deux mois à l'élaboration d'une Constitution. Nous n'avons pas ici à faire l'analyse de ce code admirable, qui, au cours du xixe siècle, a servi, complètement ou en partie, de modèle à tant d'États s'éveillant à la vie politique : la Grèce, la Roumanie, l'Espagne et le Portugal, le rovaume de Piémont-Sardaigne. Fait notoire : les Hollandais eux-mêmes, lors de leur revision constitutionnelle de 1848, vinrent y chercher des inspirations plus modernes. Avec bon sens et lucidité, nos députés ne firent point table rase du passé, mais allièrent aux principes de 80 certaines règles de droit public datant du moyen âge, auxquelles nos pères avaient voué un attachement profond; ils tinrent compte aussi des meilleures dispositions de la Loi fondamentale; enfin. l'accord patriotique et durable des oppositions leur permit de créer une œuvre aussi remarquable par son esprit de tolérance que par sa conception ample et généreuse de l'idée de liberté. N'ayant pas, comme les députés à l'Assemblée nationale de 1780, à légitimer leur action par une « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen », nos constituants se préoccupèrent avant tout, comme le fait remarquer M. P. Errera, de « ne pas proclamer des principes abstraits, mais d'en garantir l'application par des mesures concrètes (1) ». Aux cours de débats intéres-

<sup>(1)</sup> PAUL ERRERA, Traité de droit public belge, p. 262.

sants et concis, pendant lesquels se distinguèrent Joseph Raikem, vice-président du Congrès, le baron Bevts. Brugeois déjà entré dans la carrière politique sous l'ancien régime. De Gerlache, l'abbé Defoere. Lebeau, Devaux, le comte de Mullenaere, Eugène-Henri Defacqz, d'Ath, futur premier président de la cour de cassation, l'abbé républicain de Haerne, Jottrand et d'autres, le Congrès proclama les droits individuels, les grandes libertés sociales et les droits politiques des Belges, organisa le mécanisme de la séparation des pouvoirs de façon à établir un régime constitutionnel représentatif, c'est-à-dire un véritable État parlementaire; il respecta les droits des provinces ainsi que des communes et assura enfin la stabilité de son œuvre, en en soumettant la revision à une procédure compliquée. Le 7 février 1831, sa tâche était terminée. L'Assemblée tout entière se leva pour exprimer son adhésion à la Constitution et salua d'applaudissements répétés l'œuvre dont elle avait si légitimement le droit de s'enorgueillir.

> \* \* \*

A cette même époque, le Congrès national était appelé à résoudre une question non moins importante que la confection d'une charte fondamentale : celle du choix d'un souverain. Il avait, — on s'en souvient, — décidé, par le décret du 22 novembre, que la Belgique serait une monarchie héréditaire. Quel prince allait-il prier d'assumer la mission, si lourde de responsabilités, de diriger les destinées d'un jeune État encore tout frémissant de l'effort fourni pour la conquête de son indépendance? L'hypothèse de l'élection du prince d'Orange était écartée par le décret du 24 novembre. Il convenait de prendre une décision au plus vite, car notre situation politique manquait totalement de

stabilité. Le roi de Hollande restait menaçant, les puissances orientales mal disposées. Depuis le début des troubles, c'était de France qu'étaient parvenus aux insurgés les plus précieux encouragements, sinon toujours de la part du gouvernement, du moins de la part du peuple. Tant au point de vue chronologique qu'à celui de l'identité des principes en jeu, la révolution belge était bien la « fille aînée de la grande semaine de iuillet ». Il était donc naturel que la plupart des membres du Gouvernement provisoire recherchassent l'appui de la nation française. Ils se rendaient compte que, sans un puissant secours extérieur, jamais nos provinces n'obtiendraient de la Conférence les limites territoriales auxquelles elles se considéraient comme ayant droit. « Que la France se hâte donc, se connaisse et se montre », écrivait Charles Rogier à son frère Firmin, le 23 décembre 1830. « Va-t-elle nous laisser mourir de consomption intérieure après avoir dit : je viens à votre secours?... Si on ne veut laisser qu'un embryon d'État, sans liberté d'Escaut, sans la Flandre française, sans le Luxembourg et avec Maestricht au beau milieu, comment veut-on que nous vivions (I)? »

Relativement peu nombreux, mais très actifs et influents, les partisans d'un rapprochement avec nos voisins du Midi formaient la majorité au Gouvernement provisoire et dans le comité diplomatique; ils étaient appuyés par la presse libérale, qui prétendait refléter l'opinion du pays tout entier, et par la jeunesse avancée des grandes villes; ils exerçaient une action très profonde sur le Congrès national qu'ils amenèrent, le 19 janvier 1831, à prier Louis-Philippe de les conseiller dans le choix d'un souverain, — cela peu de jours après que cette assemblée eût refusé de consulter la Conférence sur le même sujet. On désigne généralement sous

المساركة المقايد

<sup>(1)</sup> DISCAILLES, Un Diplomate belge : Firmin Rogier, t, Ier, p. 51.

le nom de « membres du parti français » ou de « francophiles » tous les partisans d'une intervention plus ou moins accentuée du gouvernement de Louis-Philippe dans nos affaires, et on les représente volontiers comme ayant tous espéré voir annexer directement nos provinces par la monarchie de Juillet. Il y a lieu de distinguer pourtant. Ce parti protéen n'avait aucun programme arrêté, aucun plan systématique. Chacun de ses membres nourrissait des idées assez vagues, variant selon les moments, recherchait des solutions nouvelles au fur et à mesure que celles qu'il venait de suggérer apparaissaient irréalisables. Rares étaient ceux qui désiraient l'annexion pure et simple et encore la proposaient-ils moins par sentiment d'affinité ethnique que par sympathie pour le régime libéral instauré en France depuis peu. Tel était le cas pour Chazal, Méridional de naissance cependant. « Mon vœu le plus ardent dans les circonstances actuelles, écrivait-il, le 28 janvier 1831, à Firmin Rogier, « est la réunion à la France, car je crois que c'est le seul moyen d'être heureux en Belgique. Leur question d'Indépendance est romantique, ridicule; je n'aurai (sic) voulu d'Indépendance qu'avec la république; sans elle, je ne veux que la France, rien que la France (I). » En somme, Chazal était surtout républicain internationaliste. Sur le faux bruit qu'un soulèvement républicain allait éclater en Hollande, il déclaraît que, si cette rumeur se confirmait, il se ferait « naturaliser Hollandais », affirmation paradoxale mais typique. De même, Charles de Brouckère déclarait. au Congrès national, préférer l'annexion à l'indépendance sous la protection de la Sainte-Alliance. Certains annexionnistes rêvaient d'une sorte de juxtaposition des deux pays, conservant chacun sa Constitution et

<sup>(1)</sup> DISCAILLES, Un Diplomate belge: F. Rogier, t. Ier, p. 71.

ses lois propres. D'autres voulaient Louis-Philippe lui-même pour souverain, ou désiraient comme vice-roi le duc d'Orléans, son fils aîné. La plupart des francophiles soutenaient la candidature du duc de Nemours, son second fils, prince alors âgé de seize ans, mais leur opinion était loin d'être définitivement fixée. Van de Weyer, président du comité diplomatique, écrivait à Firmin Rogier, le 20 novembre 1830 : « Prendrons-nous un prince indigène? Offrira-t-on la couronne à un prince français? Imaginera-t-on quelque combinaison qui mette la France et l'Angleterre d'accord? Toutes questions sur lesquelles ni le Congrès, ni nous n'avons encore rien décidé (I). » Quelques jours après il se ralliait au choix du duc de Nemours. Le 31 décembre, De Celles écrivait à Van de Weyer: « Il nous faut le duc de Nemours avec notre indépendance ou nous serons obligés par les circonstances de satisfaire les vœux qui se manifestent en faveur de l'annexion (2). » Mais en février, ce même diplomate, — d'ailleurs rattaché par des liens de famille à l'entourage des d'Orléans, - proposait un partage de la Belgique entre la France, l'Angleterre, la Prusse et la Hollande! L'opinion publique exigea son rappel au début de la Régence (3). Gendebien avait pensé à l'annexion déjà avant les troubles d'août 1830; le 1er octobre, il proposait à La Fayette la couronne de Belgique, viagèrement ou héréditairement, soit avec le titre de grand-duc, soit autrement (4); envoyé du 1er au 10 octobre 1830, puis encore à la fin du même mois et une troisième fois en décembrejanvier, en mission diplomatique à Paris, il harcèle le

<sup>(1)</sup> DISCAILLES, Un Diplomate belge: F. Rogier, p. 41.

<sup>(2)</sup> Josson, Onthullingen, p. 155.

<sup>(3)</sup> CARLIER, Talleyrand et la Belgique (REVUE DE BELGIQUE, 15 août 1891, pp. 111 et 112).

<sup>(4)</sup> TH. JUSTE, Alex. Gendebien, p. 21.

gouvernement français de sollicitations en faveur de de Nemours; le 4 janvier 1831, il exprime dans une missive à Charles Rogier, sa répugnance pour un prince allemand, mais « s'il fallait en subir un », déclare préférer le roi de Saxe (1). Charles Rogier fut d'abord partisan de la république (2). Le 5 janvier 1831, parlant du choix d'un souverain au Congrès national, au nom du Gouvernement provisoire, il distinguait en Belgique trois coteries: orangistes, Français et anarchistes, et concluait : « La masse de la nation les repousse tous (3) ». Le 2 février, — également au Congrès, il prononcait un discours en faveur de Nemours, discours à l'occasion duquel il confessait les variations de sa pensée: « J'ai cru longtemps que... le Congrès ne devait pas choisir notre chef en dehors de cette nation... qu'il devait, avant tout, la couronne à un prince d'origine belge et révolutionnaire... Le choix s'est trouvé empêché. » Dès lors, ne convenait-il pas de choisir un prince « chez une nation amie avec laquelle nous avons déjà été réunis, à qui nous devons le signal de notre émancipation et probablement son maintien (4)? » Ce vœu n'ayant pu être réalisé, il écrit à son frère, le 30 mars : « Je vois maintenant une issue qui, quelque temps, m'est échappée : Surlet transformé en grand-duc serait, à défaut d'autres, un prince comme un autre, du moment qu'on nous garantit contre le retour d'une restauration (5). » De son côté, Firmin Rogier, premier secrétaire de légation à Paris, déclarait en décembre au général de Rumigny, aide de camp du roi, « que nous aurions mieux aimé prendre un de nos concitoyens pour chef, mais que si un tel

<sup>(1)</sup> DISCAILLES, Ch. Rogier, t. II, pp. 90 et 91.

<sup>(2)</sup> ID., Ibid., t. II, pp. 61 et suiv.

<sup>(3)</sup> ID., Ibid., t. II, pp. 81 et 82.

<sup>(4)</sup> ID., Ibid., t. II, pp. 97 et suiv.

<sup>(5)</sup> DISCAILLES, Un Diplomate belge: F. Rogier, t. Ier, p. 90.

choix était empêché par trop d'obstacles, nos vœux étaient pour un prince français, de préférence à tout autre (1) ». Le 3 janvier, il suggérait d'en « revenir à la république dont le Congrès a fait fi ». Devant les hésitations du roi de France n'osant céder aux vœux du Gouvernement provisoire, il proposa à son frère, successivement, de nommer La Fayette président à vie d'une république belge (6 février), d'élire roi le prince Charles de Naples, s'il épousait la princesse Marie, fille de Louis-Philippe.

Quoique manquant de cohésion et de fixité d'esprit - fixité d'ailleurs difficile à conserver, étant données l'instabilité et la confusion des événements politiques. - les partisans de la France prirent, d'une manière générale, le nom de Nemours pour terme de ralliement, en décembre-janvier. Entrés en rapports suivis avec les annexionnistes français, ils épouvantaient Louis-Philippe par leur audace, prétendaient lui forcer la main, se livraient à mille intrigues pour le compromettre aux yeux de l'Europe et l'amener, bon gré mal gré, à nous donner comme souverain son second fils (2). Gendebien et De Celles, venus à Paris spécialement dans l'espoir de le convaincre, tantôt poussaient le Gouvernement provisoire à proclamer l'annexion de la Belgique à la France de façon à rendre Louis-Philippe suspect aux puissances et à l'obliger de prendre parti pour nous, tantôt prétendaient qu'un soulèvement francophile irrésistible était sur le point d'éclater dans nos provinces (3). Parlant d'eux dans une lettre du 9 décembre, Madame

<sup>(1)</sup> DISCAILLES, Un Diplomate belge: F. Rogier, t. Ier, p. 52. F. Rogier & Ch. Rogier. Paris, 26 décembre 1830.

<sup>(2)</sup> FRIS, III, p. 195.

<sup>(3)</sup> JUSTE, Gendebien, pp. 42, 43, 46; J. LEBEAU, Souvenirs personnels. Voir la préface par A. FRESON, pp. 42 et suiv.; DISCAILLES, Ch. Rogier, t. II, p. 83; JOSSON, Onthullingen, pp. 153 et suiv.



LE DUC AUGUSTE DE LEUCHTENBERG.

Adélaïde, sœur du roi, s'exclamait : « Ces malheureux ont le funeste aveuglement de ne pas craindre la guerre, mais de la désirer! »

Malgré tous leurs efforts, les partisans du duc de Nemours ne parvenaient pas à vaincre aisément les grands obstacles qui s'opposaient à la réalisation de leur idéal. En Belgique même, ils étaient combattus par un groupe moins bruyant que le leur, mais en nombre infiniment plus élevé : le groupe « doctrinaire » ou parti de l'indépendance. Composé surtout de catholiques et de Flamands, il comprenait aussi des Wallons et des libéraux, tels Paul Devaux, Jottrand, orateur stigmatisant avec fougue les menées des annexionnistes (1), Joseph Lebeau qui, à un certain moment, s'était cependant, lui aussi, laissé séduire par la perspective d'une réunion à la monarchie de Juillet. Les doctrinaires patronaient la candidature du duc Auguste de Leuchtenberg, né en 1810, fils du prince Eugène de Beauharnais, et mari d'Amélie-Auguste, fille aînée du roi Maximilien-Joseph de Bavière. Nous ne signalerons que pour mémoire le nom d'autres candidats à la couronne de Belgique. au début de l'année 1831. Le prince Léopold de Saxe-Cobourg était alors encore presque inconnu chez nous; l'archiduc Charles, déjà proposé comme souverain à nos pères, quinze ans auparavant, n'était bien vu que de quelques catholiques du pays flamand: le prince Othon de Bavière était trop jeune et avait le tort de s'appeler « Othon, sujet inépuisable de plaisanteries pour les goguenards du Congrès belge (2) »; le prince de Capoue, frère du roi despotique des Deux-Siciles, ne pouvait inspirer aucune confiance aux révolutionnaires de Septembre; le duc de Reichstadt

<sup>(</sup>I) JOSSON, Onthullingen, pp. 162 et 163.

<sup>(2)</sup> DISCAILLES, Charles Rogier, t. II, p. 89. Félix de Mérode à Charles Rogier, le 10 février 1831.

n'aurait jamais pu régner sur nos provinces, du consentement de Louis-Philippe (I). Que dire des candidatures du colonel Achille Murat, fils du roi de Naples, du prince Jean de Saxe, du prince Wasa, du duc de Lucques, du prince de Salm-Kybourg (2)?

Il était chimérique aussi de vouloir créer une république unitaire ou fédérative, sous la présidence de La Fayette ou de Chateaubriand, de Charles Rogier, de Surlet de Chokier, du prince de Ligne ou de Félix de Mérode. Signalons enfin, entre autres propositions absurdes, une pétition suggérant de nous placer sous l'autorité directe du pape!

A la fin du mois de janvier, la lutte des partis, circonscrite aux deux candidatures Nemours-Leuchtenberg, devint fort vive. Tout en se dérobant aux sollicitations pressantes des membres du Gouvernement provisoire en faveur de son plus jeune fils, Louis-Philippe voyait d'un mauvais œil croître en Belgique la popularité du duc de Leuchtenberg. Croyant manœuvrer habilement, certains partisans de Nemours s'étaient avisés de favoriser ostensiblement la candidature de son rival, pour amener enfin le roi de France à sortir de la réserve où le confinait sa crainte d'une conflagration générale. Celui-ci et son ministre des Affaires étrangères, le général Sebastiani, répondaient à cette ruse par un stratagème plus astucieux. Bien que s'étant formellement engagés envers la Conférence à ne pas accepter les offres du Gouvernement provisoire, ils laissèrent entendre aux membres du Congrès, par l'intermédiaire de l'ambassadeur Bresson, que si notre assemblée constituante choisissait Nemours pour souverain, Louis-Philippe

<sup>(</sup>I) ANDRÉ MARTINET, Léopold for et l'intervention française en 1831 (Bruxelles, 1905), pp. 5 et suiv.

<sup>(2)</sup> TERLINDEN, La Révolution belge, pp. 113 et suiv.



LE DUC DE NEMOURS (1).

<sup>(1)</sup> La lithographie porte la suscription suivante : Louis-Charles ler, Roi des Belges.

sanctionnerait son vote par une approbation complète. Nos hommes politiques se laissèrent prendre à cet artifice. Le 28 janvier s'ouvrirent les débats concernant le choix d'un souverain, débats véhéments où Lebeau, Devaux, Jottrand, Vilain XIIII, Van Snick, Wijvekens, De Smet et le marquis de Rhodes s'élevèrent en vain contre les projets des membres du Gouvernement provisoire (1). Malgré les sages avertissements de De Gerlache, montrant les quatre millions de Belges condamnés à être absorbés par trentedeux millions de Français, et signalant le danger de mettre en contact avec la charte de 1830 notre Constitution plus libérale, les arguments des francophiles prévalurent. Le 3 février 1831, Nemours était élu roi des Belges par 97 voix, contre 74 accordées au duc de Leuchtenberg et 21 à l'archiduc Charles. Nos pères étaient si heureux de sortir, de l'une ou de l'autre façon, de la situation pleine de dangers dans laquelle ils se trouvaient depuis trois mois, qu'ils furent unanimes à se réjouir de la nomination d'un souverain, même ceux qui avaient défendu des candidatures rivales. Leur joie allait malheureusement être de courte durée (2). Une députation envoyée à Paris y fut traînée de délai en délai jusqu'au 17 février. Peutêtre Louis-Philippe espérait-il fléchir à la dernière minute l'opposition de lord Palmerston, décidé à lui déclarer la guerre plutôt qu'à tolérer la présence d'un prince de la maison d'Orléans sur le trône de Belgique; peut-être n'osait-il affronter la colère des annexionnistes français. Quoi qu'il en soit, le 17, enfin, il dissipa l'équivoque qui pesait sur son attitude, en recevant solennellement Surlet de Chokier, Lehon, De Brouckère et De Mérode et en leur annoncant avec émotion

<sup>(1)</sup> Josson, Onthullingen, pp. 167 et suiv., d'après Huyttens de Terbecq.

<sup>(2)</sup> FRIS, III, pp. 203 et suiv.; DISCAILLES, Ch. Rogier, pp. 195 et suiv.; LEBEAU, Souvenirs personnels, préface de Freson, pp. 30 et suiv.

qu'il se voyait dans la nécessité de sacrifier ses ambitions de famille à la sécurité de la France. Accablés par la duplicité d'un gouvernement en qui ils avaient mis tant d'espérances, les députés rentrèrent en Belgique, précédés par la nouvelle du refus royal, nouvelle qui, aussitôt répandue, provoqua un sentiment de découragement profond et fit lever de tous côtés des ferments de révolte et d'anarchie.



LOUIS-ÉRASME, BARON SURLET DE CHOKIER.

## CHAPITRE XI

LA RÉGENCE (24 FÉVRIER-21 JUILLET 1831).

Nomination d'un régent (24 février). — Désorganisation des pouvoirs publics et démoralisation générale. — Les conspirations orangistes (février-mars). — Réaction anti-orangiste. — Rapports tendus entre la Belgique et les puissances. — Rapprochement entre le Congrès national et la Conférence. — Le prince Léopold de Saxe-Cobourg. — Son élection comme roi des Belges (4 juin). — Traité des XVIII Articles (26 juin). — Débats au Congrès à ce sujet (1er-9 juillet). — Inauguration de Léopold Ier (21 juillet).

Pendant la semaine qui suivit le refus de Louis-Philippe, le désarroi dans les sphères gouvernementales fut absolu. Après l'échec que venait de subir sa politique, le Gouvernement provisoire devait disparaître. Le Congrès décida de le remplacer temporairement par un régent et, le 24 février, il confia cette dignité à son président, le baron Erasme-Louis Surlet de Chokier, administrateur du département de la Meuse-Inférieure sous le régime français, député de Hasselt au Corps législatif, de 1812 à 1814, mêlé ensuite à tous les grands débats politiques comme représentant du Limbourg, sous le règne de Guillaume Ier (1). C'était un homme intègre, bon et désintéressé, mais sa douceur et sa timidité eussent dû l'écarter d'un poste où il était nécessaire de déployer une énergie peu commune, d'agir presque en dicta-



<sup>(1)</sup> Détails biographiques dans Th. Juste, Les Fondateurs de la monarchie belge. Le Régent (Bruxelles, 1867). Né à Liége en 1769, Surlet de Chohier prit part, en 1789, au soulèvement des patriotes contre le gouvernement autrichien. Il mourut au château de Gingelom, près de Saint-Trond, en 1839.

teur. La situation du pays, tant extérieure qu'intérieure, était désastreuse et réclamait impérieusement des changements. Le Congrès national persistant dans son refus d'accepter les protocoles de janvier, ses rapports avec les puissances restaient tendus. Guillaume, tout en respectant l'armistice, entretenait aux frontières une armée nombreuse sur le pied de guerre. Dans nos provinces même, tout était à créer. Malgré leur zèle, ni le Gouvernement provisoire, ni le Congrès n'avaient pu, en quelques mois, organiser une armée, les finances, la justice, l'enseignement et agencer le mécanisme, d'une complexité si grande, de tous les rouages administratifs. Pendant les dernières semaines l'attention s'était à tel point concentrée sur la rivalité des partisans de Nemours et de Leuchtenberg que tout travail d'élaboration en avait été suspendu. L'incertitude dans laquelle se trouvait le peuple avait fortement réagi sur sa mentalité : il vivait dans un état de crainte et de surexcitation continuelles, se défiait des autorités, s'alarmait au moindre faux bruit. La faiblesse du pouvoir, l'absence de sanctions pénales favorisaient le développement des germes anarchiques; dans l'armée, l'indiscipline se traduisait par des mutineries; la presse publiait des articles poussant aux violations de loi les plus flagrantes; la populace troublait la paix des débats parlementaires par des manifestations et des interruptions lancées du haut des tribunes publiques du Congrès; parsois même elle rappelait par sa brutalité la canaille qui domina la Convention à certains jours sombres de la révolution française (I).

Agissant avec tact et fermeté, Surlet eût probablement pu ramener au calme beaucoup d'esprits, car

<sup>(1)</sup> Sur la situation générale au début de la Régence, voir WHITE, La Révolution belge, t. III, pp. 81 et suiv.

il était sympathique au peuple : après sa prestation de serment, le 25 février, la foule avait dételé sa voiture pour la traîner, hommage auquel ce vieillard modeste s'était dérobé, tout effaré, pour continuer à pied sa route (1). Le 26, s'était constitué le premier de nos cabinets, celui du ministre de la Guerre Goblet (2), assisté de MM. Van de Weyer, Gendebien, Tielemans et Ch. de Brouckère. Tous étaient animés des meilleures intentions, mais le prestige de certains d'entre eux, ainsi que celui du régent d'ailleurs, avait trop souffert de l'échec de la candidature Nemours; ils n'avaient plus l'autorité nécessaire pour se faire respecter comme il convenait. A peine au pouvoir, ils eurent à lutter contre un double courant insurrectionnel, celui des républicains et celui des orangistes. Les premiers figuraient dans certains corps de volontaires turbulents dont l'ardeur comba-

<sup>(1)</sup> Détails sur cette inauguration, voir Th. Juste, Le Régent, pp. 88 et suiv.

<sup>(2)</sup> Albert-Joseph Goblet naquit à Tournai en 1790. Comme officier du génie dans l'armée impériale, il servit en Espagne dans l'armée des Pyrénées en 1813-1814. Entré au service de Guillaume Ier, il assista aux batailles de Quatre-Bras et de Waterloo. Sous le régime hollandais, il fut chargé de la reconstruction de plusieurs places fortes. Le Gouvernement provisoire le nomma colonel et directeur de l'arme du génie. Ministre de la Guerre dans le premier cabinet du régent, nommé inspecteur général des fortifications et du génie par Léopold Ier, membre de la Chambre des représentants, le général Goblet remplit avec éclat plusieurs missions diplomatiques. Élevé au rang de lieutenant général en 1835, décoré du titre de comte d'Alviella par la reine dona Maria de Portugal en 1838, plusieurs fois appelé à des postes en vue et de confiance, Goblet, après avoir pris sa retraite, siégea encore quelques années sur les bancs de la gauche parlementaire. Il mourut en 1873.

Voir Biographie nationale, t. VII, col. 822-828. Art. par TH. JUSTE. Pour plus de détails, voir, du même auteur: Les Fondateurs de la monarchie belge. Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ministre d'État (Bruxelles, 1870).

Le général Goblet a laissé d'intéressants Mémoires historiques (2 vol., Bruxelles, 1864-1865).

tive, fort précieuse en temps de guerre, dégénérait en instincts de maraudage pendant les loisirs que leur procurait l'armistice. Les corps francs de Mellinet, à l'armée de la Meuse, provoquaient spécialement des plaintes par leurs déprédations. Le brave et actif Charles Rogier, que l'on envoyait partout où il y avait de l'agitation à calmer, du danger à écarter, que nous rencontrons à la mi-octobre 1830, comme délégué du Gouvernement provisoire, dans le Borinage soulevé (I), puis, à la fin du même mois, auprès de Chassé. lors du bombardement d'Anvers, avait, en février 1831, été envoyé en mission auprès de Mellinet (2). Ses exhortations, ses menaces même furent inutiles: en mars, il fut obligé d'enlever à cet officier supérieur son commandement et de licencier ses soldats mutinés, désarmés par les lanciers de la garnison de Namur ainsi que par la garde civique de cette ville.

D'autre part, les orangistes relevaient la tête. Malgré le décret du 24 novembre, l'Angleterre espérait encore que le prince d'Orange serait finalement choisi comme roi des Belges. Par l'intermédiaire de son ambassadeur à Bruxelles, lord Ponsonby, elle travaillait activement, depuis janvier, en faveur de ce prince anglophile, et cette campagne subreptice plaisait à l'entourage du roi Guillaume. « Cela écarterait bien des difficultés, » écrivait, le 24 janvier, au sujet de sa réussite éventuelle, Falk, ambassadeur des Pays-Bas à Londres, à son ami Van Lennep. Soit par des conversations particulières qui leur faisaient regretter le régime hollandais ou craindre une mainmise française, soit à prix d'argent, l'habile Ponsonby était parvenu, encore sous le Gouvernement provisoire, à s'assurer le concours d'un certain nombre

<sup>(1)</sup> DISCAILLES, Ch. Rogier, t. II, pp. 33 et 34.

<sup>(2)</sup> ID., Ibid., t. II, pp. 100 et suiv., 121 et suiv.

d'officiers, surtout de carrière, « hommes qui devaient tout à la révolution », comme l'écrivait Chazal à Firmin Rogier, en une missive indignée, stigmatisant ces transfuges que la révolution « avait tirés de la fange pour les élever au faîte du pouvoir (1) ». Dans ce cas se trouvait Grégoire, Français de Charleville, autrefois médecin sans clientèle à Spa et à Bruxelles, menant une vie d'expédients jusqu'au jour où le Gouvernement provisoire l'avait promu d'emblée au grade de lieutenant-colonel (28 octobre 1830). Partide Bruges avec deux cents hommes, le 1er février, il était entré à Gand, le 2, à midi, dans le but de fomenter un soulèvement avec l'appui du conseil communal et des notables. Sa tentative avait échouégrâce à la vigilance de quelques pompiers et du commandant Van de Poele; sa petite colonne avait étédispersée, lui-même emprisonné et le conseil remplacé, le 4, par une commission de sûreté qui avait mis la ville en état de siège (2).

Pendant la Régence, lord Ponsonby redoubla ses efforts. Il acquit le concours du général baron van der Smissen, gouverneur de la province d'Anvers, de plusieurs nobles, officiers de haut grade, notables et membres du Congrès, tant à Anvers qu'à Bruxelles. A la fin du mois de mars, lorsqu'il les eût bien engagés dans son jeu et compromis, il leur proposa subitement de substituer au prince d'Orange le prince Léopold de Saxe-Cobourg! Décontenancés par cette volteface, les conspirateurs perdirent courage et, peu de jours après, l'énergique colonel Clump faisait avorter leur tentative aussi piteusement que les précédentes (3).

<sup>(1)</sup> DISCAILLES, Un Diplomate belge: F. Rogier, t. Ier, pp. 89 et suiv. Billets divers, échangés entre les deux Rogier et Chazal. Voir notamment celui de Chazal à Firmin Rogier, du 30 mars 1831.

<sup>(2)</sup> Détails, voir DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 231 et suiv.

<sup>(3)</sup> Détails, cf. ID., Ibid., pp. 236 et suiv.

Ces intrigues, d'autres encore, moins importantes mais grossies par la rumeur publique, semaient la défiance parmi les officiers, démoralisaient la jeune armée belge, inquiétaient la nation, restée, dans son ensemble, sincèrement patriotique. Une réaction violente devait fatalement se produire. La chute du cabinet Goblet, déchiré par des dissentiments intérieurs, le 20 mars, en marqua le début. Le 23, dans la soirée, se forma à Bruxelles une « Association nationale de Belgique », dans laquelle nous retrouvons Gendebien, Tielemans, Lesbroussart, Bartels, Plaisant, Van der Meere (I). Ce club, dont les ramifications s'étendaient en province, prétendait exercer vis-à-vis du gouvernement un contrôle analogue à celui qu'exerçait l'ancienne Réunion centrale sur la commission de sûreté publique. Son but était d'opposer des mesures défensives aux agissements des orangistes et de réclamer la guerre immédiate avec la Hollande. Beaucoup de volontaires, d'officiers, de soldats de toutes armes, de bourgeois sollicitèrent d'y être admis, éblouis par la campagne fiévreuse des journaux, exposant des plans d'opérations chimériques où tombaient coup sur coup entre nos mains Bréda, Bois-le-Duc et Nimègue! Surexcités par l'exaltation belliqueuse de leur ambiance, les gens du peuple, dans toutes les grandes villes du pays, se mirent à traquer les personnes soupçonnées de porter de la sympathie à la maison de Nassau, et à piller leurs habitations. A Bruxelles, les troubles durèrent du 24 au 28 mars. A Gand, le prolétariat, contraint au chômage par suite de l'emploi récent des métiers, nourrissait contre le patronat orangiste une haine soulevée par des considérations économiques autant que politiques. Le 25 mars, des maisons particulières,

<sup>(1)</sup> FRIS, III, pp. 205 et 206.

des fabriques, des bureaux de rédaction de feuilles hollandophiles, furent saccagés sous les yeux des autorités impassibles. Pour expliquer son attitude, le baron de Lamberts, gouverneur de la Flandre orientale, fournit cette justification cruelle et indigne d'un Etat civilisé: « Lorsque les malveillants viennent de nouveau abuser de la liberté de la presse pour exciter le peuple au désordre par la haine, il est du devoir des autorités de déclarer que ni gardes civiques, ni forces militaires ne sont instituées pour défendre les ennemis de la cause nationale. C'est au Messager de Gand à calculer les suites de son esprit hostile à la chose publique; il reste responsable devant le peuple de ses provocations. Le téméraire qui brave la vindicte publique se met volontairement hors la loi du moment qu'il veut en courir la chance... (1). » A Liége, l'Echo subit le sort du Messager de Gand. Décrivant les saccages qui caractérisèrent les journées d'émeute du 28 et du 29 mars dans la cité mosane, Constant Materne disait à Firmin Rogier: « Le mouvement, d'abord tout à fait politique, n'a pas tardé... à se nuancer d'une teinte de pillage. C'était vers la fin un horrible libertinage d'avidité, une dégoûtante scène de brigandage... (2). » Ces désordres et d'autres analogues, à Malines, à Ypres, à Mons, à Anvers, ne prirent fin qu'au moment où le pouvoir exécutif se décida à faire preuve d'énergie. L'anarchie gouvernementale avait cessé le 28, par la constitution d'un ministère que présidait Lebeau. Cet homme politique remarquable. détenteur du porteseuille des Affaires étrangères, prit avec ses collègues, MM. De Sauvage, Barthélemy, De Brouckère, d'Hane De Steenhuyze et Devaux, des mesures radicales qui ramenèrent aussitôt le calme.

<sup>(1)</sup> DE BAVAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 242 et 243.

<sup>(2)</sup> DISCAILLES, Un Diplomate belge: F. Rogier, t. Ier, p. 92. Lettre de Liége, 9 avril 1831.

Bien qu'offrant à l'Europe le triste spectacle de ses dissentiments et paraissant incapable de conserver une indépendance si chèrement conquise peu de mois auparavant, la Belgique gardait vis-à-vis des puissances une attitude décidée qui ne laissait pas de les surprendre. Tout faible qu'il fût, le régent n'hésitait pas à défendre les prétentions du pays sur la Flandre zélandaise, le Limbourg et le Luxembourg. « Nous avons commencé notre révolution malgré les traités de 1815, » disait-il dans une proclamation du 10 mars. « nous la finirons malgré les protocoles de Londres... Luxembourgeois... acceptez l'assurance que vos frères ne vous abandonneront jamais. » Le parti de la guerre se livrait à de violentes attaques contre le gouvernement français, prétendant qu'il avait « deux fois forfait à sa parole, en refusant le duc de Nemours et en adhérant aux protocoles». Le général Sébastiani, ministre des Affaires étrangères, ne pouvait nécessairement tolérer semblable langage et critiquait l'Association nationale, — traînant « à sa suite le meurtre et le pillage », selon ses propres paroles, avec d'autant plus d'ostentation que par là il blâmait indirectement les violents clubistes et pêcheurs en eau trouble de sa propre patrie. Mais, vis-à-vis des autorités belges, les représentants de l'Angleterre et de la France à Bruxelles restaient dans une expectative courtoise. Ils manifestaient bien, par intervalles, l'intention d'en finir avec un statu quo menaçant de s'éterniser; en fait, ils ne donnaient pas suite à leurs avertissements et cherchaient même à calmer l'impatience des autres États représentés à la Conférence. Lord Ponsonby et le général Belliard, successeur de Bresson en qualité d'envoyé extraordinaire du gouvernement français à Bruxelles, depuis le 4 mars, travaillaient de leur mieux en faveur d'une solution qui donnerait satisfaction à tous les partis en présence.



LE PRINCE LÉOPOLD-GEORGES-CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC DE SAXE-COBOURG.

Grâce à Joseph Lebeau, ces efforts furent couronnés de succès et ce ne fut pas là le moindre titre de gloire de cet éminent homme d'Etat. Par son éloquence persuasive, il parvint, au début d'avril, à convaincre le Congrès national (I) de la nécessité d'une réconciliation entre la Belgique et les puissances, même au prix d'une intervention européenne dans la question du choix d'un souverain, et il attira l'attention de nos Constituants sur celui qui, depuis peu, était devenu le candidat favori de l'Angleterre : le prince Léopold-Georges-Chrétien-Frédéric de Saxe-Cobourg (2).

Né à Cobourg, le 16 décembre 1700, ce prince avait fait son apprentissage militaire dans l'armée russe, pendant la troisième coalition. A l'époque où Napoléon Ier dominait l'Europe, il avait fait preuve d'une grande indépendance de caractère en n'imitant pas la servilité de la plupart des souverains de la Confédération du Rhin à l'égard de l'empereur et il s'était, avec empressement, joint aux forces du tsar Alexandre envahissant la Prusse, au début de 1813. Il avait révélé ses hauts talents militaires à Bautzen, Lützen, Leipzig et pendant la campagne de France, puis s'était, après la conclusion de la paix, rendu en Grande-Bretagne, s'était fait naturaliser Anglais et avait, le 2 mai 1816, épousé l'héritière du trône, Charlotte, fille du prince de Galles. Veuf déjà l'année suivante, il était resté très en faveur à la Cour de Hanovre et avait été nommé successivement duc de Kendall, feld-marshall et membre du Conseil privé. Esprit pondéré et clairvoyant, il avait, le 21 mai 1830,

<sup>(1)</sup> A la suite des troubles de fin mars, le Congrès national s'était, de lui-même, maintenu au pouvoir jusqu'à la solution du problème gouvernemental et au retour de l'apaisement. Ce fut là une sorte de coup d'État extrêmement opportun (12 avril).

<sup>(2)</sup> FRIS, III, pp. 207 et 208; LEBRAU, Souvenirs personnels, pp. 131 et suiv.

refusé le périlleux honneur de monter sur le trône de la Grèce, pays à peine affranchi du joug turc et déjà troublé par de violentes discordes civiles. L'Angleterre poussait vivement sa candidature à la royauté belge auprès des gouvernements européens, depuis que les troubles de mars 1831 avaient démontré que jamais nos pères ne consentiraient à retourner sous l'autorité des Nassau.

C'est qu'en effet le choix de ce prince présentait de très réels avantages au point de vue tant européen que national. Couverts par les garanties constitutionnelles. les catholiques n'avaient pas à craindre que leur futur souverain, appartenant au culte réformé, pût choquer leurs convictions en faisant du prosélytisme protestant. D'ailleurs, ils se proposaient d'obtenir de lui qu'il fît élever ses enfants catholiquement. Une députation dont faisaient partie De Brouckère, Vilain XIIII, Félix de Mérode et l'abbé de Foere, partit donc, en avril, pour Londres, et fut reçue, le 22, à Marlborough-House, luxueuse résidence du prince (1). Prudemment, Léopold subordonna son acceptation de la couronne à la reconnaissance des protocoles de janvier par les Belges. Ceux-ci s'y refusant, les premières négociations échouèrent. Malgré cet insuccès, malgré les menaces de Guillaume Ier et de la Conférence, le gouvernement et le peuple firent alors preuve d'une admirable persévérance. Tout en ne se laissant pas entraîner par les extravagants du parti de la guerre, ils persistèrent dans leur refus d'abandonner leurs frères du Limbourg et du Luxembourg et feignirent d'ignorer les mercuriales des puissances. Le 4 juin, le Congrès national élut Léopold comme souverain, par 152 voix sur 195. Tandis qu'une dépu-

<sup>(1)</sup> Cf. pour détails LEBEAU, Souvenirs personnels, pp. 270 et suiv. Correspondance diplomatique avec De Brouckère et Vilain XIIII.

tation de dix membres se rendait en Angleterre, chargée d'informer le nouveau roi de l'acte posé par notre Assemblée constituante. Nothomb. Lebeau. Devaux, Van de Weyer, déployaient la plus brillante activité diplomatique auprès des grands Etats de l'Europe, pour les amener à partager nos vues. Leur zèle, favorisé sous main par Léopold Ier, fut enfin récompensé. L'Angleterre, satisfaite du succès remporté par son candidat, pesa sur les délibérations de la Conférence qui, d'autre part, voyait avec déplaisir Guillaume Ier devenir agressif. Le 26 juin, enfin, les puissances consentaient à tenir compte, dans la mesure du possible, des intérêts primordiaux de la Belgique, en formulant les préliminaires de paix connus sous le nom de « Traité des XVIII Articles (1) ». La frontière de 1700 était maintenue mais les Belges pouvaient compter, presque avec certitude, obtenir lors d'un règlement définitif: Maastricht, les villages de « généralité » limbourgeois et le Luxembourg — province dont le sort ferait l'objet de négociations spéciales. En outre, le partage des charges financières se ferait « de manière à faire retomber sur chacun des deux pays la totalité des dettes qui, originairement, pesait, avant la réunion, sur les divers territoires dont ils se composent et à diviser dans une juste proportion celles qui ont été contractées en commun ».

Il restait à faire accepter ces préliminaires par tous les Belges. C'était à cette condition seulement que Léopold consentait à devenir notre roi. La lutte à ce sujet fut encore acharnée. Les députés limbourgeois et luxembourgeois auraient voulu une solution plus nette et surtout immédiate. Ils furent appuyés, dans leurs protestations, par tous les éléments mécontents: annexionnistes français, républicains, partisans de la

<sup>(1)</sup> MARTINET, Léopold Ier, pp. 57 et suiv., en donne le texte.

guerre et de la conquête du sud de la Néerlande, orangistes. Au Congrès national, tous ces opposants étaient décidés à faire bloc, pour amener la chute du cabinet Lebeau. Le 1er juillet, des débats mémorables s'ouvrirent par ces paroles de Van Snick, député d'Ath, futur conseiller à la cour d'appel de Gand : « On a demandé quel serait le député qui oserait prendre la responsabilité morale de proposer l'adoption des XVIII Articles; je suis, Messieurs, ce député, et je crois faire une bonne action. J'ai rédigé ma proposition; je prie M. le Président d'en donner lecture (I). » Du Ier au 5, l'opposition, faisant preuve d'une violence rare et renforcée par les clameurs du public des tribunes, parut devoir triompher. Au dehors, la foule manifestait, surexcitée par les tacticiens de la presse et les stratèges de l'Association nationale. Des menaces de mort étaient proférées à l'adresse du chef du cabinet. Dans la nuit du 1er au 2 juillet, le général Le Hardy de Beaulieu, membre du Congrès, esquissa, à la tête de la garde civique de Grammont, un petit pronunciamiento, mais il fut fait prisonnier par ses propres hommes. Le 5, les avocats De Souter et Spilthoorn, membres du Congrès également, partirent de Gand vers la capitale dans l'intention de dissoudre l'Assemblée nationale, conduisant une bande armée de faux à la polonaise. Ils furent arrêtés et désarmés par le général de Wauthier (2).

Le désordre était donc à son comble lorsque, ce même 5 juillet, Lebeau, dans un discours patriotique, évoqua l'image du petit Etat belge disloqué dans le chaos d'une conflagration générale. Ses paroles furent si élevées, si empreintes d'un cachet de poignante sincérité que, brusquement, un revirement se produisit

<sup>(1)</sup> Détails, voir JUSTE, Le Congrès national, t. II, chap. XIII.

<sup>(2)</sup> DE BAYAY, Histoire de la Révolution belge, pp. 255 et suiv.

dans l'Assemblée et dans le pays (1). Acclamé par les tribunes, félicité par ses collègues, honoré de sérénades et d'articles élogieux, l'éloquent ministre eut la satisfaction de voir, le 9 juillet, le Congrès accepter les XVIII Articles, par 126 voix contre 70. Le lendemain, lui et son principal collaborateur, Devaux, démissionnaient, considérant leur tâche comme accomplie.

Rien ne s'opposant plus à sa prise de possession du pouvoir, Léopold Ier quitta Londres le 16 juillet (2). Reçu solennellement à la frontière, entre Dunkerque et Furnes, il fut chaleureusement accueilli sur tout le parcours de son voyage. Le 19, il allait s'établir au château de Laeken. Ce même jour et le lendemain, le Congrès national terminait ses travaux en rétablissant le jury et en votant un crédit sur les délits de presse politiques. Dans la nuit du 20 au 21, nos constituants se séparaient, sans démonstrations emphatiques, calmes et dignes, émus encore au souvenir des dangers traversés en commun, mais fiers d'être parvenus à les vaincre. Le 21 juillet, le nouveau souverain fit son entrée à Bruxelles par la porte d'Anvers, à cheval, au son des cloches et des salves d'artillerie, précédé et suivi d'un cortège où figuraient soldats, gardes civiques, pompiers et blessés de Septembre. A la place Royale, sur le terre-plein de l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg, le régent et les membres du Congrès national attendaient l'arrivée du prince, qui prêta, à ciel ouvert, le serment de fidélité à la Constitution et aux lois, devant une foule immense et enthousiaste.

Aucune manifestation discordante ne vint troubler cette journée radieuse, la première d'un règne paci-



<sup>(1)</sup> LEBEAU, Souvenirs personnels, préface de Fréson, pp. 71 et suiv.

<sup>(2)</sup> Détails intéressants sur ce voyage dans LEBRAU, Souvenirs personnels, pp. 146 et suiv.

fique et heureux. Elle remplit de joie cette majorité saine et ferme de la nation belge qui avait, durant les crises des mois précédents, su rester calme devant les excitations à la guerre des exaltés sans cependant renoncer à ses prétentions politiques. Les événements du 21 juillet furent salués avec satisfaction en Angleterre. Ils consacraient, en somme, le triomphe de la politique de Palmerston. La France ne retirait de toutes ces complications politiques et diplomatiques, enfin résolues, que le consentement des puissances au démantèlement des places fortes établies, en 1815, par la Sainte-Alliance et menaçant sa frontière septentrionale: Charleroi, Mons, Ath, Tournai et Menin. Bien que ce ne fut là qu'un avantage assez mince, Louis-Philippe en fit l'annonce aux Chambres, le 23 juillet, avec une certaine ostentation.

## CHAPITRE XII

LA CAMPAGNE DE DIX JOURS (2-12 AOÛT) ET LE TRAITÉ DES XXIV ARTICLES (14 OCTOBRE 1831).

Guillaume I se décide à la guerre. — Voyage de Léopold I s en Belgique (28 juillet-2 août). — État de l'armée belge à l'ouverture des hostilités. — La campagne de Dix Jours (2-12 août). — L'intervention française.

Le traité des XXIV Articles (14 octobre). — Guillaume Ier refuse d'y adhérer. — Siège d'Anvers (4-23 décembre 1832). — Le statu quo jusqu'en 1839. — Traité de Londres (19 avril 1839).

Nous avons dit plus haut que, tout en respectant en fait la trêve. Guillaume Ie avait gardé une attitude menaçante vis-à-vis des Belges, surtout après que ceux-ci eurent refusé leur adhésion aux protocoles de janvier. Le 21 mai 1831, il leur assignait une date ultime, le Ier juin, pour se rallier à leurs stipulations, déclarant que, ce délai passé, il se considérerait comme entièrement libre de choisir les moyens de sortir d'une situation pleine d'incertitudes. Cette menace étant restée sans effet, les plénipotentiaires hollandais remirent à la Conférence, le 22 juin, une note dans laquelle leur souverain déclarait qu'il verrait un ennemi dans la personne du prince, quel qu'il fût, qui monterait sur le trône de Belgique sans avoir préalablement accepté les protocoles. Guillaume espérait qu'aucun prince ne consentirait à régner sur nos provinces. Or, quatre jours plus tard, la Conférence proclamait les XVIII Articles et Léopold Ier cédait aux sollicitations des Belges! Guillaume formula encore plusieurs protestations publiques véhémentes, mais,

ne se faisant aucune illusion sur leur efficacité, il se prépara en même temps à entrer en campagne (I).

Les mobiles qui lui dictaient cette attitude belliqueuse étaient d'ordres divers : les protocoles de janvier atteignaient, à ses yeux, la dernière limite des conditions de séparation auxquelles il pouvait se résoudre; d'autre part, la défaite de son armée. en septembre-octobre de l'année précédente, avait profondément froissé son orgueil; il nourrissait des projets de revanche, peut-être même celui de reconquérir entièrement les provinces du Sud et d'y restaurer son autorité; toute la nation hollandaise partageait ses vues, acceptait sans murmurer les charges et les impôts nouveaux que lui coûtait l'entretien sur le pied de guerre de plus de quatre-vingt mille hommes. Mais pareille situation ne pouvait se prolonger. Le patriotisme batave - enflammé par le sacrifice héroïque du lieutenant de marine Van Speyck qui, le 5 février, s'était fait sauter avec son équipage plutôt que de livrer à la populace anversoise sa canonnière, entraînée par les glaces le long du rivage de l'Escaut - pouvait s'éteindre, faute d'aliment nouveau. En mai et en juin déjà, les soldats et les gardes civiques (schutters) hollandais, massés à la frontière et impatientés par leur longue inaction, criaient au passage de leurs chefs : Voorwaarts of naar huis! (En avant ou rentrons chez nous!) (2). L'armée de campagne, réorganisée par le prince Frédéric et concentrée dans le Brabant septentrional, aux confins de notre territoire, comprenait trente-huit mille sept cent cinquante hommes, six mille cinq cents chevaux, soixante-douze bouches à feu (3).

<sup>(1)</sup> Josson, Onthullingen, pp. 201 et suiv.

<sup>(2)</sup> Sural'état d'esprit des volontaires hollandais, voir détails abondants et pittoresques dans DE Bosch-Kemper, Geschiedenis van Nederland na 1830, t. Ier (Amsterdam, 1873), chap. Ier. L'auteur servit lui-même comme volontaire.

<sup>(3)</sup> MARTINET, Léopold Ier, p. 92.

Elle était pénétrée du désir ardent de venger sa réputation compromise aux yeux de l'Europe. Le 23 juillet, lors d'une revue au camp de Rijen, elle avait accueilli par des acclamations et le cri mille fois répété de « Oranje boven! » le roi et le prince d'Orange réconciliés. Il semblait bien que le moment était venu d'utiliser ces forces, vibrantes de patriotisme et qu'une coûteuse oisiveté ne pouvait qu'énerver. Le roi de Hollande s'y décida, brusquement selon sa coutume. Avec beaucoup de noblesse, le prince Frédéric avait renoncé à diriger la campagne, en faveur de son frère aîné; ce fut donc celui-ci qui reçut l'ordre d'ouvrir les hostilités, sans ultimatum, le 2 août.

Entre temps, Léopold Ier avait entrepris le tour de nos provinces. Parti le 28, escorté tantôt de gardes civiques montés, portant la blouse bleue à revers rouges, tantôt de jeunes gens à cheval, revêtus d'habits de parade, il avait passé en revue, le 29, l'armée de l'Escaut, à Anvers. Puis, par Louvain et Tongres, il avait atteint Hasselt, le 31, et avait inspecté l'armée de la Meuse, aux environs de cette ville. Le 2 août, à 4 heures de l'après-midi, au moment où il se préparait à partir de Liége pour Verviers, un courrier lui apporta une lettre du général Chassé, lui annonçant l'expiration de l'armistice à la date du 4 août, pour la zône anversoise seulement. Le même soir, le souverain retournait à Bruxelles, très alarmé bien qu'ignorant encore l'invasion de nos provinces.

On concevra sans peine les inquiétudes du roi, pendant qu'il regagnait sa capitale. Dès son accession au trône, il avait pu se rendre compte de l'état déplorable dans lequel se trouvait notre armée (I). Aucun organisme n'avait autant qu'elle souffert de la dissolution de l'État néerlandais. Son administration centrale

<sup>(1)</sup> Détails, voir MARTINET, Léopold Ier, pp. 12 et suiv.

était restée à La Haye; les Hollandais, en évacuant le pays, avaient emporté le matériel des magasins de l'État ou l'avaient détruit, brûlé sur place; ils avaient pillé et dégradé les casernes et les hôpitaux. Tout était donc à créer, à réorganiser. Or, les succès rapides des Niellon et des Mellinet avaient plutôt nui à cette œuvre de reconstitution que contribué à l'édifier. Les Belges s'étaient persuadés que les Hollandais étaient « la nation la plus lâche de l'Europe », selon les mots du député Rodenbach au Congrès national (1). Les chefs de bandes, dédaigneux de la discipline, méprisaient les officiers de carrière, qu'ils soupconnaient d'orangisme; ceux-ci, en retour, raillaient la stratégie simpliste des volontaires et les accusaient d'être partisans d'une annexion à la France. A tous les degrés de la hiérarchie militaire régnaient la défiance et la désunion. Ici, on intriguait en faveur du prince d'Orange; là, on poussait à la plus folle des équipées guerrières. Il n'y avait ni intendance, ni état-major, ni armes, ni munitions, ni vivres. Th. Joly, cet ancien officier du génie qui, dès le 24 septembre 1830, avait constitué avec Emmanuel d'Hoogvorst et Charles Rogier la commission d'où devait issir le Gouvernement provisoire, avait été promu au rang de colonel et placé à la tête de l'administration militaire, après les Quatre Journées. Mais, critiqué pour ses lenteurs, déjà à la fin d'octobre, par Gendebien, il avait dû donner sa démission. Son successeur, le directeur du génie Goblet, n'avait guère mieux réussi dans une tâche aussi ingrate que laborieuse. Les quelques hommes de bonne volonté qui s'efforçaient de remédier au désordre faisaient preuve du plus étonnant manque de sens pratique. S'inspirant bien mal à propos de souvenirs glorieux d'un autre

<sup>(1)</sup> COLENBRANDER, De Belgische Omwenteling, p. 197.

âge, la Régence avait commandé dix mille piques pour en armer les défenseurs de la patrie! Les donneurs de conseils se signalaient par leur nombre et l'extravagance de leurs inspirations. Un journal belliqueux préconisait la formation de compagnies d'archers à blouses vertes, chargées spécialement d'aller surprendre les avant-postes ennemis! Dans leur orgueil. les officiers belges avaient refusé le concours expérimenté de collègues français. Aussi les chefs responsables redoutaient-ils le moment où ils devraient opposer leurs hommes à des adversaires dont ils connaissaient, eux, la réelle valeur. Le 22 juin, un conseil de généraux avait déclaré nos troupes incapables de prendre l'offensive. Le général Daine, commandant de l'armée de la Meuse, écrivait, dans une lettre du 30 juin, au ministre de la Guerre: « L'indiscipline est effrénée... Je suis obligé de vous déclarer que je ne suis pas en mesure de faire la guerre de manière à assurer des succès et de l'honneur à nos armes. » Cet officier qui, de simple tambour, était, après dix-huit années de vaillants services sous les drapeaux de la République et de l'Empire, parvenu aux grades les plus élevés, fut plus tard le bouc émissaire de la malheureuse campagne de Dix Jours et chargé des plus noires accusations de trahison (I). On ne peut, en tous cas, lui reprocher de ne pas avoir prévu la catastrophe ni de n'en pas avoir prévenu ses concitoyens. Théoriquement, nos forces s'élevaient à soixante-quatre mille soldats. En réalité nous n'avions sous les armes, en y comprenant la gendarmerie, les corps divers et les volontaires. qu'une trentaine de mille hommes. Léopold pouvait

<sup>(1)</sup> Voir notamment A. EENENS, Documents historiques sur l'origine du royaume de Belgique. Les conspirations militaires de 1831, t. II, p. 84. Cet écrivain violent n'étaye ses arguments d'aucune preuve convaincante.

assurément compter sur leur vaillance, mais il les avait trouvés dans un tel état de désordre et de dénuement que, dès le 4, il se hâta d'adresser un appel pressant au gouvernement français pour obtenir une intervention armée. La veille, il avait appelé sous les armes le premier ban de la garde civique; il était plein de courage, mais loin de partager l'enthousiasme téméraire de la presse, notamment du Courrier belge qui disait : « C'est au cœur qu'il faut frapper le vil ennemi de notre indépendance... Allons proclamer dans sa capitale la vieille république des Provinces-Unies; allons signer à La Haye le traité que Guillaume a refusé de signer à Londres (1). »

Nous n'allons pas entrer ici dans de grands détails concernant la courte et désastreuse guerre, connue sous le nom de « campagne de Dix Jours (2) ». L'armée hollandaise, formée de troupes de ligne, de grenadiers et de chasseurs d'élite, de dragons et de hussards, d'artillerie, de sapeurs, d'étudiants volontaires des trois universités : Leiden, Groningen et Utrecht, de schutters et de corps francs, comprenait

<sup>(1)</sup> MARTINET, Léopold Ier, pp. 116 et 117.

<sup>(2)</sup> Nous suivons en grande partie le récit qu'en donne le comte Martinet. Selon une théorie développée, sans preuves suffisantes, par DE BAVAY, dans son Histoire de la Révolution belge, les principaux généraux belges auraient été acquis au prince d'Orange, soit par dévouement, soit par corruptibilité. La campagne n'aurait donc été qu'une vaste et sinistre comédie, arrangée d'avance entre eux et le prince d'Orange. La même thèse se retrouve dans les souvenirs du comte Fortuné du Chastel qui prit part aux opérations, comme officier d'ordonnance du prince Frédéric (Du Chastel, 1830, pp. 117-166). Ce témoin oculaire représente même l'armée hollandaise comme étant à tel point faible et désorganisée qu'elle eût indubitablement été vaincue si les chefs belges n'avaient été de connivence avec le généralissime hollandais! Théorie déconcertante, qui repose sur des appréciations personnelles et non sur des documents révélateurs. Remarquons que le comte du Chastel, aigri par l'ingratitude de la maison d'Orange à son égard, se montre sévère, passionné, parfois même injuste. Ses mémoires ne peuvent donc être utilisés qu'avec grande circonspection.

trois divisions à deux brigades chacune, échelonnées le long de la frontière, de Bréda à Eindhoven. Une division de réserve, cantonnée plus au nord, et deux brigades de cavalerie complétaient ces forces de campagne qui pouvaient compter également sur la coopération d'un petit corps d'armée, campé en Zélande, et sur les garnisons d'Anvers et de Maastricht. La défense du sol belge était confiée à deux armées : la première, celle de l'Escaut, forte de quinze à dixsept mille hommes, était éparpillée en un demi-cercle de 25 kilomètres de longueur, dans les villages entourant Anvers. Elle était commandée par le général Tieken de Terhove, officier consciencieux, qui, lieutenant-colonel de hussards dans l'armée impériale en 1814, avait acquis quelque gloire en contraignant huit cents grenadiers russes, enveloppés par ses escadrons à la bataille de Montmirail, à déposer les armes. Daine était à la tête des dix mille hommes de l'armée de la Meuse, cantonnés dans le sud du Limbourg belge. Leurs troupes, à tous deux, comprenaient des régiments de ligne, des chasseurs à pied et à cheval. des cuirassiers, des lanciers, de l'artillerie. du génie, des volontaires, des corps francs, des gardes civiques et des gendarmes. Aux deux extrémités du pays, les généraux De Wauthier et Goethals commandaient respectivement deux petits corps auxiliaires: l'un en Flandre, l'autre dans le Luxembourg. Enfin. la brigade Van den Broeck opérait isolément entre Roermond et Venlo.

Le plan du général en chef, feld-maréchal, prince d'Orange, et de son chef d'état-major général, le lieutenant général baron de Constant-Rebecque, était simple: séparer les deux armées belges, les battre l'une après l'autre et marcher sur Bruxelles. Le 2 août, à l'aube, les quatre divisions hollandaises, commandées respectivement par les lieutenants généraux baron

van Geen (Ire division), duc de Saxe-Weimar (IIe division), Meijer (IIIe division) et Cort-Heyligers (IVe division), se portèrent en avant, ayant pour mission d'envahir la Belgique jusqu'aux lignes du Démer, de facon à couper les communications entre Daine et Tieken de Terhove. La Ire division, dispersant les avant-postes du général Clump, marcha droit au sud et atteignit Gheel, le 5 août. La IIe, partie de Rijen, à l'est de Breda, se heurta, durant toute la journée du 2, à la courageuse résistance de Niellon et de ses volontaires, occupant une position en flèche dans le village de Raevels; puis, le 3, tandis que l'avant-garde belge, trop inférieure en nombre pour continuer le combat. se repliait sur le gros de l'armée de l'Escaut par la route de Lierre, le duc de Saxe-Weimar entrait dans Turnhout et. le surlendemain, atteignait la rive droite du Démer, à Diest. La IIIe division, suivant une direction à peu près parallèle, atteignit Moll le 4: ensuite, s'infléchissant soudain vers le sud-est, elle surprit, le lendemain, un bataillon ennemi dans la minuscule cité limbourgeoise de Beeringen. La IVe division. enfin, composée exclusivement de schutterii, traversa Neer-Pelt et Over-Pelt, dans le nord du Limbourg, rencontra une légère résistance, le 5, à Hechtel, et, le 6, occupa Helchteren et Houthaelen, après un vif engagement avec quelques centaines de « tirailleurs de la Meuse », commandés par le major Lecharlier. La première phase des opérations s'étant déroulée sans encombre, les trois autres divisions consacrèrent cette même journée du 6 au repos. La population, d'abord épouvantée par l'invasion subite des troupes hollandaises, avait été calmée par une proclamation du prince d'Orange, assurant qu'il n'était pas entré en Belgique, mû par un sentiment de vengeance ou par des espérances de conquête, mais pour obtenir de « justes et équitables conditions de séparation ».

A Anvers, entre temps, régnait une panique très vive; les routes étaient encombrées de fuyards, surtout de femmes et d'enfants. L'arrivée de Léopold Ier ranima les courages: le 5, un combat acharné s'engagea aux batteries du Kiel, le long de l'Escaut, mais aussitôt après le général Belliard plaçait Anvers sous la protection des puissances et signait avec Chassé un armistice pour la zone d'opérations anversoise « jusqu'à la réception d'ordres supérieurs (I) ».

Le plan de l'armée hollandaise s'accusant avec une netteté de plus en plus grande, Léopold Ier avait, le 5 et le 6, envoyé de son quartier général de Malines des ordres réitérés au général Daine, pour qu'il rejoignît au plus vite l'armée de l'Escaut, par Diest et Westerloo, même si l'ennemi cherchait à lui barrer le passage. Daine désobéit à ces instructions formelles. Il avait conçu le projet de se porter dans le Brabant septentrional, sur les derrières de ses adversaires; d'autre part, manquant de renforts, bien qu'il n'eût cessé d'en réclamer depuis plusieurs jours, il n'osait, avec ses recrues inexpérimentées, entreprendre une marche excessivement périlleuse, par des chemins

<sup>(1)</sup> Augustin Daniel, comte de Belliard, naquit à Fontenay-le-Comte (Vendée) en 1769. Il fit la campagne de Belgique, sous Dumouriez, en 1792-1793, servit comme adjudant général de Hoche à l'armée de l'Ouest, en 1795, et combattit en Italie (1796-1797). Nommé général de brigade, il prit part à l'expédition de Bonaparte en Egypte et poussa jusqu'en Nubie. Il joua un rôle plus ou moins important dans presque toutes les guerres de l'Empire et fut mis à la tête de la cavalerie de la garde, après la sanglante affaire de Craonne (campagne de France, 1814). Nommé pair de France par Louis XVIII, il abandonna la cause de celui-ci, en 1815, et revint à Napoléon qui lui donna le commandement de l'armée de la Moselle. Arrêté et révoqué après les Cent-Jours, il rentra cependant en faveur auprès du roi qui lui rendit la pairie en 1819. Adversaire des réactionnaires à la Chambre Haute, il se rallia avec enthousiasme à la monarchie de Juillet. Louis-Philippe utilisa ses talents diplomatiques et le chargea tout spécialement de la défense des intérêts français en Belgique. Il coopérait à la réorganisation de l'armée belge lorsque la mort le surprit, à Bruxelles, le 28 janvier 1832.

sablonneux et difficiles, et durant laquelle son flanc droit serait menacé d'une attaque simultanée des quatre divisions néerlandaises. Ne sachant à quel parti se résoudre, Daine laissa s'écouler un temps précieux, changeant à tout instant la disposition de ses troupes. L'ennemi profita de ces tergiversations en achevant sur-le-champ son mouvement enveloppant: le 7, la I<sup>re</sup> division occupait Diest, la II<sup>e</sup> s'emparait de Saint-Trond, où les Belges avaient laissé de nombreux approvisionnements; la IIIe occupait Herckla-Ville et les villages environnants, la IVe allait se placer à Heusden, à l'extrémité du demi-cercle qui étreignait la petite armée de la Meuse, réunie sous Hasselt. Témoignant d'une incapacité qui explique, mais ne justifie pas les accusations de trahison dirigées contre lui, Daine ne tira aucun profit d'un succès remporté à Kermpt, pays de ravins et de fourrés, par les intrépides soldats du colonel Bouchez, aux prises pendant huit heures avec les régiments du lieutenant général Meijer (IIIº div.). Le lundi 8 août, à 7 heures du matin, il ordonnait à ses troupes de battre en retraite sur Tongres. Mais ce mouvement était à peine commencé que la brigade de cavalerie légère du général-major Boreel chargeait l'arrière-garde des Belges: quelques coups de canon, adroitement dirigés par l'artillerie montée hollandaise, sèment la panique parmi les cuirassiers et lanciers qui, fuyant au travers des colonnes de fantassins, entraînent en une effroyable déroute l'armée de la Meuse jusqu'aux portes de Liége. Trois canons, deux obusiers, près de deux mille fusils, tout le matériel tombent aux mains de l'ennemi, tandis que Daine, menacé de mort à Tongres par ses soldats désespérés, s'abandonne au plus profond découragement.

Ayant accompli la moitié de leur tâche, les Hollandais perdirent la journée du 9 dans l'inaction; le plan de leurs opérations ne prévoyant leur entrée dans la capitale que le 13, ils ne se hâtaient point. Cette tendance à sacrifier à la méthode et aux aises l'opportunité d'un mouvement précipité, avait déjà nui au prince Frédéric, lors de son attaque de Bruxelles, en septembre de l'année précédente. Cette fois, elle allait permettre aux Français d'empêcher le prince d'Orange de consommer l'œuvre de revanche des Bataves par une occupation, du moins momentanée, de la capitale rebelle. A ce moment l'enthousiasme v était encore très grand; on y ajoutait foi à des rumeurs représentant l'île de Java aux mains des soldats de nationalité belge mutinés (I)! Mais bientôt la vérité se fit jour, l'on apprit les mauvaises nouvelles : la déroute de Daine, l'annonce de la retraite de l'armée de l'Escaut sur Louvain (2). Immédiatement des centaines de volontaires partirent pour Louvain où se concentraient les forces de Tieken. Malheureusement, leur ardeur patriotique, leur sincère esprit de sacrifice ne purent être mis à profit. Les armes manquant, les autorités se voyaient obligées de distribuer aux nouveaux arrivés des fusils de chasse, des couteaux ou des bâtons.

Sur ces entrefaites, les Hollandais s'étaient remis en marche, encerclant Louvain, comme ils avaient enveloppé Hasselt. Arrivé le 10 à Diest, Van Geen atteignait, le 11, Winghe-Saint-Georges, à trois petites lieues de Louvain; le duc de Saxe-Weimar, parti de Tirlemont avec de la cavalerie et de l'artillerie légère, décrivait, ce même jour, un rapide mouvement tournant au sud et faisait traverser la Dyle par son avant-

<sup>(1)</sup> FRIS, III, p. 214.

<sup>(2)</sup> Alors qu'elle croyait encore pouvoir opérer sa jonction avec les troupes du général Daine, l'armée de l'Escaut s'était mise en marche vers Boisschot, avec un grand enthousiasme. La nouvelle du désastre de Hasselt la contraignit à rétrograder sur Louvain.

garde, entre les villages de Weert-Saint-Georges et de Rhode-Sainte-Agathe. S'avançant entre la Ire et la IIº division, le lieutenant général Meijer et les deux princes, à la tête de la IIIº division, traversaient Tirlemont, silencieuse et déserte, le 11, à 9 heures du matin. Ignorant le danger qui menaçait ses ailes. Léopold se porta à la rencontre des Hollandais et les attaqua. Un bataillon du 12e de ligne, un escadron du 1er lanciers et les chasseurs de Chasteleer, enlevèrent successivement Bautersem, Vertrijck et Roosbeek, villages échelonnée le long de la chaussée menant à Tirlemont, et passèrent la nuit du 11 au 12 sur le terrain conquis avec tant d'intrépidité. Mais ce succès ne pouvait modifier l'issue des opérations, pas plus que la randonnée du brave colonel Van den Broeck, parti de Venlo à la tête de sa petite brigade et chevauchant vers l'ouest, sur les derrières de l'armée d'invasion jusqu'à Weert, Maarheze et Leende près d'Eindhoven. immobilisant ainsi dans le Limbourg, pour observer sa poignée d'hommes, toute la IVe division de réserve du général Cort-Heyligers. La journée du 12, enfin, vit aboutir cette campagne si lamentable pour nos armes. Niellon, après une longue résistance, est refoulé par la Ier division sur le Pellenberg, à proximité de Louvain. Léopold se retire pas à pas devant Meijer et les princes. Saxe-Weimar, achevant son raid de cavalerie, coupe aux troupes belges la retraite vers Bruxelles, en occupant la Montagne de Fer.

C'est à ce moment critique où l'armée belge vaincue, démoralisée, n'obéissant plus aux commandements de ses chefs, paraissait une proie certaine pour ses adversaires, que se produisit l'intervention française. Après la déroute de Hasselt, Belliard, sans consulter Léopold I<sup>er</sup>, avait conjuré le maréchal comte Gérard de passer la frontière au plus vite avec son armée de cinquante mille hommes. Les ministres

belges avaient, de leur côté, adressé au généralissime français la même prière. Les soldats de Louis-Philippe entrèrent donc en Belgique le 9, pressés de combattre sous les yeux des fils de leur roi et de venger, après quinze ans, la défaite de Waterloo. Mais leurs chefs, ayant reçu l'ordre d'éviter toute action décisive pour ne pas exposer leurs soldats jeunes et inexpérimentés à un échec, ne les firent avancer qu'à petites étapes. Accueillis en sauveurs sur leur passage, ils laissèrent Bruxelles — cité en proie à la panique — sur leur gauche et arrivèrent le 12 à Wavre. Dans la matinée de ce jour, au moment où les Hollandais hâtaient leur mouvement d'encerclement dans l'espoir d'en finir avant l'intervention française, lord William Russell porta, avec le consentement de Léopold Ier, une lettre de sir Robert Adair, ministre d'Angleterre à Bruxelles, au prince d'Orange, établi à Lovenjoul, à 7 ou 8 kilomètres de Louvain, pour lui annoncer l'arrivée du maréchal Gérard et lui faire savoir que, dès ce moment, tout acte hostile vis-à-vis des Belges serait considéré comme une déclaration de guerre de la Hollande à l'Angleterre et à la France. Hésitant tout d'abord sur la conduite qu'il avait à tenir, le prince consentit à conclure un armistice, au cours d'une entrevue qu'il eut quelques heures plus tard, à Corbeek-Loo, avec sir Robert Adair en personne; il posait toutefois comme condition que Louvain fût évacuée, le 13, avant midi, par l'armée belge. Un temps assez long s'écoula encore avant que la suspension d'armes fût connue sur toute l'étendue du vaste champ de bataille: à divers endroits les combattants rompirent la trêve. Le duc de Saxe-Weimar, rude guerrier, populaire dans l'armée sous le sobriquet de : Saksische menscheneter (l'ogre saxon), lança à lord Russell qui lui apportait l'annonce de la cessation des hostilités, cette apostrophe véhémente: « I am ashamed that your King

is my brother-in-law » (Je suis humilié de ce que votre roi [Georges IV] soit mon beau-frère). Il dut néanmoins admettre que toute résistance serait vaine. Vers 4 heures et demie de l'après-midi retentirent les derniers coups de feu. Le lendemain, les Hollandais faisaient leur entrée dans Louvain, mais c'était là simplement une satisfaction d'amour-propre accordée à leurs armes. Immédiatement après, tandis que les débris de l'armée belge battaient en retraite vers Malines, ou regagnaient la capitale dans le plus grand désordre, les princes commençaient leur mouvement de retraite vers le nord.

Ainsi se termina la « campagne de Dix Jours », campagne bien conduite et qui fit honneur aux troupes du roi Guillaume (1). L'intervention étrangère en atténua nécessairement beaucoup les effets et enleva au prince d'Orange ses dernières espérances. On peut dire que cette courte guerre profita surtout à la France qui, par son entrée en scène, partagea désormais le rôle privilégié joué depuis si longtemps par l'Angleterre dans la Conférence (2). Talleyrand voulut même profiter de l'occupation de notre territoire pour en suggérer à nouveau le partage. Le 15 août, Palmerston répondit catégoriquement à ces insinuations, en menaçant la France d'une guerre si elle ne retirait immédiatement ses troupes de la Belgique. Alors Louis-Philippe se borna à exiger, avant l'évacuation

<sup>(1)</sup> Le 13 août, Daine, ignorant l'armistice et ayant réorganisé son armée, partit de Liége avec 12,000 hommes, arriva le 15 à Tirlemont et y fut informé du cours désastreux qu'avaient pris les événements. Mis en non-activité, le 20, il fut, en 1832, appelé au commandement de la division territoriale de Mons. En 1839, nous le retrouvons commandant à Venlo. Sa participation à des menées orangistes jeta ensuite un discrédit définitif sur sa carrière, déjà ternie par des suspicions graves et indéracinables.

<sup>(2)</sup> FRIS, III, pp. 215 et 216.

complète, le parachèvement du démantèlement des places fortes élevées en 1815, aux frais des coalisés, dans le sud de notre pays (1). Le 30 septembre 1831, les derniers bataillons du maréchal Gérard quittaient notre sol, auquel la paix avait été momentanément rendue par un armistice de six semaines, s'étendant jusqu'au 10 octobre.

\* \*

Bien que n'ayant pas donné tous les résultats qu'en attendait Guillaume, l'invasion victorieuse de la Belgique par ses troupes modifia du moins les sentiments favorables de la Conférence à l'égard du nouvel État. Le 3 septembre, elle invita les plénipotentiaires des deux pays à lui exposer une fois encore leurs prétentions respectives, puis, voyant qu'elles restaient inconciliables, elle annonça, le 26, qu'elle trancherait elle-même la question. Maîtresse de la situation, elle prononça son jugement définitif, le 14 octobre, par l'énoncé du traité des XXIV Articles. Suivant l'inexorable loi du Væ victis, elle enlevait aux Belges Maastricht, Roermond, Venlo et les quartiers d'Outre-Meuse, soit une population de 120,000 habitants; elle les privait du grand-duché de Luxembourg - octroyé à Guillaume Ier, à titre personnel, - en ne leur laissant que la partie wallonne de la province, ainsi qu'une zone allemande, s'étendant de Vieil-Salm à Arlon; elle consentait à l'établissement d'un péage sur l'Escaut; enfin, elle chargeait de nouveau nos provinces des seize trente et unièmes de la Dette publique (2).

<sup>(1)</sup> Détails dans Josson. Onthullingen, pp. 205 et suiv.

<sup>(2)</sup> FRIS, III, pp. 216 et 217. Voir aussi J. CARLIER, La Correspondance de la reine Victoria avec le roi Léopold 16, (REVUE DE BELGIQUE, numéros du 15 décembre 1907, janvier, février, mars 1908), passim.

Obligées de s'incliner devant les volontés de l'Europe, nos Chambres législatives adhérèrent non sans de vives protestations à ce traité, respectivement le 1<sup>er</sup> et le 3 novembre. Par contre, Guillaume Ier, s'étant attendu à des stipulations encore plus avantageuses, ne voulut pas l'accepter. Les Hollandais, dont le patriotisme restait très exalté à la suite de la campagne d'août. partageaient le ressentiment de leur roi contre les puissances et l'encourageaient à leur tenir tête. Guillaume s'immobilisa donc dans un rôle passif, conservant cent mille hommes sous les armes, attendant l'un ou l'autre « accident » susceptible de produire un revirement politique, soit une rupture anglo-française, soit une scission entre les puissances orientales et occidentales, soit une évolution de l'opinion publique belge vers l'orangisme. Ce statu quo indéfini recélait les plus graves dangers. Il obligeait les Belges à se tenir sur un qui-vive continuel, coûteux et angoissant (I). En outre, il blessait considérablement l'amourpropre des puissances qui, fatiguées d'attendre, échangèrent successivement entre elles les ratifications du traité des XXIV Articles, de novembre 1831 au mois d'avril de l'année suivante. Elles donnèrent aussi aux Belges l'assurance que le traité serait observé et, en effet, le 22 octobre 1832, Palmerston et Talleyrand signaient un acte par lequel ils s'engageaient à contraindre Guillaume Ier à restituer au gouvernement belge la citadelle d'Anvers (2). Le 2 novembre, à l'expiration du délai qui lui était accordé, le roi de Hollande déclarait fièrement qu'il saurait défendre ses droits. La Prusse et la Russie s'étant, sur ces entre-

<sup>(1)</sup> En 1832, l'armée belge fut réorganisée par un très grand nombre d'officiers français de tout grade. Le budget de la guerre enlevait aux finances du jeune pays des sommes énormes. Voir Josson, *Onthullingen*, pp. 214 et suiv.

<sup>(2)</sup> FRIS, III, pp. 219 et suiv.

faites, retirées de la Conférence parce qu'elles ne voulaient pas prendre les armes contre un prince qui avait toutes leurs sympathies, l'Angleterre et la France n'en persistèrent pas moins dans leur résolution. Elles mirent l'embargo sur tous les navires de commerce hollandais ancrés dans leurs ports et firent donner la chasse, par leurs bâtiments de guerre, à ceux qui sillonnaient la mer du Nord. Le 15 novembre, le maréchal Gérard, les ducs d'Orléans et de Nemours, traversèrent pour la seconde fois notre territoire, avec 60,000 hommes, et se portèrent droit vers Anvers, qu'ils investissaient (I). Peu de jours auparavant, un accord, peut-être prudent, mais à coup sûr humiliant pour nos armes, avait été conclu entre la France et la Belgique, stipulant que nos troupes ne pourraient prendre part aux opérations militaires. Sacrifiés par centaines à l'orgueilleuse obstination du roi de Hollande, les soldats des deux armées belligérantes firent preuve du plus grand héroïsme. A partir du 4 décembre, la citadelle, toujours occupée par le vaillant baron Chassé, si bien connu dans sa patrie sous la désignation de « général baïonnette », fut quotidiennement bombardée pendant trois semaines. La ville d'Anvers même fut, de commun accord, laissée en dehors de la zone des hostilités et la population put en suivre du haut des toits toutes les péripéties. « Le public est informé qu'on peut se procurer des places au théâtre des Variétés, pour voir le siège, » annonçait par voie d'affiches un ingénieux manager (2). Le 23 décembre, Chassé consentit enfin à capituler, tout espoir de secours lui étant interdit et la garnison, de 5,000 hommes au début, étant réduite d'un

<sup>(1)</sup> Détails, cf. comte A. Martinet, La Seconde Intervention française et le siège d'Anvers (1 vol. in-8°, 1908). Documentation minutieuse.

<sup>(2)</sup> WHITE, La Révolution belge, t. III, p. 261.

cinquième. Le schout-bij-nacht (contre-amiral) Koopman fit couler ses douze canonnières. La citadelle. les forts de la Tête de Flandre, de Burcht, de Zwijndrecht et d'Austruweel furent évacués, mais comme Guillaume Ier persistait à vouloir conserver Lillo et Lietkenshoek, le blocus des côtes hollandaises fut maintenu et les défenseurs d'Anvers durent, quelle que fût l'estime qu'avaient pour eux les Français, être conduits comme prisonniers de guerre à Saint-Omer. Aucun revers ne parvenant à vaincre l'entêtement du roi de Hollande, l'Angleterre et la France consentirent. sur l'intervention médiatrice de la Prusse, à signer avec lui la convention de Londres du 21 mai 1833, basée sur le statu quo, mais accompagnée de la promesse du roi de ne plus attaquer les Belges. En novembre de cette même année, la Conférence de Londres se séparait sans avoir pu terminer complètement sa tâche.

Pendant cinq ans encore. Guillaume Ier se montra irréductible, espérant toujours voir surgir une éventualité favorable à la réalisation de ses projets secrets de reconstitution du royaume des Pays-Bas. En vain il subsidia quelques intrigants pour entretenir en Belgique une agitation orangiste sérieuse. Grâce à l'administration prudente et ferme de Léopold Ier, nos provinces se développaient, d'année en année, et se trouvaient fort heureuses sous le régime, si nouveau pour elles, de la complète indépendance politique. En Hollande, par contre, on était depuis longtemps fatigué du rôle d'opposant que le souverain continuait à garder. Les libéraux, en grand progrès, critiquaient le poids des charges militaires. Conscient enfin de l'inutilité de sa résistance, Guillaume déclara soudain. sans le moindre avertissement préliminaire, le 14 mars 1838, qu'il adhérait aux XXIV Articles. En Belgique on fut atterré; on s'y était peu à peu convaincu que le

roi de Hollande s'était résigné à nous laisser le Limbourg et le Luxembourg. Des députés de ces deux provinces siégeaient aux Chambres législatives. La rente annuelle de 8,400,000 florins restait impavée. Plus cruellement qu'au lendemain de la défaite les Belges souffrirent des sacrifices qui leur étaient imposés. Léopold Ier offrit de racheter au prix de 60,000,000 de florins les deux territoires menacés, où régnaient la consternation et la fureur. Beaucoup de Belges voulaient courir les chances d'une nouvelle guerre, mais le pays traversait une telle crise économique et les puissances se montraient si nettement hostiles à ses vœux — allant même jusqu'à rappeler leurs ambassadeurs - qu'il fallut se soumettre. Le 19 mars 1839, à la Chambre des députés, cinquantehuit voix formulèrent le vote par lequel le Limbourg et le Luxembourg étaient à jamais séparés de la monarchie belge. Parmi les quarante-deux députés partisans de la résistance se trouvait Gendebien qui lança, à cette occasion, son apostrophe fameuse : « Non, trois cent quatre-vingt mille fois non, pour trois cent quatre-vingt mille Belges que vous sacrifiez à la peur. » Un accord final, du 5 novembre 1842, régla entre la Belgique et la Hollande les détails concernant la navigation, le partage de la Dette et certaines particularités touchant les délimitations de frontière (1).

<sup>(1)</sup> A ce moment, le souverain de la Hollande était déjà l'ex-prince d'Orange, devenu roi sous le nom de Guillaume II. Son père, très impopulaire dans les dernières années de son règne, avait abdiqué, le 7 octobre 1840, et, possesseur d'une immense fortune, avait épousé la comtesse d'Oultremont, Belge catholique, avec laquelle il alla habiter Berlin. Il mourut dans cette ville le 12 décembre 1843.

# CONCLUSION

Nous avons jusqu'ici suivi pas à pas les événements successifs qui se sont déroulés dans le royaume des Pays-Bas, depuis le jour de sa formation jusqu'à celui de sa dissociation complète et irrémédiable. Les considérant à présent dans leur ensemble, il devient possible de répondre à certaines questions d'ordre général que l'on s'est souvent posées touchant le caractère intrinsèque de la révolution belge. Comme on le fait à propos de tout mouvement populaire, l'on s'est parfois demandé - préoccupation peut-être oiseuse - si celui de 1830 était fatal, s'il devait nécessairement se produire tôt ou tard. Le fait même qu'il s'est produit pourrait, en somme, constituer déjà une réponse péremptoire. Mais pour se pénétrer de sa nature, il suffit de se reporter à l'année 1814. A cette époque, la Hollande délivrée exulte de se retrouver sous le sceptre de la maison d'Orange. Terre conservatrice et protestante, très homogène, elle n'éprouve aucune dilection pour la Belgique catholique, différente dans ses mœurs et dans ses coutumes, différente par la psychologie de ses habitants et par la nature de ses ressources économiques. Cette absence de sympathie, disons mieux, cette tendance à l'éloignement, à l'antipathie même, entre deux peuples autrefois juxtaposés,

se constate avec la même intensité dans nos provinces. Elle s'explique par une série de motifs historiques, politiques, religieux et autres. Or, sans avoir été consultés ni l'un ni l'autre, ces deux pays sont réunis par les puissances, agissant sous l'empire de considérations personnelles, diplomatiques, économiques, et pour satisfaire aux vœux de Guillaume d'Orange. Cette œuvre artificielle est, de plus, opérée dans de très mauvaises conditions : au lieu de respecter plus ou moins l'autonomie des anciennes Provinces-Unies et des ex-Pays-Bas autrichiens, les coalisés veulent les fusionner, en faire un amalgame! Dès lors, si réellement Guillaume ne veut voir dans ses sujets d'origine différente que des « habitants du royaume des Pays-Bas » intimement et complètement unis, il devra accorder aux Belges, formant la majorité, une place prépondérante dans l'État. Hollandais de cœur et d'âme, il n'en fera évidemment rien et, d'ailleurs, s'il voulait tenter l'aventure, ce seraient les Bataves qui, à juste titre, se révolteraient. Il en résulte que, des deux peuples unis en un mariage de raison, séduisant seulement par les apparences, l'un est sacrifié à l'autre. La Belgique paraît, dans le langage des traités, être donnée à la Hollande en guise d'accroissement territorial; son souverain, despote éclairé, animé cependant des intentions les plus pures, va trop régner en Hollandais et trop exclusivement selon les principes du gouvernement personnel pour plaire à nos pères; la Loi fondamentale de 1815 - rejetée d'ailleurs par les notables - s'adaptera infiniment moins à leur mentalité qu'à celle des habitants du Nord. D'où, dès le premier jour de la réunion, les Belges vont avoir des plaintes à formuler contre leur prince et leurs nouveaux concitoyens. Sous forme de mouvement en faveur du redressement des griefs, la révolution sera donc fatale et nécessaire.

\* \* \*

Portant en soi des germes de dissolution qui ne se développeront pas tout de suite, le royaume des Pays-Bas traverse d'abord une série d'années calmes. L'opposition religieuse à la Constitution qui trouble surtout les Flandres, de 1815 à 1821, prend fin à la mort de son promoteur, Maurice de Broglie, et n'a aucune influence sur le cours ultérieur des événements. Aussitôt la crise des Cent-Jours terminée. Guillaume Ier s'attache au développement économique, social et intellectuel de son royaume. Il fait preuve d'une égale sollicitude pour les deux peuples. leur fait atteindre un degré de prospérité éclatant. travaille avec noblesse et désintéressement à réaliser l'amalgame. Il y parvient dans le domaine des questions matérielles. Malheureusement, il partage l'erreur commune aux défenseurs du gouvernement personnel qui croient qu'il suffit, pour rendre un peuple heureux. de lui procurer l'aisance. Les Hollandais, encore emprisonnés dans leurs traditions conservatrices, n'en demandaient pas davantage, mais les Belges, transformés par le régime français, aspiraient à plus de liberté politique. En outre, le gouvernement, soit par ses imprudences et ses erreurs, soit à cause de l'incompatibilité des intérêts du Nord et de ceux du Sud, mécontente toutes les classes de la société belge. Par ses mesures administratives il indispose la bourgeoisie occupant les carrières libérales; en matières financières et économiques, il irrite les commerçants et les industriels - ce sera cependant parmi ceux-ci que l'orangisme comptera jusqu'au bout ses plus dévoués partisans —; par ses impôts sur la mouture et l'abatage il fortifie l'antipathie du peuple pour les Hollan-

dais et pour lui-même. Longtemps assez habile pour éviter de se mêler aux querelles entre les grands partis politiques, Guillaume Ier sort de cette sage réserve dès 1824. En trois ans, ses efforts pour concentrer entre ses mains la haute direction de la formation intellectuelle du clergé et sa duplicité touchant l'exécution du concordat, ruinent son crédit auprès des catholiques. L'appui des libéraux lui reste, mais ces derniers suivent, de 1827 à 1828, une évolution qui les fait entrer en conflit, à leur tour, avec le monarque. Ils réclament la liberté de la presse. Guillaume la leur refuse avec intransigeance. Grâce aux progrès des doctrines de Lamennais et à un accord sur le terme imprécis de liberté, les deux grands adversaires politiques se rapprochent : les catholiques entraînant à leur suite les campagnes, les libéraux, beaucoup moins nombreux, mais dirigeant les grandes villes et travaillant l'opinion publique par leurs journaux. Groupés en une formidable « Union des oppositions ». de 1828 à 1830, ils entreprennent deux vigoureuses campagnes de pétitionnements en faveur du redressement des griefs et stigmatisent la hollandisation systématique de nos provinces. Leur action est si étroitement liée qu'il n'est pas possible de dire qu'elle émane d'un parti plus que de l'autre. Elle traduit les sentiments de l'immense majorité du peuple belge; elle est éminemment nationale.

Pendant toute l'année 1829, l'Union des oppositions ne cesse de se fortifier. Son action est légale et pacifique. Aucun de ses membres ne songe à une révolution ayant pour but de séparer les deux fractions du royaume. Le « redressement des griefs » reste son unique programme et elle le défend avec tant d'énergie que Guillaume Ier, inquiet, octroie concessions sur concessions. Mais chaque fois que le prince capitule sur un point, l'opposition, enhardie, a une exigence nouvelle. Elle en vient à réclamer la responsabilité ministérielle et, à la Seconde Chambre, une représentation proportionnelle au chiffre de la population, revendications que le roi ne peut satisfaire sans abandonner les principes fondamentaux de sa politique. Aussi, dans son « Message royal » du 11 décembre 1829, stipule-t-il nettement le terme de ses concessions. Dès lors, c'est le conflit aigu entre Belges et Hollandais, les uns suivant les chefs de l'Union, les autres se groupant autour du prince. Pendant six mois les adversaires s'observent, campant sur leurs positions respectives. Nulle idée d'appel aux armes ne sollicite encore les Belges: ils espèrent toujours que Guillaume cédera, condamnera le régime qu'ils abhorent en renvoyant le ministre qui l'incarne. Van Maanen. Survient la révolution de juillet 1830 à Paris qui, par répercussion, crée dans nos grandes villes une atmosphère révolutionnaire. Un groupe d'hommes politiques se forme, peu nombreux, qui projette d'obtenir satisfaction par un appel à la violence. Ces conspirateurs comptent sur l'appui de la France, les uns pour obtenir simplement le redressement des griefs, les autres dans l'espoir que cette puissance nous englobera directement ou d'une manière déguisée. Leurs tentatives échouent devant la volonté de Louis-Philippe de ne pas provoquer de complications internationales pouvant amener la guerre et lui coûter son trône. Seuls les clubs démocratiques parisiens envoient à Bruxelles quelques émissaires. En somme. le rôle de l'étranger dans l'éclosion et le déroulement de notre révolution est des plus minimes et, en s'en exagérant l'importance, on court le risque de perdre de vue combien furent nationales et les revendications et la composition de l'Union des oppositions, dont l'action s'étendit non sur quelques jours, mais sur les vingt ou vingt-cinq mois qui précédèrent l'explosion des troubles, sur toute la révolution elle-même et sur les neuf ou dix premières années de l'existence du royaume indépendant de Belgique.

La révolution débute, le 25 août, à Bruxelles, par une sorte d'échauffourée. Commencée par une manifestation de jeunes gens des classes aisées, elle se termine par le saccage des fabriques par des bandes de sans-travail. Voyant leur ville livrée au pillage et les autorités frappées de paralysie, les bourgeois prennent eux-mêmes les armes pour rétablir l'ordre. Maîtres de la situation, ils se substituent à l'administration régulière de la capitale et en profitent pour réclamer du souverain le redressement des griefs. En se maintenant au pouvoir, le 28, bien que le calme fût rétabli, ils posent le premier acte vraiment révolutionnaire. Dès lors, les événements vont jouer un grand rôle dans l'évolution du mouvement, chacun d'eux va se répercuter sur le suivant, parfois le provoquer, entraîner même ses promoteurs au delà de ce qu'ils osaient en attendre, rendre possible et tout naturel ce qui, la veille, semblait irréalisable. Tel un torrent, la révolution va suivre un cours de plus en plus précipité, en dépit de tous les barrages. Les hésitations de Guillaume Ier, balancé entre le désir et la crainte de sévir, permettent au peuple belge de prendre pleinement conscience de sa propre force et de son antipathie pour les Hollandais. Le 1er septembre, le prince d'Orange, entrant dans Bruxelles, s'y voit entouré de visages ennemis. Il quitte la ville avec la

promesse que la bourgeoisie y maintiendra le statu quo jusqu'à ce que son père ait pris une décision. Mais Guillaume Ier tergiverse à dessein, laissant les chefs de l'Union dans la plus cruelle incertitude. Sous la pression des avancés, le programme « redressement des griefs » s'est transformé, dès le 3 septembre, en « séparation sous une même dynastie », formule qui rallie tous les suffrages. Mais les avis sont partagés sur les moyens de la réaliser. Les avancés et radicaux. partisans de la formation d'un gouvernement provisoire, se substituent aux modérés et obtiennent la création d'une « Commission de sûreté publique » (8 septembre). Eux-mêmes, en conflit avec les ultras du club de la « Réunion centrale » (20 septembre), sont culbutés, mais immédiatement après, une foule ivre de fureur, composée de volontaires, d'ouvriers, de paysans, de populace et de bandes étrangères, masse anonyme, lasse de toute autorité, dissout le pouvoir temporaire créé par la bourgeoisie, disloque son essai de révolution « légale » et y substitue l'anarchie. Guillaume Ier, voyant se réaliser ses calculs et considérant le moment venu d'intervenir comme restaurateur de l'ordre, fait alors marcher ses régiments sur Bruxelles.

Leurs projets, leurs plans ayant été balayés par le flot populaire, presque tous les chefs de la révolution bourgeoise, tant modérés qu'avancés et ultras, prennent la fuite, découragés. Ils doutent de l'issue d'un mouvement dont la direction leur a échappé. Mais le peuple affronte la lutte. Victorieux à Bruxelles, dans la journée du 23 septembre, il voit revenir à lui les chefs du mouvement et la bourgeoisie qui, aussitôt, organisent

méthodiquement la résistance. La révolution triomphe: le 26 se constitue le Gouvernement provisoire, comité exécutif, merveilleux d'énergie et de sang-froid. Tout le pays se soulève. Le 4 octobre, l'indépendance de la Belgique est solennellement proclamée; du 14 au 27, les volontaires marchent audacieusement à l'ennemi et le repoussent du territoire. Le bombardement d'Anvers (27 octobre) par les Hollandais, représaille terrible, mais justifiée par les circonstances, sépare définitivement les deux peuples.

A partir de ce moment se substitue à l'histoire de la révolution celle du jeune royaume de Belgique. Un Congrès national lui donne une Constitution, œuvre imprégnée d'esprit d'équité et de tolérance, hommage éclatant rendu à la liberté dans tous les domaines. Les grandes puissances, réunies en Conférence à Londres. reconnaissent le nouvel État, grâce au succès de la politique de non-intervention, habilement conduite par la France et surtout par l'Angleterre. Enfin Louis-Philippe et Palmerston sauvent la Belgique menacée des plus grands dangers, en mettant un terme à la désastreuse campagne de Dix Jours. Le traité des XXIV Articles, du 14 octobre 1831, donne à chacun des deux pays ses frontières définitives. Sous le sceptre de Léopold Ier, prince sage, modéré et sagace, la Belgique entreprend, libre de toute influence étrangère, son évolution vers de nouvelles et admirables destinées.

On a beaucoup discuté la question de savoir si la révolution de 1830 a été opportune et utile pour les deux pays, s'il n'eût pas mieux valu qu'ils restassent unis, soit intimement, soit groupés sous une même dynastie, mais jouissant chacun de l'autonomie admi-

nistrative. Certes, au point de vue économique, le grand commerce hollandais tout comme la grande industrie belge ont longtemps souffert de la rupture. Mais la Hollande et la Belgique ont pris, depuis, un essor si vigoureux que de ces crises il ne reste plus que le lointain souvenir. Il serait, d'autre part, puéril et injuste de vouloir méconnaître que la séparation n'ait causé un grand préjudice à la partie flamande de notre pays, alors surtout que, dans les premières années qui suivirent la chute du régime batave, un mouvement d'hostilité très vif se dessina, par réaction. contre la hollandisation du roi Guillaume, contre tout ce qui touchait au néerlandais. Mais si l'on tient compte de tous les éléments historiques, politiques, économiques et surtout sociaux qui séparent les Belges des Hollandais, on doit reconnaître que la révolution fut un événement heureux. Aujourd'hui encore, les deux petits peuples, si voisins, sont totalement différents et impropres à tout essai d'amalgame. C'est là une constatation qui ne s'impose pas seulement à ceux qui connaissent à fond les sociétés belge et néerlandaise, mais même au simple voyageur de passage, étonné par les dissemblances de mœurs, de coutumes, d'usages qu'il relève dès qu'il a franchi la frontière. au cours de ses observations les plus superficielles.

Aussi pourquoi déplorer la disparition du royaume des Pays-Bas de la carte de l'Europe? Non seulement les deux États, débarrassés d'un joug qui leur paraissait à tous deux insupportable, ont su mettre à profit leur indépendance complète pour s'élever de pair au rang des premières nations, mais ce n'est que depuis qu'ils n'ont plus à se faire mutuellement d'irritants reproches qu'ils ont appris à s'estimer réciproquement à leur juste valeur. En ces dernières années, un très réel courant de sympathie s'est établi entre eux, dû à la multiplication de leurs relations de tout

genre. « La colonie hollandaise en Belgique représente près de soixante-dix mille inscrits sur un total de plus de deux cent mille étrangers, soit 35 % du nombre des étrangers et un sixième de plus que les colonies française et allemande... La colonie belge établie dans les Pays-Bas y occupe le second rang, avec quinze mille Belges sur un total de soixante-trois mille étrangers, représentant ainsi près du quart des étrangers fixés dans ce pays (I) ». Au point de vue des transactions commerciales, « les Pays-Bas sont aujourd'hui, en importance, le troisième marché de la Belgique, qui leur a vendu en commerce spécial, pour une valeur de plus de 303,000,000 de francs (1907) », chiffre d'affaires en augmentation de 64 % sur celui d'il y a dix ans. « La Belgique, de son côté, est devenue le deuxième marché des Pays-Bas, qui, en 1907, lui ont vendu, en commerce spécial, pour 299,000,000 de francs, » soit une augmentation de 88 % sur les chiffres de 1897 (2). Dans le but de favoriser encore ce merveilleux épanouissement, une commission de vingt-neuf Hollandais et de vingt-neuf Belges, réunie une première fois à Bruxelles en novembre 1907, puis en mai 1909, à La Haye, recherche des moyens pratiques pour faciliter les relations entre le Nord et le Sud : réduction des tarifs des chemins de fer, des postes, des télégraphes et des téléphones, améliora-

<sup>(1)</sup> Voir le rapport de MM. Olivier et de Raet à la commission hollando-helge, qui a siégé en seconde assemblée plénière à La Haye, le 17 et le 18 mai 1909. Une troisième conférence générale a eu lieu à Bruxelles en juin 1910.

<sup>(2)</sup> Les statistiques commerciales hollando-belges établissent que les Pays-Bas ont, en 1909, expédié en Belgique pour 281,614,000 francs de marchandises: bétail, grains, poissons, beurre, margarine, café, fromages, tabacs, cuivre, légumes, betteraves, etc. Les exportations belges vers la Hollande se sont élevées, pendant la même année, à 298 millions 759,000 francs: grains, fer, toiles, sucre, farines, caoutchouc, charbon, engrais chimiques, légumes, chevaux, etc.

tions douanières, juridiques, etc. En ce qui concerne les questions intellectuelles, des rapports de plus en plus suivis tendent à s'établir entre les universités hollandaises et belges, ainsi qu'entre les savants des deux pays, par la voie des cours de vacances ou sur le terrain des congrès scientifiques. De même, littérateurs et artistes se rapprochent. Bref, si l'accord est loin d'être établi sur l'opportunité d'une alliance douanière et surtout militaire, les petits-fils des contemporains de la Révolution sont aujourd'hui à peu près unanimes à désirer mettre en contact, dans toutes les occasions possibles, leurs deux civilisations, l'une tout imprégnée de culture latine, l'autre fortement pénétrée d'influences germaniques, anglo-saxonnes et scandinaves. Ainsi verra-t-on peut-être, dans un avenir plus ou moins rapproché, les deux peuples s'unir tout naturellement en une entente intime et cordiale qui, évitant les dangers d'une alliance étroite et gênante par ses obligations trop rigides, offrira tous les avantages, sans présenter aucun des inconvénients, de la « séparation administrative », telle que la conçurent autrefois le prince d'Orange et les chefs de la révolution belge.

FIN

# TABLE DES MATIÈRES

	GE
Introduction	
PREMIÈRE PARTIE	
LE ROYAUME DES PAYS-BAS (1815-1830)	
CHAPITRE PREMIER	
La réunion de la Belgique et de la Hollande en 1814.	
Décadence de la république des Provinces-Unies à la fin du xVIII <sup>®</sup> siècle. — Conquêtes de Pichegru. — La république batave (1795-1806). — Le royaume de Hollande (1806-1810). — Le régime impérial (1810-1813). — Soulèvement du peuple hollandais (novembre 1813). — Le prince d'Orange proclamé prince souverain des Pays-Bas (2 décembre 1813). — Le nouveau régime salué avec allégresse en Hollande.  Les Pays-Bas autrichiens à la fin de l'ancien régime. — La bataille de Jemappes (6 novembre 1792) et la première invasion française. — Neerwinden (18 mars 1793). — Fleurus (27 juin 1794). — Annexion de la Belgique à la France (1 <sup>ex</sup> octobre 1795). — La Belgique sous le Consulat et l'Empire. — Entrée des Alliés dans nos provinces (janvier-février 1814). — Etablissement d'un gouvernement provisoire.  Intentions des Alliés à l'égard de la Belgique. — Protocole de Londres (21 juin 1814). — Le prince d'Orange appelé à gouverner la Belgique, provisoirement « au nom des Alliés » (1 <sup>ex</sup> août 1814). — Caractères essentiels de la réunion de la Belgique et de la Hollande. — Sentiments des Hollandais et des Belges par rapport à cette réunion. — Fâcheuses conditions dans lesquelles elle a été opérée	2

### CHAPITRE II

Les débuts du règne de Guillaume Ier (1814-1821). La Loi fondamentale de 1815.

PAGES

Premiers actes administratifs et diplomatiques du Prince Souverain. — Les Cent-Jours. — Guillaume se décerne le titre de roi des Pays-Bas (16 mars 1815). — La campagne de 1815. — Second traité de Paris (20 novembre 1815).

Caractère de Guillaume Ier.

La « Grondwet » hollandaise du 30 mars 1814. — La vie politique en Hollande, en 1814. — Modifications apportées à la Constitution par une commission hollando-belge (22 avril-13 juillet 1815). — Le principe des libertés de conscience et des cultes combattu par le clergé belge. — Le projet de Loi fondamentale repoussé par une assemblée de notables (18 août 1815). — Le roi l'adopte cependant, par décret du 24 août. — Violent conflit entre Guillaume I et le clergé belge au sujet de l'acceptation de la Constitution (août 1815-octobre 1821).

32

### CHAPITRE III

La situation économique et intellectuelle du royaume des Pays-Bas, de 1815 a 1830. Griefs généraux des Belges contre le gouvernement du roi Guillaume.

Utilité et importance de la réunion de la Belgique et de la Hollande au point de vue matériel. — Projets vastes et généreux de Guillaume I<sup>er</sup>. — Épanouissement commercial, industriel et agricole du royaume des Pays-Bas, de 1815 à 1830. — Réorganisation de l'enseignement. — Développement scientifique et artistique. — Action directe du Roi en toutes matières. Caractère trop personnel et trop hollandais du gouvernement de Guillaume I<sup>er</sup>. — Griefs généraux de la bourgeoisie belge en matières administratives et judiciaires. — Question de la Dette publique. — Conflit entre les provinces du Nord, libreéchangistes, et celles du Sud, protectionnistes. — Question des impôts. — Antagonisme croissant entre Hollandais et Belges.

5₄



### CHAPITRE IV

LA RUPTURE ENTRE GUILLAUME IOP ET LES GRANDS PARTIS POLITIQUES BELGES : CATHOLIQUES (1824-1827), LIBÉRAUX (1827-1828).

	PAGES
Attitude conciliante de Guillaume Ier vis-à-vis des partis poli-	LAULS
tiques belges jusqu'en 1824. — Efforts du souverain en faveur	
de la création d'un catholicisme national : décrets concernant	
l'enseignement primaire (1824) et moyen (1825). — Le Collège	
philosophique. — Résistances du clergé. — Le concordat	
de 1827. — Rupture entre Guillaume Ier et les catholiques.	
Éveil du peuple belge à la vie politique. — Épanouissement du	
parti libéral. — Composition de la Seconde Chambre vers 1827.	
- Origines et développement de la presse sous le régime	
hollandais. — Campagne des libéraux en faveur de la liberté	
de la presse. — Violents conflits et rupture entre Guillaume Ier	
et la parti libéral - Situation du mi à la fin de l'année 1828	70

### CHAPITRE V

## L'Union des oppositions (1828-1829).

Rapprochement entre les libéraux et les catholiques. — L'Union	
des oppositions.— Le premier pétitionnement (novembre 1828).	
- Concessions du gouvernement Fondation du National	
(mai 1829). — Voyage de Guillaume Ier dans les provinces du	
sud (juin 1829). — Le second pétitionnement (novembre 1829).	
- Le message royal (11 décembre 1820)	

90

### CHAPITRE VI

LES DERNIERS MOIS AVANT LA RÉVOLUTION (JANVIER-AOÛT 1830).

Hésitations et contradictions du gouvernement, au début de l'année 1830. — Le second procès De Potter (avril). — Tension politique (mai-juin). — Les « Trois Glorieuses » à Paris et leur influence sur les évènements de Belgique. — Le parti français. — La situation générale à la veille de la révolution . . .

106

## DEUXIÈME PARTIE

# LA RÉVOLUTION DE 1830 ET LA FONDATION DU ROYAUME DE BELGIQUE

### CHAPITRE VII

LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION (25 AOÛT-3 SEPTEMBRE).

	PAGE
Légère effervescence à Bruxelles durant le mois d'août. — La soirée et la nuit du 25 août. — Rétablissement de l'ordre par la bourgeoisie. — Assemblée des notables et des chefs de la garde bourgeoise à l'hôtel de ville (28 août). — Adresse au roi.	
Attitude de Guillaume I <sup>er</sup> en présence du soulèvement. — Les princes Guillaume et Frédéric marchent sur la capitale	
(29-30 août). — Biographie des fils du roi. — Bruxelles en armes (31 août). — Entrée du prince d'Orange dans la ville	
(1er septembre). — Ses négociations avec les chefs de la bour- geoisie (1er-3 septembre). — De la formule : « redressement	
des griefs » au principe de la séparation administrative entre la Belgique et la Hollande. — Le prince d'Orange retourne	
auprès du roi	TIO

### CHAPITRE VIII

Le conflit entre les modérés et les partis extrêmes (3-20 septembre).

Intransigeance de Guillaume I <sup>e</sup>	<ul> <li>Soulèvement dans d</li> </ul>	liff6
rentes villes (27 août-8 septemb	ore). — Conflits entre les c	hefs
du mouvement révolutionnaire.	. — La Commission de sû	reté
publique (8 septembre).		
<b>→</b>	Ot 22	N - 4 -

140

### CHAPITRE IX

Des Quatre Journées au bombardement d'Anvers (21 Septembre-27 octobre). Le Gouvernement provisoire.

	PAGES
Plan des Hollandais en marche sur Bruxelles.— La panique. — La ville à la veille de l'attaque. — Les Quatre Journées (23-26 septembre). — Le Gouvernement provisoire (26 septembre). — Soulèvement de toute la Belgique. — Organisation du nouveau pouvoir exécutif. — Proclamation de l'indépendance de la Belgique (4 octobre).	
Dernières tentatives en faveur de la séparation administrative : séjour du prince d'Orange à Anvers (4-26 octobre).	
Marche des volontaires sur Anvers : opérations de Niellon et de Mellinet. — Bombardement d'Anvers (27 octobre)	159
CHAPITRE X	
L'ORGANISATION DE L'ÉTAT BELGE ET SA RECONNAISSANCE	
PAR LES PUISSANCES (4 OCTOBRE 1830-27 JANVIER 1831).	
LE CONGRÈS NATIONAL LA CONSTITUTION (7 FÉVRIER 183	iı).
Choix d'un souverain (janvier-février).	·
Activité du gouvernement provisoire. — Décret du 16 octobre. — Élection du Congrès national (27 octobre). — Le Comité diplomatique (16 novembre). — Intervention de la diplomatie européenne dans le confiit hollando-belge. — La Conférence de Londres. — Protocoles du 20 décembre 1830, du 20 et du 27 janvier 1831.	
Composition du Congrès national. — Ses décrets des 18, 22 et	
24 novembre 1830. — La Constitution belge (7 février 1831).	
Question du choix d'un souverain. — Divergences d'opinion à ce	
sujet. — Élection du duc de Nemours comme roi des Belges	
(3 février). — Louis-Philippe refuse d'accepter la décision du	

### CHAPITRE XI

## LA RÉGENCE (24 FÉVRIER-21 JUILLET 1831).

Nomination d'un régent (24 février). — Désorganisation des pouvoirs publics et démoralisation générale. — Les conspirations orangistes (février-mars). — Réaction anti-orangiste. — Rapports tendus entre la Belgique et les puissances. — Rap-

183

	PAGES
prochement entre le Congrès national et la Conférence. — Le prince Léopold de Saxe-Cobourg. — Son élection comme roi des Belges (4 juin). — Traité des XVIII Articles (26 juin). — Débats au Congrès à ce sujet (1 <sup>ex</sup> -9 juillet). — Inauguration de Léopold I <sup>ex</sup> (21 juillet)	203
CHAPITRE XII	
La campagne de Dix Jours (2-12 août) et le traité des XXIV Articles (14 octobre 1831).	
Guillaume I <sup>er</sup> se décide à la guerre. — Voyage de Léopold I <sup>er</sup> en Belgique (28 juillet-2 août). — État de l'armée belge à l'ouverture des hostilités. — La campagne de Dix Jours (2-12 août). — L'intervention française.	
Le traité des XXIV Articles (14 octobre). — Guillaume Ier refuse	
d'y adhérer. — Siège d'Anvers (4-23 décembre 1832). — Le statu quo jusqu'en 1839. — Traité de Londres (19 avril 1839)	217
Conclusion	237





